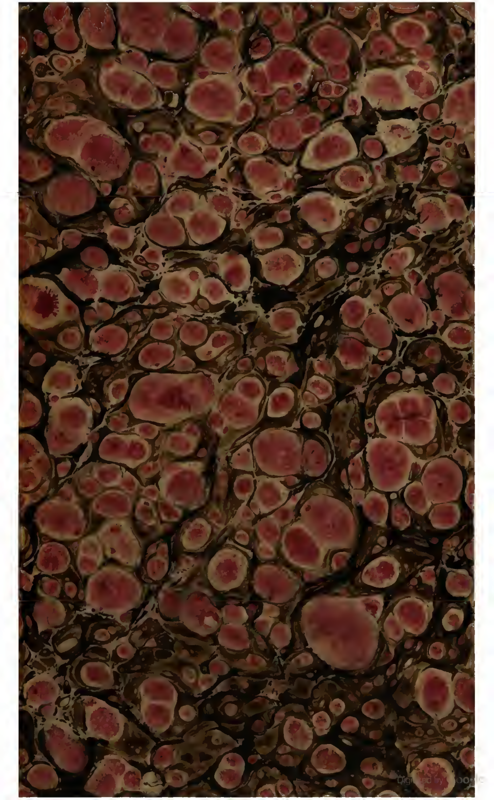
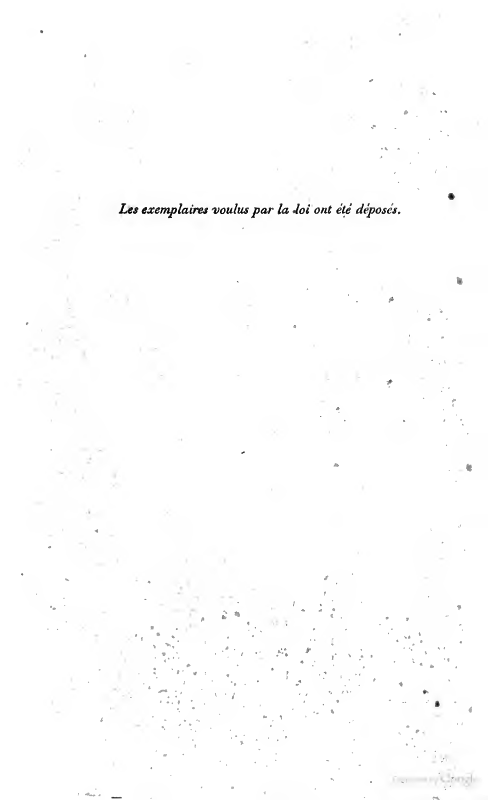


LES

SOUVERAINS

DE L'EUROPE.



Les exemplaires voulus par la loi ont été déposés.

LES

SOUVERAINS

DE L'EUROPE EN 1828,

ET

LEURS HÉRITIERS PRÉSOMPTIFS;

LEURS GOUVERNEMENS, LEURS CABINETS,
LEURS AMBASSADEURS, LEURS CHARGÉS D'AFFAIRES
DANS LES DIVERSES COURS.

Avec Portraits.

> Les rois sont faits pour les peuples,
> et non les peuples pour les rois.
> BOSSUET.



LONDRES.
TREUTTEL ET WURTZ, DULAU ET COMP^ie;
BARTHÈS ET LOWELL;
BRUXELLES.
H. TARLIER, LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE.
1828.

AVANT-PROPOS.

Toute préface est inutile quand le but de l'ouvrage est évident. Substituer, pour ceux à qui le hasard de la naissance et leur position sociale assurent l'impunité parmi les hommes, le langage des peuples et des historiens à celui des courtisans et des historiographes, tel est celui que nous nous sommes proposé : le public jugera s'il est rempli.

ANGLETERRE.

ANGLETERRE.

GEORGE IV (Auguste-Frédéric), ROI.

Le nom de l'Angleterre qui se trouve à la tête de cet ouvrage, aurait droit à cet honneur, lors même qu'il n'y serait pas naturellement placé par l'ordre alphabétique. Sous des hommes d'état tels que les successeurs de George Canning, le gouvernement de ce pays doit devenir un bienfait pour l'humanité entière.

Le roi actuel d'Angleterre et de Hanovre, George IV, est né le 12 août 1762. Peu de jours après sa naissance, il fut créé prince de Galles. Étant, en cette qualité, duc de Cornouailles, il fut dès lors mis en possession de tout le revenu de ce duché. Comme héritier présomptif du trône, il porta également les titres de grand-maître héréditaire d'Écosse, de duc de Rothesay, de comte de Chester, de Carrick et de baron de Renfrew. Ce prince fut reçu chevalier de la Jarretière en 1765, et installé à Windsor le 25 juillet 1771. Son éducation fut excessivement sévère, aussi regarda-t-il l'époque de son émancipation comme le terme d'une sorte de captivité dont il s'empressa de se dédommager. A l'âge de dix-neuf ans, il contracta un attachement très-vif pour mistriss Robinson qui a publié un mémoire sur leurs relations.

Le 12 août 1783, époque de sa majorité, le roi invita, par un message, les deux chambres à s'occuper de l'établissement du prince son fils. D'après les intentions du monarque, qui voulait absolument introduire une grande économie dans les finances, et malgré les représentations de Fox, alors ministre secrétaire-d'état des affaires étrangères, le prince de Galles fut traité avec beaucoup de parcimonie. Il lui fut alloué un revenu annuel de cinquante mille livres sterling, et pour son établissement une somme de soixante mille livres sterling une fois payée, tandis que ses prédécesseurs avaient joui, sous plusieurs règnes, d'un revenu annuel de cent mille livres sterling. Le 11 novembre 1783, le prince royal assista pour la première fois aux séances du parlement. Cette session fut une des plus importantes du règne de George III. Fox, à la tête du parti des Whigs, toujours occupé à restreindre la prérogative royale dans les bornes constitutionnelles, obtint un triomphe éclatant par l'*India bill* qu'il fit adopter dans cette session. Le prince ne prit aucune part à ces discussions, mais il n'est pas moins accrédité que cet orateur et son parti étaient en faveur auprès de lui. Au surplus, si à cette époque, comme on l'a vu plus d'une fois en Angleterre, l'héritier du trône se plaça au premier rang des défenseurs des libertés nationales, après son avènement à la couronne, George IV conserva à la tête des affaires le premier ministre de son prédécesseur. Ce ministre ne tarda point à s'engager dans une route tout-à-fait opposée, et qui, tout le prouve aujourd'hui, appartint beaucoup plus aux circonstances qu'aux sentimens personnels du

nouveau monarque. Parmi les hommes célèbres qui, quoique peu d'accord dans leurs opinions, formaient alors la société du prince de Galles, on distingua Fox, Shéridan et Burke; toutefois lord Moira, lord Hugh Seymour et le contr'amiral Payne furent honorés par lui d'une amitié plus intime. Le prince de Galles, après avoir rompu ses relations avec mistriss Robinson, contracta, en 1786, un engagement plus sérieux avec mistriss Fitz-Herbert, jeune veuve d'une grande beauté et appartenant à une famille irlandaise catholique, fort considérée. Cette nouvelle liaison occasiona un grand refroidissement entre le prince et le roi son père. Le bruit s'accrédita généralement que le prince avait secrètement épousé mistriss Fitz-Herbert. Un tel mariage était contraire à un acte du parlement qui défend aux princes de la famille royale de se marier avant l'âge de vingt-cinq ans, sans le consentement du roi; et, après cet âge, dans le cas de refus du roi, sans le consentement des deux chambres. La religion de mistriss Fitz-Herbert, élevée dans les principes de l'église romaine, inspira surtout aux Anglais la crainte que ce mariage n'amenât dans la suite des dissensions civiles, parce que la charte qui a placé la maison de Brunswick sur le trône déclare expressément déchu du droit de succession à la couronne tout prince qui épouse une femme catholique. Pour détruire cette prévention, on répandit dans le public que mistriss Fitz-Herbert avait changé de religion et que le mariage avait été célébré suivant le rite de l'église anglicane; un pamphlet qui tendait à démontrer que mistriss Fitz-Herbert était l'é-

pouse légitime du prince de Galles fit alors beaucoup de bruit. Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la majorité de ce prince lorsqu'il fut obligé de s'adresser au roi pour prier Sa Majesté d'acquitter une dette de deux à trois cent mille livres sterling qu'il avait contractée. Le roi, après avoir fait examiner les affaires de son fils, refusa d'intervenir. Le prince prit alors la résolution de diminuer ses dépenses, de vendre sur-le-champ une partie de son mobilier, et d'épargner annuellement sur son revenu la somme de quarante mille livres sterling pour la liquidation de ses dettes. Il se soumit effectivement, avec une grande sévérité, pendant neuf mois, à ce plan d'économie. Néanmoins, il fallut bientôt recourir au parlement, pour suppléer à l'insuffisance de ce revenu. Le roi, craignant sans doute le mauvais effet que pouvait produire une démarche qui donnait tant de publicité aux besoins de l'héritier du trône, annonça au parlement, par un message, qu'il venait d'allouer au prince de Galles, hors de la liste civile, une somme annuelle de dix mille livres sterling, qui serait, à l'avenir, ajoutée à son revenu. La chambre des communes vota alors une adresse au roi pour obtenir de sa majesté un supplément de cent soixante mille livres sterling, pour l'entière extinction des dettes de son fils. Vers la fin de 1788, la maladie de George III obligea les ministres à s'occuper d'une régence. Une lutte animée s'engagea à ce sujet entre Pitt, parlant au nom de la couronne, et Fox qui soutenait les intérêts du prince de Galles; mais la constitution, qui décidait en faveur du ministère, l'emporta. La différence entre la conduite du parlement britanni-

que et celle du parlement d'Irlande, en cette occasion, fut très-remarquable : tandis que le premier insistait fortement pour restreindre le pouvoir du prince, l'autre voulait au contraire que ce pouvoir eût la plus grande étendue.

Le prince de Galles avait toujours résisté à toutes les propositions de mariage. Enfin, en 1796, des raisons d'état l'engagèrent à épouser, malgré la répugnance que dès lors il manifestait pour cette union, la princesse Caroline-Amélie-Élisabeth, seconde fille du duc de Brunswick. Le mariage fut célébré le 8 avril de cette même année, et dès la première nuit, des causes qu'il ne nous est permis d'indiquer qu'avec la plus extrême réserve et qui tenaient à des circonstances secrètes, dont une intrigue profondément ourdie avait résolu de tirer parti contre la jeune princesse, inspirèrent au nouvel époux une aversion insurmontable et ne tardèrent pas à amener les plus scandaleux éclats. On sait que la princesse Charlotte-Auguste, née le 7 janvier 1796, mariée au duc Léopold de Saxe-Cobourg le 2 mai 1816, et morte le 6 novembre 1817, après la plus cruelle agonie, fut le seul fruit de cette malheureuse union. On se rappelle encore tous les bruits qui à cette époque circulèrent sur ce tragique évènement. Cette mort privait l'Angleterre d'une princesse douée de toutes les grâces personnelles, et dont le caractère, heureux mélange de bonté et d'énergie, promettait le règne le plus heureux, mais qui eût transporté dans la maison de Saxe tous les droits de la maison de Brunswick.

Lorsqu'en 1805 l'Angleterre fut menacée par Napoléon d'une invasion prochaine et que l'enthousiasme militaire se fut emparé de tous les esprits, le prince de Galles saisit cette occasion pour demander, dans l'armée, un grade plus élevé que celui de colonel d'un régiment de dragons, qu'il avait eu jusqu'alors. Plusieurs fois, il avait réclamé de l'avancement, mais sans succès. Enfin il insista pour que sa dernière demande fût soumise au roi son père, par l'entremise de M. Addington ; mais ce monarque, que caractérisait par-dessus tout un attachement invincible à ses volontés comme à ses opinions, chargea M. Addington de lui répondre « que son opinion étant fixée, il désirait qu'il ne lui fût plus parlé à ce sujet. » Le prince de Galles ayant reçu cet avis par le ministre, adressa directement sa demande au roi, dans une lettre où, après avoir tracé le tableau alarmant de la position de la Grande-Bretagne, il déclarait que, par divers motifs puissans, et surtout pour éviter de perdre l'estime de l'armée, il croyait devoir persister dans sa demande. Le roi lui répondit le 7 août 1805 : « Mon cher fils, quoique j'applaudisse à votre zèle et à votre courage, qualités qui, à ce que je pense, ne manquent à aucun des membres de ma famille ; considérant cependant mes déclarations réitérées relativement à vos réclamations antérieures sur le même objet, je m'étais flatté que je n'en entendrais plus parler. Si l'implacable ennemi pousse ses succès jusqu'à débarquer, vous aurez une occasion de montrer votre zèle à la tête de votre régiment ; dans une pareille circonstance, il sera du devoir de chacun de marcher en avant ; et je pense que les miens donneront

l'exemple dans la défense de tout ce qui est cher à moi et à mon peuple, etc.» Le prince de Galles exposa au roi, par une seconde lettre conçue dans des termes respectueux mais plus énergiques que les premiers, l'inconvenance de n'être que colonel de dragons, tandis que le duc d'York commandait en chef, et que les membres de la famille royale, tous plus jeunes que lui, servaient comme généraux; mais cette démarche, ainsi que la correspondance qui s'établit entre le prince et son frère le duc d'York, ne changèrent pas la résolution du monarque anglais. Vers la fin de 1810, en conséquence de la maladie dont le roi continuait d'être atteint, le prince de Galles fut investi de la régence. Le bill portait qu'il n'aurait la faculté de créer aucune dignité de pair, excepté pour des services éminens rendus à la Grande-Bretagne; qu'aucune place ne serait donnée à vie par le régent, à l'exception des places désignées par la loi, etc. La maison du roi et le soin de sa personne furent confiés à la reine, et un conseil lui fut adjoint pour l'assister. La loi de la régence fut enregistrée pour un an, et il fut stipulé que si le roi ne se rétablissait pas avant cette époque, le prince exercerait la souveraineté pleine et entière. Le prince de Galles prêta serment en qualité de régent, le 6 février 1811. L'affection mentale de Georges III ayant toujours conservé le même caractère, le prince de Galles a conservé la régence. On avait cru que ce grand changement dans la position du prince en amènerait un dans l'administration de l'état; mais après un long entretien du régent avec le comte de Liverpool et lord Castlereagh, il fut

décidé que l'esprit et le personnel du gouvernement resteraient les mêmes. La nation murmura, mais se soumit. Les anciens amis du prince de Galles furent sacrifiés : et l'odieuse administration de Castlereagh, qui depuis a coûté tant de larmes à l'humanité, jeta de jour en jour de plus profondes racines.

La guerre contre la France fut continuée avec acharnement, et le prince, qui n'avait pu obtenir de son père ni un commandement ni le grade de général des armées anglaises, fut nommé feld-maréchal des armées autrichiennes et russes, par les empereurs François et Alexandre. Il se revêtit tour à tour de leurs uniformes et se couvrit de leurs cordons, en juin 1814, lorsque ces souverains, ainsi que le roi de Prusse, vinrent visiter l'Angleterre. Le prince fit en cette circonstance les honneurs de son pays avec une recherche et une magnificence inconnues jusqu'alors.

La maison de Bourbon venait d'être rétablie sur le trône de France, par les efforts réunis des armées combinées de l'Europe, mais l'Angleterre fut considérée comme la cause première de cet évènement, le roi Louis XVIII ayant déclaré avec plus de franchise peut-être que de dignité, « qu'après Dieu c'était au prince régent qu'il devait sa couronne. »

Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la lutte recommença, il est vrai, mais ne dura que peu de mois. La bataille de Waterloo y mit un terme. Celui qui avait été le dominateur de la France et d'une grande partie de l'Europe demanda, comme Thémistocle au roi de Perse, de s'asseoir au foyer du prince dont il avait si

long-temps combattu les armées, et crut devoir se confier *au plus constant et au plus généreux de ses ennemis ;* mais le prince régent, conseillé par les ennemis de sa gloire, n'accueillit point cette demande. Le temps des héros de Plutarque était passé, et l'on vit que la politique anglaise, sous Castlereagh, différait de celle du grand roi autant au moins que les époques.

Le prince régent n'a point accédé en personne à la sainte alliance qui lui fut depuis proposée, la constitution anglaise s'opposant à un pareil traité ; mais, par les conseils d'un ministère insensible aux intérêts, à l'honneur et à l'indépendance de son pays, il a déclaré, dans une lettre adressée le 6 octobre 1815 à l'empereur de Russie, « qu'il adhérait aux principes émis dans cet acte, » non moins attentatoire aux droits des couronnes qu'à ceux des peuples, en ce qu'il stipulait l'asservissement des premières à l'ambition sans mesure de quelques unes d'entre elles. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, Bade, etc., en ont été les preuves.

L'Angleterre a fait pendant la régence de ce prince, d'importantes acquisitions au dehors. A la conquête de la riche colonie batave du Cap de Bonne-Espérance, furent bientôt jointes les possessions hollandaises des côtes de Ceylan. L'île entière a, depuis, été soumise aux armes britanniques, après le massacre d'un nombre considérable de ses habitans, la prise de Candie sa capitale, et la saisie du malheureux prince qui y régnait, lequel a été envoyé dans une dure captivité sur le continent indien où il a fini ses jours. Les sanglantes défaites de plusieurs princes indiens, et surtout

celles d'Holkar, de Peishwa ou chef mahratte qui, en voulant secouer le joug anglais, ne firent que l'appesantir, ont encore ajouté de vastes contrées aux immenses possessions britanniques de l'Indostan, et tout annonce que cet immense empire se consolidera de plus en plus. L'importante place de Corfou et les belles îles Ioniennes se trouvent aussi soumises à la même domination, et leur possession, ainsi que celle de Malte, assure à l'Angleterre, dans la mer Méditerranée, cette suprématie qu'elle possède déjà sur les autres mers du globe. Toutefois, cette grande puissance n'empêchait point le peuple anglais, privé graduellement par ses ministres, de ses droits et de ses libertés, d'éprouver à l'intérieur un malaise et un mécontentement qui se manifestèrent par des troubles, des séditions et de violentes explosions de haine contre les principes de despotisme d'après lesquels le gouvernement paraissait régler sa conduite. Il fallut avoir recours à la force armée, remplir les prisons et dresser des échafauds. Le peuple, qui d'abord s'était réuni assez paisiblement à Manchester, pour rédiger une pétition au parlement, fut sabré et foulé aux pieds des chevaux de l'*yeomanry cavalry* (cavalerie composée de propriétaires). On s'en plaignit avec amertume; des adresses de toutes les parties du royaume vinrent charger inutilement les tables des deux chambres, mais les ministres, bravant l'opinion publique, n'y répondirent qu'en votant des remercîmens aux exécuteurs de leurs ordres sanguinaires. Des troubles éclatèrent dans plusieurs parties du royaume. Londres même devint le théâtre de mouvemens séditieux, plus alarmans encore.

Dans les réunions de Spafields le peuple se porta à des excès qu'il fallut étouffer dans le sang. Une conspiration contre les ministres fut découverte; le lieutenant de marine Thistlewood et quelques autres conjurés obscurs furent exécutés en 1820. Le prince régent se rendant à Westminster, pour l'ouverture du parlement, vers le même temps, fut assailli par des furieux, et un coup de fusil à vent brisa les glaces de sa voiture. L'Irlande n'a presque point cessé pendant toute cette époque d'offrir des scènes de brigandage, de meurtre ou de révolte ouverte, provoquées par le système d'intolérance que Castlereagh, bien que né dans son sein, ne cessait de faire peser sur elle. Les supplices, vainement prodigués depuis plusieurs années, n'inspirèrent que peu d'effroi, et la misère fit braver les baïonnettes, comme la haine et la vengeance firent affronter les gibets.

George III ayant enfin terminé sa carrière le 29 janvier 1820, le prince de Galles fut proclamé roi le même jour; mais, dès les premiers temps du nouveau règne, le scandaleux procès de la reine Caroline vint troubler les fêtes et les réjouissances. Depuis long-temps les peuples des trois royaumes, sans approuver les nombreuses inconséquences d'une conduite qu'il serait difficile de justifier, avaient jugé cette princesse digne d'un meilleur sort. La mort, une mort inattendue et cruelle qui, comme celle de sa fille et à plus juste titre encore, avait donné lieu aux plus effrayantes conjectures, ne satisfit point ses ennemis, et ses restes inanimés furent exposés à de nouveaux outrages. Ses funérailles, dépouillées de toute pompe extérieure, ne furent honorées que par les regrets

donnés à ses malheurs. Il fallut disperser à coups de baïonnettes le peuple qui s'obstinait à suivre le cercueil. On réussit cependant à faire passer le convoi à travers la cité de Londres, mais deux hommes furent tués en ce jour de deuil. L'alderman Waithman, schérif de la ville, fut menacé de mort par les soldats, et un général distingué (sir Robert Wilson), pour s'être montré en cette triste circonstance tel qu'il avait été toute sa vie, sensible et généreux, fut puni par une ordonnance ministérielle, toute nouvelle dans les fastes de la Grande-Bretagne, et privé de son modique traitement, seul prix de ses longs services. Lorsque ces funestes évènemens se passèrent à Londres, le roi en était absent, mais ses ministres étaient présens, et l'exécration publique les chargea de la responsabilité de tout le sang anglais versé à cette époque, et qu'il leur était si facile d'épargner.

Ce fut peu de temps après son arrivée en Irlande, que George IV apprit la mort de son épouse. Ce fut aussi pendant un voyage, et peu après son arrivée en Écosse, qu'il apprit la mort tragique de l'un des persécuteurs les plus acharnés de la reine, de lord Castlereagh, devenu depuis quelques années marquis de Londonderry, et dont la mémoire restera odieuse à tout vrai Breton, tant qu'il existera en Angleterre quelque sentiment de justice, de liberté et d'honneur national. Ce ministre, comme on sait, mit lui-même un terme à son existence en se coupant la gorge. Il a fallu de fortes raisons sans doute pour porter à un tel acte de désespoir cet homme au cœur d'airain qui, depuis quatorze ans, avait été le conseiller de toutes les mesures

rigoureuses, l'ame de tous les cabinets, le moteur de tous les congrès, et, pour ainsi dire, le roi des rois. Mais son crédit avait baissé au-dedans comme au-dehors. Pendant les dernières années de son administration, la Grande-Bretagne était descendue du premier rang des puissances de l'Europe ; Castlereagh n'exerçait plus qu'une influence secondaire. La succession de Napoléon ne lui fut point dévolue, comme il l'avait espéré; mais si sa politique extérieure ne fit rien pour la gloire de son pays, son système aggrava de plus en plus le despotisme qu'il lui avait imposé, et son inconcevable imprévoyance l'amena bientôt à exécuter la résolution désespérée dont nous venons de parler, et qui, peut-être, est le seul acte de justice qui ait signalé la trop longue durée de son administration. La mort de cet homme pervers ne produisit qu'une impression de peu de durée sur George IV, dont l'esprit naturellement pénétrant commençait à sonder la profondeur de l'abîme dans lequel l'avait entraîné la fausse politique de son ministre. Il est probable que c'est aux graves réflexions qu'a fait naître dans l'esprit de ce prince l'état où le marquis de Londonderry laissait l'Angleterre, que doit être attribué le choix qu'il fit de M. George Canning, sur la proposition du comte de Liverpool, pour succéder au ministre défunt. Ce choix fut d'autant plus remarqué et plus honorable pour le roi, qu'en même temps que Canning était connu pour avoir été en opposition avec les principes de Castlereagh dont il venait occuper la place, on n'ignorait point en Angleterre combien, dans l'intérêt même du trône et de sa dignité, cet homme d'état avait

désapprouvé le procès impolitique et immoral suscité à la reine Caroline, procès dont il faut néanmoins avouer que cette princesse fut elle-même en partie la cause par l'obstination qu'elle mit à se faire couronner reine d'Angleterre, à l'instant où ses torts privés étaient reconnus de ses partisans les plus affectionnés, et où les arrangemens les plus acceptables lui étaient proposés à l'extérieur. L'éloignement que, dans cette circonstance, le roi avait conçu pour Canning, et le parti qu'avait pris cet homme d'état de voyager quelque tems hors d'Angleterre, pour ne pas se voir dans la nécessité de trahir ce qu'il croyait devoir de dévouement à l'infortune, ou de manquer en quelque manière au respect dû au monarque, n'étaient guère moins publics. On racontait même que l'aversion de George IV pour tout ce qui lui rappelait le caractère d'épouse dans la reine Caroline était portée si loin, que, causant un jour avec un de ses confidens les plus intimes, celui-ci ayant dans la conversation fait précéder du titre de *majesté* le nom de la reine Caroline, le roi s'emporta contre lui au point de le frapper si rudement à la tête qu'il en conserva les marques pendant plusieurs jours.

Du moment où Canning eut été appelé une seconde fois au département des affaires extérieures de la Grande-Bretagne, la politique anglaise prit une direction nouvelle, et cette justice doit être rendue avec éclat à George IV, que, bien qu'enveloppé par les intrigues de la Sainte-Alliance et de l'oligarchie britannique et européenne, ce prince a néanmoins donné son entier assentiment à toutes les mesures jugées nécessaires par le nouveau ministre, et adopté sans restriction le vaste et

généreux système qui, sans s'immiscer en rien dans le gouvernement des autres états, proclame au nom de la Grande-Bretagne et comme principe fondamental de sa politique, le dogme impérissable de *la liberté civile et religieuse.* Toutefois, la grande révolution de cabinet, conçue et commencée par Canning, ministre des affaires extérieures, ne pouvait être accomplie que par Canning premier ministre. Le sentiment de cette vérité agit également sur le roi et l'oligarchie. Le roi résolut d'accélérer la crise ministérielle qui devait rendre à l'Angleterre l'influence et la splendeur qu'elle avait perdues aux yeux de l'Europe et à ceux de ses propres citoyens, sous l'administration qui venait de finir : l'oligarchie, au contraire, travailla à reculer cette crise, et, s'il se pouvait, à la rendre impossible, en alarmant le monarque sur ses conséquences, et en le décidant, si ce n'était à briser le ministre qui était son ouvrage, du moins à laisser ce ministre sans force, en minorité, et par conséquent sans défense au milieu d'un cabinet qui avait conjuré sa ruine, et dans lequel ses efforts seraient désormais impuissans.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails des circonstances qui ont amené et rendu inévitable le grand changement politique qui s'est opéré dans le cabinet de Saint-James en avril 1827; nous nous bornons à énoncer, comme document historique important à recueillir, un fait de nature à confondre les allégations d'une faction qui s'efforce de présenter comme le résultat d'une intrigue ce qui n'est que le résultat forcé d'une réaction que cette faction elle-même avait rendue néces-

saire, en plaçant depuis long-temps l'Angleterre dans une position fausse et contraire aux lois constitutives de son existence politique. On assure encore que la maladie grave, survenue dans le courant de mars 1827, au comte de Liverpool, n'a été, probablement, que l'occasion d'un changement, résolu dès long-temps à la suite des nombreux entretiens que le sage ministre avait eus avec le roi, changement dont l'exécution paraissait maintenant ne pouvoir plus être ajournée sans compromettre les premiers intérêts de l'état, la dignité et la sûreté même du trône. Dans les vues secrètes des ministres démissionnaires, dignes et fidèles alliés de la sainte alliance, sous Castlereagh, et qui, sous Canning, se voyaient contraints en quelque sorte de rentrer et de se maintenir dans les voies de l'honneur, de la franchise et de la dignité nationale, les seules que puisse avouer la politique d'un grand et puissant état, ces ministres, auxquels nous sommes tentés de pardonner leur profonde haine pour la presse en nous rappelant les honteuses révélations que la presse a faites sur eux, avaient résolu : 1° de favoriser en Espagne et en Portugal les principes de l'absolutisme et de l'apostolicisme; 2° de former dans ce but une alliance plus étroite avec le perfide et méprisable ministère français; 3° de retirer, sur les instances de celui-ci, les troupes anglaises du Portugal, sans exiger de réciprocité de la part de la France qui aurait paisiblement continué d'occuper l'Espagne; 4° de sacrifier son plus ancien et son plus utile allié, privant ainsi l'Angleterre des grands avantages qui résultent pour elle de ses communications

avec cette partie de la Péninsule; enfin, de fouler aux pieds, par l'abandon formel de la cause des infortunés catholiques Irlandais, les droits les plus sacrés des hommes et cet admirable principe de la *liberté civile et religieuse* dont la noble bannière a été élevée par le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, contre lequel la majorité du cabinet protestait, par ses intrigues, ses votes, ses actes, et par sa démission même *, à l'instant où cette proclamation était accueillie avec transport et reconnaissance par l'Angleterre et par l'Europe. C'est une opinion généralement admise que, dans les graves circonstances qui viennent de replacer l'Angleterre au rang dont la politique et les condescendances du feu lord Londonderry pour l'alliance du nord, avaient fait déchoir cet empire, George IV a développé l'esprit le plus prévoyant et le plus ferme, le caractère le plus honorable, les intentions les plus loyales et les plus constitutionnelles. Peut-être aurait-on quelque droit de s'étonner de ce qu'attaqué, comme roi, dans une de ses prérogatives les plus nobles et qui exige le plus d'indépendance, le droit d'organiser comme il l'entend l'administration responsable de l'état, ce prince, après avoir manifesté une juste indignation de la démarche par laquelle la faction oligarchique qui a pris pour organes les ducs de Rutland et de New-Castle

* Cette majorité se composait du chancelier Eldon, du comte de Westmoreland, du duc de Wellington, du comte Bathurst, de M. Peel, du vicomte de Melville, et de lord Bexley (Vansittart), qui, mieux conseillé sans doute, s'est empressé depuis de retirer sa démission, qu'il avait offerte avec irréflexion, et qui avait été acceptée.

et pour principal agent le duc de Wellington, prétendait restreindre cette indépendance, ait consenti depuis à accorder de nouvelles audiences à l'insolent pair, et que plus tard et sans doute comme hommage à d'anciens services, il ait cru devoir s'exposer à l'affront d'un refus, en proposant à ce même duc de Wellington de reprendre le commandement en chef dont il s'était démis volontairement dans l'espoir d'y être rappelé par l'opinion publique, laquelle, quoi qu'en disent quelques plumes vendues, ne reconnaît plus maintenant d'hommes nécessaires dans l'état que ceux qui le gouvernent dans l'intérêt de son honneur et de sa liberté.

D'après la composition actuelle du ministère de la Grande-Bretagne, toute capitulation est devenue impossible entre la couronne et les ennemis des libertés publiques; et le monarque lui-même (qu'on nous pardonne cette supposition que notre conviction repousse) n'échapperait pas long-temps au soupçon d'une secrète connivence avec ces hommes coupables, s'il ne les bannissait de sa présence comme il les a bannis de ses conseils. La marche, tantôt lâchement insidieuse que les chefs de cette faction n'ont cessé de tenir depuis que, par leur propre aveuglement, ils ont résigné le pouvoir qu'on ne leur redemandait pas encore, prouve assez qu'il n'y a rien à attendre de leurs lumières ou de leurs remords, et que le cri de l'indignation nationale qui s'élève contre eux de tous les points de l'Angleterre est une leçon qui, bien qu'effrayante, est perdue. Loin de modifier leurs idées, ils semblent, par une persistance criminelle dans les funestes erreurs de

leur administration, vouloir prendre à tâche d'aggraver les embarras qu'ils ont fait naître eux-mêmes, en les rejetant sur leurs successeurs; diviser les chambres entre elles et dans leur propre sein; et apporter un obstacle systématique à toutes les mesures proposées par le ministère pour venir au secours du peuple et subvenir à ses besoins, encore éloignés sans doute, mais sur lesquels il serait trop tard d'exprimer de vains et d'hypocrites regrets lorsque l'instant d'y satisfaire serait arrivé.

Entouré maintenant de ceux qui furent les amis de sa jeunesse et dont il n'abandonna les principes que pour tomber dans les piéges que Castlereagh tendait à la longue inexpérience des affaires où l'avait laissé George III, George IV monté au trône sous les plus favorables auspices voudra réaliser sans doute les hautes espérances que les actes de la septième année de son règne permettent de concevoir. Roi constitutionnel d'un puissant empire il sentira que si, au dix-neuvième siècle, il n'y a de sûreté pour les princes et de stabilité pour leurs gouvernemens que dans une parfaite concordance entre leurs actes et les besoins de la société, leur plus belle gloire, celle contre laquelle les peuples ne protestent jamais, est de deviner ces besoins et de les prévenir.

Nous étions loin, en terminant cet article, d'être préparé à la déplorable catastrophe qui nous force à reprendre la plume pendant quelques instans. Canning est mort! L'ami du genre humain, celui dont tous les travaux tendaient, depuis quatre ans, à établir sur la terre le double bienfait de la liberté civile et religieuse

vient de descendre au tombeau, après avoir été pendant les quatre derniers mois de sa vie, c'est-à-dire depuis son élévation au premier ministère, abreuvé de toutes sortes de calomnies et d'outrages par la faction stupide et barbare qui, unie d'intérêts et de vues dans presque tous les grands cabinets du continent, veut bannir la liberté de la terre comme elle a banni la vérité du conseil de tant de rois. La mort de ce grand homme, dont les deux mondes conserveront un éternel et douloureux souvenir, vient de mettre dans un jour nouveau la force de caractère, la haute portée de jugement, la sage prévoyance de George IV et le sincère amour de ce prince pour l'intérêt de ses peuples et la gloire de la couronne britannique. Toute la conduite de ce monarque pendant les derniers jours de la maladie de son ministre attestent éminemment la parfaite bonté de son cœur, et ce n'est pas sans une extrême et trop légitime indignation, que nous avons lu dans le journal ministériel français du samedi 11 août (*la Gazette de France*) qu'au moment suprême (mardi 7 août) où Canning près d'expirer*, adressant ses derniers adieux à sa famille en larmes, ne s'occupait que de l'avenir de l'Angleterre et recommandait instamment au roi, par l'intermédiaire de la personne respectable que ce prince avait chargée de transmettre d'heure en heure à Windsor des nouvelles du grand homme mourant, « de ne se départir en aucun point et en aucun temps du système politique embrassé par lui à l'intérieur et à l'extérieur : »

* Il est mort le 8, à quatre heures moins dix minutes.

Qu'à cet instant même le roi prenait à Royal-Lodge le plaisir de la pêche, et n'était rentré à Windsor que pour y assister à un grand souper. Ce fait, nous sommes fondé à l'attester, est matériellement faux, controuvé, calomnieux, outrageant pour le monarque britannique, et sa publication ne peut être que le résultat d'une de ces odieuses combinaisons, familières au ministère français et à ses dignes agens, dont l'insulte pour tout ce qu'il y a de grand et de généreux est l'élément nécessaire. Ce qui prouve au reste combien étaient fausses les insinuations que le journal ministériel s'efforçait d'accréditer dans le but de faire penser que le cœur de George IV était resté étranger au malheur qui frappait à la fois et l'Angleterre et lui-même, c'est le tendre et puissant intérêt que ce prince n'a cessé de témoigner pour son ministre, pendant les rapides instans d'une maladie que moins de huit jours ont vue naître et se terminer, et qui a eu tous les caractères d'une de ces exécrables conceptions politiques dont l'affreux secret reste presque toujours enseveli dans le tombeau de la victime et dans la conscience de leurs auteurs. Ce qui surtout réfute ces insinuations, c'est l'empressement avec lequel le sage et prévoyant monarque, dès long-temps éclairé sur les besoins et les vœux de son pays par le grand homme d'état dont le monde déplore la perte, a fait immédiatement appeler auprès de lui lord Goderich et M. Sturges-Bournes, ces fidèles amis de l'illustre défunt et les plus intimes confidens de sa politique, et a confié au premier le soin de reconstituer le ministère dont, par le même acte de sa volonté royale, il le nommait le chef, ou plutôt d'y remplir la seule place qu'une

mort qui ne sera jamais assez déplorée venait d'y laisser vacante. On sait, et il nous est doux de le répéter ici, que la composition de ce ministère est de nature à ne laisser aucune espérance de rentrer aux affaires à l'odieuse faction qui se flattait déjà de se saisir de l'héritage de Canning, car il importe de savoir que ce grand ministre n'en laisse point d'autre; qu'expirant au faîte du pouvoir il meurt sans fortune; et que, s'il en faut croire quelques confidences, ajoutant ainsi un nouveau titre de vénération et d'honneur à son nom déjà chargé de tant de gloire, il laisse même des dettes que le prince et le grand peuple qu'il a si bien servis seront fiers d'acquitter. Quoi qu'il en soit, la résolution prise par George IV de confirmer l'organisation ministérielle faite, il y a quatre mois et demi, par son ministre, résolution qui a été prompte, immédiate, et n'a donné lieu de la part de ce monarque vraiment ami de ses peuples, à aucune délibération, au milieu des difficultés, des intrigues et des douleurs dont il était accablé, est un des plus nobles traits du caractère de George IV, et la preuve la plus incontestable du noble respect de ce prince pour l'opinion publique, puissance immense, irrésistible, dont l'arrêt est toujours celui de l'histoire, et sans laquelle il n'y a point de gouvernement représentatif, puissance que méconnaissent et foulent aux pieds les ministres des princes absolus, et que, plus perfides et plus coupables encore en ce qu'ils ajoutent le parjure au crime, d'autres ministres, qui se proclament dérisoirement constitutionnels, outragent avec d'autant plus d'effronterie et d'audace, que c'est en usurpant son nom et en lui rendant un hommage qui est bien loin de leur

cœur, que ces conseillers pervers proscrivent, anéantissent les libertés publiques qui font l'indépendance, la force et la gloire des états, et qu'ils déshéritent les trônes eux-mêmes du respect, de la confiance et de l'amour des peuples.

GUILLAUME-HENRI, DUC DE CLARENCE,

HÉRITIER PRÉSOMPTIF.

Né le 21 août 1765, et marié le 11 juillet 1818 à Adélaïde-Louise-Thérèse, fille du duc de Saxe-Meiningen, née le 12 août 1792, est devenu, par la mort du duc d'York, son frère, héritier présomptif du trône de la Grande-Bretagne.

Ce prince, franc comme un marin, et qui jouit d'une grande popularité, ne fait point partie, en sa qualité de grand amiral, de l'administration dont lord Goderich est le chef, et qui, immédiatement après la mort du grand homme d'état dont l'Angleterre et le genre humain déplorent la perte, a été recomposée ainsi qu'il suit.

MINISTÈRE BRITANNIQUE.

Premier lord de la trésorerie et premier ministre, lord Goderich (Robinson).

Chancelier de l'échiquier, M. Herries.

Lord chancelier, lord Lyndhurst (Copley).

Président du conseil, le duc DE PORTLAND.

Lord du sceau privé (garde des sceaux), le comte DE CARLISLE.

Secrétaire d'état pour l'intérieur, le marquis DE LANSDOWN.

Secrétaire d'état pour les affaires étrangères, le comte DUDLEY AND WARD.

Secrétaire d'état pour la marine et les colonies, M. HUSKISSON.

Président du bureau de commerce, M. CHARLES GRANT.

Président du bureau de contrôle (société des Indes-Orientales), M. WYNN.

Grand-maître de l'ordonnance (artillerie), le marquis D'ANGLESEA.

Maître de la monnaie, M. G. TIERNEY.

Chancelier du duché de Lancastre, lord BEXLEY (Vansittart.)

Ministre de la guerre, le vicomte de PALMERSTON.

Eaux et forêts, M. STURGES-BOURNE.

Commandant les forces de terre (sans siéger au conseil), le duc DE WELLINGTON.

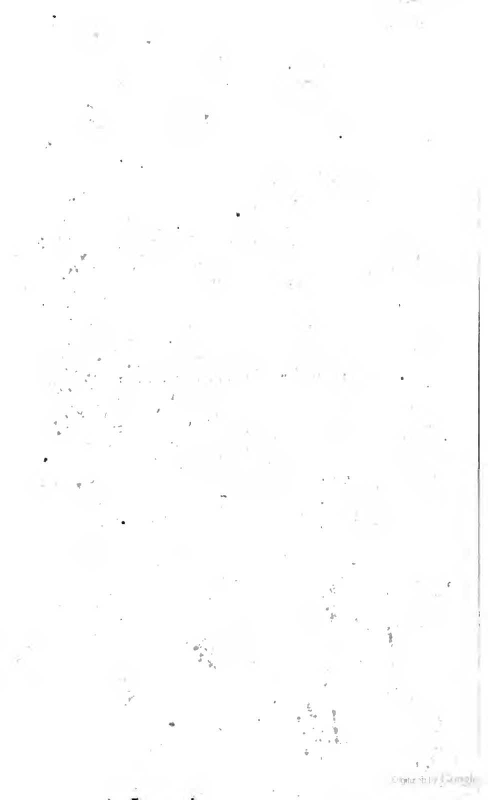
AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

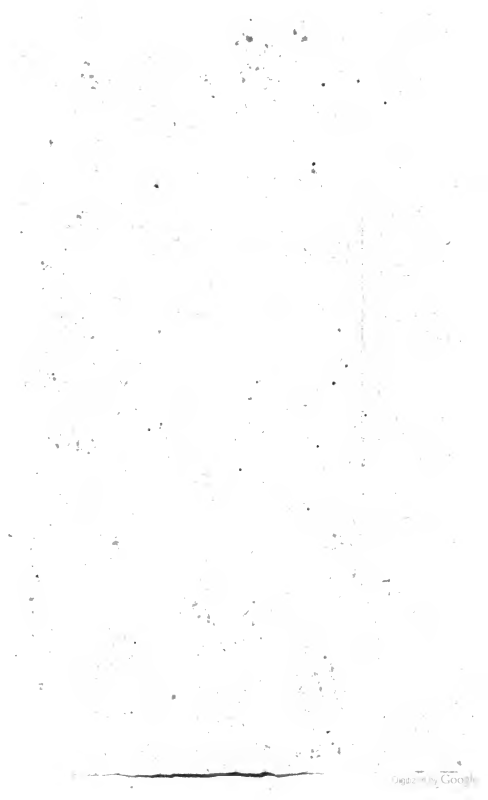
D'ANGLETERRE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

AUTRICHE.	Sir Henry Wellesley, ambassadeur extraordinaire.
BAVIÈRE.	Sir Brook Taylor, env. extraord. et minist. plénipot.
DANEMARCK.	Right honorable W. W. Wynn, *idem.*
ESPAGNE.	Right honorable Frédéric Lamb, *idem.*
ÉTATS ROMAINS.	M. Parke, consul général.
FRANCE.	Vicomte Granville, ambassadeur extraord. et plénipot.
NAPLES.	Right hon. Will. Noel Hill, env. extraord. et min. plén.
PAYS-BAS.	Right hon. S. Charles Bagot, ambassadeur extraord.
PORTUGAL.	Right hon. sir William A'Court, *idem.*
PRUSSE.	Comte Clanwilliam, envoyé extraord. et min. plénipot.
RUSSIE.	Lord Penshurst, ambassadeur extraordinaire.
SARDAIGNE.	Right hon. John Foster, env. extraord. et min. plén.
SAXE.	George Will. Chad, *idem.*
SUÈDE.	Lord Benjam. Bloomfield, *idem.*
TOSCANE.	Lord Burghersh, *idem.*
TURQUIE.	Right hon. Stratford Canning, ambass. extraord. et plén.
WURTEMBERG.	Lord Erskine, envoyé extraord. et ministre plénipot.



AUTRICHE.



FRANÇOIS II.

Empereur d'Autriche.





AUTRICHE.

FRANÇOIS Ier (Joseph-Charles), EMPEREUR.

En n'envisageant que les formes d'absolutisme qui caractérisent ce gouvernement, nous pourrions presque renvoyer cet article à celui de la Turquie. Similitude de principes, de formes, d'action dans le gouvernement, d'obéissance aveugle et d'ignorance dans les sujets, tout porterait à croire que ce pays n'est qu'une province de la Turquie, s'il ne se trouvait placé dans l'Europe civilisée, et s'il n'était régi par des princes, sans génie naturel, il est vrai, sans instruction acquise et accoutumés à ne voir et à ne juger que par les yeux de leurs premiers ministres ou asservis au joug de quelques favoris, mais d'un naturel simple, doux et populaire, la plupart sans défauts graves comme sans éminentes vertus. Cette absence de bonnes et de mauvaises qualités dans les princes de la maison d'Autriche rend, dans ce pays, le despotisme tout-à-fait supportable pour quiconque n'a aucune idée de la liberté. C'est ce qui fait que les Autrichiens, qu'il faut ranger dans cette classe d'hommes, et qui diffèrent essentiellement à cet égard des peuples de la Hongrie, se trouvent heureux sous le même sceptre dont le poids accable et désespère à tel point

l'Italie, qu'à toutes les époques elle a tenté de généreux mais impuissans efforts pour s'en affranchir, et qu'il n'est encore possible de l'y maintenir que par les exils, les cachots, et la terreur des supplices.

C'est à la tête de ce despotisme, qu'on décore pompeusement du nom de gouvernement impérial, royal et apostolique, qu'est aujourd'hui placé FRANÇOIS Ier, empereur d'Autriche, fils de Léopold II et de Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles III, né à Florence le 12 février 1778. Ce prince succéda à son père le 1er mars 1792 dans les états héréditaires : il fut couronné roi de Hongrie le 6 juin, et roi de Bohême le 5 août de la même année. Il avait été élu roi des Romains le 7 juillet. Pour continuer la série des empereurs d'Allemagne, il fut alors nommé François II ; mais, comme s'il eût pressenti l'avenir lorsqu'il vit la France élevée au rang des empires, il prit, par patente du 11 août et par une proclamation du 7 décembre 1803, le titre d'empereur héréditaire d'Autriche. Il dut à cette précaution d'avoir assuré à sa personne et à sa maison sa dignité et son titre, quand, par la force des évènemens, il fut obligé de renoncer, le 6 août 1806, à la couronne d'empereur d'Allemagne et à celle de roi des Romains.

Ce prince reçut sa première éducation sous les yeux de son père ; cependant son oncle, l'empereur Joseph II, se chargea de l'achever et fit venir à Vienne le jeune archiduc, qu'il confia aux hommes les plus habiles. Il manifesta dès lors un grand attachement aux anciennes institutions, contraste remarquable avec l'esprit philosophique du sage Léopold et la tendance de Joseph II à

toutes les réformes qui pouvaient contribuer à éclairer l'esprit de ses peuples, à les rendre plus heureux et à donner de l'éclat à son règne. Le jeune prince, à l'âge de vingt ans, accompagna son oncle dans la guerre contre les Turcs, et l'année suivante il y commanda en chef ayant pour conseil le célèbre général Laudon. Dans cette campagne il annonça un caractère persévérant, mais aucun talent, aucune disposition même pour le métier des armes. En 1790, lorsque Joseph II, souverain si digne à tous égards d'une destinée plus heureuse, eut succombé au chagrin que lui causait l'insurrection du Brabant, François s'occupa des affaires du gouvernement, jusqu'à l'arrivée de son père à Vienne. Il assista, ainsi que le prince royal de Prusse et le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, aux conférences de Pilnitz, qui eurent lieu le 17 août 1791, entre l'empereur Léopold II, Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, et le roi de Saxe mort le 5 mai 1827.

François Ier, après la mort de son père, attribuée avec trop de vraisemblance au poison, se mit en mesure d'exécuter les clauses de la convention de Pilnitz, convention dictée par les craintes qu'inspirait l'exemple d'un peuple qui réclamait ses droits et qui aspirait à une liberté que l'on crut pouvoir étouffer à sa naissance, tandis qu'on ne fit par là qu'accroître sa vigueur. Toutefois, ces calculs prétendus monarchiques furent éminemment secondés par l'esprit dont était animée une partie des chefs de l'assemblée législative de France, parce que ceux-ci voyaient dans la guerre un moyen puissant d'assurer l'indépendance nationale, par

le développement d'énergie auquel une lutte aussi terrible donnerait nécessairement lieu; et le gouvernement français déclara la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Nous ne nous étendrons pas sur les premiers évènemens de cette guerre où les troupes autrichiennes débutèrent par des avantages que Dumouricz leur fit perdre et que leur rendit la bataille de Nerwinde: ces détails se lient naturellement aux noms des généraux qui se signalèrent des deux côtés dans ces diverses campagnes.

Les efforts presque surnaturels que commandait à la France la redoutable énergie de la convention nationale, rendirent aux armées républicaines l'ascendant qu'elles avaient perdu; l'empereur se mit alors lui-même à la tête de ses troupes, et fit preuve de courage personnel dans la fameuse bataille de Fleurus, où néanmoins, après une résistance longue et acharnée, il se vit contraint de céder la victoire à l'armée française. Rejetés bientôt au-delà du Rhin, les Autrichiens se virent abandonnés par tous leurs alliés, notamment par la Prusse qui fit sa paix, en 1795, avec la république française.

Malgré cette défection, l'empereur François, soutenu par les subsides de la Grande-Bretagne, continua la guerre avec des succès balancés sur le Rhin et avec une infériorité presque constante en Italie, où aucun de ceux qui se succédèrent à la tête des armées autrichiennes ne put balancer long-temps le génie et la fortune de Bonaparte. Enfin, après deux ans d'une lutte meurtrière, l'Autriche se vit forcée de conclure, le 17 octobre 1797, le traité de Campo-Formio, par lequel François Ier re-

nonça à la Belgique et à toutes ses anciennes possessions en Italie, et reçut en échange Venise, l'Istrie, la Dalmatie et les Iles vénitiennes. Toutefois, en 1799, l'Autriche, appuyée de l'alliance de Paul Ier empereur de Russie, recommença les hostilités. Dès l'ouverture de la campagne, ses armées obtinrent, à Vérone, des avantages remarquables, et le concours des troupes russes que commandait le général Suwarow ne tarda pas à rendre ces succès décisifs. François Ier rentra en possession du Milanais, et ses armes victorieuses furent portées jusqu'aux frontières de France; mais, en Suisse, le général russe Korsakow ne fut pas assez bien secondé par les chefs de l'armée autrichienne, et, de cette circonstance, naquirent bientôt entre les alliés des germes de mésintelligence. Suwarow, profondément irrité d'avoir vu, pour la première fois, échouer ses entreprises, et attribuant à l'archiduc Charles ce qui était dû en effet aux lenteurs et à la timide circonspection du conseil aulique, se plaignit amèrement. L'irascible Paul Ier, déjà mécontent du comte de Thugut qui dirigeait à cette époque le cabinet de Vienne, rappela ses troupes : la coalition fut dissoute : et l'Autriche resta encore une fois seule aux prises avec la république française. Néanmoins, l'ascendant que venaient de prendre ses armées, les revers qu'avaient éprouvés les Français et l'état déplorable auquel les fautes énormes du directoire avaient alors réduit la France, permettaient sans doute encore à l'Autriche de se soutenir avec avantage : elle continua même, pendant quelque temps, d'obtenir des succès marqués; mais les évènemens du 18 brumaire an 8, changè-

rent totalement la face des choses. Bonaparte, après avoir organisé avec une étonnante célérité une armée de réserve, franchit les Alpes avec autant d'habileté que de bonheur et d'audace, et gagna, sur Mélas, commandant l'armée autrichienne en Italie, la bataille de Marengo, dont le résultat fut l'évacuation de ce pays par les impériaux. Des négociations de paix furent aussitôt entamées, mais l'empereur ne voulut pas séparer sa cause de celle de la cour de Londres, et Bonaparte, qui avait d'abord consenti à traiter simultanément avec les deux puissances, n'hésita pas à reprendre les armes lorsque les Anglais eurent positivement refusé de laisser passer une flotte chargée de porter en Égypte des secours à l'armée française qui s'y défendait encore. Le général Moreau, qui fut alors investi du commandement de l'armée française en Allemagne, remporta à Hohenlinden une victoire décisive, et il allait entrer à Vienne lorsque François Ier se décida à demander la paix. Le traité de Lunéville, dont les préliminaires furent signés le 3 février 1801, consacra d'une manière encore plus formelle la cession de la Belgique; il y ajouta même plusieurs contrées de la rive gauche du Rhin. Les limites de la république italienne furent reculées, et l'antique constitution de l'empire germanique se trouva changée jusque dans ses bases. Le duc de Modène et le grand-duc de Toscane furent obligés de renoncer à leurs états, sauf à être dédommagés en Allemagne. De telles conditions étaient bien capables de satisfaire l'ambition du vainqueur, cependant elles ne purent interrompre le cours de ses envahissemens.

C'est après le traité de Lunéville que fut consommée par lui la destruction du gouvernement helvétique ; qu'il s'appropria le Piémont, le duché de Parme et l'état de Gênes ; qu'il plaça sur sa tête la couronne d'Italie ; enfin, qu'il envahit le royaume de Naples où il avait depuis long-temps eu l'occasion de remarquer une malveillance sourde, mais toujours active, même lorsque les circonstances forçaient cette malveillance à des déguisemens. Dans une telle position, l'Autriche menacée de toutes parts dut songer à sa sûreté. Cette puissance augmenta donc le nombre de ses troupes : elle forma une nouvelle alliance avec la Russie, fit occuper la Bavière par une nombreuse armée ; et, moitié par sollicitations, moitié par force, entraîna l'électeur dans son parti. Mais bientôt la défaite d'Ulm (17 octobre 1805), due à l'ineptie ou à la pusillanimité de Mack, et celle de l'archiduc Ferdinand en Bohême, ruinèrent tous les plans des alliés. Les Russes n'étaient pas encore arrivés sur le champ de bataille, que déjà l'armée autrichienne était obligée d'abandonner la capitale au vainqueur ; et que l'empereur François et sa famille se voyaient obligés de s'en éloigner. La perte de la bataille d'Austerlitz, où les deux empereurs d'Autriche et de Russie avaient uni leurs efforts, mit le comble aux revers de François Ier. Ce prince alla lui-même trouver le vainqueur qui le reçut à son bivouac. C'est là que furent établies les bases du traité de Presbourg, qui fut définitivement signé le 22 décembre 1805. Par ce traité les états de Venise furent réunis au royaume d'Italie, et le Tyrol fut cédé à la Bavière. Ces nouvelles concessions achevèrent la ruine de

l'empire germanique, et Napoléon remplaça bientôt cet antique édifice par la confédération du Rhin dont il se déclara le protecteur.

Revenu dans sa capitale, l'empereur François, livré aux plus vives alarmes, pour ne pas nourrir la défiance de Napoléon, opéra de grands changemens dans son cabinet, et en éloigna les ministres que ce dernier regardait comme les ennemis de sa puissance.

Pendant la guerre que la Prusse et la Russie eurent à soutenir contre la France, en 1806 et 1807, le monarque autrichien garda la neutralité : il offrit même sa médiation à ces puissances et se consola du refus qu'il en reçut, en redoublant d'efforts pour éloigner de ses états le fléau de la guerre ; mais le traité de Tilsitt qui vint alors unir la France et la Russie, d'une manière si imprévue et si subite, fit redouter avec raison à l'Autriche les suites possibles d'une pareille alliance. La guerre que Napoléon avait portée en Espagne retenait au-delà des Pyrénées l'élite de l'armée française qui déjà avait essuyé de grandes pertes : l'occasion parut favorable à l'empereur François pour s'affranchir de la dépendance dans laquelle il se trouvait placé. Il fit des armemens considérables qui ne pouvaient manquer d'éveiller les inquiétudes du cabinet des Tuileries. Des éclaircissemens furent demandés ; les réponses ne furent point satisfaisantes ; l'aigreur se mêla bientôt aux négociations, et enfin, le 27 mars 1809, la cour de Vienne publia une déclaration très-étendue, laquelle, en retraçant les évènemens qui en avaient amené la publication, donnait assez clairement à entendre que l'Autriche se croyait autorisée

à chercher, dans des mesures énergiques, une garantie contre les dangers qui menaçaient son existence politique. Napoléon a réfuté les assertions contenues dans cette pièce, par des notes insérées dans le *Moniteur*, mais en même temps il eut recours à des moyens plus efficaces pour parer à un danger qu'il avait dû prévoir. Il fit revenir d'Espagne, avec la célérité qu'il mettait toujours dans les opérations de cette nature, les troupes dont la présence n'était pas indispensablement nécessaire dans la Péninsule: il les renforça par de nombreuses levées de conscrits et se porta sur la Bavière que les Autrichiens venaient d'envahir. Il les défit le 10 avril près d'Obensberg, où il commandait en personne les troupes bavaroises et wurtembergeoises, prit Ratisbonne le 23 avril, occupa Vienne peu de temps après, et força l'archiduc Charles de se retirer derrière le Danube. Un corps de l'armée française qui avait poursuivi l'ennemi au-delà de ce fleuve, fut complètement défait à Essling, la crue subite du fleuve ayant empêché qu'il n'y reçût des renforts, et le duc de Montebello y fut blessé mortellement. Toutefois, l'archiduc Charles ne profita pas de tous les avantages que lui donnait cette victoire; et l'armée française, à laquelle il avait laissé le temps de recevoir des renforts considérables, remporta à Wagram, après un affreux carnage de part et d'autre, un succès éclatant qui contraignit François Ier à faire la paix.

Les conditions de ce nouveau traité (Vienne, 14 octobre 1800), plus dures que toutes celles qui l'avaient précédé ne le furent pas néanmoins autant que la du-

plicité du conseil aulique le méritait, puisque l'Autriche conserva ses états et que les sacrifices territoriaux qu'exigea le vainqueur furent bien au-dessous de ce qu'attendait le vaincu. L'archevêché de Salzbourg fut sécularisé et donné à la Bavière; les Français prirent possession de Trieste, de Fiume et de toutes les côtes orientales de l'Adriatique. Une partie considérable de la Gallicie fut cédée à la Russie et l'autre fut jointe au duché de Varsovie, qui, depuis le traité de Tilsitt, était sous l'influence française.

Le 7 février 1810, sur la proposition que le prince de Schwartzemberg, alors son ambassadeur à Paris, fut chargé de lui transmettre, François Ier accorda avec empressement sa fille Marie-Louise à Napoléon. Il est permis de croire, malgré l'affectation qu'on a mise depuis à n'attribuer sa conduite dans cette circonstance qu'à l'empire de la force, excuse ordinaire et banale de tous ceux qui appartenant à l'ancien régime ont servi Napoléon, que François Ier, en lui donnant sa fille, fut guidé par la considération de l'avantage qu'il pouvait trouver à avoir désormais, non plus pour ennemi mais pour allié intime, un état, alors le plus puissant de l'Europe. Cet espoir ne dura que deux ans, et lorsque Napoléon conçut, en 1812, le dessein d'envahir la Russie, il voulut entraîner son beau-père dans ses projets insensés. L'empereur d'Autriche se rendit à Dresde en mai 1812, et, dans cette entrevue où Napoléon fit plus que jamais sentir aux rois de l'Europe le joug de sa puissance, François fut obligé de souscrire à un arrangement d'après lequel il fit marcher un corps de ses troupes qui forma

la droite de l'armée française. Ce corps d'armée commandé par le prince de Schwartzemberg, qui venait de quitter le poste d'ambassadeur à Paris, ne prit au reste que le moins de part qu'il lui fut possible aux opérations militaires, et dès que les revers de Napoléon eurent mis les puissances de l'Allemagne à l'abri de son ressentiment, le général autrichien cessa entièrement de combattre.

En 1813, l'empereur François resta quelques mois spectateur des évènemens qui eurent lieu en Saxe et en Franconie, et, toujours plein d'hésitation, il parut d'abord résister aux efforts que firent les monarques russe et prussien pour l'entraîner dans leur alliance. Cependant, vers le commencement de juin, il quitta sa capitale pour se rendre en Bohême, et fit marcher vers le même point des forces considérables, afin d'être à portée de négocier une paix générale ou de pousser avec vigueur les préparatifs de la guerre, s'il se trouvait obligé de recourir à cette extrémité. Il eut plusieurs conférences avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et proposa sa médiation que ces monarques s'empressèrent d'accepter. Après quelques hésitations, Napoléon l'accepta également, et la ville de Prague fut désignée pour la tenue d'un congrès qui devait s'ouvrir le 5 juillet; mais le monarque français n'y envoya de plénipotentiaire que le plus tard possible, et ce ne fut que quinze jours plus tard que le duc de Vicence (Caulincourt) vint l'y représenter avec des pouvoirs insuffisans et des instructions telles que la paix dut paraître impossible.

L'empereur d'Autriche, convaincu par tout ce qui se passait autour de lui, que les affaires de son gendre étaient

alors désespérées, publia, en août 1813, un manifeste où, après avoir exposé sa conduite relativement à la France, il déclarait qu'il allait se réunir aux puissances armées pour leur indépendance. Le 9 septembre suivant, ce souverain conclut un traité d'alliance à Tœplitz, avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse; ses troupes coopérèrent dès ce moment aux opérations des armées alliées, et elles eurent une grande part à la victoire de Leipsig (16, 17 et 18 octobre 1813), où leur général, le prince de Schwartzemberg, commandait en chef. Peu de jours auparavant, un traité de paix avait été signé à Ried, entre l'Autriche et la Bavière. Cette dernière puissance avait renoncé à la confédération du Rhin et l'empereur lui avait garanti toutes ses possessions actuelles. Un traité semblable fut signé à Fulde, le 2 novembre, avec le roi de Wurtemberg. Le 1er mars 1814, les alliés signèrent à Chaumont un traité par lequel ils s'engagèrent à ne pas déposer les armes avant d'avoir atteint le but qu'ils s'étaient proposé.

Tandis que de nombreuses armées russes et prussiennes envahissaient les provinces françaises de l'est, l'armée autrichienne, qui avait pénétré en France par la Suisse, occupait la Franche-Comté, la Bourgogne et Lyon. L'empereur François suivait tous les mouvemens militaires. Ce monarque se trouvait à Dijon lorsque les armées russe et prussienne entrèrent à Paris. Il se rendit aussitôt dans cette capitale, où il arriva le 15 avril 1814. Il suivit toutes les négociations qui amenèrent le traité de Paris, montrant dans toutes les circonstances qui allaient précipiter du trône une fille

à laquelle jusque-là il avait paru tendrement attaché, une impassibilité qui étonnait tous ses alentours, ce qui semblerait démontrer qu'un froid calcul politique domine en lui toute autre pensée.

Pendant les deux mois qu'il passa à Paris, on le voyait dans tous les lieux publics, dans tous les établissemens importans, et partout il s'efforçait de se rendre populaire. Toutefois Paris et la France ne se laissèrent point persuader par ces captations séduisantes, et la seule impression qu'il fit sur eux était inspirée par sa conduite envers sa fille.

L'empereur d'Autriche partit de Paris au commencement de juin, et retourna à Vienne, où les souverains alliés et les plénipotentiaires de toutes les puissances ne tardèrent pas à se réunir pour régler leurs intérêts. Ces importantes discussions n'étaient pas terminées lorsque le retour inattendu de Napoléon de l'île d'Elbe vint de nouveau jeter le désordre et la confusion. François qui sentit ou crut sentir cette fois qu'il avait comblé la mesure des outrages envers Napoléon, que ce prince ne pouvait plus se confier à un allié si mobile, et qu'il n'avait plus de grâce à attendre de celui qui, frappé tant de fois comme souverain, venait de l'être maintenant comme époux et comme père, n'hésita pas à se réunir aux autres puissances. Il adhéra à leur déclaration du 13 mars, comme au traité du 21 avril, et il fit de nouveau marcher ses armées qui occupèrent bientôt les mêmes provinces qu'en 1814. L'opinion publique jugeait dès-lors le cœur de Napoléon plus favorablement que son beau-père, lequel toujours disposé à changer

d'amis d'après le conseil des évènemens, ne supposait pas que ce prince pût lui croire encore de la persévérance. En effet, un assez grand nombre de personnes crurent alors que, n'ayant plus rien à redouter de la part de Napoléon lui-même qui avait totalement cessé d'être dangereux, le monarque autrichien suivrait la marche que semblait lui indiquer sa politique particulière, ainsi que l'intérêt de sa famille. Une sage politique, à défaut de sentimens désintéressés et de l'affection qu'il devait au prince imprudent qui a sacrifié jusqu'à son trône à cette alliance, conseillait à François d'en agir ainsi, mais il obéit à des considérations qu'il appartient à la postérité de caractériser; il se prononça au contraire de la manière la plus forte en faveur des Bourbons dont il était peu favorablement jugé. Lorsqu'il fit son entrée à Châlons-sur-Marne avec Alexandre et le roi de Prusse, on l'entendit s'exprimer en ces termes devant la députation municipale: « Le roi de France doit être maintenant sur son trône : aimez-le bien, et oubliez vos dissensions. »

Les troupes du corps d'armée autrichien du général Bianchi furent les seules qui combattirent dans l'intérieur après la capitulation de Paris. Maîtresses du Dauphiné, elles pénétrèrent en Languedoc et eurent le funeste honneur de disperser les malheureux que les atroces persécutions exercées contre les protestans du Gard avaient soulevés et réunis à Vars. C'est à ces infortunés qui tentaient de se défendre contre les assassins de Nîmes, comme la victime se défend contre son bourreau, que des biographes français n'ont pas rougi de donner le nom de

« *révolutionnaires* qui osaient combattre les royalistes. »

Les hostilités étant entièrement terminées, l'empereur François retourna dans ses états par l'Italie. L'année suivante, il se rendit dans le Tyrol, afin d'y recevoir en personne la prestation de foi et hommage des habitans de cette contrée. Par suite des derniers traités de Paris, la Toscane et le duché de Parme furent restitués à des princes de la maison d'Autriche, et cette puissance eut sous sa domination la plus grande partie de l'Italie où son gouvernement absolu ne sera jamais populaire. Elle obtint encore quelques agrandissemens en Allemagne et en Pologne; enfin elle porta sa population et l'étendue de son territoire au-delà de ce qu'elle avait possédé depuis Charles-Quint.

François Ier s'est marié quatre fois : il a épousé en premières noces la fille du duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg, qui est morte le 17 janvier 1790. Marie-Thérèse, fille du roi Ferdinand IV de Sicile, sa seconde femme, lui a donné treize enfans dont sept vivans. Elle est morte le 13 avril 1807, et François Ier s'est marié pour la troisième fois, le 6 janvier 1808, avec Marie-Louise-Béatrix, la plus jeune des filles de l'archiduc Ferdinand, duc de Modène et de Brisgau. Il n'a pas eu d'enfans de ce mariage. Cette impératrice est morte au commencement de 1816, en Italie, pendant le voyage de l'empereur; et enfin, dans les derniers mois de la même année, ce prince, doué d'une constitution physique très-robuste, s'est remarié en quatrièmes noces avec la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière, née le 8 février 1792.

La maison d'Autriche reportée, par une étonnante combinaison d'évènemens, au plus haut degré de puissance, et ayant acquis en quelques mois beaucoup plus qu'elle n'avait perdu depuis vingt-cinq ans, ne voit pas cependant sa prospérité intérieure égaler sa grandeur au-dehors. Ses ressources, épuisées par des guerres continuelles, ne se rétablissent que lentement, et ses papiers ont subi pendant long-temps une dépréciation considérable. Il s'est aussi rencontré de grands obstacles dans la réunion des provinces du Milanais et de la Lombardie avec celles qui composaient l'ancien apanage des empereurs; la diversité de mœurs, de coutumes, de langage et surtout l'espoir de l'indépendance qu'on avait fait espérer aux peuples d'Italie, indépendance dont ils étaient si dignes et dont ils ont été privés par la politique de la cour de Vienne, ont inspiré à tous les esprits une extrême répugnance pour la domination allemande, et cette répugnance est devenue aujourd'hui une haine invétérée qui ne peut plus s'éteindre que dans le sang du dernier Italien. On ne l'ignore pas à Vienne; mais, loin de chercher à rendre le joug autrichien plus doux dans ces contrées, on n'y néglige rien pour l'aggraver encore. Les deux chefs de l'état, en rejetant l'un sur l'autre les actes barbares que la vengeance ou la crainte leur inspirent, cherchent à échapper à une responsabilité qui leur est commune...

Ainsi, lorsqu'en avril 1825, l'empereur François faisait un voyage à Milan, le prince de Metternich se rendait à Paris, dans le but avoué d'assister aux derniers momens de son épouse, dont la maladie ne lais-

sait plus d'espoir, mais en effet dans celui d'enchaîner de plus en plus la France à l'alliance du nord, dont on sait que le chancelier autrichien était le grand prevôt; de s'opposer de tous ses moyens à l'émancipation de St.-Domingue, et particulièrement dans l'espoir d'obtenir du ministère français, si naturellement porté à se montrer complaisant et obséquieux sur ce point, de nouvelles restrictions et des entraves plus pesantes à la liberté de la presse. M. de Metternich échoua alors; mais fidèle à la devise du premier ministre français (Villèle), « Tout vient à point pour qui peut attendre, » ce fut pour obtenir, en 1827, à l'aide de la complicité ministérielle encore déguisée du triumvirat, dont tout fait présager aujourd'hui la chute (décembre 1827), un triomphe complet sur toutes les idées généreuses et constitutionnelles dont l'extinction est nécessaire aux ministres autrichiens et français pour conserver un pouvoir que l'opinion de l'Europe ne voit plus dans leurs mains qu'avec effroi, et dont le maintien doit devenir la cause plus ou moins immédiate des nouveaux bouleversemens dont le corps social est menacé, et que la sagesse du gouvernement britannique s'efforce bien vainement d'écarter.

Des troubles avaient éclaté en 1824 sur plusieurs points de la Lombardie : la lassitude du joug autrichien était extrême dans ce pays. Là, comme on l'a vu récemment en Russie, le besoin des institutions constitutionnelles travaillait toute cette partie de la noblesse qui n'a pas renoncé à toute raison, à tout patriotisme, à tout sentiment de sa dignité personnelle; mais, là aussi comme en Russie, l'imprudence, l'indiscrétion, l'exagération

des principes les plus généreux, le défaut d'ordre et d'à-propos dans les mesures, avaient fait échouer de vastes projets et compromis un grand nombre de noms illustres et nationaux. Des mesures de la plus extrême rigueur avaient suivi les découvertes de la police et porté la terreur et le deuil dans toutes les familles. Une foule de victimes avaient été précipitées dans les cachots de Mantoue. Plusieurs condamnations à mort avaient été prononcées par les commissions spéciales, et tandis que les bourreaux n'attendaient pour frapper que la confirmation des sentences, les familles des victimes n'avaient plus d'espoir que dans la clémence impériale. Jamais occasion plus favorable ne s'était présentée pour celle-ci; la politique elle-même lui prescrivait de ne pas la laisser échapper. Les hommes sages et éclairés du cabinet de Vienne l'avaient reconnu en apprenant quelle était, à Milan, la disposition des esprits. Ils avaient vu, dans l'exercice de la clémence, un grand moyen de popularité pour leur souverain, et il avait été arrêté que le mois d'avril 1825 serait choisi pour le voyage de l'empereur, voyage qu'on regardait comme le moyen le plus propre à faire connaître la sensibilité de ce prince et l'intérêt qu'il portait au pays, en le mettant à même d'accorder, à la suite des condamnations rigoureuses qui venaient d'être prononcées à Milan, des commutations de peines et des grâces entières. Cependant, afin de ne rien hasarder, on résolut d'écrire dans cette ville pour savoir si, dans le cas où l'empereur entreprendrait ce voyage, il pouvait compter sur une réception flatteuse dans la capitale de la Lombardie. Les lettres par lesquelles ces rensei-

gnemens étaient demandés, quoique confidentielles, ne pouvaient manquer d'obtenir une demi-publicité, car un intérêt trop puissant et trop général s'attachait, pour les familles des proscrits, à être bien informées du but dans lequel elles avaient étéécrites. On s'accorda, et l'évènement a, depuis, bien cruellement déçu cet espoir, à y trouver l'expression des intentions personnelles de François Ier, et les premières familles de Milan, trompées par une erreur qui avait sa source dans une confiance honorable, répondirent unanimement que « non-seulement l'empereur serait accueilli avec empressement, mais encore avec transport, avec enthousiasme. » Il est à remarquer que plusieurs personnes appartenant à ces familles et qui se trouvaient alors à Paris, avaient reçu du prince de Metternich, qui lui-même venait d'arriver dans cette ville, les assurances les plus positives des intentions bienveillantes qu'apportait l'empereur à Milan, à l'égard des infortunés qui venaient d'être condamnés, de ceux qui étaient maintenant traduits devant les commissions, et des prisonniers qui étaient sur le point de l'être. Le besoin de croire à ces assurances les fit regarder comme des certitudes. On en écrivit de Paris à Milan; on s'encourageait, on se rassurait mutuellement, lorsque François Ier, accompagné de son épouse, arriva dans cette dernière ville le 10 mai 1825 et y reçut, en conséquence de l'espèce de traité secret qui avait été conclu entre ses habitans et le cabinet de Vienne, un accueil dont il parut vivement touché, mais aux causes duquel il devait se méprendre moins que personne. Toute la clientèle des hautes familles frappées dans un si grand nombre de leurs

membres, les amis de ces familles et cette immense partie de la population qui avait une pensée commune avec elles, faisaient entendre, autour de la voiture de l'empereur et sous les fenêtres de son palais, des acclamations touchantes sans cesse renouvelées, mais qui n'étaient qu'un appel à la clémence. Dès le troisième jour une audience fut indiquée. Tous les chefs de famille s'y rendirent avec espoir et confiance, mais quelle fut leur surprise et leur douleur lorsque François, ayant reçu d'elles l'accueil dont sa politique avait besoin, et se montrant inaccessible à tout attendrissement, répondit d'un ton glacé et qui annonçait une résolution irrévocable, « que les tribunaux avaient prononcé, qu'ils avaient fait justice; que la seule grâce qu'il pouvait accorder à ceux qui n'avaient point été jugés ou ne l'avaient été que par contumace, était de l'être par les tribunaux ordinaires et non par des commissions. » Au milieu de tant de mères de famille frappées de terreur par cette réponse inattendue, et qui se retiraient dans le silence de la consternation, la seule comtesse G..., baignée de larmes et prosternée aux pieds de l'implacable suzerain, insistait encore quand on lui fit entendre qu'elle devait aussi se retirer. Ainsi le vœu d'une immense population, celui des premières familles du pays, l'espoir de toutes les âmes sensibles, les promesses de Vienne, de Paris et de Milan furent anéantis dans un moment et probablement pour jamais. Jusque-là la désaffection pour l'Autriche s'était attachée aux institutions; dès lors il s'y mêla quelque chose qui tenait d'un sentiment plus personnel. On ne vit, on ne voulut point voir l'influence et les conseils

secrets de Metternich. L'indignation publique s'appesantit toute entière sur François, qui, dans cette circonstance, paraissait d'autant plus n'avoir agi que d'après lui-même, que l'épouse d'un des condamnés, laquelle venait d'arriver de Paris à Milan, affirmait y avoir reçu du premier ministre autrichien le conseil d'entreprendre ce voyage pour solliciter la clémence impériale. Tels sont les actes par lesquels François Ier a signalé la trente-troisième année de son règne; on y reconnaît l'esclave de Metternich et le père de Marie-Louise.

Le maintien de l'état d'abrutissement et de servitude dans lequel sont plongés les états héréditaires est tellement considéré par le prince de Metternich comme le premier ou plutôt l'unique mobile du gouvernement qu'un décret impérial récemment rendu, circonscrit dans une classe privilégiée de sujets la faculté de faire donner quelque instruction à leurs enfans et voue le reste de la population à l'ignorance et à la barbarie. Ce ministre a raison : il a choisi les seuls auxiliaires dignes de lui.

FERDINAND-CHARLES-LÉOPOLD-JOSEPH-FRANÇOIS-MARCELIN, prince impérial d'Autriche et prince royal de Hongrie et de Bohême, héritier du trône de ces trois pays, né le 19 avril 1793.

On parlait beaucoup, il y a quelques années, du projet du prince de Metternich, d'écarter de la succession à la couronne ce jeune prince dont il sait qu'il est

haï. Ce serait le quatrième exemple de la facilité avec laquelle on sait, en Europe, éluder au besoin ce que les cabinets sont convenus d'appeler le principe de la légitimité.

MINISTÈRE AUTRICHIEN.

Chancelier privé de maison, de cour et d'état, et ministre des affaires étrangères, le prince DE METTERNICH.

Chancelier de cour et ministre de l'intérieur, le comte DE SAURAU.

Président de la chambre générale de la cour, ministre des finances, le comte DE NADASDI.

Président suprême de justice, M. DE PLENCIZ.

Président de la haute police et censure, le comte DE SEDLENITZKY.

Président du conseil de guerre, le prince XAVIER DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

Président de la cour suprême des comptes, le baron DE BALDACCI.

Président de la commission de cour réunie pour les contributions directes et les subsistances militaires, le comte DE WURMSER.

Directeur du cabinet, M. ANTOINE MARTIN.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

D'AUTRICHE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le prince Paul Esterhazy, ambassad. extraord. et plénip.
BAVIÈRE.	Le comte Joseph de Trautmandorff-Weinsberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
DANEMARCK.	Le comte de Colloredo-Walsée, env. extr. et min. plénip.
ESPAGNE.	Le comte Brunetti, envoyé extraord. et ministre plénipot.
ÉTATS ROMAINS.	Le comte de Lutzow, ambassadeur.
FRANCE.	Le comte Antoine d'Apponi, ambassad. extraord. et plén.
NAPLES.	Le comte de Fiquelmont, envoyé extraord. et min. plénip.
PAYS-BAS.	Le comte de Mier, envoyé extraord. et min. plénipot.
PORTUGAL.	M. de Pfluegl, chargé d'affaires.
PRUSSE.	Le comte de Zichy de Vasankoe, envoyé extraordinaire.
RUSSIE.	Le comte de Bombelle, chargé d'affaires.
SARDAIGNE.	Le comte de Senft-Pilsach, envoyé extraordinaire.
SAXE.	Le comte Palfy-d'Erdoed, envoyé extraordinaire.
SUÈDE.	Le comte de Voyna, chargé d'affaires.
TOSCANE.	Le comte de Bombelle, chargé d'affaires.
TURQUIE.	Le baron d'Ottenfels Geschwind, internonce.
WURTEMBERG.	Le prince Alfred de Schoenbourg, envoyé extraordin.

BADE.

BADE.

LOUIS (Guillaume-Frédéric), grand-duc.

L'état de Bade a éprouvé depuis trente ans, dans son administration intérieure, toutes les vicissitudes auxquelles le soumettait nécessairement son voisinage de la France, dans le système de laquelle il était entraîné. Soumis à l'influence de ce pays, tant qu'il a été sous la domination de Napoléon, le grand-duché de Bade est maintenant sous celle des états à la suite desquels se traîne orgueilleusement le cabinet des Tuileries. Une constitution a été donnée à ce pays, à l'issue des évènemens qui ont renversé le trône de Napoléon; mais par les soins de M. de Berstett, digne émule des Villèle et des Metternich, cette constitution a subi à peu près le même sort que la charte française, et il est assez probable que si, par suite des affaires de l'Europe, cette charte venait à se relever un jour, les institutions constitutionnelles du grand-duché reprendraient aussi quelque faveur.

LOUIS (Guillaume-Frédéric), grand-duc de Bade, né le 9 février 1763, a succédé, le 8 décembre 1818, à son neveu Charles-Louis-Frédéric, que Napoléon avait marié à une nièce de l'impératrice Joséphine, prince dont la perte a laissé de vifs regrets aux Badois. Le nouveau

grand-duc, entièrement dirigé par le baron de Berstett, ennemi déclaré de tout système représentatif, paraît avoir suivi, dans l'administration intérieure de son pays, une marche tout-à-fait contraire à celle de son prédécesseur; la différence que l'affection populaire a mise entre ce dernier et le grand-duc régnant explique suffisamment quel est celui des deux princes qui a le mieux compris les intérêts de son peuple.

CHARLES-LEOPOLD FREDERIC.

Prince grand-ducal, fils du grand-duc Charles-Frederic, général de l'infanterie du grand-duché de Bade et propriétaire du régiment de Nevenstein, héritier du grand-duché, né le 29 août 1790, a été marié le 25 juillet 1819 à Sophie Wilhelmine, fille de Gustave-Adolphe IV, ex-roi de Suède, née le 21 mai 1801.

MINISTÈRE BADOIS.

Département de la maison et des affaires étrangères, le baron de Berstett.

Département suprême de justice, le conseiller d'état baron de Zyllnardt.

Département de l'intérieur, le baron de Berckheim.

Ministre d'état, section d'église évangélique, le conseiller d'état Winter, directeur.

Section d'église catholique, le conseiller privé ENGESLER, directeur.

Département des finances, le conseiller d'état DE BAECKH, directeur en chef.

Département de la guerre, le lieutenant-général DE SCHAEFFER.

BAVIÈRE.

BAVIÈRE.

LOUIS Ier, ROI.

Érigée en royaume dès 1805, la Bavière, jusque-là gouvernée par ses électeurs avec des formes absolues, n'obtint qu'après la mort de Napoléon des institutions constitutionnelles, que ses rois Maximilien Ier et Louis Ier ont constamment étendues et fortifiées avec une bonne foi, une persévérance et un sentiment de leur nécessité que l'empereur d'Autriche, leur gendre et beau-frère, ne s'est pas empressé de reconnaître, et qui ne cessent de porter ombrage à son gouvernement. De longues rivalités, qui avaient dégénéré en véritables animosités, avaient régné de tout temps entre les princes des deux familles, jusqu'au moment où la raison d'état les a décidées à s'allier; mais il est digne de remarque que cette alliance n'a rien changé à leur politique et même à leurs sentimens réciproques, et que l'Autriche a continué de se montrer aussi opposée aux lumières et aux principes libéraux, que les princes de la maison de Bavière s'y montraient favorables.

LOUIS (Charles-Auguste), né le 25 août 1786, marié à Thérèse Charlotte-Louise, fille du duc régnant de Saxe-Hildburghausen, a succédé à son père Maximilien-

Joseph, le 13 octobre 1825. Les premiers pas de ce prince, sur lequel se fondaient beaucoup moins d'espérances qu'il n'en a réalisées, ont été marqués par les plus sages mesures d'administration, d'économie et de politique. Religieux, mais ennemi des superstitions qui dégradent la dignité de l'homme, qu'en France et dans d'autres pays de coupables et d'imprudens ministres ont cru ne pouvoir gouverner qu'en l'avilissant, Louis Ier s'est décidé à faire un voyage à Rome afin de traiter par lui-même, avec la cour pontificale, d'un concordat ou d'un arrangement propre à rétablir dans ses états la paix des consciences, que s'efforcent de troubler partout des esprits ambitieux et inquiets. Aussi humain que chrétien et philosophe, cet excellent prince, pressé entre les dispositions malveillantes de deux cabinets de l'Europe, s'est rendu utile, autant qu'il a été en son pouvoir de l'être, à la noble cause de ces Grecs, aussi héroïques qu'infortunés, et que des ministres, lâchement hypocrites quand ils se disent chrétiens, ont si longtemps calomniés pour se dispenser de les secourir. Il a autorisé le départ pour la Grèce d'un grand nombre d'officiers de ses régimens, et leur a continué leurs traitemens pendant cette généreuse croisade. Il a lui-même donné des secours considérables, et encouragé par son exemple ses sujets à se montrer dignes de leur prince. Louis Ier, de retour de son voyage d'Italie depuis la fin de juin 1827, a été reçu dans ses états comme un père au milieu de sa famille. Toujours occupé du bonheur de son peuple, son premier soin a été de convoquer les chambres pour le 10 novembre

de la présente année 1827. Qu'il est affligeant pour l'humanité de voir l'influence de tels princes resserrée dans d'étroites limites au lieu de la voir s'étendre sur des territoires tels que ceux de la France, de l'Espagne ou de l'Autriche! Nous ne porterons pas plus loin ces réflexions, auxquelles suppléeront celles de nos lecteurs; elles nous ramèneraient à de tristes parallèles. Remarquons seulement que l'histoire, juge en dernier ressort des peuples et des rois, a déjà mis les premières années du règne de Louis I[er] au rang des époques les plus chères à l'humanité, à la religion, à la philosophie, et que tout annonce que ces heureux présages seront pleinement justifiés.

MAXIMILIEN,

Prince royal de Bavière, héritier de la couronne, né le 28 novembre 1811. Nous ne formons qu'un vœu pour ce jeune prince, et ce vœu les renferme tous : c'est qu'il ressemble à son excellent père!

MINISTÈRE BAVAROIS.

Ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, le comte de TURKHEIM.

Ministre de la justice, le baron de ZENTNER

Ministre de l'intérieur et des finances, le comte D'ARMANNSBERG.

Ministre de la guerre, M. MAILLOT DE LA TREILLE.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE BAVIÈRE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le baron DE CETTO, envoyé extraordinaire et min. plén.
AUTRICHE.	M. DE BRAY, envoyé extraord. et ministre plénipotentiaire.
DANEMARCK.	. . . .
ESPAGNE.	. . . .
ÉTATS ROMAINS.	Le cardinal HAEFFELIN, ministre plénipotentiaire.
FRANCE.	Le comte DE BRAY, envoyé extraordinaire.
NAPLES.	. . . .
PAYS-BAS.	. . . .
PORTUGAL.	. . . .
PRUSSE.	Le comte DE LUXBOURG, envoyé extraordinaire.
RUSSIE.	Le baron DE GIESE, envoyé extraordinaire.
SARDAIGNE.	Le comte DE MALZEN, chargé d'affaires.
SAXE.	Le comte DE LUXBOURG, envoyé extraordinaire.
SUÈDE.	. . . .
TOSCANE.	. . . .
TURQUIE.	. . . .
WURTEMBERG.	Le baron DE TAUSFKIRCHEN, envoyé extraordinaire.

DANEMARCK.

DANEMARCK.

FRÉDÉRIC VI, ROI.

Le Danemarck est la terre classique du despotisme, et cette sorte de gouvernement y a jeté de profondes racines, depuis l'acte du 10 janvier 1661 qui, en déclarant le pouvoir absolu un droit héréditaire dans la ligne masculine et féminine de Frédéric III, a rendu au roi sa capitulation et supprimé les états-généraux et les diètes. A l'exception toutefois d'un très-petit nombre d'horribles tyrans tels que Christiern II, chassé du trône et mort dans une captivité trop douce pour ses crimes, les souverains de ce pays, qui, dans une période de cent années, a joué un rôle si peu important, y ont exercé le pouvoir avec assez de modération pour ne pas faire désirer à leurs peuples de revenir aux anciennes formes de leur gouvernement. On peut donc dire qu'en Danemarck le despotisme est devenu, s'il est permis de s'exprimer ainsi sans sacrilège, l'expression de la volonté nationale et le résultat du choix libre du peuple. C'est ce que va démontrer l'article qu'on va lire et dans lequel nous avons cru devoir faire précéder ce qui appartient à la vie personnelle de Frédéric VI, actuellement régnant, par un aperçu des évènemens qui s'étaient passés avant son avènement.

FRÉDÉRIC VI, ROI DE DANEMARCK, fils de Christian VII et de Caroline-Mathilde d'Angleterre, né le 28 janvier 1768, fut élevé par le docteur *Struensée* que la protection de la reine avait porté aux premières places de l'état et qui devint la cause principale des malheurs de cette princesse. Né au sein d'une cour gaie et insouciante, à l'époque d'une tranquillité parfaite, tant au dedans qu'au dehors; Frédéric VI semblait appelé à continuer un jour cette série de règnes sans caractère, qui, depuis 1720, avaient fait descendre le Danemarck de son ancien rang parmi les puissances. Un étranger ambitieux avait mis un terme à ce long assoupissement. Struensée, devenu le premier ministre d'un monarque faible d'esprit et de corps, changea radicalement le système politique et administratif de la monarchie danoise. Affranchir l'état de la dangereuse influence de la Russie, circonscrire les priviléges de la noblesse, en attendant l'instant de les anéantir, abolir la servitude du paysan, asseoir les impositions sur le principe des économistes français, réduire les dépenses de la cour et surtout ses libéralités, l'une des grandes causes qui préparent de loin les révolutions, telles étaient les principales vues qu'annonçait cet homme supérieur. Philosophe par ses idées, visir par sa conduite, il employa à créer la liberté, les ressources du despotisme, et son ame ardente, impétueuse, peut-être corrompue, conçut quelques vœux dignes d'un grand homme.

Malheureusement ces améliorations furent exécutées avec un défaut de maturité et une imprévoyance qui causèrent sa perte. Réformateur, il avait soulevé contre

lui des passions puissantes, et sa qualité d'étranger, toujours si détestée dans un ministre, fut une arme mortelle entre leurs mains. Struensée laissa au Danemarck deux héritages, dont l'un fut la liberté de la presse, qu'il avait le premier proclamée pour son malheur, mais qui fut d'un immense avantage pour la nation, puisqu'elle réveilla le grand et noble caractère scandinave, obéissant par respect pour l'ordre, mais trop fier pour ne pas abhorrer la corruption et l'esclavage. En même temps que Struensée, dont cette seule action honore la mémoire, avait restitué à un peuple, qui jadis s'était volontairement dépouillé de ses droits, le plus précieux de tous, celui d'exprimer sa pensée, il avait rendu à la nation un autre service non moins important, dans la personne de celui qui devait gouverner un jour; il avait veillé à ce que le prince royal reçût une éducation mâle et sévère, entièrement opposée à la mollesse des cours, éducation dont les résultats se sont fait sentir depuis, dans des conjonctures de la plus haute importance. C'est donc en quelque sorte à ce ministre que les Danois sont redevables de la conservation du trône et de la renaissance de cette énergie et de ce sentiment d'honneur, qui seuls, dans les momens orageux, peuvent sauver les monarchies. Le berceau de Frédéric VI fut entouré de dangers. Dès l'âge de quatre ans, sa position devint extrêmement critique. Sa mère, sœur du roi d'Angleterre, languissait dans l'exil. Son père se trouvait dans un état qui le rendait incapable d'avoir aucune volonté à lui. On savait que la veuve de Frédéric V, l'am-

bitieuse Juliane-Marie, était à la tête d'une branche puînée qui, proche héritière du trône, pouvait tout espérer de l'inaction de la branche régnante. L'animosité qu'avait manifestée cette princesse contre la reine Caroline pouvait s'étendre jusqu'au fils de cette infortunée, et les alarmes de la nation lui supposaient un but ultérieur plus criminel encore. Toutefois l'opinion s'était trompée dans le genre de machiavélisme qu'elle lui supposait. La reine douairière parut avoir borné ses plans à une tutelle sévère qui lui eût assuré le droit, si vivement désiré par elle, de ne quitter les rênes du gouvernement qu'avec la vie. Ces projets audacieux furent déjoués par la prévoyance et l'énergie du jeune prince que secondèrent quelques amis fidèles et surtout la volonté nationale. Dirigé par les conseils du comte de Bernstoff, il prépara de loin le jour de son affranchissement. Dès l'an 1784, à peine âgé de seize ans, il écarta le parti de la reine Juliane et se mit à la tête du gouvernement. Ses ministres et ses principaux conseillers furent successivement les comtes de Bernstoff père et fils. Ce fut dès cette époque que Frédéric commença à reconnaître la vérité de cette admirable maxime, méconnue par tant de princes, et dont les notices que nous offrons au public présenteront plus d'un exemple, maxime qui lui avait été adressée par un poëte danois et qu'il répéta souvent lorsqu'il fut monté sur le trône : que gouverner les hommes est un travail et non pas un amusement. Au reste, la régence imprima au gouvernement un caractère de publicité, de loyauté et de justice qui lui concilia l'es-

time des partis les plus opposés; et, malgré tous les orages qui ont agité l'Europe, la sagesse du prince royal et de ses ministres conserva aux deux royaumes la paix intérieure et extérieure.

Cette tranquillité ne fut interrompue qu'en 1788, lorsque l'alliance de la Russie força le Danemarck à envoyer un corps de troupes contre la Suède; mais dès le mois d'octobre de la même année, un armistice, conclu par la médiation de l'Angleterre et de la Prusse, lui rendit la neutralité qu'il a conservée pendant les premières guerres de la révolution française et qui a tant contribué à la prospérité de l'état et à celle des habitans. Le papier-monnaie, dont la première émission eut lieu en 1736, avait commencé à tomber après la guerre d'Amérique, et, en 1789, il perdait déjà un quart de sa valeur nominale; mais le commerce se releva et devint tellement florissant, que, pendant plusieurs années, ce pays fut le plus tranquille de l'Europe, et l'un de ceux où régnait le plus d'aisance et de bonheur.

Une convention obligea le Danemarck, conjointement avec la Suède, depuis 1794 jusqu'à 1799, à protéger la neutralité de ces deux royaumes par une flotte composée de vaisseaux des deux nations, et le déploiement seul de cette force maritime contraignit l'Angleterre à traiter ces puissances avec plus de modération. Un léger succès que la valeur danoise obtint dans la Méditerranée valut à son pavillon l'avantage de naviguer dans ces parages avec sécurité. Quelques nuages qui semblèrent menacer cette heureuse situation furent encore écartés pendant l'an-

née 1800. Ce fut alors que le Danemarck entra dans la ligue du nord, formée par Paul Ier et Bonaparte, et qu'il s'engagea à mettre sa flotte en mer contre l'Angleterre. Cette puissance sentit bientôt les dangers auxquels l'exposait une pareille coalition, et la guerre devint inévitable. Des mesures énergiques furent prises par le cabinet de Copenhague : un corps de troupes danoises occupa Hambourg pour en exclure les Anglais. Ceux-ci crurent ne devoir pas perdre de temps pour attaquer un ennemi qui débutait d'une manière aussi vigoureuse; et de grandes forces navales, sous les ordres de l'amiral Nelson, entrèrent dans la Baltique, et présentèrent le combat à l'escadre ennemie qui l'accepta. Après une longue et sanglante action où les marins danois obtinrent par leurs talens et leur intrépidité, les éloges de leurs adversaires, les Anglais remportèrent une victoire chèrement achetée. « Je m'étais trouvé à bien des combats de mer mandait Nelson dans une lettre que publièrent les journaux anglais : mais jamais je n'avais rien vu de pareil. Ces Danois sont de véritables diables (*true devils*). »

Néanmoins Frédéric crut devoir à son peuple de ne pas prolonger une lutte aussi inégale; et comme les Anglais, de leur côté, ne cherchaient qu'à diminuer, à des conditions supportables, le nombre de leurs ennemis, il fut conclu, dans la rade même de Copenhague, une convention par laquelle le Danemarck rentra à la vérité en possession des îles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix, dans les Indes occidentales, mais cette puissance fut contrainte d'évacuer Hambourg. En 1804, le prince

royal s'étant rendu, à la tête de quelques troupes, dans le voisinage de cette ville, cette démarche donna de l'ombrage au gouvernement français. Cependant la paix ne fut pas interrompue, et le Danemarck en jouit jusqu'en 1807; mais bientôt l'arrogance des croiseurs anglais et les déprédations qu'ils exerçaient sur les bâtimens neutres donnèrent lieu à des plaintes amères, et excitèrent le ressentiment du gouvernement danois.

Napoléon, dont l'adroite politique épiait toutes les semences de haine que pouvait recéler contre l'Angleterre chaque nation européenne, profita de cette disposition des esprits pour faire, au cabinet de Copenhague, des ouvertures tendantes à renoncer à la ligue du nord. Le cabinet de St.-James en fut instruit : craignant avec raison le succès de ces négociations que semblaient devoir accélérer ses torts récens envers les neutres, et calculant tout ce qu'ajouterait l'accession du Danemarck aux forces navales de son ennemi, il demanda que la flotte danoise lui fût livrée jusqu'à la paix générale; et sur le refus du gouvernement danois, refus auquel il s'était attendu et qui fut accompagné du langage d'une profonde indignation, les forces britanniques attaquèrent Copenhague, que la résistance de la garnison et les efforts patriotiques d'une partie des habitans ne purent sauver des dangers d'une attaque que l'on n'avait pas assez prévue. Cette capitale fut bombardée pendant trois jours; des magasins immenses furent incendiés, l'arsenal de la marine fut dépouillé, et des navires chargés de marchandises pour plus de cent millions furent pris en mer. L'armée anglaise ne se retira qu'au mois de

mars 1808, emmenant dans les ports d'Angleterre la flotte danoise, composée de quinze vaisseaux de ligne, quatorze frégates et cinq bricks, outre un grand nombre de navires marchands et jusqu'aux plus petites embarcations, à tel point qu'on prétendit qu'à cette époque l'amiral anglais Popham avait déclaré « qu'il lui avait été ordonné d'emmener tout ce qui flottait. » Cette attaque, que le danger pressant où se trouvait en ce moment l'Angleterre explique aux yeux de la politique, mais qui trouva de violens détracteurs, même en Angleterre, fit encore perdre aux Danois leurs colonies, les îles d'Anholt et de Héligoland, et enfin le fruit de dix-sept années de paix et de travaux.

Pendant cette malheureuse catastrophe, le prince royal s'était empressé de se rendre de Kiel à Copenhague, pour ramener sur le continent danois le roi son père; mais Christian VII mourut à Rensbourg le 13 mars 1808; et Frédéric VI, regardé depuis longtemps par les Danois comme leur génie tutélaire, monta sur le trône.

Des évènemens de la plus haute importance signalèrent le commencement du règne de Frédéric VI.

La conduite du cabinet de Stockholm et les relations qu'il entretenait avec l'Angleterre, dont il recevait les vaisseaux dans ses ports et qui lui payait des subsides, furent regardées par le gouvernement danois comme des marques d'hostilité de la part de la Suède; et les explications qui eurent lieu à ce sujet n'ayant été rien moins qu'amicales, Frédéric VI, déjà entraîné par son alliance avec la Russie, déclara, la veille même de son

avènement, la guerre à Gustave-Adolphe, et les hostilités commencèrent immédiatement. Une attaque, tentée par les Suédois sur la Norwège, fut repoussée par les troupes et par les habitans de ce royaume, secondés de quelques régimens danois, et la fermentation que cet évènement causa à Stockholm fut telle, que plusieurs voix demandèrent hautement que la tête de Frédéric VI fût ceinte du diadème scandinave. Peu s'en fallut qu'on ne vît renaître l'union de Calmar. Cependant la paix fut signée le 10 décembre 1809 à Jænkoeping, mais le Danemarck resta en guerre avec la Grande-Bretagne. Cette guerre ne pouvant être soutenue par la marine danoise presque tout entière au pouvoir des Anglais, elle fut continuée par des corsaires qui montrèrent autant de valeur que d'activité, et firent un tort incalculable au commerce britannique. Lorsque l'alliance avec la France eut duré dix ans, le cabinet de Copenhague chercha enfin, après les désastres de Napoléon en Russie, à faire sa paix avec l'Angleterre; mais il tint encore à son système de neutralité, et, pendant l'année 1813, ce fut en vain que les puissances alliées cherchèrent à le faire entrer dans leur coalition. Les troupes danoises occupèrent les villes de Hambourg et de Lubeck; mais il paraît que c'était dans le dessein de les restituer à la France, dans le cas où le sort des armes lui eût été favorable.

A la fin de 1813, les troupes suédoises faisant partie des armées alliées, sous le commandement de leur prince royal, pénétrèrent dans les pays de Holstein et de Schleswig. Les Danois eurènt avec elles plusieurs

engagemens fort animés, dans l'un desquels ils firent essuyer une perte considérable aux volontaires de Mecklenbourg, qui faisaient partie de l'armée ennemie. Enfin le 15 décembre, un armistice fut conclu par le général suédois, comte de Læwenhielm, et le major de Bardeusleth, chef de l'état-major général de l'armée danoise, sous les ordres du prince Frédéric de Hesse. L'armistice devait expirer au bout de quinze jours, mais, sur la demande du roi de Danemarck, il fut prolongé jusqu'au 6 janvier 1814, époque à laquelle la fortune abandonna les drapeaux de la France et favorisa l'indépendance de l'Europe. Cet armistice prépara la paix du 14 du même mois. Dans le même temps le roi Frédéric VI exposa sa conduite politique dans la déclaration suivante qui explique avec autant de franchise que de précision le système que ce prince crut devoir embrasser pour mettre son pays en défense contre les terribles prétentions de deux puissances également redoutables pour lui. Cette pièce est d'un grand intérêt pour l'histoire.

« Grâce aux soins du gouvernement, la guerre, qui depuis quinze ans ravageait l'Europe, n'avait pas troublé le repos du Danemarck; mais le roi se vit tout à coup dans la nécessité de prendre des mesures de défense, soit pour protéger la navigation de ses sujets, soit pour garantir ses pays contigus à l'Allemagne. L'attaque de la capitale des états de S. M. et l'enlèvement de sa flotte par les Anglais en 1807, mirent fin à cet état de tranquillité dont S. M. avait eu le bonheur de faire jouir ses sujets. Les états danois eurent, par cette attaque, un

ennemi commun avec la France, ce qui fit rechercher et conclure une alliance avec cette puissance. L'empereur Napoléon promit publiquement et formellement des hommes et de l'argent. Une armée nombreuse entra en effet dans les états de S. M. Il était convenu que l'entretien de ces troupes serait aux frais du gouvernement français; ces frais se montaient à plusieurs millions de rixdallers. Cette armée resta sans rien entreprendre, plus longtemps à la charge du gouvernement qu'il ne l'eût souhaité. Les frais de son entretien ne furent pas remboursés au Danemarck, et ses réclamations à cet égard furent aussi infructueuses que celles qu'il fit relativement à l'argent promis. Les finances d'un état dont la guerre maritime avait déjà diminué les ressources, et que cette nouvelle dépense avait totalement épuisées, ne tardèrent pas à éprouver les effets les plus désastreux de l'introduction du système continental, que l'on faisait regarder comme un moyen d'amener la paix générale. L'incorporation à l'empire français, des villes anséatiques et des provinces voisines, devint ensuite le plus pesant fardeau, relativement aux relations commerciales avec l'Allemagne. Les effets s'en étendirent même jusqu'aux communications scientifiques. Des promesses formelles, reitérées plusieurs fois, avaient fait espérer que ces obstacles, si contraires à la bonne intelligence que S. M. s'efforçait d'entretenir avec le gouvernement français, seraient écartés; mais cette espérance fut encore vaine. Pendant la retraite de l'armée française, dans l'hiver de 1812 à 1813, les troupes de cette nation qui, conformément à la convention, auraient dû couvrir les

frontières du Holstein, disparurent.... L'intérêt du roi exigeait qu'il acceptât l'offre qui lui était faite de renouveler l'alliance avec la France et de lui donner plus d'extension, afin de s'assurer un secours puissant contre les souverains qui déclaraient leur résolution constante de soutenir les demandes de la Suède, en opposition directe avec l'intégrité du Danemarck. S. M. a, de son côté, rempli scrupuleusement les conditions du traité. Pendant que ses troupes combattaient comme auxiliaires à côté des troupes françaises, elles n'ont pourtant reçu qu'une partie de la solde qui, conformément au traité, leur revenait; et les sujets de S. M. ont éprouvé des pertes sensibles, tant par le séquestre mis sur les marchandises qui leur appartenaient à Lubeck et à Hambourg, et dont le gouvernement français se permit de disposer, que par l'enlèvement du fonds de la banque qui existait dans la dernière de ces deux villes. Les promesses de faire droit aux demandes de remboursement n'ont pas été remplies, et toutes les réclamations sont restées sans succès. Il avait été stipulé par le traité qu'il y aurait vingt mille hommes de troupes pour défendre les duchés et le Jutland; mais le maréchal prince d'Eckmuhl quitta la position qui mettait ces provinces à couvert, se retira à Hambourg avec toutes les troupes qu'il commandait, et abandonna à lui-même le corps d'armée du roi, qui n'était pas assez fort pour résister à une armée bien plus nombreuse. L'irruption des ennemis dans les duchés et places fortes a été le résultat de l'abandon éprouvé par le roi, de la part d'un allié sur l'aide duquel il devait compter. S. M. s'est

vue dans la nécessité de consentir aux sacrifices les plus pénibles, afin de garantir le reste de ses états de l'invasion dont les menaçaient, par terre, les troupes réunies de plusieurs puissances. S. M. déclare donc qu'elle se réunit aux souverains alliés contre la France, pour coopérer au retour de la paix générale, objet des vœux de toutes les nations de l'Europe et dont les états danois ont le plus grand besoin. »

Par le traité du 14 janvier 1814, il fut stipulé que le Danemarck recevrait, en échange de la Norwège, la Poméranie suédoise; et cette puissance s'engagea à fournir un contingent de dix mille hommes à l'armée des puissances coalisées. Les souverains alliés décidèrent néanmoins dans leurs conventions, arrêtées à Paris en 1814, que la Norwège serait donnée à la Suède. Ce fut alors que le prince héréditaire, cousin du roi, entreprit de défendre cette contrée; mais n'ayant pas de forces suffisantes et ne pouvant s'opposer à une invasion qui était appuyée par les plus puissans souverains de l'Europe, il fut obligé de renoncer à son projet.

Lorsque la paix fut définitivement conclue, Frédéric VI se rendit au congrès de Vienne, où la sagesse et les lumières de ce prince lui acquirent l'amitié de tous les souverains réunis dans cette capitale. Lorsqu'en 1815 l'Europe se décida de nouveau à combattre Napoléon, la guerre fut terminée avant que le contingent danois pût y prendre part. Cependant ce contingent fit partie de l'armée d'occupation, et le Danemarck participa au produit des contributions de guerre que la France s'est engagée à payer. Cher à son peuple

par la sagesse de sa conduite ainsi que par sa fermeté dans les dangers, Frédéric VI protège d'ailleurs les sciences et les arts. L'université de Kongberg en Norwège fut fondée par lui en décembre 1811, et celle de Christiana en 1812. L'administration intérieure du Danemarck est un véritable modèle : c'est un des pays de l'Europe où, chose fort étrange sans doute sous le gouvernement le plus absolu du continent, on jouit de plus de liberté politique et de la tolérance religieuse la plus étendue. Les habitans du Holstein ont néanmoins manifesté en dernier lieu le vœu que ces biens leur fussent garantis par une constitution, puisqu'en effet le meilleur roi ne peut répondre de son successeur, et que, d'ailleurs, le sort d'une nation ne doit pas dépendre uniquement du caractère personnel de celui qui la gouverne.

Cette considération qui, toute seule, devrait porter la conviction dans l'esprit des souverains assez éclairés, assez amis de leurs peuples pour penser, avec Bossuet, que « les rois sont faits pour les nations et non les nations pour les rois, » n'est encore que faiblement sentie par les hommes d'état du Danemarck. On paraît espérer néanmoins, dans ce pays, que la raison et la sagesse du prince iront au-devant des besoins et des intérêts d'un peuple dont la confiance en lui est sans bornes et qu'il gouverne en père de famille.

CAROLINE,

PRINCESSE ROYALE DE DANEMARCK,

Est née le 28 octobre 1793. Le trône de ce pays

ayant été constamment occupé par des hommes depuis la mort de Marguerite de Valdemar, surnommée la Sémiramis du Nord, qui fut reine de Danemarck par son père, de Norwège par Hacquin son mari, et de Suède par ses victoires contre Albert, il n'est pas probable qu'après une si longue exclusion des femmes, la princesse Caroline y soit appelée. A l'exclusion de cette princesse, la couronne de Danemarck passera sur la tête de Christian-Frédéric, né le 18 décembre 1796, proclamé roi de Norwége le 19 mai 1814, abdicataire de ce trône le 15 août suivant, et marié à Caroline-Amélie, fille du duc Frédéric de Holstein-Sonderbourg, née le 28 juin 1796.

MINISTÈRE DANOIS.

Ministre des affaires étrangères, le comte DE SCHIMMELMAN.

Ministre privé d'état, le comte DE REVENTLAW.

Ministre privé d'état et de justice, chef des affaires de police de Copenhague, et chancelier des ordres du roi. M. FRÉDÉRIC JUL-KAAS.

Ministre privé d'état et des finances, M. DE MOESTING.

Ministre privé d'état, chef de la chambre de commerce et des douanes, M. DE SCHESTEDT.

Ministre d'état, président de la chancellerie allemande, le comte DE MOLTKER.

Ministre d'état, historiographe du roi, M. MALLING.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE DANEMARCK,

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le comte DE MOLTKE, envoyé extraord. et min. plénip.
AUTRICHE.	Le comte JOACHIM DE BERNSTORFF, envoyé extraord.
ESPAGNE.	Le comte DE DERNATH, envoyé extraord.
ÉTATS ROMAINS.	Le chevalier DE BROENDSTED, agent diplomatique.
FRANCE.	M. DE JUEL, envoyé extraordinaire.
NAPLES.	M. VOGT, chargé d'affaires.
PAYS-BAS.	Le baron DE SELBY, envoyé extraord. et min. plénipot.
PORTUGAL.	M. DALBORGO DI PRIMO, chargé d'affaires.
PRUSSE.	Le comte DE REVENTLAW, envoyé extraordinaire.
SARDAIGNE.	. . . .
SAXE.	. . . .
SUÈDE.	M. DE KRABBE, envoyé extraordinaire.
TOSCANE.	. . . .
TURQUIE.	Le baron DU NUBSCH GROSTALL, chargé d'affaires.
WURTEMBERG.	. . . .

ESPAGNE.

FERDINAND VII.

Roi d'Espagne.

ESPAGNE.

FERDINAND VII, ROI.

S'il est peu d'états en Europe qui aient éprouvé de plus déplorables vicissitudes que l'Espagne, il n'en est point où les droits de la liberté, plus antiques et plus unanimement reconnus, défendus avec plus de persévérance par ses cortès anciennes et plus solennellement jurés par ses rois, aient été plus insolemment foulés aux pieds, à plusieurs époques de l'histoire de ce pays, jadis si florissant aujourd'hui si misérable, par le triple fanatisme des prêtres, des moines et des grands, appuyé sur l'ignorance des peuples et des princes, et les funestes doctrines de ceux de ses hommes d'état qui, pour nous servir de la belle expression de madame de Staël, ignoraient sans doute « que la liberté est ancienne sur la terre et que le despotisme seul y est moderne. » Ce fanatisme a tout tenté, depuis Charles-Quint, Philippe son fils, et particulièrement sous les Bourbons, pour renverser les vieilles institutions protectrices de la liberté, fondées et long-temps maintenues dans la plupart des royaumes indépendans, dont se composait autrefois cette belle monarchie, et qui ont été définitivement anéanties sous Ferdinand VII.

Ceux qui calomnient la dernière révolution espagnole devraient se rappeler qu'une loi fondamentale de cette monarchie prescrit la résistance des citoyens aux usurpations du gouvernement sur les libertés publiques, et prononce la déposition de ceux de ses princes qui, parjures au serment de leurs ancêtres et aux antiques principes de l'état, voudraient substituer leur volonté personnelle à la loi et punir les citoyens d'avoir fait ce que cette loi leur ordonne dans les cas prévus par elle. C'est là le principe et toute l'histoire de la révolution d'Espagne. Comment serait-il donc possible de mettre en doute si ce qui aux yeux d'un si grand nombre d'Espagnols fut l'accomplissement d'un devoir, était légitime en effet; et s'il y a dans cette révolution d'autres coupables que les conseillers perfides de Ferdinand qui, traîtres et rebelles aux institutions de leur pays, et en révolte manifeste contre elles, ont cessé d'exercer légalement le pouvoir par cela seul qu'ils ont méconnu le titre d'après lequel ce pouvoir leur a été confié, titre qu'aucune loi postérieure, consentie par la nation, n'a aboli, et auquel le sang patriote, répandu à grands flots sur les échafauds de l'apostolicisme et de l'absolutisme, n'a fait que donner une sanction plus terrible et plus ineffaçable. Examinons maintenant par quelle pente progressive, mais rapide, un prince dans lequel on n'avait remarqué pendant ses premières années les indices d'aucune bonne ou mauvaise qualité, mais qui, par la faiblesse et l'inconstance de son caractère, était propre à recevoir toutes les impressions, est arrivé au point de s'aliéner tous les partis; de ne pas compter un ami dans sa famille et

parmi ses courtisans et d'entendre, de son vivant, ce qui est assez rare, juger son règne par ses contemporains.

Né à Saint-Ildephonse le 6 octobre 1784, Ferdinand VII, roi d'Espagne et des Indes, fils de Charles IV et de Marie-Louise de Parme, avait atteint l'âge de six ans lorsqu'il fut proclamé prince des Asturies, non sans quelque opposition de la part des députés des provinces qui, avant de prêter le serment de fidélité, prétendaient obtenir le rétablissement des Cortès abolies par Charles IV; institution aussi imposante qu'antique et qui, depuis son origine, fut constamment la protectrice des libertés nationales et l'effroi du despotisme. L'éducation du jeune prince fut confiée à Don Juan Escoïquiz et au duc de San-Carlos. Ce fut surtout dans les mathématiques, objet particulier des travaux de don Escoïquiz, que Ferdinand fit quelques progrès. Le prince de la Paix qui, sous le nom du roi, gouvernait alors l'Espagne, sentant de quelle importance il était pour lui de s'emparer de l'esprit de l'héritier du trône, songea de bonne heure à le circonvenir, de manière à pouvoir, plus tard, prendre sur lui l'empire qu'il exerçait sur le reste de la famille royale; mais les instituteurs qui connaissaient le favori et à la pénétration desquels ses plans n'avaient pas échappé, s'attachèrent à prémunir leur élève contre de telles vues et y réussirent si bien que celui-ci ne tarda pas à concevoir, pour le prince de la Paix, une aversion que ne purent surmonter ni les réprimandes de ses parens, ni les soins artificieux des créatures du ministre. Godoy s'en aperçut bientôt, et, désespérant de la surmonter, il changea de marche et s'occupa des moyens de rendre

cette aversion impuissante, en travaillant à dépouiller le jeune prince de toute espèce d'influence, et à indisposer contre lui le roi et la reine. On avait donné à Ferdinand un nouveau gouverneur, le comte d'Alvarez, homme d'une éminente vertu et qui avait su se concilier l'attachement de son élève. C'en était assez pour que le comte déplût au favori. Celui-ci sollicita le renvoi du gouverneur, sous prétexte que l'austérité de ses principes ne pouvait qu'exaspérer le caractère du prince, déjà naturellement sombre et exalté. La politique des courtisans avait accoutumé Charles III et Charles IV à passer leur vie à chasser dans les bois. Godoy pensa qu'il était de son intérêt que Ferdinand suivît l'exemple de son aïeul et de son père; mais, malgré toutes les instances de la cour et du roi, on ne put le déterminer à adopter un genre de vie pour lequel il avait un éloignement décidé et qui, considéré comme passion, est, dans un prince, un des goûts les plus ridicules et qui a les plus graves inconvéniens, parce qu'il l'éloigne de cette habitude d'examen et d'observation des hommes et de la société, qui est la première et la plus utile science de ceux qui gouvernent. Godoy s'était aussi chargé de négocier le mariage de l'héritier de la couronne avec une princesse d'Angleterre; mais la rupture avec cette puissance ayant fait cesser les négociations, on se décida à conclure la double alliance du prince des Asturies avec une princesse de Naples, et d'une infante espagnole, (la première fille de Charles IV) avec le prince des Deux-Siciles. Ces mariages furent célébrés à Barcelonne, en août 1802. La princesse des Asturies était aimable et

douce de toutes les grâces de son sexe : elle avait reçu l'éducation la plus soignée. Dès qu'elle parut à la cour, tout le monde s'empressa autour d'elle; ses appartemens furent sans cesse remplis des principaux seigneurs des provinces et des premiers dignitaires de l'état, tandis que la reine-mère se voyait presque abandonnée de ses courtisans les plus assidus. Il en résulta des jalousies, des dissensions de famille, et la jeune princesse ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était aussi loin d'être aimée du roi et de la reine qu'elle était chère à son époux. On l'accusa même d'exercer sur celui-ci trop d'influence et de lui communiquer sa haine contre les Français. Quoi qu'il en soit, cette princesse, abreuvée de chagrins, mourut en 1805, à l'âge de vingt-deux ans, peu d'instans après avoir pris une tasse de chocolat : mort étrange et prématurée, trop fréquente dans les cours, et qui donna lieu aux plus affreuses conjectures. Elle ne laissa point de postérité, et bientôt Godoy crut devoir s'occuper du choix d'une nouvelle épouse pour le prince; mais la politique étrangère ne tarda pas à intervenir dans ce choix. Napoléon, qui depuis long-temps suivait d'un œil attentif les troubles qui divisaient la famille royale d'Espagne, épiant l'instant d'en profiter, jugea l'occasion favorable. M. François de Beauharnais, frère du premier époux de l'impératrice Joséphine, alors ambassadeur de France à Madrid, eut, avec le prince des Asturies, des conférences secrètes dont le but réel était de lui faire naître l'idée de demander à Napoléon l'une de ses nièces en mariage (l'aînée des filles de Lucien Bonaparte). Ferdinand, que révoltait l'idée de recevoir une

épouse de la main du favori, et qui d'ailleurs ne se dissimulait pas combien pouvaient devenir utiles, dans les circonstances où il se trouvait, des rapports qui l'uniraient intimement avec l'empereur de France, adopta la proposition de Beauharnais, et écrivit en conséquence à Napoléon. Cette démarche, dont Charles IV n'était pas informé, parvint bientôt à la connaissance de Godoy qui en prit une nouvelle occasion de nuire au prince des Asturies. Il présenta sous un aspect odieux les entrevues clandestines de Ferdinand avec l'ambassadeur et la correspondance mystérieuse du prince avec Napoléon. Il alla même jusqu'à insinuer à Charles IV que son fils aspirait à lui arracher la couronne. Quoiqu'il soit vraisemblable qu'à cette époque le prince n'avait point encore porté jusque-là ses vues et ne formait point d'autre projet que de se ménager un puissant appui contre l'influence du favori, le roi, exaspéré par les confidences mensongères du prince de la Paix, fit saisir tous les papiers du prince des Asturies, parmi lesquels se trouvaient : 1°. une copie faite par lui-même de sa lettre à Napoléon; 2°. un mémoire du prince au roi son père sur le despotisme de Godoy et les désordres de son gouvernement; enfin, la nomination faite par Ferdinand, du duc de l'Infantado, comme capitaine-général de la nouvelle Castille, en cas de mort de Charles IV. On a vu depuis, par la conduite de Ferdinand devenu roi, combien il y a peu à compter sur ces premières dispositions des princes héréditaires, lorsque ceux-ci montent sur le trône. Néanmoins, la publicité donnée à ces papiers, en rendant le prince de plus en plus suspect au

roi et à la reine, le popularisait tous les jours davantage auprès de la nation, fatiguée du joug avilissant du prince de la Paix, et attentive à toutes les démarches de l'héritier de la couronne.

Le même jour (29 octobre 1807), le prince lui-même fut arrêté et emprisonné à l'Escurial, et le lendemain parut contre lui un décret fulminant adressé au conseil de Castille, par lequel il était déclaré traître, lui et ses serviteurs. Ces mesures rigoureuses ne produisirent point l'effet qu'en attendait le favori. Signalé par la nation entière comme l'auteur du complot, il ne vit d'autre moyen de conjurer l'orage, que de feindre de devenir l'arbitre d'une réconciliation entre le père et le fils. Il promit à ce dernier qu'il apaiserait le courroux de Charles IV, et lui fit signer des lettres de soumission que Ferdinand, fidèle à ce trait de son caractère qui consiste à être toujours de l'avis du dernier qui lui parle, et déjà tremblant des conséquences dont le menaçait une plus longue résistance, s'empressa d'adresser au roi. Les divisions qui règnaient à la cour parurent alors terminées ou du moins suspendues. Un rapprochement qui avait toutes les apparences de la sincérité s'opéra entre le père et le fils, qui n'en continuèrent pas moins à se haïr et à se défier l'un de l'autre; et l'harmonie qui venait de renaître à la cour se manifesta par des signes de joie qu'accrut la nouvelle de la conduite distinguée des troupes espagnoles qui, sous les ordres du général La Romana, secondaient, dans le Nord, les efforts de l'armée française, et venaient de s'emparer de Stralsund. C'était dans ce moment même que Napoléon se

préparait à consommer les projets dont il avait facilité l'exécution en éloignant, sous prétexte de lui servir d'auxiliaires dans cette guerre, l'élite de l'armée espagnole. Quand on vit les Français s'avancer vers la capitale, l'illusion se dissipa et la défiance s'empara des esprits. Le peuple, déjà mécontent, irrité encore par la certitude des préparatifs du départ du roi pour l'Andalousie, et par la crainte qu'à l'exemple des souverains du Portugal il allât s'établir en Amérique, ne put retenir son indignation contre Godoy qui avait inspiré une telle résolution. Les troubles d'Aranjuèz furent la suite de cette irritation. Les partisans du prince des Asturies surent profiter habilement de cette disposition de la multitude pour l'entraîner aux dernières violences, et donnèrent à un mouvement, uniquement dirigé contre le ministre, tout le caractère d'une rébellion contre le monarque. Ce qui prouve au surplus que telle fut la pensée de Charles IV lui-même, c'est la résolution qu'il prit sur-le-champ et que lui avait inspirée la connaissance qu'il avait acquise des secrets desseins de son fils, d'abdiquer en faveur du prince des Asturies qui fut proclamé sous le nom de Ferdinand VII. Le premier acte par lequel le nouveau roi signala son avènement fut l'emprisonnement du prince de la Paix et la confiscation de ses biens. Cette dernière mesure, que son odieux caractère a fait justement rejeter depuis quelque temps du code des nations civilisées, fut, cependant légitimée, en quelque sorte, par son emploi dans cette circonstance. Vingt-cinq millions de francs, trouvés en la possession de l'ex-ministre, furent employés à payer les

arriérés dus aux officiers et aux veuves des pensionnaires. Cependant l'œuvre de Godoy survivait à sa puissance. Les troupes françaises, reçues comme amies, étaient déjà maîtresses de plusieurs provinces, mais les relations antérieures du nouveau roi avec Napoléon semblaient autoriser le premier à placer quelque confiance dans celui qu'il pouvait regarder comme son allié, et il crut devoir resserrer plus que jamais les liens qui les unissaient en apparence. Ce fut dans cette vue que Ferdinand nomma une députation de trois grands d'Espagne pour aller complimenter ce prince et lui réitérer les assuranres de son amitié; mais Napoléon reçut froidement ces ambassadeurs et leur déclara qu'il ne pouvait reconnaître Ferdinand VII, au préjudice de son ami et allié Charles IV. De son côté, le grand duc de Berg, à qui Ferdinand avait aussi envoyé un grand d'Espagne pour lui faire part de son avènement au trône, élevait des doutes sur la validité de l'abdication de Charles IV et prétendait que, conformément aux ordres qu'il avait reçus, il ne pouvait traiter avec ce prince comme souverain. Ce fut dans ces circonstances (24 mars 1808), que le nouveau roi fit son entrée dans la capitale. Cette entrée n'eut d'autre pompe que l'immense concours des habitans qui le regardaient comme le sauveur de la monarchie. Le grand duc de Berg venait d'arriver à Madrid avec une partie de ses troupes. Il fut témoin de l'enthousiasme et des transports d'allégresse du peuple espagnol, et sentant l'impossibilité de rien entreprendre, tant que Ferdinand serait au milieu de ses sujets, il résolut de mettre tout

en œuvre pour l'éloigner. Dans ce dessein il fit répandre le bruit que l'empereur avait quitté Paris et qu'il arriverait sous peu à Madrid. Ferdinand ordonna de faire tous les apprêts pour recevoir son allié de la manière la plus magnifique, et il permit, sur la demande du grand duc, que son frère l'infant Don Carlos allât à sa rencontre. Quelques jours après, le duc de Rovigo parut à Madrid comme envoyé de Napoléon. Il annonça « que l'unique but de sa mission était de complimenter le nouveau souverain, et de savoir si ses sentimens, relativement à la France, étaient conformes à ceux du roi son père, déclarant que, dans ce cas, l'empereur n'interviendrait en aucune manière dans les affaires du royaume et qu'il le reconnaîtrait comme roi d'Espagne. » Le duc de Rovigo assura en même temps que l'empereur était à peu de distance de Bayonne, et fit, auprès du roi, les plus pressantes sollicitations pour l'engager à aller au-devant de lui, protestant que cette démarche aurait les plus heureux résultats. Le voyage devait d'ailleurs se prolonger tout au plus jusqu'à Burgos. Ferdinand n'ayant aucun soupçon du piège qu'on lui tendait, partit de Madrid le 10 avril 1808, ayant soin de se faire précéder par des proclamations dans lesquelles il annonçait au peuple qu'il serait bientôt de retour. Dans toutes les villes qu'il traversait, la multitude entourait sa voiture, en lui témoignant les plus vives alarmes et lui criant de ne pas se fier à Napoléon. Lorsqu'il fut à Burgos, celui-ci ne s'y trouva point et Ferdinand sembla hésiter; mais le duc de Rovigo fit de nouveau usage de toute son adresse pour le décider à continuer son

voyage jusqu'à Vittoria, où la défiance populaire se manifesta avec plus de force que partout ailleurs. Cette défiance se porta si loin que les habitans s'étant attroupés voulurent couper les traits des chevaux du prince et que le duc de Rovigo courut les plus grands dangers, malgré la présence des troupes françaises qui occupaient la ville. Néanmoins Ferdinand parvint à rassurer sur son sort ce peuple ému, et à obtenir la funeste faculté de continuer son voyage, lorsque le duc, qui l'avait quitté pour se rendre à Bayonne, revint en hâte l'assurer de la bienveillance de l'empereur et de l'intention où il était de le reconnaître pour roi d'Espagne.

Ferdinand poursuivit donc sa route. Il fut reçu sur la frontière par le duc de Frioul et le prince de Neufchâtel, et il entra dans Bayonne le 20 avril, sous l'escorte d'une garde d'honneur que la ville avait envoyée à sa rencontre.

Au premier accueil qu'on lui fit, à la vue de la résidence mesquine qui lui fut donnée, Ferdinand reconnut enfin toute l'étendue de son imprudence. Cependant, une demi-heure après son arrivée, Napoléon vint lui faire visite, accompagné d'une suite nombreuse. Le roi descendit pour le recevoir et ils s'embrassèrent. Après cette première entrevue, Napoléon envoya le duc de Frioul pour inviter le roi à dîner avec lui au château de Marrac. Il l'embrassa de nouveau, à son arrivée, et le traita avec la politesse la plus recherchée; mais à peine Ferdinand était-il de retour à son hôtel que le duc de Rovigo vint lui annoncer que l'empereur était irrévocablement décidé à exclure les Bourbons

du trône d'Espagne, et qu'en conséquence il exigeait que le roi abdiquât en sa faveur. Napoléon eut lui-même, à ce sujet, plusieurs conférences avec Ferdinand, et, dans l'une de ces conférences, il offrit à ce prince le royaume d'Étrurie et une de ses nièces en mariage; offre qui, comme il devait s'y attendre, fut rejetée par ce prince. En vain les ministres Cevallos et Escoïquiz défendirent avec le plus noble courage la cause de leur maître; leurs réclamations ne purent rien changer à un plan dès long-temps arrêté. Ferdinand commença dès lors à être traité avec moins d'égards; on lui ôta sa voiture de cérémonie et on le priva de sa garde d'honneur.

Sur ces entrefaites, Godoy ayant obtenu sa liberté à Madrid par l'entremise du grand duc de Berg, arriva à Bayonne, où Charles IV et la reine ne tardèrent pas à le suivre. Ce fut alors que le vieux roi d'Espagne, dirigé par l'empereur, rétracta son abdication et ordonna à son fils de lui rendre sa couronne. Ferdinand accéda le 1er mai à une résignation conditionnelle dont les principales clauses étaient le retour du roi Charles dans sa capitale; la convocation des Cortès, dont il devait quelques années après faire verser le sang sur les échafauds; et l'engagement à prendre par ce monarque de ne point se faire accompagner par des individus *qui s'étaient justement attiré la haine de la nation*, mots qui désignaient évidemment le prince de la Paix. Ces conditions ne remplissaient point les vues de Napoléon; il fit entendre à Charles IV qu'une renonciation ainsi conçue n'était qu'un moyen dilatoire

et qu'il devait exiger de son fils une rétrocession pure et simple. Le faible Charles IV consentit à tout. En conséquence, le 5 mai suivant, il manda son fils auprès de lui et le contraignit à lui faire une renonciation absolue, sous peine d'être traité comme usurpateur. Cette scène, qui se passa en présence de la reine, de Napoléon, des infans, du ministre Cevallos et de Manuel Godoy eut un caractère terrible : elle offrit le spectacle, à la fois révoltant et douloureux, d'un fils accablé de reproches et de malédictions par les auteurs de ses jours, qui ne lui épargnèrent pas même l'accusation de parricide. Le prince, dans l'attitude d'un coupable qui paraît devant ses juges, ne put prononcer un seul mot pour sa justification, et Napoléon acheva de vaincre son opposition par cette effrayante menace : « Prince, il faut opter entre l'abdication ou la mort. » Cédant à l'ascendant de la force bien plus qu'à celui de la puissance paternelle, Ferdinand fit, le 6 du même mois, une seconde renonciation qui fut formelle, mais dont celui qui l'avait dictée n'obtint pas l'effet qu'il en attendait.

On ne tarda point à s'apercevoir que la nation espagnole n'avait point ratifié le honteux contrat que la violence et la perfidie venaient d'imposer à la faiblesse, et qu'elle ne se croyait nullement liée par cette espèce de vente. Avant son départ de Madrid, Ferdinand avait établi dans cette capitale *une junte suprême de gouvernement* composée des ministres et présidée par l'infant don Antonio, son oncle; mais, pendant son absence et après les évènemens du 2 mai, le grand duc de Berg s'en était déclaré président. La junte en informa le prince

roi qui l'autorisa à convoquer les Cortès, donnant à cette assemblée des pouvoirs illimités et la faculté de commencer la guerre avec la France.

De son côté, Napoléon voyant que ni la nouvelle constitution qu'il avait fait rédiger pour l'Espagne, ni la junte qu'il avait rassemblée à Bayonne, ne pouvaient ébranler la fidélité des Espagnols, entraîna la famille royale à Bordeaux, où il lui fit signer un acte par lequel elle renonçait à la couronne d'Espagne en sa faveur. Cet acte avait été rédigé le 10 mai à Bayonne, par le duc de Frioul et Escoïquiz. Napoléon transféra aussitôt cette couronne à son frère Joseph. Ferdinand fut relégué à Valençay en Berry, terre du prince de Talleyrand, avec son oncle l'infant don Antonio et son frère don Carlos, ayant à leur suite le chanoine Escoïquiz, le duc de San Carlos et un secrétaire, M. Macanaz. C'est là qu'il vécut sous la surveillance la plus rigoureuse, entouré d'espions et partageant son temps entre quelques promenades, dont le terme était fort limité, et des occupations qui, par leur nature, n'étaient nullement faites pour exciter les inquiétudes de Napoléon. Plus d'un effort fut tenté pour sa délivrance, et il n'est pas douteux que si, échappant à ses geôliers, il eût pu atteindre les frontières de l'Espagne, son apparition, en donnant plus d'unité au grand mouvement national et en accroissant encore l'enthousiasme commun, n'eût accéléré l'affranchissement de cette contrée; mais la vigilance de ceux qui l'entouraient, sa faiblesse, ses irrésolutions personnelles, et les indiscrétions commises par plusieurs de ceux qui étaient chargés de l'exécution du plan de sa

délivrance, firent échouer tous les projets. En 1810, un émissaire s'introduisit, sous le nom de baron de Kolly, auprès du roi prisonnier, pour lui offrir des moyens d'évasion de la part du cabinet britannique. Ferdinand VII rejeta ses ouvertures, soit qu'il fût plus frappé des dangers d'une pareille entreprise que de la possibilité de l'exécution; soit que, comme on l'a prétendu, il eût reconnu, à travers le dévouement apparent de cet inconnu, l'astuce d'un agent de police chargé d'éprouver ses intentions. Enfin, cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il se trouvait dans cette dure captivité, lorsque Napoléon auquel les sanglans revers qu'il venait d'essuyer en Allemagne faisaient sentir la nécessité de désarmer, en traitant avec l'Espagne, l'un de ses plus formidables ennemis, fit des propositions de paix à Ferdinand. Le duc de San Carlos et le comte de la Forêt, chargés par leurs souverains respectifs de la rédaction du traité, le signèrent à Valençay le 11 décembre 1813; mais ce ne fut que le 3 mars 1814 que le roi quitta la France pour retourner dans ses états. Avant de partir de Valençay il envoya aux cortès la promesse de les maintenir dans leurs anciennes prérogatives, en approuvant tout ce que cette assemblée avait fait en son nom, se promettant sans doute d'avance au fond du cœur, comme les évènemens qui suivirent ne l'ont que trop prouvé, de ne ratifier rien de ce qui aurait été fait par eux, lorsqu'il aurait repris le pouvoir. Au reste, pour être juste, nous devons dire que les premiers instans de sa liberté parurent sincèrement voués à la reconnaissance; mais les prêtres l'attendaient à Madrid.

Ferdinand s'était mis en route avec un passe-port du ministre de la guerre, et il voyagea jusqu'à la frontière sous le nom de comte de Barcelonne. Il était accompagné des princes don Carlos son frère et don Antonio son oncle, et malgré l'*incognito*, il fut, sur sa route, l'objet de la curiosité générale. Il entra à Perpignan le 19 au soir, à peu près en même temps que le maréchal Suchet, parti le même jour de Figuières, y arrivait d'un autre côté. Il eut avec lui plusieurs entrevues dans lesquelles il lui témoigna beaucoup d'estime. Le roi quitta Perpignan le 22. Partout les troupes avaient été disposées pour lui servir d'escorte d'honneur; mais les cortès, déjà mécontentes de quelques articles du traité de Valençay, avaient pris une résolution suivant laquelle le roi seul pourrait pénétrer sur le territoire espagnol, sans qu'il fût permis aux étrangers qui l'accompagnaient de dépasser la frontière. Il fallut négocier pour obtenir que cette disposition fût modifiée. En mettant le pied sur les terres d'Espagne, le maréchal Suchet s'approcha de la portière et dit à Ferdinand qu'il formait le vœu de ne plus voir ces limites franchies et d'être le dernier général qui les traversât avec des soldats armés. On sait comment ce vœu a été exaucé en 1823; mais on sait aussi que Suchet, en refusant un commandement dans l'armée d'invasion, s'y est montré fidèle. Bientôt le monarque se vit entouré de ses sujets qui s'empressèrent de lui témoigner le plaisir qu'ils avaient de le revoir. A Figuières, le fort et l'armée française lui rendirent les honneurs militaires, et les habitans firent éclater des transports de joie : toute la ville fut illumi-

née. Une députation admise près du roi, lui dit : « Depuis six ans, sire, nous demandons au ciel Ferdinand et la paix; nous avons l'un, nous jouirons bientôt de l'autre.» Tel était le sentiment qui animait ce peuple, après cinq années d'héroïsme et de souffrances. Le roi, retenu dans sa marche par le débordement des eaux, passa la journée du 23 à Figuières, reçut de toutes parts des félicitations, et s'entretint avec l'état-major de l'armée française qu'il admit à sa table. Il visita le fort et en examina avec soin toutes les parties. Le départ du roi avait été fixé pour le 24 au soir, ce monarque et le maréchal ayant eu un motif pour le retarder jusque-là.

Même avant la surprise de Lérida, le duc d'Albuféra avait sollicité de son gouvernement la permission de s'occuper de la remise des places espagnoles et de la rentrée des garnisons françaises; et lorsque le retour de Ferdinand parut contre-mandé, il entama une négociation à cet égard avec le gouvernement populaire de Madrid. Quelques difficultés s'élevèrent à cet égard, Napoléon ayant recommandé que la remise du prince à Barcelonne et l'échange des places et des garnisons ne s'opérassent qu'en prenant des sûretés et des garanties. Ferdinand consentit à laisser son frère entre les mains du maréchal qui, toutefois, ayant reçu une estafette dans la nuit du 23, crut pouvoir prendre quelque chose sur lui, et vint le lendemain matin rendre l'infant don Carlos au monarque. Ferdinand promit en échange de faire effectuer le plus tôt possible la libération des garnisons françaises. Entièrement libre, dès ce moment, il n'apporta

plus aucun retard à sa rentrée dans ses états, laquelle fut accompagnée des circonstances les plus remarquables. De Figuières jusqu'aux bords de la Fuvia, l'armée française borda la haie et présenta les armes au roi, qui fut salué par plusieurs décharges d'artillerie. Le peuple couvrait les deux rives du fleuve que se partageaient les deux armées française et espagnole. Une espèce de convention spontanée suspendait les hostilités. Le concours de tant d'habitans, le maintien guerrier des troupes des deux nations, le bruit de l'artillerie et surtout l'enthousiasme des Espagnols, ivres d'orgueil et abandonnés à une joie qui devait être de bien courte durée et dont l'expression, pour ceux qui connaissaient bien le fond du caractère de Ferdinand, n'était pas sans mélange de craintes pour l'avenir; tout concourait à donner à cette scène un caractère imposant, que relevaient encore l'éclat d'un beau jour et l'aspect d'un site pittoresque. Au bord de l'eau, le maréchal Suchet descendit de cheval, et prenant avec respect congé du roi, lui dit : « qu'il espérait voir bientôt sa majesté s'affermir sur son trône et les deux nations redevenir amies, puisque déjà les deux armées cessaient d'être ennemies en sa présence. » Ferdinand lui répondit avec une vive émotion : « Monsieur le maréchal, cette journée vaut une victoire; j'espère que l'avenir le prouvera. » Il partit alors pour aller recevoir les acclamations de son armée et se rendre à Gironne, au milieu de toute la population de la Catalogne, accourue pour le voir.

C'était sous de tels auspices que le roi d'Espagne rentrait dans ses états; tels étaient les sentimens avec

lesquels l'accueillait cette nation, dont la constance intrépide avait brisé ses chaînes et qui ne lui demandait, pour prix de ses immenses sacrifices, qu'une liberté garantie par les lois. Les cortès, qu'une fatale expérience avait trop bien instruites des dangers de l'arbitraire, ne voulant pas que tant de maux fussent perdus pour leur patrie, avaient rédigé une constitution, dont quelques dispositions se ressentaient sans doute un peu trop de l'antique esprit d'indépendance qui avait constamment animé plusieurs provinces d'Espagne, ainsi que de l'exaltation républicaine qui avait opéré les prodiges de cette guerre, mais où les principales prérogatives du trône se trouvaient cependant consacrées. Jamais circonstances n'avaient été plus favorables pour replacer l'Espagne au rang qui lui était assigné par la nature : l'énergie nationale retrempée pendant une guerre longue et terrible; les préjugés de caste effacés par une foule d'évènemens qui avaient classé les hommes, non suivant leur fortune ou leur rang, mais suivant leur talent ou leur courage; l'influence sacerdotale, d'abord employée avec succès pour enflammer un peuple religieux, rendue cependant moins puissante par la suppression d'un tribunal abhorré, ainsi que par les lumières qu'avaient répandues dans la péninsule, et ses alliés et ses ennemis mêmes; enfin tous les avantages que peuvent présenter à un monarque habile les effets encore récens d'un grand mouvement national, où se sont déployées toutes les forces morales et physiques amassées par un long repos. Telles étaient les vastes ressources qui s'offraient au gouvernement rétabli en Espagne et

que des conseillers aveugles et perfides firent méconnaître à leur souverain.

Trois députés envoyés auprès de Ferdinand avec la nouvelle constitution ne purent obtenir qu'il la signât. Les cortès, déjà mécontentes, comme on l'a dit, de la faiblesse qui avait présidé à quelques unes des conditions du traité de Valençay, s'indignèrent de voir que le monarque ne voulût s'engager à rien envers une nation qui avait tout fait pour lui; et prévoyant ce qu'annonçait un pareil début, elles se préparèrent à soutenir avec énergie les droits de leurs commettans. Alors commença le terrible débat, engagé depuis onze ans entre les prêtres et le trône d'une part et les libertés publiques de l'autre. Ce débat interrompu pendant trois ans par la révolution, et auquel l'invasion française, en rétablissant le pouvoir absolu, a rendu une force nouvelle, paraît ne devoir finir que lorsque les Bourbons d'Espagne, non moins incorrigibles que ceux de France, auront cédé le trône à une dynastie nouvelle, mieux éclairée sur les vrais intérêts du pays. Les cortès continuèrent donc de s'assembler à Madrid, et dans leur séance extraordinaire du 28, l'arrivée de Ferdinand leur fut annoncée par la lettre suivante du roi, écrite en espagnol, de sa propre main, et datée de Gironne le 20 mars: « J'arrive à l'instant en parfaite santé, grâce au ciel, et le général Copons me remet la lettre de la régence, avec les documens qui l'accompagnent. Je prendrai une connaissance exacte de ce qu'ils contiennent; en attendant, j'assure la régence que je n'ai rien tant à cœur que de lui donner

des preuves de ma satisfaction et du désir ardent que j'éprouve de faire tout ce qui peut contribuer au bonheur de mes sujets. C'est une grande satisfaction pour moi de me trouver sur la terre natale, au milieu d'une nation et d'une armée auxquelles je dois toute ma reconnaissance pour une fidélité anssi constante que généreuse. » Pour preuve des sentimens exprimés dans cette lettre, le roi envoya à Madrid, deux jours avant son arrivée, le lieutenant-général Eguia, celui de ses conseillers qui, dans tous les temps, s'était le plus fortement prononcé contre le système constitutionnel, décrété à Gadix. Ce général arriva à la tête d'un détachement de la garde royale, et, sans avis préalable, fit arrêter pendant la nuit la régence et quelques députés des cortès. Le roi marcha ensuite droit à la capitale, où les représentans de la nation, instruits et indignés de l'acte odieux exercé au nom du roi par Eguia, contre quelques uns de leurs plus intrépides collègues, osèrent lui parler un langage dont l'extrême hardiesse n'était que trop justifiée par la conduite et la situation respectives du peuple et du monarque; mais ce généreux courage était impuissant contre la force, ressource ordinaire du despotisme. Quelques officiers, pour la plupart peu connus dans la lutte qui avait illustré un si grand nombre d'Espagnols, étaient parvenus à séduire des corps que les cortès avaient eu le tort et le malheur de mécontenter. Là, comme ailleurs, les soldats forcèrent les citoyens au silence. En vain les cortès voulurent protester contre la violence dont elles étaient l'objet et en appeler à la nation, le roi déclara leur assemblée dis-

soute et annula par différens décrets, en opposition directe avec les promesses solennelles qu'il avait envoyées au moment de quitter la France, tout ce qui avait été établi pendant qu'il régnait à Valençay. Les actes qui ont suivi cette mesure, éternel monument de parjure et d'ingratitude, n'ont point démenti le système qu'elle promettait. L'inquisition a été rétablie. Un nombre immense de citoyeus, qui avaient servi la patrie de leurs lumières ou de leur courage, ont été plongés dans des forteresses et confondus dans les cachots des présides avec les plus vils criminels, ou n'ont échappé à ce sort qu'en s'exilant sur un sol étranger. Moins à plaindre peut-être, quelques chefs intrépides ont versé sur l'échafaud ce que leur avaient laissé de sang les baïonnettes étrangères. Beaucoup d'autres ont été grossir les rangs de ceux qu'avait armés, dans le sud de l'Amérique, le besoin de se soustraire à une semblable domination.

Au mois d'avril 1816, Ferdinand VII épousa Marie-Thérèse, princesse de Portugal, et le même jour don Carlos s'unit à une princesse de la même maison. Les changemens opérés en Espagne y avaient jeté des élémens de discorde qui tôt ou tard devaient éclater, et la position de ce pays présentait un aspect des plus affligeans. La guerre des indépendans nécessitait, de la part du gouvernement, des dépenses auxquelles il avait peine à subvenir. Plus de crédit public, plus de ressources financières ; le clergé seul était riche, le reste du peuple gémissait dans la plus affreuse misère. Chaque jour éclatait quelque nouvelle révolte parmi les troupes, manquant d'habits et en quelque sorte de pain. Le

commerce était anéanti, la pensée même était assiégée par une tourbe innombrable d'espions répandus de toutes parts; et pour ajouter encore à ces calamités, la Sierra-Moréna était remplie de déserteurs et de contrebandiers qui mettaient à contribution toutes les villes voisines.

Le 26 décembre 1818, la reine expira dans les convulsions les plus cruelles, et cette mort donna lieu à d'affreux soupçons. Charles IV et son épouse moururent aussi peu de temps après, à Rome. Au commencement de 1817, on découvrit à Valence une conspiration qui parut avoir des ramifications fort étendues. Des personnes de tout rang et de tout état furent arrêtées et plusieurs d'entre elles condamnées à mort. Partout on voyait une défiance générale, que venait encore augmenter le changement continuel des ministres, dont plusieurs ne géraient que par intérim. L'Andalousie, l'Estramadure et surtout la Manche étaient infestées de brigands; l'armée était exaspérée; enfin l'Espagne présentait l'image d'un volcan dont l'éruption prochaine est annoncée par les symptômes les plus alarmans. Tel était l'état des choses quand Ferdinand prit pour troisième épouse, le 2 octobre 1819, Marie-Josèphe-Amélie, princesse de Saxe, jeune princesse du plus heureux naturel. Il accorda à cette occasion une amnistie générale; mais, fidèle à son système, il ne rendit pas la liberté aux hommes détenus pour délits politiques et ne rappela pas les exilés. La peste vint bientôt mettre le comble à tous les maux qui pesaient sur les malheureux habitans de l'Espagne, sans ralentir, toutefois, la barbarie de l'inquisition à qui les conspirations ourdies de toutes parts four-

nissaient de nombreux prétextes pour torturer les victimes qu'il lui plaisait de se choisir. Enfin, au mois de janvier 1820, le lieutenant-colonel Riégo se met à la tête d'un parti, et, quoique n'ayant encore que peu de forces, proclame la constitution rédigée en 1812 par les cortès et fait un appel à tous les amis de la liberté. En peu de temps son armée se grossit et se donne pour général en chef le colonel don Antonio Quiroga. Ce nouveau commandant, en faisant connaître au peuple, par ses proclamations, que son unique but est de rétablir la constitution des cortès et d'établir irrévocablement le droit qu'a la nation de concourir par ses représentans à la confection des lois, s'adresse au roi lui-même, lui exprime les mêmes sentimens, et se rend maître de l'île de Léon. La renommée a bientôt répandu sur tous les points de l'Espagne la nouvelle de cette insurrection. A Madrid, en Navarre, en Catalogne, en Arragon, en Galice, tout s'agite, l'espoir renaît dans tous les cœurs et la révolution devient universelle. Ce fut à cette époque que le général Mina quitta la France et se rendit en Espagne. Ferdinand VII, qui avait toujours cru pouvoir arrêter l'effervescence populaire, fut dans la consternation en apprenant que la désertion des troupes était générale et qu'il ne devait plus compter sur l'armée. Dans cet état de choses, il assemble son conseil, mais on ne put s'y arrêter à aucune résolution, tant les opinions se trouvaient divisées et même opposées. Cependant les insurgés faisaient chaque jour de nouveaux progrès, et les évènemens se succédaient avec une rapidité incroyable. Le roi, se voyant donc forcé de céder à l'empire des cir-

constances, convoqua, le 7 mars, l'assemblée des cortès et déclara qu'il était prêt à faire tout ce que demanderaient l'intérêt de l'état et le bonheur des peuples qui, ajoutait-il, « viennent de me donner tant de preuves de leur loyauté. » Une telle déclaration fut loin de satisfaire l'impatiente activité des esprits, et les choses en vinrent au point que le général Ballesteros se trouva dans la nécessité d'annoncer au roi qu'il ne lui restait plus qu'à opter entre la constitution ou la perte du trône. La conduite de Ferdinand, lors de sa rentrée en Espagne, peut donner une idée des combats intérieurs qu'il eut à soutenir en ce moment; mais n'ayant plus à délibérer, il accepta la constitution qui lui était présentée, celle des cortès de 1812, et jura de la faire exécuter. Il prononça en même temps une amnistie pour tous les délits politiques et nomma une junte provisoire pour diriger les affaires, en attendant la réunion des cortès. L'inquisition et les jésuites furent de nouveau supprimés; on établit la liberté de la presse; on mit dans les places les plus importantes de l'état les chefs de l'insurrection et les hommes précédemment persécutés pour cause d'opinions; on rappela les bannis, et enfin on notifia à toutes les puissances la révolution qui venait de s'opérer.

Les cortès s'ouvrirent le 9 juillet. Le roi, la reine ainsi que tous les membres de la famille royale assistèrent à la première séance. Une des premières opérations de cette assemblée fut d'arrêter la suppression de tous les couvens et la vente des biens du clergé. Le parti du peuple l'emportait, mais il restait à la liberté des ennemis bien puissans. Le haut clergé,

les chefs des ordres réguliers, la noblesse et ses agens ne pouvaient voir avec calme l'anéantissement de leurs titres et de leurs privilèges et la perte de leurs biens Forcés d'y souscrire extérieurement, ils agissaient sourdement et fomentaient des troubles auxquels prenaient part les mécontens qui se trouvaient parmi le peuple et les soldats. Il en résultait, dans les opinions comme dans les actes extérieurs, un choc qui menaçait d'amener les résultats les plus funestes. Cette crainte détermina le roi à se rendre avec sa famille au château de l'Escurial; mais il ne fut pas plus tôt parti que le peuple, alarmé sur le but de ce voyage, demanda à grands cris le retour du roi, et menaça même de se porter aux dernières extrémités s'il ne se rendait à ses désirs. Ferdinand, ne doutant pas des suites funestes que pourrait entraîner son refus, céda à la demande du peuple et revint à Madrid.

Depuis cette époque, l'Espagne a été continuellement agitée par des troubles intérieurs. Les personnes formant le conseil du roi, presque toutes opposées au nouvel ordre de choses, ont souvent entravé la marche du gouvernement. Les membres du clergé, les évêques surtout, ennemis irréconciliables de l'ordre constitutionnel, n'ont cessé d'employer les grands moyens que la crédulité des peuples met entre leurs mains pour exciter des soulèvemens et pour tramer des conspirations. On saisit des proclamations incendiaires chez le prêtre Vinuesa, aumônier du roi, dont la maison était un foyer de contre-révolution, et l'évêque de Burgos fut arrêté comme chef d'un complot tendant au renverse-

ment de la constitution. Le 6 février 1821, au moment où Ferdinand revenait de sa promenade, le peuple ayant fait entendre le cri de *vive le roi constitutionnel!* les gardes-du-corps tirèrent des épées cachées sous leurs redingotes et frappèrent des bourgeois qui se trouvaient près d'eux. Cette attaque aussi lâche qu'elle était imprévue, causa une émeute qui excita de vives alarmes, et fit verser beaucoup de sang. Il fut prouvé ensuite qu'il existait un complot parmi les gardes-du-corps, et que l'ordre leur avait été donné d'agir ainsi. Les conspirations se multiplièrent d'autant plus que ceux qui les machinaient étaient à peu près certains de l'impunité. L'infatigable activité des cortès n'a cessé de s'occuper des grands intérêts de l'état et du maintien de la constitution : des lois sages mais insuffisantes ont été le fruit de leurs travaux, mais n'ont pas rétabli la paix intérieure. Une grande erreur politique a singulièrement affaibli dans la Péninsule la cause de la liberté, c'est l'injuste refus fait, par les cortès, de reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles qui ainsi seraient devenues les plus fidèles alliées de leur ancienne métropole. Cependant don Manuel de Castro, qui avait voulu lever, sous le nom du roi, une armée qu'il nommait *armée de la foi*, fut arrêté : le chapelain Vinuesa fut condamné aux travaux forcés pour dix ans, et bientôt assassiné en prison ; et le général Ellio, condamné à mort comme auteur ou complice de la conspiration qui avait éclaté à Valence, fut exécuté dans cette ville. Le conseil du roi qu'on accusa, dans une séance publique des cortès d'avoir vendu l'Espagne et le roi lui-même,

8

avait soin de ne laisser en place aucun des ministres qui pouvaient devenir les soutiens des institutions constitutionnelles, et le changement continuel de ces ministres n'était pas une des moindres causes de la versatilité du gouvernement. Des défiances mutuelles régnaient entre les principaux corps de l'état, qui se craignaient et s'observaient continuellement. La cour avait pour tactique de placer à la tête des affaires des hommes étrangers à l'administration et à la politique. Tandis que Ferdinand, imitateur des Bourbons de France qui, pendant les premières années de la révolution, avaient armé l'Europe contre leur patrie, agissait maintenant dans le sens de la branche aînée de sa maison, et invoquait contre ses concitoyens les secours de la France, de la Russie et de l'Autriche; toujours faible, incertain, tremblant dans le danger, ce prince et son frère don Carlos étaient impliqués dans toutes les intrigues qu'on ourdissait sans cesse par leurs ordres contre le gouvernement constitutionnel dont ils venaient de jurer le maintien, encourageaint à la rébellion ceux qui leur étaient dévoués, pour les désavouer et les abandonner ensuite aux vengeances populaires aussitôt qu'ils étaient découverts et arrêtés. Long-temps aveuglés sur les dangers de la patrie, les cortès les reconnurent à la fin, mais trop tard. Par une longue perfidie, le gouvernement français avait établi, sous le nom de *Cordon Sanitaire*, une armée d'observation sur les frontières d'Espagne et de France; bientôt le but de cette armée fut proclamé, et l'Espagne fut livrée aux horreurs d'une invasion nouvelle, que la sagesse du gouvernement britannique avait long-temps essayé de pré-

venir. Les cortès, suivies de Ferdinand, se retirèrent sur Cadix, et Ferdinand continuait, quoique d'assez mauvaise grâce, à protester de son dévouement à la constitution. Enfin, toutes les trahisons de la cour furent connues; Madrid fut occupé par les Français, et Ferdinand fut déclaré déchu du trône par les cortès réunies à Séville. Mais que pouvaient d'impuissantes déclarations contre une armée qui n'avait que des décrets à combattre? Renfermé dans Cadix, Ferdinand, sous prétexte d'enlever des cerfs-volans, faisait, du matin au soir, sur la terrasse de son palais, des signaux aux Français, et personne, ni dans le gouvernement ni parmi les cortès, ne songeait à troubler les agréables passe-temps du prince, qui conspirait ainsi la ruine de l'état. Ce fut au moment de quitter cette ville pour aller joindre l'armée française à Port Sainte-Marie, que Ferdinand, avec cette apparence de franchise et de bonhomie qui avait si souvent déçu Riégo, engagea le général Quiroga à le suivre auprès du duc d'Angoulême, lui protestant « qu'il l'aimait sincèrement et lui accorderait très-incessamment le grade de lieutenant-général. » Par une sorte de pressentiment du sort qui depuis a frappé l'infortuné Riégo, Quiroga ne répondit à ces démonstrations d'intérêt et d'affection que par la demande d'une autorisation illimitée de voyager hors de l'Espagne, autorisation qui ne lui fut accordée sans difficulté que parce qu'elle ne pouvait lui être refusée dans un moment où la garnison constitutionnelle occupait encore Cadix et où Ferdinand n'était pas hors du pouvoir des cortès. On assure qu'arrivé à Port Sainte-Marie, Ferdinand y regrettait

beaucoup de n'avoir pas été suivi par Quiroga, qu'en vertu du pouvoir arbitraire qui venait de lui être restitué pour *l'honneur* de la France et *le bonheur* de l'Espagne, ce prince se proposait de faire pendre en mettant pied à terre. Cadix pris et Ferdinand rétabli une seconde fois sur le trône *absolu*, toutes les vengeances semblèrent y être remontées avec lui; les échafauds furent inondés du sang des meilleurs citoyens et la hache du bourreau n'épargna pas même ceux qui, dans d'autres intentions sans doute, avaient favorisé le retour du prisonnier de Napoléon.

On connaît les efforts et la fin tragique des immortelles victimes de l'apostolicisme et de l'absolutisme dont Ferdinand n'est que le prête-nom, jusqu'au moment où, triomphant des obstacles qui les arrêtent encore, ces factions renverseront le prince lui-même, pour substituer en sa place ce don Carlos, dont l'ignorance et la superstition égalent l'insensibilité, et dont l'élévation au trône est le vrai but de tant de mouvemens, de trahisons, de violations du droit des gens en Portugal, excités par l'apostolicisme et docilement exécutés par le ministère espagnol sous la protection des baïonnettes françaises. Ce qui donne la juste mesure de la puissance de la faction qui gouverne aujourd'hui l'Espagne, c'est que, convaincue d'avoir excité, dirigé et armé les rebelles de Portugal et d'Espagne et d'avoir ainsi attiré sur elle la juste animadversion de l'Angleterre, par la plus odieuse comme la plus imprévue de toutes les agressions, elle jouit d'une impunité qu'on semble se trouver encore trop heureux de lui ac-

corder, sans même que la moindre satisfaction ait été obtenue d'elle. Maintenant, comme aux jours de ses disgrâces, il n'y a rien de changé dans le caractère de Ferdinand; il se montre, à l'égard des fanatiques Catalans, égarés par de coupables prêtres, aussi inexorable qu'il le fut envers les infortunés constitutionnels : aussi l'insurrection de Catalogne, qu'on pouvait croire éteinte dans des flots de sang, se reproduit-elle, au moment où nous écrivons, dans l'Aragon, à Grenade et dans les Castilles. Mieux jugé par les princes de l'Europe, Ferdinand se voit retirer successivement l'appui que, dans un esprit de corps et de solidarité pour le maintien du pouvoir absolu, ils lui avaient d'abord prêté, et l'abandonnent à sa destinée. L'armée française lui restait encore; mais l'instant est arrivé où il faut que cette armée se retire, et le signal de cette retraite sera celui où la Grande-Bretagne retirera elle-même ses troupes du Portugal. Quoi qu'il en soit, n'anticipons pas sur des évènemens, dont l'importance s'accroît de jour en jour, que la fatalité semble accumuler sur la tête de Ferdinand, et sur l'issue desquels il y aurait au moinsde l'imprudence à s'expliquer, dans l'intérêt même de la cause pour laquelle tout ce qu'il y a dans les deux mondes d'amis de la liberté civile et religieuse, s'entend, s'appelle et se répond.

CHARLES-MARIE-ISIDORE,

Infant d'Espagne, né le 9 mars 1788, frère du roi, et marié le 29 septembre 1816 à Marie-Françoise-d'Assise, infante de Portugal, née le 22 avril 1800, est l'héritier présomptif du trône d'Espagne où l'appelle à grands cris la faction apostolique. On ne peut mieux juger du caractère, de l'esprit de tolérance et des lumières de ce prince, qu'en pensant que la mort de Ferdinand serait un malheur pour l'Espagne.

MINISTÈRE ESPAGNOL.

Secrétaire d'état, ministre des affaires étrangères, M. Salmon.

Ministre de grâce et justice, don Francesco Tadeo de Calomarde.

Ministre de la guerre, don Legen Zambrano.

Ministre de la marine, don Luis Maria de Salazar.

Ministre des finances, don Luis Lopez de Ballesteros.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

D'ESPAGNE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

Les changemens continuels qui ont lieu dans le corps diplomatique espagnol ne permettent guère de donner une liste exacte des membres qui le composent. Voici celle du jour, qui ne sera probablement pas celle du lendemain.

ANGLETERRE.	Le comte DE LA ALCALIA, envoyé extraord. et min. plénip.
AUTRICHE.	M. DE ACOSTA Y MONTE ALÈGRE, ambassadeur.
BAVIERE.	. . . .
DANEMARCK.	M. FLORIEZ, chargé d'affaires.
ÉTATS ROMAINS.	Le commandeur COURTOYS, envoyé extraordinaire.
FRANCE.	Le duc DE VILLA HERMOSA, ambassadeur.
NAPLES.	Le chevalier VALLEJO, ambassadeur.
PAYS-BAS.	Don JOACHIM DE ANDUAGA, envoyé extraord. et min. plén.
PORTUGAL.	Le comte DE CAZA FLORÈS, envoyé extraord. et min. plén.
PRUSSE.	Don MON DEL HIERO, ministre plénipotentiaire.
RUSSIE.	Don PAES DE LA CADENA, envoyé extraordinaire.
SARDAIGNE.	Le marquis DE BASSECOURT, ministre plénipotentiaire.
SAXE.	Don FRANCISCO DE ZEA BERMUDÈS, envoyé extraordinaire.
SUÈDE.	. . . .
TOSCANE.	. . . .
TURQUIE.	M. DE CASTILLO, chargé d'affaires.
WURTEMBERG.	. . . .

ÉTATS ROMAINS.

ÉTATS ROMAINS.

LÉON XII (ANNIBAL DELLA GENGA), PAPE.

Aucune contrée de l'Europe n'a été, dans un espace de quatorze cents ans, livrée à plus de révolutions politiques que cette partie de l'Italie que nous appelons aujourd'hui *les États-Romains* et qui, dès le commencement du quatrième siècle, époque à laquelle commencèrent les temps de barbarie dans l'occident de l'Europe, fut envahie à plusieurs reprises par les Goths, les Bourguignons, les Suèves et les Alains. Du moment où les évêques de Rome sont devenus princes temporels, ils ont adopté un système politique tellement habile, qu'il n'a pas tardé, dans ces temps d'ignorance et de superstition, à mettre les princes de l'Europe à leurs pieds et leurs couronnes à leur disposition. Ce qui a fait surtout la force de ce système et l'a assis sur les bases les plus solides, c'est que, vertueux ou méchans, habiles ou non, pas un des pontifes romains n'en a abandonné la tradition, et que la politique de la cour de Rome est aujourd'hui, sous les rapports de la suprématie, de l'ambition, de l'intolérance et de la haine des lumières, exactement semblable à ce qu'elle fut à la naissance du gouvernement théocratique. On croyait

encore, il y a peu d'années, à la bonne foi de Pie VII, et les malheurs de ce pontife avaient inspiré un intérêt général, lorsque sa correspondance, récemment mise au jour, a désabusé les esprits les plus bienveillans, et prouvé qu'en paraissant marcher avec son siècle, en se montrant tolérant et presque philosophe, et en accordant, en 1802, à la France un concordat qui ne rendait au saint-siége qu'une partie de l'influence qu'il avait perdue, ce pape n'avait cédé qu'à la nécessité. Elle a prouvé que le pontife romain s'était intérieurement réservé le droit de détruire un jour ce qu'il avait accordé avec de telles démonstrations de franchise, de joie et de reconnaissance envers Bonaparte, que douter de sa bonne foi eût paru, aux yeux même de ceux que la politique de la cour de Rome a rarement abusés, faire outrage au caractère personnel de ce prêtre, adulateur comme tant d'autres de la fortune et du pouvoir de Napoléon. Parvenu à la tiare à une époque où l'esprit superstitieux de quelques princes catholiques du continent, l'ignorance et l'inhabileté de quelques autres ont permis à l'ambition de Rome de marcher à découvert, Léon XII a mis plus de franchise dans sa haine pour les lumières et moins de réserve dans ses prétentions.

Né à la Genga le 2 août 1760, Annibal della Genga, créé cardinal en 1816, a été élu pape à Rome le 27 septembre 1823 et couronné le 6 octobre suivant. Réputé fin et rusé politique parmi les cardinaux, il fut, après le rétablissement des Bourbons sur les trônes de France, d'Espagne et d'Italie, choisi par Pie VII pour faire la paix de ce pape avec le chef des princes de cette maison,

a qui le souvenir du couronnement de Napoléon laissait un assez vif ressentiment contre la cour romaine. Annibal della Genga se rendit en conséquence à Paris où il fut parfaitement accueilli par Louis XVIII. C'est pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, que, questionné par une personne de la nouvelle cour, relativement au siège archi-épiscopal de Lyon, occupé par le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, et cette personne ayant dit au cardinal della Genga que « sans doute la cour de Rome ne reconnaissait plus l'oncle de l'ex-empereur pour archevêque de Lyon, d'autant plus qu'une loi de l'état le bannissait de France avec toute sa famille : « *Un purpurato** ! » reprit della Genga d'un ton décidé, et après y avoir réfléchi quelques instans : « *Un purpurato!* non, cela n'est pas possible : nous n'avons pas le droit d'y toucher ; c'est un prince de l'église : il restera où il est. » Et il y restera en effet aussi long-temps qu'il ne jugera pas à propos de se démettre.

Quelques espérances, trop tôt et trop légèrement conçues sur Léon XII, n'ont pas tardé à s'évanouir, et c'est avec un vrai scandale que l'Europe a lu, en 1826, la correspondance qui s'établit entre le nouveau pontife romain et le nouvel empereur de Russie, Nicolas ; correspondance dans laquelle le prince montra toute la faiblesse de son jugement, et l'Italien toute l'astuce, toute la souplesse du sien. Ni l'un ni l'autre n'a démenti depuis par ses actes l'opinion que leurs premiers pas dans la carrière du gouvernement ont donnée d'eux, et c'est seulement

* Un cardinal!

depuis quelques mois que, paraissant se dégager des préjugés anciens et les sacrifiant au grand intérêt du moment, Léon XII, encore plus ambitieux que fanatique, a semblé rompre avec la cour d'Espagne afin de s'entendre avec les nouvelles républiques d'Amérique pour y organiser l'églisc romaine, et, (par cet acte profondément politique, mais qui peut être considéré comme une protestation tacite contre le principe de la légitimité,) étendre et affermir, dans ce nouvel hémisphère l'influence et la puissance du catholicisme, en même temps qu'il s'assure le dévouement de ces populations qui, nées d'hier à la liberté, sont peut-être menacées de retomber demain sous le joug de toutes les superstitions. En effet, il est impossible, en voyant tout ce qui se passe en Europe, de ne pas trembler sur le sort que se préparent ces pays qui, dans leur aveugle confiance, croient possible l'alliance de la liberté avec le fanatisme, de la franchise avec l'ambition, des mœurs républicaines avec la corruption de la cour pontificale. Si ce fut à Rome, et à ses évêques prêchant la divine morale du Christ, que, dans les premiers siècles de l'église, les lumières et la civilisation durent leur conservation et leurs progrès, cette belle et grande époque ne tarda pas à s'obscurcir, et les temps ne sont pas encore si loin de nous qu'ils puissent être oubliés, où les pontifes de Rome et les petits princes d'Italie entretenaient des assassins politiques à leur solde, leur confiaient, dans des circonstances difficiles, l'exécution de leurs traités, et où des boîtes de poison étaient le complément ordinaire et obligé des instructions de la diplomatie. A en juger par la marche audacieuse et ra-

pide, imprimée depuis la mort de Napoléon à la politique ultramontaine; par la complicité stupide ou criminelle avec laquelle cette politique est accueillie et protégée par le plus grand nombre des cabinets du continent, à la tête desquels il faut placer la France; enfin, par le soin avec lequel cette politique et ces cabinets s'attachent à étouffer les lumières, la liberté, la publicité, par l'anéantissement de l'instruction et celui de la presse; qui pourrait se défendre de la crainte de voir renaître ces temps d'horrible mémoire où, vendant l'impunité à tous les crimes commis au nom de la religion, la tiare disposait avec une même audace des libertés des peuples et des couronnes des rois. Ou notre erreur est grande, ou peu d'hommes réunissent à un plus haut degré que Léon XII, tout ce qu'il faut pour justifier nos sinistres pressentimens.

MINISTÈRE.

Secrétaire d'état, cardinal DELLA SOMAGLIA.
Secrétaire des brefs, cardinal ALBANI.
Secrétaire des pétitions, cardinal GUERRIERI.
Camerlingue (ministre de l'intérieur), card. GALEFFI.
Uditor santissimo (ministre de la justice), Mgr BUTTUONI.
Governatore (ministre de la police), Mgr BERNETTI.
Tesoriere (ministre des finances), Mgr CHRISTALDI.
Assessore degli armi (ministre de la guerre). . . . . .

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DU PAPE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	. . . .
AUTRICHE.	Monsignor Pierre d'Ostini, internonce.
BAVIÈRE.	Monsignor Mercy-Argenteau, nonce.
DANEMARCK.	. . . .
ESPAGNE.	Monsignor Santiago Giustiniani, évêque d'Imola, nonce.
FRANCE.	Monsignor Lambruschini, nonce.
NAPLES.	Monsignor Giustiniani, nonce.
PAYS-BAS.	. . . .
PORTUGAL.	L'archevêque de Nazianzo, légat apostolique.
PRUSSE.	. . . .
RUSSIE.	. . . .
SARDAIGNE.	Don Antonio Tosti, chargé d'affaires.
SAXE.	. . . .
SUÈDE.	. . . .
TOSCANE.	M. Valentini, chargé d'affaires.
TURQUIE.	. . . .
WURTEMBERG.	. . . .

FRANCE.

CHARLES X.

Roi de France.



FRANCE.

CHARLES X (PHILIPPE), ROI.

Peu de princes sont montés sur le trône sous des auspices plus heureux; aucun ne les a moins justifiés. Il est vrai que l'espèce d'enthousiasme qui s'est attaché aux premiers jours du règne de Charles X n'était fondé sur aucun antécédent dont un esprit sage pût être satisfait; que jamais l'ancien caractère français ne s'était mieux montré tel qu'il était, avant la révolution de 1789, que dans l'engouement ridicule et inexplicable avec lequel avaient été accueillis à Paris quelques mots arrangés par M. Beugnot, dans le cabinet de la police, et généralement attribués par celle-ci au successeur de Louis XVIII; et qu'enfin, il suffisait de lire avec quelque attention l'histoire de la jeunesse, de l'émigration, et des vingt-un jours de gouvernement de Monsieur, en avril 1814, pour rester profondément convaincu qu'il n'y avait aucun espoir raisonnable et fondé à concevoir du règne constitutionnel d'un prince, élévé dans les principes du droit divin et du pouvoir absolu; sans dispositions naturelles, sans instruction acquise, et en qui tous les genres de préjugés et de superstitions ont étouffé le peu d'esprit naturel que n'avait pas gâté une éducation vicieuse et semblable en tout à celle que reçoit aujour-

naître dans l'esprit des peuples une telle profanation des plus saintes lois de la religion et de la morale, lorsque cet exemple est donné par ceux-là même à qui leur haut caractère et leur position, qui les offre en modèle à la société, impose des devoirs plus sacrés; et que n'auraient pas à redouter de tels coupables des conséquences de ces sentimens méconnus et méprisés? La France avait obtenu de la sagesse de Louis XVIII le prix de tous ses sacrifices en recevant de lui une charte constitutionnelle : elle ne demandait plus qu'à jouir de son repos et de la plénitude de ses libertés. Qu'ont fait les ministres de Charles X? Fidèles au mandat qu'ils ont reçu de la criminelle faction apostolique qui a couvert l'Espagne de cadavres et de ruines, ils ont rendu à la France, avec les souvenirs et toutes les haines de la révolution, les préjugés, le fanatisme et toutes les fureurs de la contre-révolution. Il n'appartenait qu'à eux sans doute de réaliser la chimère d'une association aussi monstrueuse, mais ils y ont pleinement réussi, et le premier coup de canon qui serait maintenant tiré en France ferait de ce pays le plus épouvantable champ de carnage, où chacun se reconnaîtrait aux blessures qu'il aurait faites ou reçues, s'appellerait par son nom, et s'acharnerait à la destruction de son ennemi. Qui le croirait? Trois ans *, trois ministres **, quatre cardinaux ***, et le règne de Charles X ont suffi pour amener ce funeste résultat et placer la France dans une situation

* 1824 à 1827.

** MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet.

*** Les cardinaux de Latil, prince de Croï, de La Fare et de Clermont-Tonnerre.

telle que, régie nominalement par le système constitutionnel, elle est, par le fait, soumise au pouvoir le plus arbitraire qui fut jamais, puisqu'il altère, dénature, détruit et remplace comme il lui plaît, par des lois qu'il dicte à une majorité qui lui est vendue ou des ordonnances qui ne sont soumises à aucune responsabilité, les institutions fondamentales jurées par la nation et le monarque *.

Cet exposé préliminaire nous a paru indispensable pour donner une juste idée à nos lecteurs du gouvernement actuel de la France. Faisons connaître maintenant les principales causes de tant de désastres.

Charles X (Philippe), né à Versailles le 9 octobre 1757, reçut à sa naissance le nom de comte d'Artois; fut marié le 16 novembre 1773 à Marie-Thérèse de Savoie, sœur de l'épouse de Louis XVIII, et devint veuf de cette princesse qui mourut en Angleterre le 2 juin 1805, après lui avoir donné trois enfans, une fille, morte en bas âge, et les ducs d'Angoulême et de Berri. Doué d'un naturel heureux, mais livré, dès ses plus jeunes années, à une excessive dissipation et à toutes les erreurs de son rang et de son âge, ce prince n'acquit rien par l'expérience et le malheur. N'ayant, depuis vingt-huit ans, jugé les évènemens que d'après les préjugés de son éducation, et les hommes que par ses alentours, il s'est formé les idées les plus fausses et les plus funestes sur l'état politique et l'esprit public de la France qui, long-temps avant la mort de Louis XVIII, ne voyait qu'avec une

* Ceci était imprimé avant la dissolution de la chambre des députés.

crainte muette arriver le moment où il prendrait les rênes du gouvernement. En mai 1777, le comte d'Artois sortit, pour la première fois, de Versailles pour aller visiter les ports de l'ouest, dans un moment où Louis XVI employait tous ses soins à rétablir la marine française, honteusement abandonnée sous le règne de son aïeul. Ce fut l'hiver suivant qu'arriva cette aventure scandaleuse qui fit tant de bruit dans Paris et qui rendit indispensable une affaire d'honneur entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon dont le premier avait insulté l'épouse, au milieu du bal de l'Opéra, en lui arrachant le masque. Le duel de ces princes n'eut, ainsi que tout le monde s'y attendait, aucune suite dangereuse. Jamais négociations pour la cession d'une place-forte ou les stipulations d'un traité ne furent plus longues et plus compliquées. Le cérémonial du combat, dont personne, à l'exception de M. le duc de Bourbon peut-être ne se souciait, exigea une heure d'explications réciproques et qu'il faut lire dans les mémoires du baron de Bezenval. Cette affaire n'ayant pas paru avoir suffisamment établi la réputation de bravoure de M. le comte d'Artois, on jugea à propos de faire faire à ce prince, en qualité de volontaire, la campagne de Gibraltar. Il partit donc vers la fin de septembre 1782 et dut mettre près de quinze jours pour se rendre à Madrid; il y passa quelques instans à la cour de Charles IV et arriva dans la première semaine d'octobre au camp de St-Roch; d'où il repartit le 15, après une apparition de huit jours. La gaieté française plaisanta beaucoup sur cette campagne, qui parut un peu courte à tous les militaires; les mauvais railleurs

prétendaient même qu'il n'avait pas tenu au prince d'en abréger la durée. De retour à Versailles, le comte d'Artois fut décoré par le roi de la récompense des braves et reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ce qui donna lieu à un redoublement de quolibets et de plaisanteries amères sur la prostitution de cette récompense qui, du reste, parait déjà la poitrine de plus d'un espion de police et semblait parvenue alors au plus haut degré d'avilissement.

L'assemblée des notables venait d'être convoquée en 1788. Le comte d'Artois, nommé par le roi président de l'un des bureaux, ne tarda pas à montrer une vive opposition aux vues d'amélioration qui se manifestaient de toutes parts, et dont son frère, Monsieur, secondait les progrès de toutes ses lumières, dans le bureau dont il était président. Dès lors le comte d'Artois perdit, et pour jamais, toute popularité. L'opposition violente dont il donna le premier signal exaspéra des esprits qu'il ne fallait que ramener, et rendit inutiles la sagesse et la prudence du roi et de Monsieur (Louis XVIII), que les courtisans du comte d'Artois ne cessaient d'accuser d'une lâche faiblesse. Il ne fallait que bien juger l'opinion de toute la France, pour voir qu'une condescendance raisonnable n'était pas alors de la faiblesse, mais bien un respect raisonné pour l'opinion publique. Sans doute, lorsqu'à force de résistances on eut amené les choses au point de ne pouvoir être décidées que par le glaive, il y eut vraiment de la faiblesse à ne savoir pas le tirer; mais ces résistances, qui avaient rendu nécessaire ce parti extrême, ne sont-elles pas elles-mêmes les premières cau-

ses de tous les malheurs de la révolution française? Si à côté d'une fermeté réfléchie, les hommes honnêtes et éclairés eussent vu, de la part de la cour, le désir franchement prononcé d'accéder aux justes demandes de la nation, il n'est pas douteux que, loin de faire succéder aux plus heureuses espérances les défiances les plus légitimes, tous les bons citoyens, sans exception, se fussent réunis autour du trône et n'eussent pas fait pencher la balance du côté des factieux. Telle était la disposition des esprits lorsque Monsieur et le comte d'Artois furent chargés, après l'exil du parlement, de faire enregistrer à la cour des aides de Paris, les édits sur le timbre et sur l'impôt territorial. L'opinion publique semblait attendre l'instant de leur présence à Paris pour s'expliquer sur ces deux princes. Quoique leur commission fût la même, cette opinion se prononça sur eux d'une manière fort différente. Malgré le grand nombre de troupes qui établissaient un seul cordon depuis la barrière de la Conférence jusqu'au palais de Justice, et l'escorte de la maison militaire qui formait une haie autour de la voiture du comte d'Artois, des cris ou plutôt des imprécations accompagnées de menaces s'élevèrent de toutes parts autour de lui, et eussent mis même, pendant quelques instans, sa sûreté en danger si ses gardes n'eussent, en fermant le passage à la multitude, manifesté l'intention de repousser la force par la force. Cet évènement précéda de peu de jours l'explosion du 14 juillet qui décida du prompt départ du prince contre lequel la haine publique s'exhalait avec une telle violence, que les couleurs de sa livrée venaient d'être proscrites à Paris où plu-

sieurs de ses gens avaient été insultés et frappés, et que, d'un moment à l'autre, il y avait tout à craindre pour lui-même. Ce fut en arrivant de Paris que le respectable duc de La Rochefoucault-Liancour, dont la France pleure avec amertume la perte récente, donna le premier au roi ces nouvelles, que personne n'osait encore lui apprendre : il y ajouta même de funestes vérités sur la situation de la France. Monsieur joignit ses observations à celles de ce serviteur fidèle; le roi se décida alors à se rendre sur-le-champ à l'assemblée, accompagné de ses frères. Le comte d'Artois y parut, quoiqu'au moment de son départ. Il était pâle, inquiet, agité, et l'altération de ses traits faisait assez connaître ce qui se passait dans son ame. Dès le soir, il partit avec sa famille pour Turin où il résida jusqu'à l'année suivante. Ce prince se rendit alors à Mantoue, où il eut avec le sage empereur Léopold une entrevue dont il fut peu satisfait. Dans le courant de 1791, il se rendit à Worms avec le prince de Condé et le marquis de Broglie; passa quelques mois au château de Brulh près de Bonn, et se fixa quelque temps à Bruxelles, d'où il partit pour Vienne. Dans le cours de cette même année, il fit un voyage à Pilnitz où se trouvaient l'empereur Léopold et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. La convention suivante, rédigée à cette époque à Pilnitz, peut être considérée comme le premier acte de la première coalition formée entre les puissances contre la révolution française. « L. M. l'Empereur et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et représentations de Monsieur et Mgr. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve

actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont des secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la noblesse française. Alors et dans ce cas, leurs dites majestés l'Empereur et le roi de Prusse sont résolues d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

Tout semblait annoncer que cette déclaration allait être suivie des démonstrations militaires les plus actives; il n'en fut rien. Enivré des espérances qu'il avait conçues, le comte d'Artois en avait écrit en France et dans l'étranger, comme d'une chose décidée et que rien ne pouvait changer. Cette correspondance fut connue; elle fut le sujet des communications diplomatiques de plusieurs cours. Celles qui n'étaient point intervenues dans le traité se plaignirent; la France, contre laquelle on n'était point en mesure, et qu'on avait des raisons de ménager encore, s'en plaignit elle-même. La cour de Vienne en fut instruite, et Léopold, qui se repentait déjà de s'être imprudemment engagé dans la coalition signée

à Pilnitz, ne donna aucune suite à ses promesses, se refroidit envers les princes, et ne consentit même pas à accorder au comte d'Artois la permission d'établir dans les Pays-Bas un bureau de recrutement. On était à la fin de septembre 1791, et le roi avait accepté, le 13, l'acte constitutionnel qui lui avait été présenté. Il écrivit au comte d'Artois pour l'inviter à rentrer en France, et lui transmit en même temps le décret de l'assemblée nationale « qui déclarait ennemis de l'état tous les Français qui ne rentreraient pas avant le premier mai 1792. » A la même époque, M. Duveyrier avait été chargé par le garde-des-sceaux de se rendre, au nom du roi, auprès du prince de Condé pour un objet semblable. Les princes étaient réunis à Coblentz. Le comte d'Artois fit à la lettre du roi la réponse suivante : « Sire, mon frère et seigneur, le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par V. M. La suscription, qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'était pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de V. M., je l'ai ouverte; j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir V. M. D'après cet exposé V. M. trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence. Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. M. conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient

les sentimens, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais. Je m'y réfère donc absolument : cela sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie V. M. de recevoir l'hommage des sentimens avec lesquels je suis, sire, mon frère et seigneur, etc. » Cette lettre, aussi niaise qu'impolitique, ne peignait pas mal le caractère de celui qui l'avait écrite et sa profonde ignorance de ce qui se passait autour de lui; elle fut suivie d'une proclamation où l'insulte et la menace étaient prodigués à l'assemblée. Depuis cet instant, on se prépara de part et d'autre à la guerre avec plus de haine et de vigueur, car tout espoir de rapprochement était pour jamais détruit. L'assemblée législative, qui se réunit le 1er octobre 1791, renonça de plus en plus aux moindres bienséances dans ses communications avec le roi et sembla vouloir déclarer une guerre à mort à la monarchie, en aggravant toutes les dispositions politiques adoptées par l'assemblée constituante envers les princes, l'émigration et les personnes soupçonnées d'opposition à la révolution. Dès le 2 janvier 1792, le comte d'Artois fut décrété d'accusation. Le 19 mai suivant, le traitement d'un million que lui assignait la constitution fut supprimé et ses rentes apanagères furent déclarées saisissables par ses créanciers. Une fermentation sourde et dont Lyon paraissait être le centre s'annonçait alors sur quelques points de la France; le comte d'Artois en fut informé par ses agens et se rendit à Turin, pour établir avec les mécontens de l'intérieur des communications plus actives, qu'il ne suivit toutefois que peu de temps, parce que la campagne de 1792 venait de s'ou-

vrir et que les armées étrangères se disposant à envahir le territoire français, le corps de cavalerie d'émigrés que commandait le prince devait pénétrer en Champagne avec l'armée prussienne. On sut en effet plus tard qu'il avait paru dans cette armée, mais il est probable que les circonstances s'opposèrent à ce que le corps commandé par le prince et le prince lui-même se fissent remarquer par aucun fait militaire; car on n'apprit, de cette campagne, que des résultats funestes et la ruine des espérances de l'émigration. La nouvelle de la mort de Louis XVI parvint peu après en Allemagne, et des récits flétrissans pour de hauts personnages, récits qui ne manquent pas d'authenticité, ont publié que cet évènement déplorable était loin d'avoir produit sur les chefs ambitieux de la contre-révolution une sensation aussi douloureuse et aussi profonde que celle qui fut éprouvée par la presque totalité de la France. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut, ce jour-là, plus de larmes versées à Paris et en France qu'au quartier-général de l'émigration.

Les princes apprirent à Ham la nouvelle de cette mort. Monsieur se déclara régent pendant la minorité de Louis XVII, et nomma le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Il fut décidé que ce prince se rendrait à Pétersbourg auprès de l'impératrice Catherine, qui annonçait les dispositions les plus favorables en faveur des princes exilés. En effet, le prince Repnin vint au-devant du comte d'Artois jusqu'à Riga, et l'accueil qu'il reçut à la cour répondit à toutes ses espérances. L'impératrice le combla d'honneurs et lui dit,

en lui donnant une riche épée montée en diamans : « J'espère que vous vous en servirez pour le rétablissement et la gloire de votre maison. » Le comte de Vauban était alors aide-de-camp du comte d'Artois. Cet officier assure, dans des mémoires publiés il y a quinze ans sur la guerre de la Vendée et qui ont été réimprimés à Paris en avril et mai 1815, et à Bruxelles en 1824 « qu'à l'air dont le comte d'Artois reçut le présent de l'impératrice, il remarqua fort bien que son intention n'était pas d'en faire usage. » Cependant l'Angleterre, qui venait de s'engager à solder et à transporter sur les côtes de France l'armée auxiliaire de 20,000 Russes que Catherine se chargeait de fournir, crut avoir pris des engagemens qu'il n'était ni dans son pouvoir ni dans sa politique de remplir dans toute leur étendue, et fit attendre quelque temps les subsides qu'elle avait promis et dont elle ne donnait que de faibles parties. Quoi qu'il en soit des causes qui déterminèrent, à cette époque, la conduite de M. le comte d'Artois, il est positif qu'au lieu de se rendre à Londres et d'y presser par tous les moyens l'exécution des promesses du ministère britannique; d'y annoncer et d'y attendre l'arrivée de l'armée russe; d'inspirer et de soutenir, par sa conduite et sa correspondance, la confiance et le courage de cette brave armée vendéenne qui s'immolait pour lui, il vint s'enfermer à Ham, et fit vendre ensuite, au profit des émigrés indigens, cette belle épée dont l'honneur et la reconnaissance lui défendaient de jamais se dessaisir. On a dit depuis que l'épée vendue appartenait au duc d'Angoulême, et qu'elle était un don fait à ce prince par

son malheureux oncle; c'est du moins ce qui paraît vraisemblable d'après une lettre adressée par le comte d'Artois au maréchal de Broglie. Nous ne prétendons contester ni l'authenticité de cette lettre ni celle des faits qu'elle contient. Si notre devoir n'est pas de défendre, il est encore moins d'accuser, mais le don fait par Catherine au comte d'Artois ne paraît pas susceptible d'être contesté.

Ce fut dans ces circonstances que le ministère britannique assura à M. le comte d'Artois un traitement annuel de 24,000 livres sterling. Ce prince crut enfin, après de longues hésitations, qu'il était convenable de donner du moins à l'impératrice de Russie quelques preuves de souvenir et de zèle. C'était sans doute y songer un peu tard; néanmoins cette résolution était devenue d'autant plus indispensable qu'on ne pouvait douter que les longs délais apportés à l'exécution des promesses qu'on avait faites à St-Pétersbourg et des engagemens qu'on y avait pris n'eussent causé un vif mécontentement et singulièrement refroidi l'intérêt qu'on avait témoigné d'abord pour une cause qu'on savait si mal défendre. Le comte d'Artois s'embarqua donc le 26 juillet 1795 à Cuxhaven pour se rendre à Londres. On l'y attendait et l'on s'étonnait de ne pas le voir paraître. Il arriva enfin, toujours accompagné du comte de Vauban, que les alentours du prince n'aimaient point, mais que Catherine avait distingué d'une manière assez particulière pour qu'on n'osât point le sacrifier. Monsieur (car la mort de Louis XVII venait d'autoriser M. le comte d'Artois à prendre ce titre), à peine arrivé en Angleterre, y trouva

une frégate qui faisait partie de l'escadre du commodore Warren, et qui était disposée à le recevoir. Il y monta, croisa quelque temps sur les côtes des provinces de l'ouest, et débarqua enfin, le 29 septembre 1795, à l'Ile Dieu. On crut, cette fois, que le prince venait réaliser la promesse qu'il avait faite si souvent de se mettre à la tête des armées catholiques et royales. Tous les chefs l'en pressaient. Les Russes n'attendaient que ce moment pour arriver. On recevait de l'intérieur les assurances les plus positives d'une efficace coopération. Le prince lui-même avait montré quelque désir de débarquement, lorsque tout à coup il parut incertain et honteux de la résolution à laquelle ceux qui s'intéressaient à sa gloire aimèrent à penser qu'il ne s'était pas porté de lui-même. La veille du jour fixé pour le débarquement, le bruit se répandit à l'Ile-Dieu qu'un courrier venait d'arriver de Londres avec des dépêches; le prince ne perdit pas un moment pour en communiquer le contenu aux personnes de sa suite. Les dépêches apportées par ce courrier et qui lui étaient adressées par le ministère contenaient l'injonction faite à Monsieur de se rembarquer sur-le-champ et de revenir à Londres. Il parut très-affecté de ce contre-temps, mais on ne put se défendre des plus étranges conjectures en remarquant son empressement à obéir. Quelques personnes qui lui appartenaient de plus près et plusieurs chefs de l'armée royale, qui n'attendaient que des ordres, allèrent jusqu'à croire que l'injonction du ministère britannique était supposée et que les courtisans qui formaient le conseil intime du prince, bien plus occupés de l'inté-

rêt de leur sûreté que de celui de son honneur et de sa cause, lui avaient suggéré l'idée d'user d'un si misérable subterfuge, afin de ne pas s'exposer aux témoignages du désespoir et de l'indignation des chefs de cette brave armée, qui eussent infailliblement éclaté devant lui sans cette précaution. Monsieur se rembarqua en effet, au milieu de la stupéfaction et de la terreur générales, abandonnant son armée, ses amis, sa cause et sa gloire, mais sauvant sa personne et ses courtisans. Charette, fait prisonnier quelque temps après et envoyé au supplice par les républicains, entra dans des transports de fureur à la nouvelle du retour de Monsieur en Angleterre. Ce chef malheureux, poursuivi et enveloppé de toutes parts, n'ayant plus que d'insuffisans moyens de défense, avait écrit à Louis XVIII, à l'instant même de marcher au supplice, une lettre qui commençait par ces mots, et qu'on peut lire toute entière dans les *Mémoires sur la guerre de l'Ouest*, par le comte de Vauban : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu, etc. » Nous l'avons déjà dit, nous ne voulons rien préjuger sur les faits, mais il est remarquable que, depuis ce jour, la cause royale a été désespérée dans l'ouest.

Au reste, il faut que Charles X ait mis un grand intérêt à détruire et l'assertion du comte de Vauban et l'accusation terrible contenue dans le billet de Charette, car aucun moyen n'a été oublié pour atténuer l'une et nier l'existence de l'autre, malgré le grand nombre de témoignages vivans et que nous n'irions pas chercher bien loin, qui en constatent l'authenticité.

A la suite de cette funeste expédition, Monsieur, ra-

mené d'abord à Portsmouth, se rendit ensuite à Édimbourg où son séjour a été de quelque durée. Il ne quitta cette ville pour se rendre au quartier-général de l'archiduc Charles, qu'en 1799, lorsqu'il eut appris le retour de l'armée de Condé qui venait se réunir à l'armée russe de Suisse commandée par Korsakow. Les Russes étaient déjà en pleine retraite lorsque Monsieur arriva. Il retourna à Londres et y continua de correspondre avec la Bretagne. L'empereur des Français ayant fait proposer aux princes de la maison de Bourbon de renoncer formellement à la couronne de France, Monsieur signa, le 23 avril 1803, une déclaration contenant un refus formel en réponse à la proposition de Napoléon. Les préliminaires de la paix d'Amiens ayant de nouveau forcé Monsieur de quitter l'Angleterre, il retourna à Édimbourg, revint à Londres, et partit, en novembre 1804, pour Calmar en Suède, où se trouvaient le Prétendant et le duc d'Angoulême. Après avoir réglé avec eux de communs intérêts de famille, Monsieur vint se fixer à Édimbourg et y passa cinq années, pendant lesquelles le Prétendant ayant abandonné la Suède, avait fait en Angleterre l'acquisition du château d'Hartwell et s'y était établi avec sa famille. Monsieur se réunit à elle en 1809, et ne quitta plus Hartwell que pour se rendre en Allemagne, au commencement de 1813, époque à laquelle les chances de la guerre européenne semblaient devenir favorables à sa maison. Arrivé à Bâle, Monsieur s'était déjà hasardé à pénétrer en France lorsque, sur les plaintes que le duc de Vicence (Caulaincourt) exprima au congrès concernant cette démarche, le prince reçut

l'ordre de rétrograder. Rien n'était décidé encore relativement à la France dont il semblait que, jusqu'au dernier moment, Napoléon dût régler la destinée. Elle le fut enfin le 31 mars, et à cette nouvelle Monsieur rentra dans la patrie de ses pères. Il s'y annonça comme lieutenant-général du royaume et proclama en Franche-Comté, comme le faisait au même instant dans le midi le duc d'Angoulême, la fin de la tyrannie, celle de la guerre, la suppression de la conscription et des droits-réunis auxquels il ne s'agissait dès lors que de donner un autre nom. Nous ne répèterons point ici ce que nous avons dit ailleurs sur ces proclamations imprudentes; personne n'a ignoré à combien de fausses espérances et de malheurs elles ont donné naissance. Le gouvernement provisoire envoya jusqu'à Livry, où Monsieur avait passé la nuit, de nombreux détachemens de la garde nationale au-devant de ce prince qui entra dans Paris le 12 avril 1814. Il fut reçu hors de la barrière de Bondy, par le prince de Talleyrand (alors de Bénévent) qui le harangua. Le préfet de Paris, M. de Chabrol, l'attendait de l'autre côté de la barrière et le harangua de même.

C'est pendant ce trajet que, selon *le Moniteur*, Monsieur dit ce mot charmant dont aucun de ceux qui environnaient le prince ni le prince lui-même ne se rappelaient le lendemain : « Rien ne me paraît changé en France : je n'y vois qu'un Français de plus. » Il est bon de savoir que M. Beugnot, chargé dans ce moment de la police, ayant envoyé, dès le 13 avril au matin, à Monsieur la feuille du *Moniteur* dans laquelle était rapporté le mot attribué au prince, et que celui-ci, dans

un mouvement d'impatience et de franchise, ayant dit à cette lecture, « mais je n'ai pas dit un mot de tout cela; allez dire à M. Beugnot qu'il fasse retrancher ces paroles, » Beugnot, rusé courtisan s'il en fut jamais, avait répondu à la personne qui venait de lui rapporter le journal : « Retournez bien vite et dites à son altesse royale qu'elle a tenu ce propos et que, dans tous les cas, *il faut* qu'elle l'ait tenu. » Ainsi s'est établi ce mensonge historique, dont l'authenticité prétendue est une preuve nouvelle de la manière dont se font les réputations d'esprit des princes et de la confiance qu'il faut accorder à ces réputations. Entré à Paris, Monsieur se rendit directement à la cathédrale et de là aux Tuileries; il y reçut, dès le 15 du même mois la députation du sénat qui, par délibération prise la veille, avait déféré à ce prince le gouvernement provisoire, sous le titre de lieutenant-général du royaume, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône, eût accepté la charte constitutionnelle. Monsieur répondit au discours du président : « J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France mon auguste frère : je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution; mais je connais ses sentimens et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant, en son nom, qu'il en admettra les bases. Le roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif divisé en deux chambres, qui sont le sénat et la chambre des députés des départemens; que l'impôt sera librement consenti

par les représentans de la nation ; la liberté publique et individuelle assurée; la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique; la liberté des cultes garantie; que les propriétés seront inviolables et sacrées; les ministres responsables, pouvant être accusés et poursuivis par les représentans de la nation; que les juges seront inamovibles, le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels; que la dette publique sera garantie; que les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse; que la légion-d'honneur sera maintenue : le roi en déterminera la décoration; que tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires; qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes, et que la vente des biens nationaux sera irrévocable. Voilà, ce me semble, messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences et garantir notre avenir. »

Il serait curieux, et nous ne doutons pas que beaucoup de Français n'en aient l'idée avec nous, de comparer maintenant les paroles insinuantes et mielleuses prononcées dans ce temps-là par Monsieur, avec les discours, les actes et les audacieuses menaces des ministres de Charles X.

A ce discours écrit Monsieur ajouta ces paroles : « Je remercie le sénat de ce qu'il a fait pour le bonheur de la France en rappelant son souverain légitime. Le roi et sa famille sacrifieront leurs jours au bonheur des Français.

Il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment : tout le passé est oublié ; nous ne formons plus qu'un peuple de frères. Pendant le temps que je serai à la tête du gouvernement, temps qui sera, j'espère, très-court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public. » Monsieur reçut successivement les autres autorités, forma ses conseils et publia, le 16, une déclaration qui révoquait toutes les commissions intermédiaires données par lui. On savait, et ce prince l'ignorait moins que personne, combien ces commissaires avaient, dans l'exercice de leurs fonctions, dépassé toutes les bornes de la modération, excédé les limites de leurs devoirs et trompé toutes les espérances qu'on s'efforçait de rattacher au retour du gouvernement royal. Enfin des commissaires extraordinaires, revêtus de pouvoirs très-étendus et presque semblables à ceux que venait de confier naguères le gouvernement impérial, furent envoyés sur tous les points du royaume. Un grand nombre de ces agens qui, ayant rempli les mêmes fonctions sous Napoléon, cherchaient, par l'exagération de leur zèle, à faire oublier quelle cause ils venaient de servir, secondaient de tous leurs efforts et sans en prévoir les conséquences, le mouvement réactionnaire qui se déclarait dans plusieurs provinces. On était encore faible alors, il fallait donc se montrer populaire. Une ordonnance rendue le 26 avril supprima les tribunaux des douanes et ces odieuses cours prévôtales auxquelles, deux ans plus tard, on allait rendre une existence bien autrement tyrannique et sanguinaire. Lorsque le consistoire des protestans fut admis à l'audience de Monsieur, ce prince l'assura « que le roi

se plaisait à embrasser également dans ses affections les Français de tous les cultes, comme il comptait sur la fidélité et le dévouement de tous.» Nous ne rappellerons pas à quel point ces espérances ont été déçues, les preuves en sont ineffaçables; elles sont écrites en caractères de sang dans les champs du Gard et sur les murs des édifices de Nîmes : elles le sont surtout dans les cœurs et dans les souvenirs de ces populations nombreuses et mutilées qui déjà ont vainement demandé justice et doivent renoncer à l'obtenir tant que l'odieux ministère qui opprime et déshonore la France conservera le pouvoir.

On sait ce que fit Monsieur pendant la durée de son gouvernement, qui fut en effet très-courte quant au temps, mais beaucoup trop longue pour l'honneur et les intérêts de la France. Heureux et satisfait de régner aux Tuileries, il abandonna aux étrangers, sans le consentement de Louis XVIII, tout ce que ceux-ci exigèrent en places fortes, en vaisseaux, en arsenaux, en munitions de terre et de mer. Ainsi la seule marine française fut réduite à treize vaisseaux de guerre, vingt et une frégates, vingt-sept corvettes et bricks, quinze avisos, treize flûtes et gabarres et soixante transports; en un mot, la modération des alliés fut la seule mesure de la libéralité du prince. Monsieur subissait sans doute le joug d'une dure nécessité, mais il appartenait à un petit-fils d'Henri IV de la rendre moins humiliante et d'honorer son malheur par la dignité. On ne vit rien de tout cela, et comme tout ce qui entourait le prince, c'est-à-dire l'émigration qui, depuis vingt-deux ans, était en état de guerre contre la France, était dans l'ivresse d'une joie qu'il parta-

geait très-franchement, il fut assez naturel de le considérer comme tout-à-fait étranger au deuil de la patrie.

A peine Louis XVIII fut-il de retour, que Monsieur fut nommé colonel-général des gardes nationales de France et rétabli dans sa qualité de colonel-général des Suisses. Cette dernière nomination ne fut pas celle des fautes politiques qui fit le moins de tort au gouvernement royal. Nous nous plaisons à reconnaître que les troupes suisses, par leur conduite brave et dévouée lors de la fatale catastrophe du 10 août, ont acquis des droits éternels à la reconnaissance des bons Français; mais après vingt-cinq ans, tout était changé dans les idées, et ce n'était pas en rappelant les Suisses dans les cadres de l'armée française, qu'il convenait de leur exprimer cette reconnaissance. Il est des préjugés qu'il faut respecter, parce qu'ils influent puissamment sur l'opinion, et que l'opinion est l'appui le plus ferme des gouvernemens. Tout cela a été oublié, parce que la maxime exclusive de l'émigration est de rétablir, sans examen, *tout ce qui existait avant* 1789.

Après une maladie qui fit craindre un moment pour les jours de Monsieur et dont on assigna en partie les causes aux vives discussions qui s'étaient élevées entre le roi et lui, relativement à la cession des places et à la réduction de la marine, ce prince reparut le 7 septembre 1814, au Champ-de-Mars, lors de la distribution des drapeaux faite par le roi à la garde nationale. Après un discours de peu d'étendue, dans lequel ce prince avait répondu de la fidélité de cette garde, que treize ans plus tard il devait dissoudre comme séditieuse, il ajouta,

« que parmi tous les sujets dévoués, il n'en était pas un qui le fût plus que lui. » Au même instant il se jeta dans les bras du roi qui l'embrassa. Cette scène d'attendrissement parut avoir été préparée d'avance comme une réponse aux bruits qui s'étaient répandus sur la retraite de Monsieur à St-Cloud, et sur sa maladie; mais elle n'en imposa à personne, car les divisions qui existaient entre Louis XVIII et lui, ainsi que la cause de ces divisions, étaient connues de toute la France. Cependant le séjour de ce prince à Paris, où il était en état de guerre ouverte avec le comte de Blacas, ne se prolongea pas long-temps. Huit jours après la cérémonie du Champ-de-Mars, Monsieur commença, par la ville de Lyon, ces voyages auxquels le mauvais succès de ceux que venaient d'entreprendre et de terminer les princes ses fils et Madame, aurait dû porter la famille royale à renoncer pour jamais. Celui de Monsieur eut des effets bien plus funestes encore, car, livré à l'influence de ses courtisans, non moins étrangers que lui-même à l'esprit national de la France, il exaspéra tous les ressentimens, réveilla toutes les craintes, et, en accordant une bienveillance et des faveurs exclusives à quelques anciens privilégiés, c'est-à-dire à l'infiniment petit nombre de ceux qui étaient demeurés fidèles à la cause des Bourbons, que la France ne connaissait plus, il étendit une véritable proscription d'opinion sur tout le reste, et particulièrement sur cette classe aussi influente que nombreuse d'acquéreurs de domaines nationaux, qui protégés par le droit, étaient proscrits par le fait, et obligés de s'éloigner du passage de Monsieur, dont on ne cessait de

provoquer contre eux l'indignation, et qui n'était que trop disposé à céder à ce sentiment. A Marseille, où l'exaltation des esprits était portée au plus haut point, le passage du prince fut principalement marqué par des violences exercées sur le parti vaincu. Enfin, ce voyage se termina, laissant dans les départemens les impressions les plus funestes et malheureusement les plus justes sur les préjugés incorrigibles et les dispositions de l'héritier du trône, lorsqu'il serait arrivé au pouvoir. Rien de remarquable ne se passa jusqu'à l'époque où la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan parvint, le 5 mars, à la capitale. Monsieur partit, dès la nuit même, pour se rendre à Lyon, et s'y mettre à la tête des troupes destinées à combattre l'empereur, au-devant duquel les villes portaient leurs clefs et les régimens abaissaient leurs drapeaux.

Monsieur arriva le 8, à dix heures du matin, mais il n'était plus temps. Les troupes, les populations, tout se portait avec enthousiasme au-devant de Napoléon, dont l'armée française formait déjà le cortège. On ne saurait trop le redire, ce n'est point à l'amour que l'on ressentait pour l'empereur qu'il faut attribuer ce prodige; qu'on ne pense pas que la France eût oublié la tyrannie et l'orgueil du règne de Napoléon, ses lois oppressives, les lâches sénatus-consultes qui sanctionnaient ses violences, son système fiscal, le plus accablant et le plus exacteur qui fut jamais ; non, la France n'avait rien oublié; mais les Bourbons seuls avaient méconnu l'esprit du siècle et violé toutes les promesses, tous les sermens faits par eux-mêmes. Ils avaient rem-

placé une noblesse, qui ne portait pas ombrage à l'égalité parce qu'elle ne tenait son éclat que du prestige de la gloire militaire, par une noblesse féodale et plus méprisée encore qu'elle n'était méprisante. Ils *octroyaient* une constitution à la France qui, depuis vingt-six ans, se croyait le droit de se constituer elle-même; et encore n'ignorait-on pas que cette constitution même et les bases vraiment libérales sur lesquelles elle était assise, telles que la représentation nationale, le droit de la nation à s'imposer, le jugement par jurés, la liberté individuelle, la liberté de la presse, leur avaient été arrachés par la force des évènemens et celle de l'opinion. Il faut le répéter ici, c'est à Charles X plus particulièrement qu'à aucun autre membre de la famille royale, la Dauphine exceptée, à Charles X qu'aucune lumière, qu'aucune expérience, qu'aucune calamité n'ont pu éclairer, et qui, aujourd'hui même, se laisse entraîner d'abîme en abîme par ses ineptes et coupables ministres sur le terrain dévorant des révolutions, que s'applique surtout cette réflexion, car personne n'ignore maintenant que nul prince n'avait mieux connu que son frère Louis XVIII l'esprit et les besoins de son siècle; que nul n'avait plus présent à la pensée le souvenir des leçons que lui avait offertes, (dans la rapidité avec laquelle s'étaient écoulés les règnes de Charles II, et de Jacques II son frère, la terre classique des révolutions qu'il avait longtemps habitée. Monsieur parut néanmoins se le rappeler un moment, à son retour de Lyon, lorsqu'ayant, le 16 mars, accompagné le roi au corps législatif, il prit la parole après son frère et protesta de son attachement

personnel et de celui des princes ses fils pour cette charte constitutionnelle dont les courtisans du pavillon de Marsan n'avaient parlé jusques-là qu'avec dérision et mépris. Cette démarche tardive de l'héritier du trône qui, arrivé au pouvoir, devait oublier encore ses promesses, et faire connaître à l'Europe que la peur était toute-puissante sur son ame, donna lieu, le mois suivant, à cette caricature ingénieuse où le roi et sa famille étaient représentés sous l'abri d'un parapluie sur lequel était écrit le mot *constitution* et qu'ils tenaient ouvert ou fermé selon qu'ils se croyaient plus ou moins menacés par l'orage. Louis XVIII partit dans la nuit du 19 au 20 mars, du château des Tuileries, et fut suivi dès le lendemain par Monsieur et le duc de Berry. Ces princes se rendirent d'abord à Ypres et vinrent retrouver le roi à Gand, d'où Monsieur ne sortit plus jusqu'au retour du roi dans la capitale. Nommé, le 26 juillet 1815, président du collège électoral de la Seine, il fut appelé ensuite à présider le premier bureau de la chambre des pairs. Ce fut avec peine, mais sans étonnement, que, dans la séance du 12 octobre, on vit ce prince, cédant de nouveau aux influences qui depuis ont été si funestes à son règne, défendre MM. de La Bourdonnaye, de Blossac et de Polignac, qui apportaient à leur serment, comme pairs, des restrictions tout-à-fait inconstitutionnelles, et alléguer, à l'appui de son opinion, des considérations religieuses, qui n'en imposèrent à personne, parce qu'elles ne pouvaient être regardées que comme des prétextes spécieux propres à dissimuler toute la malveillance d'une opinion politique qu'on n'osait avouer.

C'est maintenant à découvert que le jésuitisme, qui s'était caché sous les formes de la liberté d'opinions et de conscience tant qu'il avait le pouvoir contre lui, se montre, insulte et menace depuis qu'il est devenu pouvoir lui-même, et que les craintes que les sentimens trop connus de Monsieur et ses propres paroles faisaient concevoir pour l'époque où il monterait sur le trône, sont pleinement justifiées.

Le duc de Fitz-James ayant, deux jours après la séance des pairs dont nous venons de parler, proposé à la chambre de voter des remercîmens au duc d'Angoulême pour la conduite que ce prince avait tenu dans le midi, lors de la retraite à laquelle il avait été obligé en mars 1815, Monsieur, avec lequel il n'était pas douteux que la démarche de M. de Fitz-James n'eût été concertée, s'y opposa par ce motif « que c'était contre des Français égarés que son fils s'était vu contraint de combattre. » Ce sentiment eût été digne d'admiration sans doute, il eût obtenu tous les hommages, il eût rattaché tous les cœurs au prince qui l'exprimait, si les évènemens qui se sont passés depuis n'eussent hautement déposé contre sa sincérité. En effet, ce fut peu de temps après, que les infortunés généraux Chartran, Mouton-Duvernet, Gilly, et cette foule de généreux Français, militaires ou civils, qui s'étaient dévoués au principe de l'indépendance de la patrie et que Monsieur désignait sous le nom de Français *égarés*, expièrent sur les échafauds, sous les balles françaises ou dans l'exil, le crime d'être restés fidèles à leurs sermens, crime irrémissible sans doute à une époque où le parjure était

érigé en vertu et qui le devient tous les jours davantage depuis qu'il est consacré aux yeux de toute la France par des exemples augustes. Étranger aux affaires pendant plusieurs années, et n'ayant point place dans les conseils de Louis XVIII, Monsieur passait sa vie à la chasse, et ne s'occupait guère que d'intrigues de cour, lorsque l'affaissement de la santé et des facultés de son frère dans les deux dernières années de sa vie, lui permit de prendre une part active aux affaires politiques. Le premier usage qu'il en fit, en décembre 1821, fut de renvoyer le ministère Richelieu, et de contraindre en quelque sorte le monarque malade à admettre dans son conseil les sieurs Villèle, Corbière et Peyronnet, pour lesquels ce prince avait d'autant plus d'éloignement que, présentés par son frère, Louis XVIII n'ignorait pas qu'ils étaient, auprès de lui, les représentans et les agens d'un système politique et religieux qu'il avait constamment repoussé et qu'il prévoyait devoir être un jour très-funeste à la France. Deux années se passèrent ainsi : les conseils se tenaient chez Monsieur et c'était seulement pour la forme que les ministres continuaient à se présenter chez le roi, à qui ses infirmités, toujours plus douloureuses, ne permettaient plus de s'occuper des affaires, mais qui n'en ressentait pas moins, pour le comte d'Artois, cette sorte d'éloignement qu'inspirerait toute seule la continuelle présence d'un héritier avide et pressé de jouir, et qu'accroissait, dans le vieux roi, la certitude où il était que son frère et les ministres qui lui avaient été imposés par lui n'attendaient que l'instant où il aurait fermé les yeux pour bouleverser son système politique et ren-

verser ses institutions. Cet instant, si désiré par le triumvirat ministériel qui avait déjà manifesté sa haine contre les institutions constitutionnelles par la loi de la septennalité, attaque directe et positive contre l'esprit et le texte de la charte, arriva enfin le 16 septembre 1824, et depuis lors, armé de la chambre septennale et de la nouvelle et ridicule loi d'élection qui, combinées ensemble, ont détruit en France tout système représentatif, Charles X, sans réfléchir à ce qu'il y avait de changé depuis près de quarante ans dans les intérêts, les mœurs, les idées, les habitudes du siècle et les rapports des états entre eux, n'a cessé de rêver le rétablissement de l'ancien régime, tel qu'il était avant qu'il eût quitté la France, et de marcher vers ce but favori, à l'aide d'un ministère, qu'il soutient avec d'autant plus d'opiniâtreté que, dans l'opinion de ce prince, « la France doit la révolution à la faiblesse qu'eut Louis XVI de consentir, bien que malgré lui-même, en décembre 1787, au renvoi de M. de Calonne. » Ce qu'il y a de plus clair dans cette opinion, que l'excès de son absurdité ne permet de combattre que par le ridicule, c'est que M. de Villèle doit y trouver une puissante garantie de sa stabilité au ministère, car nous ne pensons pas que la France y trouve un motif d'amour et de reconnaissance pour Charles X, qui, du reste, paraît avoir maintenant tout-à-fait pris son parti sur les sentimens qu'il inspire. Le premier acte de ce prince, devenu roi, l'abolition de la censure, avait été adroitement ménagé par les ministres, pour rejeter sur le prince qui n'était plus tout l'odieux d'une mesure qui annonçait un gouvernement à la fois

anti-national, tyrannique et faible. De brillantes espérances s'étaient rattachées à l'affranchissement de la pensée publique; mais quelle alliance pouvait exister entre l'expression de cette pensée et le système ministériel? Six mois s'étaient à peine écoulés et les ministres, déjà débordés de toutes parts par la faction apostolique, dont les vues criminelles et secrètes se développaient assez ouvertement pour que la nation ne pût se méprendre aux résultats qu'ils voulaient atteindre, reconnaissaient l'incompatibilité de leur système et de leur maintien au pouvoir avec la liberté de la presse. Dès lors il fut décidé qu'une loi nouvelle et toujours plus oppressive de cette première des libertés publiques garanties par la charte, serait rédigée et présentée aux chambres; mais une sorte de pudeur retenait encore le conseil de Charles X et ce prince lui-même, qui se croyait en quelque manière enchaîné par le premier acte de son règne et celui auquel il devait une popularité, que le premier émigré rebelle, celui qui, aux premières époques de la révolution, s'était montré le plus implacable ennemi de la liberté de la France, ne pouvait conserver long-temps. Toutefois, l'horreur des ministres pour les vérités sévères qui ne leur étaient pas épargnées par la presse libre, et leur haine profonde pour les institutions constitutionnelles ayant bientôt surmonté toute autre considération, ils eurent peu de peine à vaincre les scrupules de leur maître, et une commission fut formée pour méditer et préparer, sous la direction du garde-des-sceaux Peyronnet, un nouveau projet de loi sur la police de la presse. Pré-

senté à la chambre des députés, à la fin de décembre 1826, ce projet, qu'on pourrait croire avoir été conçu à Constantinople si l'on ne reconnaissait dans toutes ses dispositions une mauvaise foi dont le soupçon seul serait un outrage pour un Turc, mais que le garde-des-sceaux ne rougissait pas d'appeler une loi *de justice et d'amour*, fut salué de toute la France par un concert tellement unanime de huées et d'imprécations contre le ministère, qu'il dut apprendre à Peyronnet que le mépris de tous les droits acquis, la spoliation et le parjure, n'étaient pas encore passés dans les mœurs françaises, et que c'était, pour ce ministère, une entreprise trop au-dessus de ses forces que de prétendre l'y introduire. Repoussé de toutes ses positions à l'extérieur, le ministère, plein de confiance dans la majorité qui lui était vendue à la chambre des députés, et fort de la volonté personnelle et opiniâtre du roi, ne se regardait cependant point comme battu, tant que cette chambre et la volonté royale lui resteraient. Un rapport sur le projet de loi ayant, en conséquence, été fait le 7 février 1827, par M. Bonnet, et la discussion s'étant ouverte peu de jours après sur ce projet, il fut adopté dans la séance du 12 mars, à une majorité de 99 voix, le nombre des votans étant de 367, et 233 s'étant prononcés pour l'adoption; majorité peu considérable sans doute et qui doit étonner, si l'on examine le nombre des membres et la composition de la chambre élective; l'esprit dont elle était animée; l'immense influence qu'y exerçait le ministère dont elle était l'ouvrage; la nullité presque complète de l'opposition constitutionnelle et de la contre-opposition

de droite réunies; enfin les ressorts de tous genres que le ministère avait fait jouer pour assurer son triomphe. Tant d'efforts furent néanmoins impuissans, et le projet, adopté par la chambre des députés, était sur le point d'être rejeté par celle des pairs, lorsqu'une ordonnance royale, en date du 17 avril, annonça aux chambres et à la France qu'il était retiré par le gouvernement. Comme personne ne pouvait ignorer que cette mesure n'était nullement volontaire de la part de Charles X et de ses ministres, et que ces derniers redoublaient au même instant d'invectives contre l'opposition et de menaces contre la presse, en appuyant de toutes leurs forces la création de la commission inquisitoriale du marquis de la Boëssière*, l'évènement qui venait d'être accueilli par des transports de joie et des réjouissances publiques, n'influa en aucune manière favorable sur l'opinion que la France s'est faite depuis long-temps des sentimens, du caractère et de la sincérité du monarque, et cette opinion, qui avait été pleinement confirmée douze jours après, par la dissolution inconstitutionnelle et imprévue de la garde nationale, coupable d'avoir fait entendre à Charles X l'expression de la haine publique contre le ministère pervers qu'il défend seul contre toute la France, ne trouva plus de contradicteurs que parmi les agens salariés et les journaux du pouvoir. Elle acquit surtout de nouvelles forces, lorsqu'il fut devenu public, dans Paris, que Charles X était rentré chez lui très-satis-

* Réélu en 1827, à la chambre des députés, à l'éternelle honte du département du Morbihan.

fait de l'accueil qu'il avait reçu des légions, et que c'était *une heure* après avoir publiquement exprimé cette satisfaction que, sur le rapport de trois de ses ministres, effrayés de l'explosion de l'indignation nationale contre eux, et pressés de satisfaire leur ressentiment personnel contre la garde nationale, ce prince avait signé l'ordonnance de dissolution de cette garde toujours fidèle à ses sermens, et fait, par cette mesure, aussi inconstitutionnelle qu'inattendue, mais résolue depuis long-temps par le ministère, l'outrage le plus sanglant aux citoyens de Paris. Quelle opinion serait-il, d'ailleurs, possible de se former d'un prince, qui connaîtrait assez mal l'état de ses propres affaires pour dire au ministre d'un monarque étranger, à l'instant où ce ministre aurait pris congé de lui : « A propos, dites donc à votre roi qu'il prenne garde à ses prêtres : on dit qu'ils font beaucoup de chemin dans ce pays-là. » Nous ne dirons ni de quel pays ni de quel prince il pourrait être ici question, mais nous attestons le fait, auquel son extrême bizarrerie nous permettrait à peine de croire encore, si, d'une part, l'authenticité ne nous en était pas affirmée par le témoignage le plus digne de foi, et si, de l'autre, l'inconsistance du caractère de Charles X ne rendait tout croyable en ce genre. Nos lecteurs s'expliqueront facilement les motifs qui nous ont décidé à donner quelque étendue au récit de circonstances qui ne sont que le développement et la justification de tout ce qui a été dit, dans le cours de cet article, relativement à la personne de Charles X. C'est à ce prince, et non à Louis XVIII son frère, qu'avait éclairé l'expérience du malheur et

dont le règne eût relevé la dignité et la prospérité de la France s'il n'avait été obsédé sans cesse par sa famille et par les prêtres qu'il n'aimait pas et par certains émigrés pour lesquels il avait autant d'aversion que de mépris, qu'on peut surtout appliquer ce mot, qui fut, à la fin de 1814, la condamnation des princes français, et suffirait seul pour expliquer l'enthousiasme universel qui s'empara de la France au retour de Napoléon : « Ils n'ont rien appris et rien oublié. » Résumons cet article en peu de mots : Aux Tuileries et pendant ses voyages de 1814 dans les départemens de l'Ouest, Monsieur, reçu jésuite de robe-courte et même, dit-on, disant messe blanche pendant son séjour à Edimbourg, s'est montré constamment ennemi des institutions constitutionnelles, sans toutefois ignorer l'étendue et la puissance des restrictions mentales dans les occasions où ces restrictions étaient jugées nécessaires : c'est un double fait dont on a entendu déposer quelques uns de ses alentours intimes et tous les fonctionnaires publics qui lui furent présentés à cette époque. Nous avons dit plus haut que, dans ses salons, on ne parlait de la charte qu'avec haine et dédain, et c'eût été lui faire mal sa cour que de témoigner qu'on croyait à sa durée et de montrer quelque reconnaissance pour son auteur ; néanmoins, par suite des capitulations de conscience dont nous venons de parler, quand Napoléon reparut en France, en mars 1815, on vit Monsieur, tremblant comme, lorsqu'en 1782, en qualité de comte d'Artois, il se montrait un moment dans les redoutes de Gibraltar ; comme lorsqu'il portait, les 17 et 18 septembre 1787, les ordres de la cour à la cour

des aides de Paris ; comme lorsqu'il se préparait à quitter la France en juillet 1789 ; comme lorsqu'il se trouvait en 1792 sur les champs de bataille où combattait l'émigration et remettait dans le fourreau, à l'Ile-Dieu, l'épée que Catherine II lui avait donnée pour un plus noble usage : on vit, disons-nous, ce prince accompagnant le roi, le 6 mars 1815, à la chambre des députés, protester avec effusion devant cette assemblée (et cette effusion était sincère, car elle était l'effet de la peur) de son dévouement à cette même charte qui, frappée dans ses dispositions fondamentales et démolie pièce à pièce dans moins de trois années de son règne (de 1824 à 1827) ne conserve plus maintenant qu'une existence nominale, sur laquelle on s'appuiera long-temps encore pour détruire les uns après les autres, en continuant à prodiguer le serment de les maintenir, tous les principes sur lesquels elle repose*. On affirme, et nous avons quelques raisons de croire à ce document, que, n'osant se montrer aux Tuileries, où ils pourraient être reconnus, certains agens étrangers, dont la mission est de préparer, avec les ministres français et dans le secret le plus profond, l'asservissement des peuples du continent, ont souvent ordre de se rencontrer aux rendez-vous de chasse de Charles X pour y entretenir ce prince sur la marche et le succès de leurs intrigues avec les partis qui, dans leurs pays respectifs, secondent de tous leurs efforts le système anti-social qu'une politique infernale, mais qui retombera un jour sur ses auteurs, a introduit en France, en

* Les élections de novembre 1827 diminuent beaucoup cette crainte.

Espagne et en Autriche, et cherche, à l'aide des complices qu'elle entretient dans les cabinets de quelques autres états du continent, à faire prévaloir dans ces états. Dans une semblable situation et lorsque le cabinet des Tuileries est en hostilité ouverte avec tous les intérêts du pays, que restait-il à faire, en effet, au gouvernement conspirateur qui, par les turpitudes et les violences d'une administration maladroitement recouverte du manteau de l'hypocrisie, réveille en France et en Europe le feu mal étouffé des révolutions? Rien, si ce n'était de prendre une résolution plus funeste encore que le danger qu'il prétend prévenir, et cette résolution il l'a trouvée dans le rétablissement de la censure, dont le résultat nécessaire, celui qui, plus que toute autre considération intéressait le ministère, devait être de perpétuer au pouvoir des hommes souillés de tous les actes de corruption, de concussion, de perfidie, de violence et d'inconstitutionnalité, que les journaux de l'opposition mettaient à tout instant sous les yeux de la France, mais dont le tableau révoltant et trop fidèle fatiguait Charles X bien plus qu'il ne l'éclairait. D'autres motifs, non moins importans, se sont joints à ceux que nous venons d'énoncer. Les tribunaux ne condamnaient plus selon la volonté du ministère : les prisons ne se remplissaient plus au gré de ses haines et pour assouvir ses vengeances. L'instant était arrivé où Maubreuil allait prouver la vérité de ses accusations accablantes; et les plus grands noms, ceux même contre lesquels l'accusation ne peut être admise, déjà dénoncés ou compromis à la face de l'Europe, allaient être convaincus

devant la loi, d'une flétrissante complicité dans les crimes de leurs agens, en même temps que la politique chancelante et perfide de la France à l'égard de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, touchait elle-même au moment d'être mise au plus grand jour, par ces mêmes feuilles de l'opposition. Il fallait mettre un terme à tant de terreurs, conserver en même temps le pouvoir, et ne se désister néanmoins, sur aucun point, du système suivi jusques-là, première condition mise par la faction apostolique à l'existence des ministres. Enfin, sur le refus de la chambre des pairs et des cours de justice d'investir le ministère de la dictature suprême et de lui asservir la pensée de la France, ce ministère a ajouté le dernier degré d'oppression à tous ceux dont il s'était emparé déjà : une ordonnance royale, en date du 24 juin, a remis en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, relatives à la publication des journaux et des écrits périodiques; la censure a été rétablie * et avec elle est devenue tout-à-fait constante et irrévocable l'opinion de la France, qui, lisant enfin à découvert

* Nous consignons ici, pour les livrer à l'éternel opprobre et au mépris de la génération contemporaine et de celles qui lui succéderont, les noms des hommes qui, dans les rangs les plus élevés comme les plus obscurs de l'ordre social ont consenti à devenir les instrumens infâmes de ministres plus infâmes qu'eux, et de se rendre les espions, les délateurs et les geôliers de la pensée. Ce sont les sieurs de Bonald, pair de France, métaphysicien inintelligible, apostolique et absolutiste au même degré; d'Herbouville, pair de France, qui a appris à respecter le secret de la pensée dans le bureau *secret* de la poste aux lettres dont il fut long-temps le directeur; de Breteuil, autre pair de France, qui n'est connu de personne; de Frenilly, député obscur et pitoyable écrivain, mais ministériel intrépide; Olivier ancien banquier, vendu de tout temps aux spéculations de

dans la pensée de Charles X, associe maintenant le nom de ce prince à celui de ses ministres et fixe sa place dans l'histoire à côté des rois fainéans. Toutefois, c'est trop tard que le ministère de Charles X a prétendu imposer silence au cri de la France, et quoique la crainte secrète qu'éprouvent ces hommes pervers des conséquences du nouvel acte de tyrannie dont ils vien-

Villèle et que celui-ci vient d'élever à la pairie. Maquillé, député, colonel de la garde nationale d'Angoulême et dont le dévouement au divan français peut aller presque de pair avec celui du colonel de la gendarmerie de Paris, le vicomte de Foncault; Cuvier, conseiller-d'état, rapporteur banal du ministère; Guilhermy, membre violent et cependant ignoré du côté droit de l'assemblée constituante, aujourd'hui conseiller à la cour des comptes; et enfin cet éternel avocat-général de Broé, toujours envoyé par le ministère à la brèche contre la presse, presque toujours repoussé dans ses attaques et qu'il fallait bien récompenser de tant de défaites, mais dont la nomination toute seule est, s'il est possible, un scandale plus grand que l'ordonnance de censure elle-même. Et, en effet, que peut-on concevoir de plus odieux que cette double magistrature dont se trouve simultanément investi l'avocat-général, si toutefois le beau nom de magistrature peut être appliqué aux viles fonctions du surveillant de la censure, laquelle d'arbitraire et honteuse qu'elle était la veille dans les bureaux de la police, peut devenir légale et honorable le lendemain sur le banc des magistrats. C'est ainsi néanmoins que Peyronnet et ses collègues entendent la dignité de cette magistrature, dans laquelle ils sont depuis long-temps juges et parties, et c'est à elle-même comme au public que nous laissons le soin de qualifier un semblable outrage. Nous venons de donner les noms des surveillans de la commission de censure. Voici ceux des censeurs eux-mêmes : Levacher-Duplessis, ancien avocat aux conseils; Fouquet, archiviste de la couronne; Couvret de Beauregard, ancien sous-préfet; Joseph Pain, homme de lettres; Rio, professeur d'histoire; Caix, professeur d'histoire; de ces six individus un seul, le sieur Pain, est connu par d'assez mauvais vaudevilles. Tout ce qui précède ayant été imprimé il y a cinq mois, et des causes particulières ayant retardé la publicité de l'ouvrage nous avons jugé convenable de ne rien retrancher des détails que nous avions donnés alors sur tout ce qui appartenait au matériel et au personnel de la censure.

nent de se rendre coupables et dont le vrai motif, qui est de continuer à gouverner avec impunité contre les intérêts et le vœu de la nation, se laisse assez apercevoir dans la rédaction de l'article qui a pour but de justifier la hideuse ordonnance de censure, il faut s'attendre que cette ordonnance, dernière ressource du despotisme aux abois, durera autant que ses auteurs. Comme il est néanmoins probable que tant d'attentats entraîneront tôt ou tard les suites les plus graves et que prévoyent depuis long-temps les amis éclairés du trône et des institutions constitutionnelles, il est naturel de croire que nos lecteurs entendront encore une fois les sermens que de nouveaux dangers pourront arracher à Charles X; mais alors il sera peut-être trop tard et la destinée des Stuarts aura frappé les Bourbons*.

P. S. Les changemens se succèdent si rapidement en France; les résolutions d'un jour ressemblent si peu à celles de la veille et du lendemain; la pensée du ministère a si peu de stabilité et l'opinion publique, qui s'attache à lui avec persévérance, flétrit ses actes de tant d'improbation et de mépris, qu'en quinze jours il s'est vu, deux fois, contraint de renouveler plusieurs des surveillans de sa censure et ses censeurs eux-mêmes : grand et involontaire hommage rendu par ce ministère infâme à l'opinion publique, dont il s'obstine à contester l'existence et à nier le pouvoir alors même qu'il est débordé par elle de toutes parts. Nous an-

* Ceci était à l'impressiou il y a cinq mois.

nonçons donc à nos lecteurs, sans rien changer à ce que nous avons dit dans le cours de cet article sur le persônnel des surveillans de la censure et de leurs agens, que MM. Cuvier, conseiller-d'état, et de Broé, avocat-général, membres du conseil de surveillance de la censure, sont remplacés par MM. de Blaire, conseiller-d'état, et Olivier, conseiller à la cour de cassation, ajoutant que M. Cuvier ayant, au moment où il eut connaissance de sa nomination, déclaré formellement qu'il ne l'acceptait pas, il fut strictement défendu, par la censure, aux journaux des deux oppositions, de rendre compte de ce refus fort honorable pour M. Cuvier, mais qui irrita violemment le ministère contre lui. Qu'enfin MM. Caix et Rio, professeurs d'histoire et censeurs, ont pour successeurs, dans leurs fonctions, deux individus manquant également de responsabilité morale, dont l'un se nomme Silan, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, homme dès long-temps vendu au pouvoir, et Lévêque, ancien prêtre, chef de division au département de la guerre et tout-à-fait inconnu. Nous félicitons MM. Caix et Rio d'avoir senti, quoiqu'un peu tard peut-être, que la dignité de l'histoire dont ils sont les organes, n'est pas compatible avec des fonctions méprisables, et qu'en les acceptant ils s'exposeraient eux-mêmes à se voir flétris par elle.

Au reste, la censure n'existe plus, (décembre) mais l'espoir de la rétablir n'est pas abandonné par un ministère, expirant sous les coups que viennent de lui porter l'opinion de la France et les élections de novembre 1828. Ce ministère, après avoir souillé

les derniers momens de son existence par les actes les plus violens et les plus inconstitutionnels, est toujours soutenu par l'aveugle confiance de Charles X, que n'a pu éclairer l'accueil glacé qu'a reçu ce prince dans la plupart des départemens traversés par lui lorsqu'il s'est rendu à St-Omer, de la part des populations de ces départemens, dont il faut bien se garder de confondre l'esprit avec celui des fonctionnaires publics et de leurs salariés. A l'instant où nous terminons cet article, où nul autre sentiment que celui de la vérité n'a conduit notre plume, la France constitutionnelle attend avec le calme et la résignation qui résultent de la conscience du droit et de celle de la force, le parti que prendra Charles X, placé entr'elles et les sept agens prévaricateurs dont elle a fait depuis si long-temps justice par son indignation et son mépris.

LOUIS-ANTOINE,

Duc d'Angoulême, dauphin de France, fils de Charles X, né le 6 août 1775 et marié le 10 juin 1799 à Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, née le 19 décembre 1778, héritier présomptif du trône. Ce prince à qui l'on n'accorde pas de grands talens, a de la bravoure, de l'honneur, de la bonne foi et d'honorables intentions.

MINISTÈRE FRANÇAIS.

Président du conseil, ministre des finances, le comte de Villèle.

Garde des sceaux, ministre de la justice, le comte de Peyronnet.

Ministre des affaires étrangères, le comte de Damas.

Ministre de la marine, le comte de Chabrol.

Ministre de la guerre, le comte de Clermont-Tonnerre.

Ministre de l'intérieur, le comte de Corbière.

Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, le comte Frayssinous.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE FRANCE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le prince Jules de Polignac, ambassadeur.
AUTRICHE.	Le marquis de Caraman, ambassadeur.
BAVIERE.	Le comte de St-Priest, ambassadeur.
DANEMARCK.	Le marquis de Saint-Simon, env. extraord. et min. plénip.
ESPAGNE.	. . . .
ÉTATS ROMAINS.	Le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur.
NAPLES.	Le duc de Blacas d'Aulps, ambassadeur.
PAYS-BAS.	Le marquis de la Moussaye, env. extraord. et min. plén.
PORTUGAL.	Le duc de Rauzan, env. extraordin. et ministre plénipot.
PRUSSE.	Le comte de Saint-Priest, envoyé extr. et min. plénipot.
RUSSIE.	Le comte de La Ferronnais, ambassadeur.
SARDAIGNE.	Le marquis de Latour-Dupin, ambassadeur.
SAXE.	Le comte de Rumigny, env. extraordin. et min. plénip.
SUÈDE.	Le comte de Montalembert, env. extr. et min. plénip.
TOSCANE.	Le baron de Vitrolles, env. extraord. et min.
TURQUIE.	Le lieutenant général comte Guilleminot, ambassadeur.
WURTEMBERG.	Le comte George de Caraman, envoyé extr. et min. plénip.

NAPLES.

NAPLES.

FRANÇOIS Ier, ROI.

D'absolue qu'elle était avant le 2 juillet 1820, la forme de ce gouvernement était devenue constitutionnelle à cette époque; mais l'éternelle conspiration de l'Autriche contre la liberté des peuples, même la plus légale, n'a pas tardé à renverser l'œuvre de quelques hommes, plus braves et mieux intentionnés sans doute que justes appréciateurs de la situation politique de leur pays et du génie de ses habitans. Secrètement d'accord avec l'Autriche, à l'instant même où il jurait dans le parlement napolitain le maintien des institutions constitutionnelles, Ferdinand a repris, en 1821, le sceptre de l'absolutisme qu'il a paisiblement transmis à son fils François, duc de Calabre, lequel, soumis maintenant à l'influence autrichienne contre laquelle on l'entendit si souvent protester avec une énergie tout-à-fait hors de son caractère, pendant la révolution éphémère qui affranchit un moment son pays, menace aujourd'hui ses concitoyens du retour de cette même influence, s'ils osent conserver quelque souvenir des promesses et des sermens dont à l'imitation des Bourbons de France et

12

d'Espagne, il se montra si prodigue aux jours du danger.

François Ier (Janvier-Joseph), né le 19 août 1777, et marié à Marie-Isabelle, sœur de Ferdinand VII roi d'Espagne, née le 6 juillet 1789, a succédé à son père Ferdinand, le 4 janvier 1827. Ce prince eut pendant les premiers jours de la révolution de son pays, quelques inspirations franches et généreuses en faveur de la liberté, mais les menaces de l'Autriche ne tardèrent pas à l'effrayer, et dès lors ce fut tout aussi sincèrement qu'il trahit la noble cause qu'il avait embrassée d'abord avec ardeur. Bien que la peur soit une honteuse excuse des mauvaises actions des princes, cependant nous nous montrerons moins sévère envers François pour la conduite qu'il a tenue sous l'oppression des baïonnettes autrichiennes que pour celle qu'on lui voit suivre, depuis que les tyrans de la noble et malheureuse Italie sont sortis de ses états. Sans doute ce prince est loin de jouir aujourd'hui même d'une entière liberté, et par cela seul il aura peut-être quelque droit à l'indulgence de l'histoire; mais il y a, dans la nécessité même de subir un malheur inévitable, une sorte de dignité et de contrainte visible qui en adoucissent l'humiliation en inspirant jusqu'à un certain point quelque intérêt pour celui qui l'éprouve. Toutefois, nous le remarquons avec peine, cette contrainte ne se fait pas sentir dans les proclamations et les actes de François Ier, et la manière dont il s'est exprimé plusieurs fois depuis son avènement au trône, sur les hommes qu'il a si souvent appelés ses amis et avec lesquels il jurait de triompher ou de mou-

rir, ne causera pas un léger embarras aux écrivains qui entreprendront de justifier, autrement que par sa faiblesse, la conduite de ce prince au tribunal de la postérité.

FERDINAND-CHARLES,

Prince de Calabre, prince héréditaire des Deux-Siciles, né le 12 janvier 1810.

MINISTÈRE NAPOLITAIN.

Président du conseil d'état et ministre des affaires étrangères, le chevalier Louis de Medici.

Ministre de l'intérieur, le marquis Amati.

Ministre de la justice, de grâce et du culte, le marquis Tommasi.

Ministre des finances, le chevalier Louis de Medici.

Ministre de la guerre et de la marine, le prince Della Scaletta.

Ministre de la police, M. Intonti.

Ministre des affaires de Sicile, don Ch. Averna, duc de Gualtieri.

Secrétaire-d'état de la maison royale, M. Gerol Ruffo.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE NAPLES,

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le comte DE LUDOLF (père), envoyé extraordinaire.
AUTRICHE.	. . . .
BAVIÈRE.	. . . .
DANEMARCK.	Le prince ANT. PIGNATELLI RUFFO, chargé d'affaires.
ESPAGNE.	Le prince DE CAASARO, ambassadeur.
ÉTATS ROMAINS.	Le marquis FUSCALDO, ministre plénipotentiaire.
FRANCE.	Le prince DE CASTEL-CICALA, ambassadeur.
PAYS-BAS.	Le commandeur VINCENZO RAMIRÈS, ministre résident.
PORTUGAL.	. . . .
PRUSSE.	Le marquis DE GAGLIATI, envoyé extraordinaire.
RUSSIE.	Le comte DE LUDOLF (fils), envoyé extraordinaire.
SARDAIGNE.	Le prince PARTANO, envoyé extraordinaire.
SAXE.	. . . .
SUÈDE.	Le prince PIGNATELLI RUFFO, ministre résident.
TOSCANE.	Le prince COPPETTI, agent diplomatique.
TURQUIE.	Le chevalier ROMANO, chargé d'affaires.
WURTEMBERG.	. . . .

PARME.

PARME.

MARIE-LOUISE, DUCHESSE.

Nous ne parlons ici de ce duché dont le véritable souverain est le comte de Neipperg, feld-maréchal, lieutenant général au service d'Autriche, que parce qu'il est gouverné nominalement par l'archiduchesse Marie-Louise, veuve de l'empereur Napoléon, et que l'empereur d'Autriche, son père, dans la louable intention de lui faire oublier le premier époux qu'elle tenait de sa politique, a mise lui-même dans le lit du général auquel elle est secrètement unie.

A peine le traité de Paris (1814) qui la mettait en possession des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, de la succession desquels le jeune Napoléon était exclu, eut-il été signé, que Marie-Louise se rendit à Vienne d'où elle ne tarda pas de repartir pour voyager. Après avoir parcouru, dans les mois de juillet, août, septembre et octobre, la Savoie et la Suisse, où elle était allée rendre visite au prince Joseph son beau-frère, alors propriétaire du château de Vallengin, Marie-Louise se rendit à Munich, d'où elle revint, le 5 octobre 1814, au château de Schoënbrun. Au commencement de novembre de la même année, il fut question du divorce de Marie-

Louise et de Napoléon, mais la cour de Vienne ne donna point de suite à cette idée. En février 1815, on parla beaucoup d'une renonciation à exiger de cette princesse pour les duchés de Parme et de Plaisance en faveur de la reine d'Étrurie, au moyen des biens allodiaux appartenant au grand duc de Toscane en Bohème et qui passeraient au jeune Napoléon, lequel porterait le titre d'archiduc; mais les Bourbons, implacables dans leurs haines, s'opposèrent à ce que cet enfant eût une souveraineté quelconque en Europe.

Le 31 mars, Marie-Louise, alors à Torgau, fut contrainte de céder à son père l'administration des duchés de Parme et de Plaisance et reçut la défense de porter le titre d'impératrice. Une tentative malheureuse faite par cette princesse, pendant les cent jours, pour se réunir à Napoléon, ayant été découverte, elle devint l'objet d'une surveillance rigoureuse et reçut peu après l'ordre de se rendre à Parme, d'où elle n'est sortie que deux fois depuis 1816, pour revenir à Vienne.

Marie-Louise est naturellement douce et bonne, mais d'une grande faiblesse de caractère. Aujourd'hui même, elle ne semble pas se rappeler qu'elle fut l'épouse de l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient paru sur la terre, et que cet homme, qui l'aimait avec tendresse, fut le père de son enfant. La destruction des chrétiens grecs prouvait depuis long-temps comment François Ier entend la religion : la règle de conduite que sa fille a reçue de lui prouve comment il entend la nature.

NAPOLÉON-FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES,

DUC DE REICHSTADT,

Fils de Napoléon Bonaparte, empereur des Français, et de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, impératrice, duchesse de Parme, né le 20 mars 1811, était l'héritier naturel du duché de Parme; mais il a été exclu, par le même traité qui a donné le duché de Parme à sa mère, du droit de lui succéder. Ce révoltant abus de la force donne la mesure des sentimens de François Ier, qui, nouveau Brutus, après avoir sacrifié deux fois sa fille aux intérêts de sa politique, n'a point hésité à considérer son petit-fils comme le fruit du concubinage, et à le priver en conséquence des droits assurés aux citoyens les plus obscurs.

MINISTÈRE.

Président du département de la guerre, de celui des affaires étrangères et commandant supérieur des troupes, le comte de NEIPPERG.

Président de l'intérieur, le baron de CORNACCHIA.

Président des finances. . . . .

PAYS-BAS.





GUILLAUME Ier.

Roi des Pays-Bas

PAYS-BAS.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, ROI.

Guillaume-Frédéric, roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier; prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., naquit à La Haye, le 24 août 1772. Dès sa jeunesse, ce prince, naturellement sérieux et appliqué, montra un grand amour du travail, préférant ses études aux plaisirs ordinaires des cours, qui avaient peu d'attraits pour lui. Il ne manifestait de penchant que pour ce qui est vraiment utile, et marquait une aversion décidée pour toute espèce de frivolité, qualité qu'il a conservée constamment. Ce n'était qu'avec peine qu'on pouvait le déterminer à prendre les délassemens nécessaires à sa santé. En 1789, il suivit les cours de l'université de Leyde. Il y resta jusqu'au mois de juin 1790, et partit alors pour Breda, dont il prit le gouvernement militaire. La même année il fut nommé général d'infanterie. Il se maria le 1er octobre 1791, à Frédérique-Wilhelmine-Louise, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume, princesse recommandable par la douceur et l'égalité de son caractère. Cette princesse lui donna, le 6 décembre 1792, un fils qui reçut le nom de Guillaume-Frédéric-George-Louis, actuellement prince d'Orange. La Convention Nationale de France ayant déclaré la guerre, le 1er fé-

vrier 1793, non à la république des Provinces-Unies, mais austathouder Guillaume V, le commandement de l'armée hollandaise fut confié à Guillaume-Frédéric, qui fit preuve, dans toute cette campagne, de talens militaires et d'une rare bravoure. Il se distingua surtout par la résistance opiniâtre qu'il opposa, le 13 septembre 1793, aux colonnes françaises qui étaient venues l'attaquer, avec des forces très-supérieures, entre Menin et Werwick, circonstance dans laquelle il fut efficacement secondé par son frère Frédéric, qui combattit avec la plus grande intrépidité et ne quitta le champ de bataille qu'après avoir été grièvement blessé. Cet évènement jeta la consternation parmi les Hollandais, qui, après une vigoureuse défense, durent enfin céder à la supériorité numérique des ennemis, et se retirèrent avec une perte considérable.

Guillaume-Frédéric fut plus heureux dans la campagne suivante. Il cerna Landrecies, le 20 avril 1794, et poussa le siége avec tant d'activité, que cette place importante, qui avait vu échouer devant ses remparts Charles V et le prince Eugène, dut se rendre, après un siége de dix jours, avec une garnison de 7000 hommes qui furent faits prisonniers. Ce succès ajouta beaucoup à la réputation militaire du prince Guillaume-Frédéric, et l'empereur d'Autriche eut dès-lors tant de confiance dans ses talens, qu'il mit sous ses ordres les corps des généraux autrichiens Alvinzi, Quasdanowich et Riesch, qui formaient, avec les troupes des Provinces-Unies, une masse de 50,000 hommes. Il marcha sur Charleroi, que les Français avaient investi, et délivra cette

ville, en forçant, après un combat opiniâtre de 17 heures, l'armée française de repasser la Sambre. Cependant cette place tomba peu de jours après au pouvoir de l'ennemi, par suite de la bataille de Fleurus. Le prince se retira alors vers les frontières de la Hollande. Il ne restait plus aux alliés assez de forces pour s'opposer aux troupes françaises, qui, favorisées par une gelée, sans exemple dans les annales du pays, y pénétrèrent au mois de janvier 1795, ce qui contraignit le stathouder à s'embarquer avec sa famille et quelques serviteurs fidèles, pour l'Angleterre, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Le beau palais royal de Hamptoncourt fut assigné pour le logement de la famille stathoudérienne.

Peu de temps après, Guillaume-Frédéric se rendit à Berlin, tandis que son frère Frédéric entra au service autrichien. Ce dernier se distingua, en Italie, à la tête de l'armée dont le commandement lui était confié, et mourut, à la fleur de l'âge, à Pavie, en 1799. Ce fut vers cette époque que Guillaume-Frédéric fit l'acquisition des terres seigneuriales du prince polonais Jablonowski, dans les environs de Posen, et l'un de ses premiers soins fut d'y proclamer l'abolition de la servitude.

La maison d'Orange ayant obtenu, par le traité de Paris, la France et la Prusse, du 23 mai 1802, Fulde, Dortmund et quelques autres petites villes d'Allemagne, en dédommagement de ce qu'elle avait perdu en Hollande, et ayant renoncé moyennant ce dédommagement, à ses prétentions politiques sur la Hollande, ces possessions furent cédées par Guillaume V à son fils aîné, Guillaume-Frédéric, le 29 août 1802. Celui-ci fixa alors sa résidence à Fulde,

et s'occupa de l'organisation administrative de ses nouvelles possessions. Malgré la différence de religion du prince et de ses sujets, il sut bientôt se concilier leur amour par les soins assidus qu'il donna au gouvernement de ses états, par la justice qui présidait à toutes ses actions, et par cet esprit d'économie sage qui règle les dépenses de l'état sur les revenus qu'il peut produire sans efforts et sans vexations. Il se fit chérir dans ces provinces comme le bienfaiteur du peuple. Il parcourut, dans l'été de 1805, les parties les plus éloignées de ses nouvelles acquisitions, telles que Tortmund, Weingarten, etc., afin de s'instruire des besoins des habitans et de remédier à leurs maux. Il établit à Fulde un lycée et un hôpital. L'entretien de ces deux institutions utiles fut pris sur les revenus provenant des cloîtres et abbayes supprimés, que le prince, au terme d'un arrêté de la députation de l'empire, aurait pu appliquer entièrement au profit de sa caisse particulière. En 1806, il succéda, dans les possessions du pays de Nassau, à son père, qui venait de mourir à Brunswick; mais à peine commençait-il à préparer, par de sages et philanthropiques mesures, le bien-être de ses états, que la guerre entre la France et la Prusse détruisit tout à coup ses projets, et lui fit perdre toutes ses possessions en Allemagne, après la bataille de Jéna, où le prince commandait, en qualité de général au service de Prusse, l'aile droite de la grande armée, entre Magdebourg et Erfurt, et où il fut fait prisonnier. Rendu à la liberté après cette catastrophe, il quitta le service de Prusse et vécut en simple particulier, s'occupant de l'éducation de ses fils et de l'administration du peu de bien qui lui restait.

La guerre d'Autriche ayant éclaté, le prince offrit ses services à l'empereur François, assista à la bataille de Wagram, et y donna de nouvelles preuves de bravoure. Il retourna à Berlin, au mois de novembre. Il était en Angleterre lorsqu'au mois de novembre 1813 les victoires des alliés ayant excité le peuple hollandais à secouer le joug étranger et à se replacer au rang des nations indépendantes, les vœux unanimes des habitans de ce pays rappelèrent à la tête du nouveau gouvernement le fils du dernier stathouder, et lui offrirent la souveraineté de ce pays. Il fut reconnu, sous le nom de prince souverain de la ci-devant république des Provinces-Unies, par l'acte du congrès de Vienne qui avait formé le royaume des Pays-Bas de la réunion de ces provinces et de l'ancienne Belgique. Il fut nommé Roi de cet état, le 16 mars 1815; il fit en cette qualité son entrée à Bruxelles, le 5 avril 1815, aux acclamations d'une foule nombreuse, et reçut les témoignages, aussi sincères qu'éclatans, de l'attachement du peuple et de l'armée. Lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, il prit les mesures nécessaires pour la défense du territoire contre lequel il prévoyait que se dirigeraient les premières attaques de l'ennemi. La milice, récemment organisée, fut appelée à seconder les troupes de ligne, et ce fut à la tête de ces forces réunies que le prince d'Orange se distingua dans les journées des 16 et 18 juin 1815. Après la délivrance du sol belge et la seconde chute de Napoléon, Guillaume-Frédéric s'occupa de son inauguration, laquelle eut lieu le 21 septembre même année, avec la solennité accoutumée, et dans laquelle il fut proclamé roi des Pays-Bas, sous le nom de

Guillaume Ier. Depuis cette époque, ce monarque a résidé alternativement, ainsi que sa cour et les ministères, dans les villes de Bruxelles et de La Haye, où se tiennent également tour à tour les sessions des états-généraux.

Après avoir considéré ce prince comme guerrier, considérons-le maintenant comme monarque. Guillaume Ier. est l'un de ces rares et excellens princes, nés pour l'honneur du trône et le bonheur des peuples qu'ils gouvernent et dont l'histoire est peu féconde en évènemens de la nature de ceux auxquels la flatterie et la sottise humaine semblent ne décerner à l'envi le nom de *grands*, que parce qu'ils ont laissé sur la terre des traces plus longues et plus désastreuses de leur passage. Si l'histoire de la première partie de la vie de ce prince offre un grand nombre de faits militaires brillans, qui tous furent consacrés à la défense de la patrie hollandaise tant que cette patrie exista, les annales de son règne, semblables à celles des Antonins et des Marc-Aurèle, ne transmettront pas à la postérité le récit déchirant de ces convulsions politiques sanglantes, de ces guerres dévastatrices, qui, excitant à un degré égal dans les ames vulgaires l'admiration et l'effroi, ne laissent, dans celles des amis de l'humanité, qu'un sentiment profond de douleur pour tant de sang presque toujours inutilement versé, et de haine pour ceux qui le répandirent dans l'intérêt de leur ambition personnelle. Ces annales ne présenteront pas non plus le honteux spectacle du fanatisme, de l'ignorance, de l'hypocrisie et de la fraude, conjurés avec le despotisme, au nom de ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, la

religion, mère de la paix, contre tous les besoins de la société humaine. Au lieu des spectacles de deuil ou d'opprobre qui flétrissent le cœur et dont l'œil se détourne avec effroi, toutes les pages de l'histoire du règne de Guillaume, fondateur d'une dynastie royale, présenteront l'heureuse alliance du prince et des sujets, si heureusement nommés par lui-même *ses compatriotes*. Ainsi, l'on a vu naître, se développer, se fortifier et s'étendre, dans une progression proportionnelle et selon les besoins des deux peuples qui venaient d'être réunis en un seul état, toutes les institutions renfermées dans la loi fondamentale du royaume ou promises par elle.

Une loi du 12 juillet 1821 a établi un nouveau système financier qui, reposant sur la liberté du commerce dont le principe a été récemment adopté par le cabinet de la Grande-Bretagne, et sur une diminution considérable dans les droits de douanes, a produit les résultats les plus heureux, en faisant cesser les déficits annuels qui, dans quelques années, auraient ouvert un gouffre profond où le crédit national serait venu s'engloutir avec un grand nombre de fortunes particulières. On a néanmoins à regretter qu'une combinaison déplorable ait fait entrer dans ce système l'impôt sur la mouture, conception préjudiciable à l'agriculture, contre laquelle s'élèvent tous les ans des réclamations nouvelles, et qu'on peut raisonnablement espérer de voir disparaître, un jour, du code financier d'un pays, où l'intérêt national et le bien-être du peuple sont les seuls mobiles de toutes les pensées et de tous les actes du monarque. La création de la banque, ou société dont le but est d'encou-

rager tous les genres d'industrie, a déjà produit les plus heureux effets, en excitant l'émulation parmi les artistes, les manufacturiers, les négocians; et tout annonce que cet établissement, encore à sa naissance, jettera de profondes racines dans le pays, y deviendra une source nouvelle de prospérités, et attachera, par la reconnaissance, toutes les classes d'industrie au protecteur auguste dont la sollicitude éclairée s'occupe de tous leurs besoins et va au-devant de tous leurs vœux. Pendant que la création de la banque, augmentant la somme de numéraire en circulation, rendait les transactions plus fréquentes et plus faciles, la munificence du prince, attentive à reconnaître et à favoriser les intérêts du pays, se réservait de donner à tous les genres d'industrie de nouveaux moyens de développement, et fondait dans ce but une caisse particulière, destinée à subvenir à tous les besoins légitimes et à augmenter les ressources de ceux dont le zèle dépassait les moyens, et qui ne demandaient qu'à rendre à l'état, en prospérité et en illustration, ce qu'ils en auraient reçu en encouragemens et en secours*.

* Dans l'impossibilité de citer tous les exemples qui se présentent à notre souvenir, nous nous bornerons à en rapporter deux; l'un de M. Wahlen, imprimeur-libraire à Bruxelles, à qui les secours du gouvernement ont donné les moyens de porter son établissement typographique au plus haut degré de perfection; l'autre de M. Tarlier, également libraire dans la même ville, qui a entrepris une édition en soixante volumes in-8, des classiques latins, dont le roi s'est fait le premier souscripteur : édition qui, à en juger par l'exécution des premiers volumes qui ont paru, peut être regardée, sous le rapport de l'impression et de la correction, comme l'une des plus grandes entreprises qui se soient faites en librairie. Le même libraire a publié, dans l'espace des deux dernières années, deux cent quarante-cinq mille volumes de tous genres, pour une valeur de près d'un million, entre autres les ouvrages de jurisprudence de Merlin, de Douai.

De tous côtés, les travaux publics sont pressés avec l'activité la plus remarquable, de sorte que, tandis que, d'une part, tout concourt à l'utilité générale, à la prospérité du commerce et de l'industrie, à l'embellissement des lieux publics; tandis que des ordres sont donnés pour rendre incessamment navigables les canaux de Maestricht à Bois-le-Duc et de Charleroi, et ouvrir aux voyageurs une belle route en Allemagne; on donne, de l'autre, des moyens d'existence et de bien-être aux classes pauvres mais industrieuses de l'état, et l'on fonde ces admirables colonies, où l'indigence laborieuse trouve un asile assuré contre le vagabondage et la honte. Toutefois, en portant une attention constante sur les intérêts matériels du pays, le sage monarque des Pays-Bas n'a rien négligé de ce qui peut former l'éducation religieuse, politique et morale de l'heureuse nation qu'il gouverne. L'instruction primaire a été organisée d'après le système adopté pour la Hollande et dont MM. Noel et Cuvier rendirent, en 1810, un compte si favorable à l'empereur Napoléon. L'enseignement mutuel, la méthode d'enseignement universel ont trouvé, dans le Roi, un protecteur zélé, persévérant, qui n'a prêté l'oreille ni aux insinuations de la haine ni à celles de la jalousie, et n'a voulu juger que sur les résultats. Des cours publics viennent d'être ouverts par ses ordres, sous les auspices du ministre de l'intérieur, et déjà, par l'empressement que les Belges mettent à s'y rendre, il est prouvé qu'aucune institution ne pouvait être plus en harmonie avec les besoins et les désirs de la population. Juste, populaire, et sacrifiant jusqu'au soin de sa santé à ce qu'il

considère comme le premier devoir d'un monarque, Guillaume voit, entend, juge tout par lui-même. L'accès de son palais est ouvert à quiconque a une vérité à dire, une réclamation à faire, une douleur à exprimer. On l'a vu, debout, pendant six et quelquefois sept heures, entrer, dans ses audiences hebdomadaires et avec ceux de ses sujets qui appartiennent aux conditions les plus humbles, dans tous les détails relatifs à leurs moindres intérêts; leur répondre en roi, les conseiller en ami, les consoler en père de famille; et, seul, ne pas s'apercevoir de sa propre fatigue, tandis que ceux qui étaient admis à son audience, et dont le tour n'arrivait pas encore, souffrant pour le bon prince, étaient tentés de se retirer pour ne pas en prolonger la durée, et n'étaient retenus que par le respect. Étranger à tous les genres de dissipation et presque de distraction, quelques promenades, pendant lesquelles il ne cesse encore de méditer ses projets bienfaisans, et quelques instans de réunion avec sa famille aux heures des repas, sont les seuls délassemens de Guillaume. Fortement décidé à ne pas permettre qu'il soit porté aucune atteinte à l'indépendance du pays, dans ses rapports avec l'étranger, ainsi qu'à maintenir les libertés publiques et les principes constitutionnels auxquels il est franchement et profondément attaché, il a manifesté ses sentimens dans toutes les circonstances, et les citoyens des Pays-Bas n'oublieront jamais avec quelle fermeté, quelle dignité, quelle haute conviction de la justice de sa cause, il a, dans des notes diplomatiques rédigées par ses ministres, mais remplies de son ame et de son esprit, défendu les

droits de sa nation; déclaré qu'il ne tenait sa couronne que de Dieu, et du choix libre de ses concitoyens et proclamé les grands, les seuls principes qui, au dix-neuvième siècle, puissent servir de base solide à la législation des rois, et la rendre respectable aux yeux de la raison et des peuples.

Dans ses relations intimes avec les chambres, ce prince a porté la même volonté de maintenir les prérogatives constitutionnelles de la nation, et de s'unir de plus en plus à elle par cette réciprocité de sentimens et de confiance, dont les sujets sont toujours heureux de se montrer reconnaissans et qui fait la véritable force des rois. Toujours embarrassés du choix des exemples qui, sous un règne tel que celui de Guillaume, se multiplient tous les jours, nous nous bornerons à en citer un des plus récens, qui tient à un intérêt général, et celui peut-être qui, par sa nature (puisqu'il s'agissait du budjet, dont l'acceptation ou le rejet doit exercer une influence si naturelle et si immédiate sur toutes les branches de l'administration et les services qui en dépendent), touche de plus près aux premiers intérêts de l'état, et doit, par cette considération même, exciter au plus haut point toute la sollicitude du prince. La seconde chambre ayant cru devoir rejeter celui de 1827, et son président (M. Reyphins), qui s'était rendu auprès du roi pour lui notifier ce vote, ayant rempli sa mission, ce prince, avec cette bonté naturelle qui cherche à s'éclairer et paraissant oublier l'embarras momentané que cette décision des états pouvait causer à son gouvernement, demanda au président quel avait été le motif du vote de

la chambre? «Sire, répondit celui-ci avec une franchise qu'il aurait trouvée sans doute dans le seul sentiment de ses devoirs, mais que le bienveillant accueil du monarque lui rendait encore plus facile; ce vote a été décidé par trois considérations : la première est l'importance de la somme demandée pour le commencement des travaux hydrauliques, somme déjà fort considérable, dont l'application n'a pas été énoncée d'une manière assez précise, et qui permet de craindre que des sommes plus considérables encore ne soient demandées pour l'avenir. — Je comprends, dit le roi; et la seconde? — La seconde, sire, c'est l'impôt sur la mouture.—Le roi ne répondit que par une exclamation, et ajouta : « Et la troisième? » — Sire, reprit le président, la troisième est le règlement de V. M. pour les états provinciaux. — Mais qu'objecte-t-on contre ce règlement? — Sire, nous l'avons jugé inconstitutionnel en ce qu'il prive un citoyen de ses droits, sans jugement préalable, et nous pensons unanimement qu'il est de notre devoir de rappeler le gouvernement dans les voies constitutionnelles toutes les fois qu'il nous paraît s'en écarter. » Loin de se montrer mécontent ou seulement contrarié d'une réponse aussi noble et aussi ferme, l'excellent monarque ne montra que plus de bienveillance et d'intérêt au courageux président des représentans de la nation, et continua longtemps encore un entretien auquel il paraissait prendre autant de plaisir que d'intérêt, et qu'un prince, doué d'une ame moins forte et d'un esprit moins élevé et moins pénétré que lui de l'importance de ses devoirs, eût probablement rompu dès les premières phrases.

L'histoire du règne de Guillaume et la manière dont ce prince entend la royauté pourraient être, selon nous, renfermées dans le seul fait que nous venons de rapporter. De quelle autre façon un père et ses enfans s'expliqueraient-ils sur les plus chers intérêts de la famille, et quel long avenir de bonheur et de liberté ne présagent pas aux heureux citoyens de ce pays, les premières années d'un gouvernement fondé sur de semblables principes! Guillaume premier appartiendra, dans l'opinion de la postérité comme il appartient déjà dans celle des contemporains, au très-petit nombre des princes tout à la fois religieux, éclairés et philosophes qui ont su juger leur siècle et marcher avec lui, et qui ne peuvent être loués dignement que par le plus simple récit des actes de leur règne. Pour rédiger l'article consacré à un tel prince, l'historien n'a besoin que de sa mémoire et de son cœur, car tout devient facile dans sa mission, lorsque devancé, entraîné lui-même en quelque sorte par l'opinion publique, et témoin des faits qu'il raconte, il ne lui reste qu'à enregistrer les bienfaits du monarque et les bénédictions des peuples.

GUILLAUME (Frédéric-George-Louis) prince d'Orange.

Héritier présomptif de la couronne des Pays-Bas, né le 6 décembre 1792, marié le 21 février 1816 à Anna-Paulowna, grande-duchesse de Russie et sœur de Nicolas I[er], a manifesté dans tous les temps des principes et

des opinions favorables à la liberté. Ce serait sans doute abjurer le sang des Nassau que d'en professer d'autres; mais il était peut-être permis de craindre, qu'au milieu des grands mouvemens qui, depuis quelques années, se sont opérés en Europe, le noble cœur du jeune prince, qui n'avait encore que peu d'expérience lorsque ces mouvemens ont ébranlé l'ordre social et précipité sa propre famille dans l'abîme de l'adversité, ne résistât pas aux perfides conseils dont la flatterie ne le laisserait pas manquer, et n'adoptât les erreurs et les déplorables systèmes, enfantés par l'esprit de réaction qui a fait tant de mal au continent. Cet esprit n'a jamais été dangereux sans doute dans la patrie des Nassau et dans l'heureux pays que les évènemens de la guerre ont, depuis, soumis à leur sceptre paternel; mais, là aussi, sans l'énergique opposition de cette noble race et son opiniâtre résistance à servir les vengeances de l'Europe, conjurée presque toute entière contre quelques hommes, ces vengeances se fussent assouvies et le sang eût coulé. Satisfait de méditer sur les devoirs à venir auxquels le réserve la Providence, le prince d'Orange ne désire et ne remplit aucun poste dans l'administration de son pays, pour lequel son sang a été glorieusement répandu. Lorsque l'inexorable loi de la nature et celle de l'état l'auront appelé au trône, quel modèle de gouvernement, plus conforme aux intérêts du pays, ce prince aura-t-il à suivre que celui que le monarque, dont la patrie sera alors en deuil, aura tracé à ses successeurs, et qu'à défaut de cet auguste exemple, le prince d'Orange aurait, nous n'en doutons pas, trouvé dans son propre cœur. Si à cette époque, que le prince

et la nation qu'il est appelé à gouverner n'aperçoivent, dans un avenir éloigné, qu'avec le sentiment d'une douleur profonde, de nouveaux besoins, de nouveaux intérêts et des circonstances nouvelles ont rendu nécessaires, dans le gouvernement des Pays-Bas, quelques unes de ces modifications qui marquent presque toujours le passage d'un règne à un autre, tout annonce que les principes de justice, de philanthropie et de liberté sur lesquels Guillaume I[er] a fondé la monarchie des Nassau, seront la constante règle de conduite de son auguste fils, et contribueront de plus en plus à l'affermir.

MINISTÈRE.

Président du conseil des ministres, le baron MOLLERUS.

Ministre de la justice, M. VAN MAANEN.

Ministre de la marine et des colonies, M. ÉLOUT.

Ministre de l'intérieur, M. VAN GOBBELSCROY.

Commissaire général de la guerre, le prince FRÉDÉRIC, fils du roi.

Ministre des affaires étrangères, le baron DE VERSTOLK VAN-ZOELEN.

Ministre des finances, M. APPELIUS.

Ministre secrétaire d'état, le baron DE MEY DE STREEFKERK.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DES PAYS-BAS

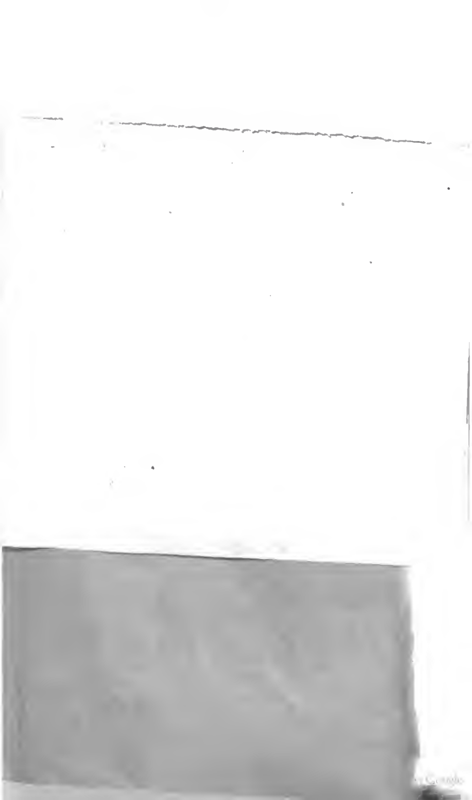
PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

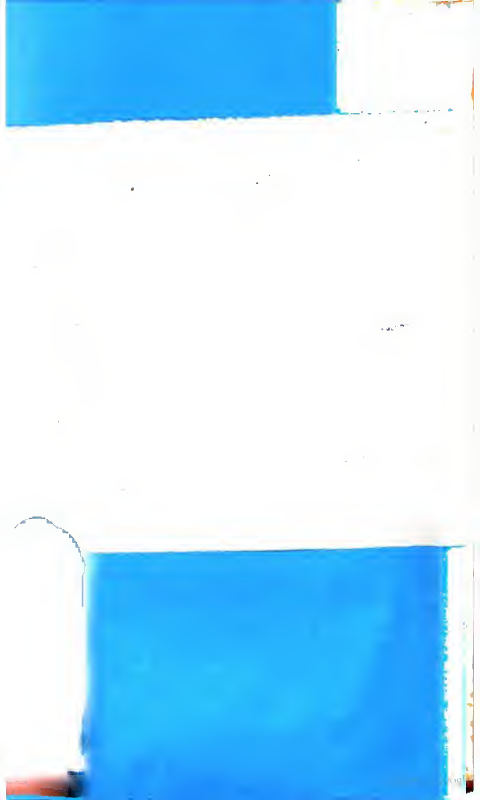
ANGLETERRE.	Le baron A. R. de Falk, ambassadeur.
AUTRICHE.	Le baron de Spaen Voorstonde, env. extr. et min. plénip.
BAVIÈRE.	Le baron W. Mollerus, env. extr. et min. plénip.
DANEMARCK.	Le vicomte de Quabeck, env. extr. et min. plénip.
ESPAGNE.	S. de Dedel, env. extraord.
ÉTATS ROMAINS.	Le baron Wischer de Celles, amb. extraord. et min. plén.
FRANCE.	Le baron Robert de Fagel, env. extraord. et min. plén.
NAPLES.	. . . .
PORTUGAL.	M. de Boreel, env. extraord.
PRUSSE.	Le baron de Perponcher, env. extraord. et min. plénip.
RUSSIE.	Le baron d'Heekeren, env. extraord. et min. plén.
SARDAIGNE.	M. Vandenhoven, env. extraord. et min. plénip.
SAXE.	. . . .
SUÈDE.	Le baron Van Crombrugghe, env. extr. et min. plénip.
TOSCANE.	Le baron Wischer de Celles, amb. extraord. et min. plén.
TURQUIE.	Le baron Van Zuylen de Nyveld, amb. extr. et min. plén.
WURTEMBERG.	. . . . chargé d'affaires.

PORTUGAL.

DOM MIGUEL.







PORTUGAL.

PIERRE IV, ROI.

La première révolution de Portugal, celle qui a commencé le 1er octobre 1820 et à laquelle la rébellion militaire de don Miguel, révolté contre son pays, son roi et son père, a mis fin le 27 mai 1823, a été plus éphémère encore que celle d'Espagne, et n'a duré que deux ans et demi; cependant elle avait laissé de profondes traces dans les esprits, et quoique la destinée de Jean VI, prince confiant, populaire, mais extrêmement borné, semble avoir été de ne pouvoir rien accomplir par lui-même de ce qu'il avait résolu pour le bonheur de ses peuples, il est incontestable qu'il a préparé tous les élémens du bien qui a été fait après lui, et rendu facile, en Portugal, le rétablissement d'un régime constitutionnel mieux adapté que ne l'était le premier aux besoins et aux intérêts du pays, et surtout plus en rapport avec le système général de l'Europe et les préjugés, dont l'opinion publique toute seule doit faire justice un jour, mais que les hommes d'état doivent peut-être respecter encore.

Placé maintenant sous la protection britannique à laquelle il doit son salut et à laquelle il devra un jour sa prospérité si, ce qui nous semble prouvé, l'appui

de l'Angleterre et l'énergie du parti constitutionnel lui suffisent pour confondre les intrigues de l'Espagne, de la France et de l'Autriche, le Portugal n'a plus qu'à marcher avec fermeté dans la voie constitutionnelle que lui a ouverte avec autant de franchise que de générosité et dans l'intérêt respectif des deux peuples, le premier ministre de la Grande-Bretagne; le temps et l'ineptie des cabinets que nous venons de nommer feront le reste.

PIERRE (IV[e] comme roi de Portugal et I[er] comme empereur du Brésil), Antoine-Joseph, né le 12 octobre 1798, et veuf de l'archiduchesse Léopoldine-Caroline-Joséphine, fille de François I[er] empereur d'Autriche, a succédé à son père Jean VI le 10 mars 1826. Nommé vice-roi du Brésil pour gouverner ce pays sous l'autorité de la métropole, au moment du retour du roi Jean VI en Europe, Pierre que nous nommerons don Pédro, ne tarda point à se déclarer indépendant, prit le titre de défenseur perpétuel du Brésil, et rompit toute relation entre ce pays et le Portugal. En octobre 1822, il ajouta à ce titre celui d'empereur qu'il a réuni, depuis la mort de Jean VI, à celui de roi de Portugal jusqu'à ce que sa fille, Maria da Gloria, jeune princesse âgée de huit ans et quatre mois, étant parvenue à sa majorité, puisse, en montant sur le trône, épouser son oncle l'infant don Miguel. C'est sans doute une dérision tout-à-fait absurde, mais dont les conséquences seront un jour bien funestes, que d'avoir remis dans les mains de don Miguel, fils dénaturé et sujet rebelle, le soin de défendre les institutions constitutionnelles émanées

de son père et de son frère, contre lesqnelles il conspirait, il y a quatre ans, à main armée, et dont il est peu probable qu'il ait été depuis lors puiser l'amour à la cour d'Autriche. C'est surtout un étrange moyen d'attacher la nation à ces institutions et d'inspirer de la confiance à ceux qui ont prêté de bonne foi le serment de les maintenir, que de leur montrer dans une perspective *peu éloignée* l'instant où le premier acte de leur ennemi le plus déclaré sera, en montant sur le trône, d'anéantir ces institutions et d'envoyer à l'échafaud ceux dont le devoir fut de les défendre; car, nous ne le dissimulerons pas, les sermens prêtés à Vienne nous rassurent peu.

Il est heureux pour le Portugal que l'esprit de Canning n'ait pas cessé d'animer le cabinet britannique, où siège, grâce à l'esprit éclairé de George IV, ce que l'Angleterre renferme d'hommes d'état plus habiles, plus fermes, plus vertueux, plus dignes en un mot de recueillir l'héritage du grand ministre que le monde a perdu.

Maria-da-Gloria (Jeanne-Charlotte-Léopoldine), fille de don Pedro, roi de Portugal et empereur du Brésil, née le 4 avril 1819, princesse héréditaire de Portugal, doit, à sa majorité, épouser son oncle don Miguel, né le 6 octobre 1802. Nous laissons à nos lecteurs le soin de juger, d'après les derniers évènemens et la conduite de ce jeune prince envers son père, ce qu'il y a à attendre d'une semblable alliance en faveur du maintien des institutions constitutionnelles du Portugal.

RÉGENCE ET MINISTÈRE PORTUGAIS.

RÉGENT,

DON MIGUEL,

Né le 26 octobre 1802, fiancé à Vienne, par procuration, le 29 octobre 1826, à la reine dona Maria-da-Gloria, reine du Portugal et des Algarves.

Les combinaisons de la politique ont amené ce jeune prince des marches de l'échafaud, où sa trahison envers son père pouvait le conduire, sur les marches du trône, où la majorité de son épouse le fera bientôt monter. Nous avons vu comment quelques princes entendaient la nature, nous voyons maintenant comment ils entendent *la légitimité*.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DU PORTUGAL

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

Les changemens continuels qui ont lieu dans le corps diplomatique portugais ne permettent guère de donner une liste exacte des membres qui le composent. Voici celle du jour, qui ne sera probablement pas celle du lendemain.

ANGLETERRE.	Le marquis de Palmella, envoyé extraord. et min. plénip.
AUTRICHE.	Le chevalier Navarro d'Andrade, baron de Villa Secca, envoyé extraord. et min. plénip.
BAVIÈRE.	. . . .
DANEMARCK.	M. Sarmento, chargé d'affaires.
ESPAGNE.	Don Joachim sev Gomez, chargé d'affaires.
ÉTATS ROMAINS.	Le comte de Funchal, ambassadeur.
FRANCE.	Le chevalier Nuno Barbaso, chargé d'affaires.
NAPLES.	Le chevalier Amato Grenon, chargé d'affaires.
PAYS-BAS.	Le chevalier d'Abreu et Lima, envoyé extraord.
PRUSSE.	M. Lobode Silveyra, comte Doriola, env. extraord.
RUSSIE.	M. Da Cruz-Guerreiro, min. plén.
SARDAIGNE.	Le comte de Linarès, env. extraord.
SAXE.	. . . .
SUÈDE.	Le chevalier Lopez d'Acunha, chargé d'affaires.
TOSCANE.	. . . .
TURQUIE.	. . . .
WURTEMBERG.	. . . .

PRUSSE.

PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, ROI.

Cette monarchie absolue du grand Frédéric a fait, sous le second successeur de ce prince et pendant l'habile administration du prince de Hardenberg, parfaitement uni de sentiment et de vues avec le sage monarque qui gouverne la Prusse, des progrès marqués vers un ordre de choses que nous n'appellerons pas encore *constitutionnel*, mais auquel le nom de *légal* nous paraît tout-à-fait applicable. En effet, cet état, dont le congrès de Vienne de 1814 a fort augmenté l'importance par la réunion des rives du Rhin et de la ville de Cologne, ainsi que par la fin des anciennes contestations relatives à la succession des duchés de Juliers, Clèves et Berg et de l'union en un seul corps de toute la Poméranie, a obtenu, depuis vingt ans, de la sagesse royale, dans son régime intérieur, des améliorations importantes et dont les résultats ont été, depuis 1807, dans l'ordre militaire, le droit accordé aux hommes de toutes les conditions, de concourir à tous les emplois, la suppression du bâton et des verges, et l'obligation imposée à tous les Prussiens de porter les armes pour le service de la patrie, conditions indispensables pour former une armée ci-

toyenne; dans l'ordre civil, une organisation municipale des villes, fondée sur les principes les plus libéraux et préparée par le comte de Stein (qui vient de reprendre, dans la confiance de son souverain, la place que jamais peut-être il n'aurait dû y perdre), fut introduite, à la grande satisfaction de tous les esprits éclairés, par un décret du 19 novembre 1808. Le 27 octobre 1810, les exceptions pécuniaires de la noblesse furent supprimées; le 30, les biens ecclésiastiques furent appliqués à une partie des dettes de l'état; le 2 novembre de la même année, furent abolies les maîtrises et jurandes, et la liberté complète d'industrie fut reconnue et consacrée. Le 14 septembre 1811, les corvées furent déclarées rachetables, et les paysans, astreints en certains cas à rendre aux nobles la moitié et dans d'autres cas le tiers des terres qu'ils possédaient, devinrent, à cette condition, propriétaires réels et indépendans du reste. Ce fut sans doute à ses malheurs et à la nécessité d'unir davantage les intérêts du trône à ceux du peuple, qu'il fallut attribuer à cette époque l'empressement avec lequel le gouvernement saisissait tous les moyens de se réconcilier avec l'opinion nationale et de former avec elle une étroite alliance; on ne s'y trompait point; mais enfin, quels que fussent les motifs de la direction éminemment nationale qu'il avait adoptée, cette direction existait, et il était impossible d'avoir fait de plus grands progrès en moins de temps. Toutefois, dès 1815, c'est-à-dire à l'époque désastreuse du second rétablissement des Bourbons en France, le génie du mal qui plane sur l'Europe; ou, pour nous faire mieux comprendre,

le prince de Metternich avait ramené en Europe le désir, le besoin et la nécessité des révolutions, en donnant aux souverains le conseil de ne remplir aucun des engagemens pris par eux avec leurs peuples, lorsqu'ils avaient appelé ceux-ci à la délivrance de l'Europe, et en proclamant partout le principe du pouvoir absolu et l'utilité dont il était, pour les gouvernemens, de s'envelopper de superstitions et d'ignorance. Il faut le dire, le cabinet de Berlin a suivi pendant plusieurs années et avec une malheureuse persévérance, ce déplorable système, dont la première pensée était sortie du cabinet de Vienne, et l'on ne parlait plus, en Allemagne, que de conspirations, pour se donner le droit de proscrire comme conspirateurs tous les hommes éclairés et amis de leur pays qui réclamaient l'exécution des promesses faites et des paroles données. Maintenant tout paraît encore changé en Prusse et un nouveau système de modération conforme aux principes de l'édit du 17 janvier 1820 qui annonçait que le travail constitutionnel se continuait d'après les bases de l'édit du 22 mai 1815, semble avoir prévalu dans les conseils depuis que le sage et patriote baron de Stein y a été rappelé. On sait que ce dernier édit annonçait, de la manière la plus solennelle, l'établissement d'une charte constitutionnelle avec une représentation populaire, et convoquait à Berlin des députés de toutes les provinces pour rédiger ce pacte fondamental.

Nos lecteurs apprécieront sans doute le but dans lequel nous avons donné tous ces développemens aux précédens qu'ils viennent de lire. La Prusse, par sa situa-

tion en Allemagne et la direction qu'elle avait suivie jusqu'à ce jour, système contraire en tout point à ses intérêts véritables et à l'esprit de cette nation, très-attachée en même temps à ses rois et à sa liberté, mettait un grand poids dans la balance du système du prince de Metternich. L'équilibre est sur le point de se rétablir; la confiance prête à renaître; et la Prusse au moment de reprendre en Europe l'influence qui lui appartient et dont son accession inconsidérée au système persécuteur de l'alliance du nord, dont elle était l'avant-garde, devait nécessairement la faire déchoir, en aliénant de son monarque l'affection des populations dont ses intentions le rendent si digne et qu'il lui sera si facile de reconquérir.

Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume et de Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt, est né le 3 août 1770. Jeune encore, ce prince annonça un caractère prononcé, et le grand Frédéric, son oncle, eut pour lui une prédilection particulière. Le goût des armes, depuis long-temps héréditaire dans la maison de Brandebourg, et qui, dans plus d'une circonstance, a pensé lui devenir si funeste, se manifesta de bonne heure chez Frédéric-Guillaume. Il assista, comme prince royal, à l'expédition de Champagne en 1792, puis à la prise de Francfort, au siège de Mayence et au blocus de Landau. Il commanda même, à cette époque, un corps d'avant-garde qui obtint des succès. Le prince royal de Prusse se maria le 24 décembre 1793, avec Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de Mecklenbourg-Strelitz, princesse aussi distinguée par

sa beauté que par ses grâces et son esprit. Frédéric-Guillaume III monta sur le trône le 16 novembre 1797. Les principales bases du gouvernement de Frédéric II avaient été ébranlées sous le règne précédent. La législation avait subi des changemens considérables; l'administration, sans en être plus libérale, était devenue moins forte; et le relâchement de la discipline militaire prépara dès lors les désastres qui devaient frapper plus tard une armée long-temps regardée comme la première de l'Europe. La prédilection de Frédéric-Guillaume II pour les étrangers et surtout pour les Saxons, dont il entoura sa personne en leur confiant les charges les plus éminentes; les indiscrètes profusions qui, succédant à l'économie du grand roi, avaient épuisé ce trésor dans lequel il avait soin de tenir constamment en réserve une année de son revenu; enfin le fameux édit de 1788, sur les religions, qui ouvrit un vaste champ à l'intolérance, avaient laissé, à sa mort, le peuple prussien dans les dispositions les plus fâcheuses, et il était aisé de prévoir que la première secousse violente qui se ferait ressentir, renverserait inévitablement cet édifice dont un art profond avait long-temps dissimulé le défaut de solidité, mais que depuis, des mains imprudentes avaient ébranlé jusque dans ses bases. Les commencemens du nouveau règne furent néanmoins marqués par quelques unes de ces mesures dans lesquelles le peuple aime à voir une amélioration, tandis qu'elles n'ont souvent d'autre cause que la tendance, si commune parmi ceux qui parviennent au pouvoir, à détruire l'ouvrage de leurs prédécesseurs. La favorite du feu roi, Mad. de Lichtenau, fut éloignée,

ainsi que quelques courtisans plus particulièrement désignés par la haine publique. A ces dispositions en succédèrent d'autres qui portaient un caractère beaucoup plus marqué d'utilité et de justice. Les édits concernant la religion et la ferme des tabacs furent abolis. S'il est possible de concilier une censure quelconque avec la liberté de la presse, on peut dire que les ordonnances royales tendaient vers ce but. L'inquisition contre les opinions politiques cessa; la solde des troupes fut augmentée, et le respect du citoyen armé pour le citoyen industrieux, sévèrement recommandé aux militaires. Une sage économie remplaça la dissipation. Le couple royal fut, pour la nation, le modèle de la simplicité, du plus tendre attachement et des mœurs les plus pures. Cependant, malgré des intentions et des qualités si recommandables, les conseils du gouvernement n'étaient ni assez hardis ni assez éclairés pour reconnaître la marche nouvelle qu'exigeaient les grands changemens qui s'étaient opérés pendant une longue suite d'années, dans la nature des choses. Le développement des talens administratifs avait rencontré de grands obstacles dans le système adopté de mettre d'anciens officiers à la tête des principaux départemens. D'après les maximes du gouvernement despotique, toujours très-simple dans ses combinaisons, on regardait comme un avantage précieux et une grande économie de soins et de temps, de confier les diverses portions de l'autorité royale à de vieux militaires qui, façonnés dès leur jeunesse à l'obéissance passive, transmettaient l'impulsion comme ils l'avaient reçue, fortement et sans hésitation. Cette mé-

thode, qui substituait partout le mécanisme à l'intelligence, était sujette à peu d'inconvéniens et présentait même d'assez grands avantages, sous le rapport de l'ensemble et de la célérité, tant que la source du pouvoir émana du grand homme qui régnait alors sur la Prusse et qui possédait à un si haut point cette faculté pensante presque bannie du reste de l'administration; mais le génie passa et les abus restèrent. Le gouvernement avait dégénéré en une espèce d'oligarchie où une foule de ministres (il y en avait jusqu'à seize au commencement du règne actuel) travaillaient chacun de leur côté, et souvent dans un sens différent, les limites de leurs attributions respectives n'étant posées que d'une manière vague et indécise. Qu'on joigne à ces vices radicaux l'existence des priviléges héréditaires, espèce de superstition plus puissante encore en Prusse que dans quelques autres états de l'Allemagne, et qui était même portée au point, qu'une loi expresse venant au secours d'un ancien usage réservait aux nobles seuls toutes les charges ministérielles, et l'on sentira quelle vigueur et quelle persévérance étaient nécessaires pour porter la réforme dans des institutions mauvaises en principe, et profondément dépravées par la série des temps. Après avoir changé plusieurs fois de ministres et envain, parce que le mal était dans les choses plus encore que dans les hommes, le nouveau souverain eut la sagacité d'en reconnaître la racine, et le courage, plus méritoire encore, de vouloir l'extirper. Résolu de donner à la monarchie une nouvelle organisation, il nomma le baron de Hardenberg chancelier-d'état, et ce ministère devint le point central

des différens rayons de l'administration politique. Cette mesure, qui rendit l'unité d'action au gouvernement, sauva pour un temps la monarchie. On prétend que ce fut la reine qui en inspira l'idée. Les combats toujours renouvelés des puissances du continent contre la France, les promesses de subsides faites par l'Angleterre, les négociations et les menaces de la Russie, rien ne put déterminer Frédéric-Guillaume III à renoncer au système de neutralité que son prédécesseur avait adopté. Les papiers français publièrent avec empressement, à cette époque (1800), un propos attribué à ce prince et qu'ils rapportèrent en ces termes: « Je demeurerai neutre, et si Paul me force à la guerre, ce ne sera que contre lui-même. » Les loisirs de la paix furent employés à étendre les anciennes et nouvelles provinces de la monarchie, et surtout à établir dans ces dernières une base solide de prospérité. Par le recès de l'empire, le royaume fut agrandi de 189 milles carrés d'Allemagne et de 494,000 habitans, qu'il obtint en compensation des provinces situées sur la rive gauche du Rhin et cédées à la France par le traité de Bâle. Jaloux de prévenir tout ce qui pouvait altérer la bonne intelligence entre la Prusse et la France, le roi fit, en 1803, arrêter à Bareuth quelques émigrés français, et notamment Imbert Colomès, accusés de correspondre avec les royalistes de l'intérieur de la France, et fit remettre leurs papiers à l'ambassadeur de la république française. Il accueillit néanmoins dans ses états le prétendant, et lui permit de résider jusqu'en 1804, à Varsovie. Un agent anglais près du cercle de Basse-Saxe, nommé Rumbold, ayant été

arrêté à Hambourg, Napoléon le renvoya en Angleterre sur la demande de la cour de Berlin. La coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, qui se forma en 1805, ne troubla pas encore la paix dont jouissait la Prusse; mais quand une armée russe se réunit sur ses frontières et qu'on voulut la forcer de prendre part aux combats contre la France ou de laisser du moins le passage aux troupes russes, l'armée prussienne prit des positions en Silésie et sur les bords de la Vistule que menaçait la Russie. Ces guerres de dissension furent cependant étouffées à leur naissance. L'empereur Alexandre se rendit à Postdam, et le roi conclut avec ce monarque, le 3 novembre 1805, une convention par laquelle il accorda aux troupes russes le passage par ses états. Cette concession parut irriter vivement le cabinet des Tuileries, que les ménagemens prescrits par la politique à l'égard d'une puissance dont la neutralité, au moins apparente, pouvait se convertir en une inimitié déclarée et redoutable, contraignirent néanmoins à des démonstrations d'amitié et de bon voisinage. On a même prétendu que l'immobilité de la Prusse, dans une conjoncture où sa coopération pouvait fixer la victoire dans le parti dont elle embrassait la cause, avait été chèrement achetée : et l'on a appuyé cette assertion de l'extrait suivant d'une lettre autographe de Napoléon, adressée, à ce que l'on assure, à un de ses agens près la cour de Berlin. « Vous allez recevoir un torrent d'or. Abreuvez ces sangsues, et ne leur dites pas, mais soyez assuré que je me réserve un plaisir bien doux, celui de leur prouver plus tard que je ne manque pas de mémoire. » Cette circonstance, si elle est aussi exacte

qu'elle paraît vraisemblable, explique les ressentimens que Napoléon fit éclater depuis avec tant de violence contre le cabinet prussien. Quoi qu'il en soit, Frédéric-Guillaume III sembla vouloir jouer alors le rôle de médiateur entre les puissances belligérantes. Le comte de Haugwitz, tombé en disgrâce depuis quelque temps et toujours disposé à trahir tout parti qui cessait d'être le plus fort, reprit au ministère des affaires étrangères son ancien poste dans lequel il avait été remplacé par le baron de Hardenberg qui était connu pour être opposé aux intérêts de la France; et vers la fin d'octobre 1805, il fut envoyé auprès de Napoléon qui se trouvait alors à Vienne. Fidèle à ce caractère, il affecta une joie extrême des résultats de la bataille d'Austerlitz, et s'écria en présence de M. de Talleyrand : « Dieu merci, nous avons vaincu. » La conduite ultérieure de la Prusse donna, au surplus, lieu de croire qu'elle avait changé de politique et qu'elle allait désormais unir ses intérêts à ceux de Napoléon.

Cette puissance avait déjà occupé, en 1800, l'électorat d'Hanovre; un corps de troupes prussiennes prévint les armées russe et suédoise, et prit de nouveau possession de cet état, le 27 octobre 1805, en conséquence d'un traité que le comte de Haugwitz signa à Vienne, le 15 décembre, avec l'empereur Napoléon. Par ce traité, la France abandonnait à la Prusse la possession de l'électorat d'Hanovre, et la Prusse cédait à la France les pays d'Anspach, Clèves et la principauté de Neufchâtel. La proclamation que le roi de Prusse adressa, le 17 janvier 1806, aux habitans de l'électorat d'Hanovre, apprend que ce prince devait occuper ce pays jusqu'à la paix gé-

nérale. Ce traité stipula en outre la garantie réciproque des possessions anciennes et des acquisitions nouvelles et les résultats de la paix de Presbourg, mais le roi ne voulut le ratifier que moyennant de certaines modifications relatives aux rapports de la Prusse et de l'Angleterre. Le comte de Haugwitz fut envoyé en janvier 1806 à Paris, pour faire admettre ces modifications; mais le traité qu'il signa le 15 février avec le duc de Frioul (Duroc) fut loin de remplir l'objet que la cour de Berlin s'était proposé.

Le roi de Prusse fut en même temps forcé d'agir hostilement contre l'Angleterre, en fermant aux navires britanniques l'entrée des trois fleuves qui traversent ses états pour se jeter dans la mer du nord. Le gouvernement anglais, à son tour, expédia le 29 mai 1806, des lettres de marque contre la Prusse, et lui déclara la guerre le 11 juin suivant, après avoir protesté contre l'occupation du pays d'Hanovre, dans un manifeste du 20 avril, où l'on remarque le passage suivant: « Il est évident que la conduite de la cour de Berlin n'est pas le résultat libre de la conduite de son souverain, mais qu'elle est la suite de l'influence que nos ennemis exercent dans le cabinet de ce prince, etc. » La possession de l'électorat d'Hanovre brouilla aussi la Prusse avec la Suède. Cette puissance, à laquelle l'Angleterre avait payé des subsides, prétendit qu'elle devait protéger le duché de Lauenbourg, ce qui n'empêcha pas les Prussiens de s'emparer de ce pays, qui fut évacué par les Suédois le 23 avril, après un petit combat près du lac de Schaalsée. Le roi de Suède mit alors un embargo sur tous les navires prus-

siens qui, à cette époque, se trouvaient dans les ports de la Suède et de la Poméranie; il donna également ordre de bloquer les ports prussiens dans la mer Baltique. Bientôt le projet de la confédération du Rhin, présenté à Napoléon par une cour d'Allemagne, dans d'autres vues que celles qui en furent le résultat, seconda merveilleusement ses intentions hostiles contre la Prusse, et cette confédération devint l'objet des négociations les plus importantes. Le marquis de Lucchesini était, depuis plusieurs années, ministre du roi de Prusse à Paris. On ne peut douter que ses rapports et ses négociations n'aient beaucoup contribué à inspirer à la cour de Berlin une sécurité qui devait causer sa ruine. Il était néanmoins dès lors aisé de voir que Napoléon ne pardonnait à la cour de Berlin, ni sa politique tortueuse, ni surtout le danger qu'elle lui avait fait courir un instant; et des articles semi-officiels, insérés, suivant l'usage, soit dans le *Moniteur*, soit dans des feuilles étrangères, écrites sous l'influence française, firent prévoir à ceux qui se connaissaient en symptômes politiques, que ce monarque, délivré des ennemis formidables qu'il avait eus jusques-là à combattre, ne tarderait pas, en accablant la Prusse, à satisfaire à la fois sa vengeance et son ambition. Ces dispositions hostiles frappèrent enfin les yeux de ceux qu'elles menaçaient. Lorsque cette cour parut sortie de sa léthargie, elle se réconcilia avec la Suède, et changeant de langage avec la France, elle demanda non-seulement que cette puissance retirât ses troupes de l'Allemagne, mais même qu'elle ne s'opposât en aucune manière à une confédération du nord qui aurait compris

tous les états allemands non désignés dans l'acte fondamental de la confédération du Rhin, et dont la Prusse aurait été le chef, comme Napoléon était le protecteur de cette dernière. Le ministre prussien, M. de Knobelsdorf, qui avait remplacé M. de Lucchesini, demandait encore, au nom de son souverain, que la forteresse de Wesel fût séparée de l'empire français, et que les abbayes d'Essen, Elten et Verden, occupées par les troupes françaises, fussent restituées; enfin qu'une négociation fût immédiatement entamée pour arranger tous les différens. Il était néanmoins impossible d'espérer quelque succès de propositions semblables, d'après l'aigreur et la passion qui existaient des deux côtés. Si des souvenirs récens animaient Napoléon contre la Prusse, il était facile de remarquer, parmi plusieurs personnages distingués de la cour de Berlin, une extrême animosité contre la France. A la tête du parti qui voulait la guerre, était le prince Louis-Ferdinand, qu'un besoin immodéré d'action et la soif de la célébrité portaient à hâter l'instant où il pourrait échapper à l'oisiveté des cours. Entraîné par la fougue de la jeunesse et l'impétuosité naturelle de son caractère, il alla jusqu'à oublier ses devoirs comme parent et comme sujet. Il manifesta la haine la plus furieuse contre le comte de Haugwitz qui, comme nous l'avons dit, était opposé à la guerre; et l'on a cru que ce fut à son instigation que quelques officiers des gendarmes de la garde cassèrent les vitres de l'hôtel de ce ministre, tandis qu'ils donnaient une sérénade au baron de Hardenberg, connu pour être d'une opinion tout opposée. Le chargé d'affaires de France fut lui-même exposé aux

insultes de cette jeunesse indisciplinée, et dès lors il fut aisé de voir qu'aucun moyen de conciliation n'était plus praticable. Enfin, le roi, cédant au mouvement qui emportait tout autour de lui, et informé d'ailleurs de l'activité avec laquelle Napoléon poursuivait ses préparatifs, résolut d'éclater. Il consigna dans un manifeste daté d'Erfurt, le 9 octobre 1806, les motifs sur lesquels se fondait cette résolution, et adressa le même jour une proclamation à son armée qui venait d'être grossie d'un corps de 22,000 Saxons sous les ordres du prince de Hohenlohe. Cette armée était nombreuse et de grands souvenirs de gloire semblaient autoriser la confiance qu'annonçaient la plupart de ses chefs; mais le génie du grand Frédéric ne la dirigeait plus, tandis que les forces ennemies étaient sous les ordres du premier capitaine des temps modernes. En outre, la Prusse n'ayant pas fait la guerre depuis très-long-temps, à l'exception de la courte campagne de 1792, en Champagne, la plus grande partie des hommes qui la composaient manquaient de cette habitude des combats que tant d'actions sanglantes avaient donnée à l'armée française. Enfin, une telle imprévoyance avait présidé aux apprêts de cette guerre que, le 13 octobre 1806, veille du jour où les destins de la Prusse parurent fixés, l'armée, suivant la déclaration faite au duc de Brunswick par le chef de l'état-major, manquait de pain, de fourrage et n'avait qu'une quantité très-insuffisante de munitions de guerre. Ce fut sous de tels auspices que commença cette campagne qui devait être si courte mais si funeste pour la Prusse.

Le 8 octobre, les Prussiens commencèrent les hostili-

tés, en passant la Saôle. Le lendemain, un de leurs corps fut défait par le prince de Ponte-Corvo, aujourd'hui roi de Suède: le 10, le prince Louis-Ferdinand, commandant l'avant-garde, trouva près de Saalfeld la mort qu'il semblait chercher, et le 14, la bataille de Jéna sembla avoir décidé du sort de la monarchie prussienne. Le roi, dont la conduite dans toute cette journée fut marquée au coin de la plus rare intrépidité, eut deux chevaux tués sous lui et reçut une balle dans la manche de son habit. Jamais défaite n'eut des conséquences plus promptes et plus complètes. Le duc de Brunswick perdit la vie. Le prince de Hohenlohe, séparé de sa cavalerie, fut forcé de capituler : d'autres divisions eurent le même sort. Les places fortes qui auraient pu arrêter le vainqueur et donner aux vaincus la faculté de se rallier sous leurs remparts, étaient si mal approvisionnées et les ouvrages de quelques unes d'entre elles se trouvaient dans un tel état de délabrement qu'elles ne pouvaient opposer que peu ou point de résistance. Celles qui en paraissaient plus susceptibles furent livrées ou par la trahison ou par l'esprit de vertige dont leurs commandans paraissaient frappés. Le blâme principal retomba sur le chef du génie, que l'on accusa également de la mauvaise organisation des hôpitaux militaires, partie dont il était chargé.

L'Europe fut frappée de stupeur à la vue d'une chute si rapide. Frédéric-Guillaume ne parut pas cependant perdre tout espoir. Il fit faire des démarches auprès du vainqueur, mais les négociations ne pouvaient en pareille circonstance obtenir ce qu'on avait inutilement attendu des armes, et les succès que venait d'obtenir

Napoléon et que lui-même avait sans doute présumé devoir être moins rapides et plus chèrement achetés, lui donnaient la mesure de tout ce qu'il pouvait exiger d'un adversaire réduit à une telle extrémité. Le roi obtint cependant une suspension d'armes qui fut signée à Charlottenbourg le 6 novembre, mais qui ne fut pas ratifiée par Napoléon, sous le prétexte qu'une partie des provinces prussiennes se trouvaient occupées par les troupes russes. Il fallait donc recourir de nouveau aux armes, mais ce ne pouvait être qu'avec des chances défavorables. Une portion considérable du territoire était déjà au pouvoir du vainqueur : des officiers ineptes ou infidèles avaient fait mettre bas les armes, sans avoir combattu, aux corps qu'ils commandaient. Le général Blücher était presque le seul qui eût soutenu l'ancienne gloire des étendards prussiens; mais lui-même, après une longue et intrépide résistance, avait été forcé de capituler.

Des malheurs si grands et si imprévus accablèrent l'ame du monarque sans abattre son courage. Il exposa à ses peuples le malheur de sa situation et les négociations auxquelles il avait eu recours, par une proclamation du 2 décembre 1805. « Dans la guerre de sept ans, dit-il, la Prusse était seule, sans aucun secours considérable d'aucune autre nation, contre les principales puissances de l'Europe. Dans cette grande contestation, la Prusse n'aura qu'un seul et même intérêt avec la Russie. »

Par une ordonnance du 1er décembre, datée d'Ortelsbourg, le roi ordonna la punition des officiers qui

avaient contribué à la capitulation des forteresses de Stettin, de Custrin, de Spandau et de Magdebourg. Le gouvernement français avait essayé de faire insurger les provinces de la Prusse méridionale, et cette tentative pouvait ne pas demeurer sans effet chez un peuple fatigué depuis long-temps par le despotisme, et, surtout dans les campagnes, par la féodalité; mais il n'y eut que des mouvemens partiels que le roi comprima par sa proclamation d'Osterode du 18 novembre 1806, qui ordonna de traduire devant une commission militaire quiconque prendrait part à la révolte. Le théâtre de la guerre fut transporté dans les provinces insurgées de la Pologne prussienne. Fréderic-Guillaume III avait fait une alliance avec l'empereur Alexandre, et les troupes françaises rencontrèrent l'armée russe en Pologne. Ce souverain arriva le 1er avril à Polangen et eut une entrevue avec son allié. Le lendemain Alexandre donna pour mot d'ordre à sa garde : *Memel et Frédéric*. Dès lors l'armée russe et ce qui restait des troupes prussiennes unirent leurs efforts; elles soutinrent avec fermeté des attaques multipliées, et la terrible journée d'Eylau, laissant la fortune incertaine, sembla même, un moment, leur promettre des succès ultérieurs; mais la bataille de Friedland, gagnée le 14 juin par Napoléon, et le traité de Tilsitt qui en fut la suite, détruisirent ces espérances en ce qui regardait la cour de Berlin. Par ce traité, qui fut signé le 8 juillet 1807, la monarchie prussienne perdit à peu près la moitié de sa population, en renonçant aux principautés de l'Ost-Frise, à Minden, Hildesheim, Paderborn, Munster, Bayreuth, Erfurt et l'Eichsfeld, à l'électorat

d'Hanovre, à la principauté d'Osnabruck, aux comtés de La Marck, Ravensberg, Teklenbourg et Lingen, à la vieille Marche et au duché de Magdebourg, à la principauté de Halberstadt, à la Prusse méridionale, à la nouvelle Prusse orientale, à une partie considérable de la Prusse occidentale, etc. Enfin, le roi de Prusse reconnut le royaume de Westphalie et le grand-duché de Varsovie formés, pour la plus grande partie, des anciennes provinces prussiennes. La Russie, alors alliée de la Prusse, fut agrandie aux dépens de cette puissance. Dantzick fut déclarée ville libre anséatique, sous la protection des rois de Prusse et de Saxe, et l'on stipula en même temps que la navigation sur la Ness et le canal de Bromberg serait exempte de tout impôt. Une convention particulière établit une route militaire à travers les états prussiens; enfin la Prusse s'engagea encore à fermer tous ses ports au commerce britannique. Des corps français continuèrent d'occuper la plupart des provinces prussiennes, nommément Stettin, Custrin et Glogau, sous le prétexte de faire rentrer les contributions arriérées. Le roi quitta, le 27 décembre 1808, la ville de Kœnigsberg, et se rendit avec la reine et ses deux fils à Pétersbourg, où il arriva le 7 janvier. Il en partit le 31 du même mois après y avoir reçu l'accueil le plus flatteur, et le 23 décembre 1809, il rentra dans Berlin. Accablé par ses malheurs et la misère de ses peuples; exposé, dans sa propre capitale, à être insulté par le vainqueur, Frédéric-Guillaume ne trouva de consolation que dans sa famille et dans l'attachement que lui marquaient ses sujets. Il travailla sans cesse à donner à la monarchie une nouvelle

organisation politique plus conforme aux progrès des lumières, aux vœux des peuples et aux besoins du pays. On sentit, trop tard sans doute, que le premier de tous les intérêts, pour le souverain, est de se concilier l'affection du plus grand nombre des gouvernés et qu'il ne faut pour cela qu'améliorer leur situation. Le rappel à la tête de l'administration, d'un homme qui, malgré ses préjugés personnels, était doué de toute la capacité nécessaire pour reconnaître cette vérité importante, fut résolu par le roi, et le baron de Hardenberg fut nommé chancelier d'état. L'année 1810 couvrit de deuil la famille royale et toute la Prusse. La reine succomba, le 19 juillet, à l'état de langueur où l'avaient plongée les malheurs de la monarchie, et la Prusse célèbre chaque année la mort de cette princesse, sans qu'aucune ordonnance l'invite à cet hommage de sa vénération; ce jour-là, le roi se tient dans un entier isolément de sa cour. Le despotisme de Napoléon et les vexations des troupes restées en Prusse avaient cependant porté l'indignation des Prussiens à ce degré de haine et d'exaspération qui déjoue toutes les combinaisons de la politique. L'alliance de la vertu (Tugenbund) naquit de cette disposition générale des esprits, et bientôt cette société eut des ramifications nombreuses dans tous les états de l'Allemagne. La circonspection du roi pouvait seule contenir l'impatience nationale, lorsqu'en 1812 la guerre éclata de nouveau entre la Russie et la France. La Prusse était dans une position qui pouvait amener sa ruine absolue si elle eût, dans ce moment, hasardé un mouvement hostile que sa situation ne lui permettait pas de soutenir et qui, en

échouant, l'eût exposée à la plus implacable vengeance. Napoléon exigeait que la Prusse lui fournît un corps auxiliaire dans la grande lutte qu'il allait entreprendre, et il eût été aussi dangereux de vouloir éluder sa volonté à cet égard, que de lui résister de front. Cette considération décida le roi, malgré la clameur générale, à négocier à Paris, par l'entremise de M. De Krusemark, un traité, en date du 24 février 1812, par lequel les deux puissances se garantirent l'intégrité de leur territoire et un secours mutuel en cas de guerre. Dans le courant du mois de mai, le roi se rendit avec sa famille à Dresde, où il eut plusieurs conférences avec Napoléon, qui partit aussitôt après pour attaquer la Russie. Un corps auxiliaire prussien, commandé par le général York, s'avança sous les ordres du maréchal Macdonald, de la Prusse orientale dans la Courlande, et fut destiné à faire le siège de Riga. Ce corps eut à soutenir sur ce point des combats meurtriers, et les rapports français parlèrent avec le plus grand éloge, de la valeur et du dévouement qu'y avaient manifesté les Prussiens; mais les désastres que l'armée française éprouva dans sa retraite de Moscou fournirent bientôt à ces derniers les moyens de recouvrer leur indépendance. Le général York saisit la première occasion qui se présenta, pour se séparer des Français; et, bien que Frédéric-Guillaume III parut alors désapprouver sa conduite, il est probable que ce général ne fit que se conformer aux intentions bien que secrètes de son souverain, et peut-être même ne fit-il que suivre les instructions qu'il en avait reçues. Il fut imité par le colonel Massenbach, et le général Bulow, qui s'était re-

tiré sur l'Oder, ne tarda pas à suivre leur exemple. Cependant la situation du roi était encore bien difficile; l'armée française effectuait sa retraite à travers ses provinces, dans un grand désordre, mais le monarque prussien n'avait pas réuni assez de troupes auprès de sa personne. Il fut souvent insulté, et dans la nuit du 17 au 18 janvier, il se vit près d'être fait prisonnier au château de Charlottenbourg, par un détachement de gendarmes français. Ce fut alors qu'il prit le parti de transférer sa résidence à Breslau. Il établit à Berlin une commission chargée du gouvernement pendant son absence. En partant, il exhorta le peuple à éviter tout ce qui pourrait choquer les autorités et les troupes françaises. Le 9 février, des proclamations énergiques appelèrent tous les Prussiens à la défense de la patrie, et bientôt une foule innombrable de guerriers s'empressa de répondre à cet appel fait au nom de la liberté, et dont les conditions ont été depuis si cruellement oubliées. L'enthousiasme et le désir de la vengeance précipitèrent sous les drapeaux et l'adolescence et la vieillesse. Les pères s'enrôlaient avec leurs enfans, et quiconque, étant en état de servir, ne se hâtait pas de répondre à la voix de la patrie, encourait un opprobre ineffaçable. C'est ainsi que, dans la terre classique du despotisme, Napoléon, par un despotisme plus grand, était parvenu à changer des sujets mécontens en citoyens exaltés! C'est de cette époque que date l'institution militaire des corps de chasseurs volontaires, qui se formèrent d'abord en Prusse, puis dans toute l'Allemagne, et à la composition desquels concourut particulièrement la jeunesse des universités;

qui ne tarda pas à se signaler par des actions où brillait le plus audacieux courage, et rendit des services que l'on a bientôt méconnus, mais dont elle a prouvé qu'elle savait faire valoir le souvenir. En moins d'un mois, une armée toute nouvelle fut rassemblée à Breslau et réunie aux Russes. Elle suivit les Français qui évacuèrent successivement la Prusse, la Saxe et se retirèrent en Franconie. Les alliés passèrent le reste de l'hiver à se préparer à la campagne de 1813, et les deux monarques, Alexandre et Frédéric-Guillaume, ne cessèrent plus d'être ensemble, se concertant sur toutes les opérations et vivant dans la meilleure intelligence. Ils firent dès lors, l'un et l'autre, beaucoup d'efforts pour attirer l'Autriche dans leur alliance; mais la cour de Vienne qui ne prend jamais conseil que de la fortune, parut encore dans l'incertitude; et les armées russe et prussienne durent soutenir seules, au commencement de 1813, les efforts des Français qui avaient reçu de puissans renforts, et dont Napoléon en personne était revenu prendre le commandement. Les deux batailles de Bautzen et de Lutzen furent très-sanglantes, mais ne furent pas tout à coup décisives. Cependant les alliés se virent obligés de se retirer derrière l'Elbe, et là, ils convinrent avec l'empereur des Français d'un armistice de quarante jours. Pendant ce temps des négociations furent entamées à Prague par la médiation de l'Autriche qui avait jugé l'instant favorable pour intervenir; mais Napoléon, espérant encore pouvoir rappeler la fortune sous ses drapeaux, et convaincu que, reconnu faible une fois, il aurait bientôt sur les bras toutes les forces de la coalition, rejeta

des propositions qui, néanmoins, laissaient la France encore grande et puissante, et les hostilités recommencèrent. Alors seulement l'Autriche se décida, et de médiatrice elle devint ennemie. Malgré le poids que jetait dans la balance son accession à la cause des alliés, les Prussiens eurent, pendant quelque temps, à supporter le principal fardeau de la guerre. Divers combats sanglans furent livrés en Silésie avec des succès variés; un avantage remporté par les Français sembla leur ouvrir le chemin de Berlin : déjà ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de cette capitale, menacée de la plus terrible vengeance, et où régnait déjà l'épouvante; mais les talens du prince royal de Suède, accouru à sa défense, et la fureur avec laquelle les troupes prussiennes combattirent à la journée de Dennewitz, sauvèrent cette ville et forcèrent les assaillans à se retirer en désordre. La bataille dont il s'agit et en général tous les faits d'armes qui signalèrent cette campagne, rendirent aux Prussiens leur antique renommée, et, en dépit d'une ancienne rivalité, on entendit des officiers généraux de l'armée autrichienne déclarer que quand ils rencontraient un soldat prussien, ils lui ôtaient leurs chapeaux. Enfin la victoire de Leipzig (16, 17 et 18 octobre) acheva d'assurer l'indépendance germanique, et les Français furent rejetés sur la rive gauche du Rhin. Le roi de Prusse fonda, à cette époque (décembre 1813), l'ordre de la croix de fer, pour récompenser les militaires qui s'étaient distingués, et il fit fondre, avec les canons pris sur l'ennemi, une médaille qui fut donnée à tous ceux qui avaient fait la campagne de 1813. Arrivés à Francfort, les souve-

rains alliés firent encore quelques tentatives pour obtenir la paix, mais ces tentatives n'ayant eu aucun succès, ils prirent le parti d'entrer en France, en se faisant précéder de proclamations qui promettaient tout, mais qui furent oubliées par la coalition aussitôt après qu'elle eut vaincu. Les Prussiens passèrent le Rhin sur différens points; ils traversèrent la Lorraine, occupèrent Nancy à la suite d'une action fort vive, et entrèrent en Champagne. Victorieuse à Brienne, leur armée de Silésie fut repoussée à Champ-Aubert où elle éprouva des pertes considérables ainsi que dans la sanglante affaire de Montmirail; mais la discipline et la fermeté dont elle avait pris l'habitude, ainsi que le sang-froid de Blücher qui la commandait, la mirent en état d'opérer sa retraite en bon ordre. Enfin, les alliés ayant pris la résolution de marcher droit sur Paris, au lieu de s'attacher à la poursuite de Napoléon, qui ne cherchait qu'à les en éloigner, résolution décisive et qui a mis fin à la guerre, se présentèrent devant cette ville le 30 mars 1814, et dès le lendemain, ils en formèrent l'attaque. La garde royale prussienne déploya surtout un grand courage, et perdit beaucoup de monde en enlevant les hauteurs qui défendent le nord de cette capitale. Le roi n'avait pas cessé de suivre tous les mouvemens de ses troupes et de les animer par sa présence, et l'on assure que, témoin de l'héroïque dévouement des élèves de l'école polytechnique, qui, avec quelques pièces d'artillerie, s'efforçaient de défendre les approches de la ville, il donna l'ordre de ménager, autant qu'il serait possible, cette jeunesse courageuse. Il fit, le 31 mars, son entrée dans Paris avec

l'empereur de Russie, et prit part à toutes les négociations qui amenèrent le traité de Fontainebleau. Pendant le séjour de près de trois mois que ce monarque fit dans la capitale de la France, il visita tous les établissemens utiles et se montra partout avec modestie et simplicité. Le traité de Paris du 30 mai 1814 fixa les premières bases des accroissemens que la Prusse fit consacrer définitivement au congrès de Vienne. Les provinces du Bas-Rhin, une partie de la Saxe et de la Pologne, lui offrirent une forte compensation des pertes qu'elle avait essuyées. Frédéric-Guillaume quitta Paris, le 4 juin pour passer en Angleterre avec l'empereur Alexandre. Il se rendit ensuite à Vienne par la France et par la Suisse, et s'arrêta quelque temps à Neufchatel. Arrivé au congrès, il y suivit toutes les négociations jusqu'au moment où Napoléon reparut en France. Frédéric-Guillaume s'empressa d'adhérer à tous les actes des puissances contre ce retour, et il écrivit lui-même à Louis XVIII, pour l'informer de cette résolution. Il adressa en même temps à ses peuples une proclamation par laquelle il promit de grandes récompenses aux volontaires, et déclara inhabiles à remplir toutes fonctions civiles ceux qui, n'ayant pas concouru au service de la patrie depuis . . . . refuseraient encore d'y concourir. Le seul nom de Napoléon, et la crainte du retour des maux dont il avait accablé les Prussiens, suffirent pour soulever encore une fois cette nation. De nombreuses armées se dirigèrent bientôt contre les frontières de la France, que cependant elles ne dépassèrent pas, et ce ne fut que vers le milieu de juin, que Napoléon passa la Sambre et vint lui-même attaquer les Prus-

siens sur lesquels il remporta d'abord à Ligny un avantage considérable. Les Prussiens ayant ensuite occupé la position de Wavre qui couvrait Bruxelles, s'y défendirent avec fermeté, et bientôt un de leurs corps d'armée, commandé par le général Bulow, en se portant sur la droite de l'armée française, détermina la victoire des alliés à Waterloo. Pendant ce temps, le roi de Prusse était à Francfort avec l'empereur de Russie. Il se rendit à Paris avec ce monarque, peu de jours après l'entrée de ses troupes dans cette capitale, et il y suivit encore les négociations du traité dont les conditions devaient être bien plus dures pour les Français que celles de l'année précédente. Par ce nouveau traité, la Prusse obtint une part considérable de la contribution que l'on imposa à la France : tous les monumens et objets d'arts qui avaient été enlevés de ses états lui furent rendus, et 30,000 hommes de ses troupes durent faire partie du corps destiné à occuper les frontières pendant cinq ans. Frédéric-Guillaume fit toutefois cesser quelques actes d'une violence sauvage, auxquels les Prussiens s'étaient livrés pendant les premiers jours de leur entrée à Paris; actes que Blücher n'avait réprimés que faiblement et en quelque sorte malgré lui, et dont la généreuse intervention de l'empereur de Russie n'avait pu que modérer les effets. Frédéric-Guillaume retourna dans ses états vers la fin de septembre. Il reçut bientôt après dans sa capitale l'empereur Alexandre, et les deux monarques cimentèrent de plus en plus les liens qui semblaient avoir uni leurs intérêts et leur politique d'une manière indissoluble. Rentré dans ses états, le roi a opéré, dans

l'administration, divers changemens qui furent loin de répondre à tout ce que le vœu national avait droit d'attendre. Le souhait le plus ardent des Prussiens, souhait universel aujourd'hui en Europe, était d'obtenir une constitution libérale, appuyée sur un bon système représentatif qui leur avait été promis, aux jours du danger, dans un grand nombre de proclamations. Une commission avait été nommée depuis long-temps pour en régler les bases. Son résultat n'a rempli aucune des espérances que l'idée de sa création avait permis de concevoir. La réponse faite par les organes de la volonté royale « que les circonstances n'étaient pas encore favorables à un changement de cette nature, » jeta le découragement parmi cette nation, qui pensa justement que son dévouement et ses sacrifices méritaient que l'on daignât déférer à son vœu, et divers symptômes manifestèrent ce mécontentement. Les opinions libérales, dont la puissance est d'autant plus grande que c'est dans l'armée même qu'elles ont jeté de plus profondes racines, se firent entendre avec plus ou moins de force, tantôt dans les écrits de quelques publicistes auxquels les tribunaux n'ont imposé silence qu'en irritant le sentiment national; tantôt dans les discours de l'ardente jeunesse des universités, que des

* On attend beaucoup en ce moment de l'esprit juste et des loyales intentions du roi de Prusse qui, après de longues années d'hésitation et par un sentiment de prudence que nous ne nous croyons point en droit de blâmer, même en le désapprouvant, paraît enfin décidé à introduire dans son gouvernement les institutions et les formes constitutionnelles réclamées par la presque universalité de ses peuples et répondre ainsi aux preuves de confiance, d'affection et de dévouement qu'il en a reçues dans les circonstances les plus douloureuses et les plus cruelles où puisse jamais se trouver un monarque.

rigueurs impolitiques ont poussée à des violences dont l'autorité ne devait accuser qu'elle-même. Des plaintes plus amères se sont élevées sur la rive gauche du Rhin, où des habitudes contractées pendant vingt ans, et les regrets qu'a laissés l'anéantissement de quelques institutions révérées, ont fait accueillir la nouvelle domination avec plus de défaveur. Ce sentiment s'est encore accru par les pertes que font éprouver au commerce les entraves qu'ont mises les lois fiscales à ses rapports avec divers états du continent et particulièrement avec le royaume des Pays-Bas, dont le souverain a si noblement défendu ses justes droits dans la discussion qui s'est élevée relativement à la navigation du Rhin, entre ce prince d'une part, et la Prusse et l'Autriche de l'autre.

Le roi Frédéric-Guillaume a assisté en 1818 aux conférences d'Aix-la-Chapelle, mais il ne s'est point rendu, comme l'empereur Alexandre, à Bruxelles où il était attendu.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Prince royal, né le 15 octobre 1795, marié à Élisabeth-Louise de Bavière, née le 12 novembre 1801, héritière de la couronne de Prusse. Les amis des institutions constitutionnelles attendent beaucoup de la sagesse, des réflexions et de l'expérience de ce prince.

MINISTÈRE PRUSSIEN.

Président, le prince royal.

Ministre du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales, le baron d'ALTENSTEIN.

Ministre de la justice, le comte de DANKELMANN.

Ministre de l'intérieur, du commerce et de l'industrie, le baron de SCHUCKMANN.

Ministre de la maison du roi, le prince de SAYN WITTGENSTEIN.

Ministère pour la tenue des livres d'état, le lieutenant-général comte de LOTTUM.

Ministre des finances, M. de MOTZ.

Ministre des affaires étrangères, le comte de BERNSDORFF.

Ministre de la guerre, M. de HAACKE.

Grand-maître des postes, M. de NAGLER.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DES PAYS-BAS

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le baron DE MALTZAN, env. extr. et min. plén.
AUTRICHE.	(Nous ne connaissons pas encore le nom du successeur du prince de Hatzfeld.)
BAVIÈRE.	M. DE KUSTER, min. plén.
DANEMARCK.	Le comte DE DOHNA, env. extr.
ESPAGNE.	M. DE LIEBERMANN, chargé d'affaires.
ÉTATS-ROMAINS.	M. DE NIEBUHR, env. extraord.
FRANCE.	Le baron DE WERTHER, env. et min. plénip.
NAPLES.	Le comte FLEMMING, env. extraord.
PAYS-BAS.	Le comte DE VALDBOURG, env. extr. et min. plén.
PORTUGAL.	M. DE ROYER, min. plén.
RUSSIE.	M. DE SCHOELER, env. extraord.
SAXE.	M. DE JORDAN, env. extraord.
SUÈDE.	M. DE TARRACH, env. extraord.
TOSCANE.	....
TURQUIE.	Le baron DE MILTITZ, env. extr. et min. plén.
WURTEMBERG.	M. DE KUSTER, env. extraord.

RUSSIE.



RUSSIE.

NICOLAS Ier, (PAULOWITZ) EMPEREUR.

On sait que ce n'est que depuis le règne de Pierre Ier dit le Grand, prince barbare sans doute, si on le considère dans ses habitudes privées qui appartenaient à l'éducation de ces temps-là, mais si admirablement grand, en effet, dans toutes les créations de son génie, qui ne dut rien qu'à lui-même, que la Russie, en proie pendant huit siècles à une succession de tyrans farouches qui s'arrachaient en même temps le sceptre et la vie, a pris rang parmi les puissances européennes. C'est aussi vers la même époque qu'elle a commencé à exercer sur le continent une influence qui s'est accrue avec une prodigieuse rapidité et ne tarderait pas à devenir menaçante pour son indépendance, si de puissans obstacles n'étaient opposés, dès ce moment, à l'ambition de celui des princes russes, quel qu'il soit, qui voudrait user un jour (et ce jour est prochain) des avantages que lui assure l'immense étendue de ses frontières : une situation topographique qui, ayant placé la Russie, au centre de tous les intérêts politiques européens depuis l'envahissement de la Pologne, et la mettant ainsi à l'abri de toute insulte de la part du continent, rend facile toute agression de la

sienne; enfin la nature de ses produits, dont quelques uns, consistant en bois de construction qui ne se trouvent point ailleurs en Europe dans une aussi grande abondance et d'une aussi bonne qualité qu'en Russie, rendent, en quelque sorte, obligé, pour celles des grandes puissances continentales qui entretiennent une marine, le maintien de leurs relations commerciales avec cet empire, qui reçoit d'elles en échange tous les moyens d'accroître et de perfectionner la civilisation de ses peuples. Pierre Ier, Catherine et Alexandre Ier sont ceux des monarques russes qui ont fait faire les plus grands pas à cette civilisation ; toutefois, la crainte des lumières qui domine en ce moment dans tous ceux des cabinets du continent, qui, tels que ceux d'Espagne, de France et d'Autriche, ne peuvent conspirer en faveur du pouvoir absolu qu'avec le secours de l'ignorance, paraît avoir aussi prévalu dans celui de Saint-Pétersbourg ; et il n'est que trop vraisemblable que l'idée d'admettre pour tout ce pays une instruction progressive, subordonnée aux besoins et à la capacité relative de ses diverses populations, la seule en effet qui convienne à cet empire, a été sacrifiée aux coupables machinations du chancelier autrichien, alors même que les deux cabinets diffèrent entre eux de vues sur quelques points politiques. Il est à remarquer que ce triomphe du prince de Metternich sur la raison de quelques hommes d'état éclairés de la Russie, n'est pas le seul qu'ait obtenu ce ministre, et qu'après avoir placé son maître à la tête de l'obscurantisme européen, bien servi sans doute par les penchans pervers, les intérêts personnels et la lâche

complicité des ministres français, il avait complètement réussi à rendre le cabinet des Tuileries solidaire de son abominable système, en même temps qu'il étendait sa désastreuse influence sur celui de Pétersbourg et imprimait ainsi une flétrissure historique aux derniers jours des règnes de Louis XVIII et d'Alexandre Ier. On sait aujourd'hui combien les généreuses intentions de ces deux princes ont été souvent trompées, et la postérité se montrera indulgente pour eux, à raison de quelques unes des circonstances particulières dans lesquelles ils se sont trouvés, tandis qu'elle jugera dans toute sa sévérité ceux de leurs successeurs qui, bien qu'instruits par leurs exemples et les leçons de leur expérience, ont adopté sans examen et sans mesure les odieuses théories du ministre autrichien et replacé leurs gouvernemens sur le terrain volcanique des révolutions.

Nicolas Ier, troisième fils de l'empereur Paul Ier, est né le 25 juillet 1796. Il est d'une haute stature, sa taille est bien prise, et sa physionomie, quoique conservant, ainsi que celle de tous les membres existans de la famille Romanoff, quelque chose de Cosaque et de dur, est régulière et agréable. Son nom n'est porté dans aucune biographie. Éloigné du trône par le principe de la *légitimité* et à peu près inconnu par ses qualités privées, il fallait des évènemens aussi extraordinaires que ceux qui se sont passés en Russie en décembre 1825 et janvier 1826, pour donner quelque célébrité à ce prince, à qui l'on accorde néanmoins des connaissances assez étendues dans les sciences exactes et militaires. Il a de l'ordre dans ses affaires, entend bien la comptabilité et

aime beaucoup la musique. Son amour pour la discipline est tel, qu'avant son élévation au trône on le voyait assister habituellement au châtiment infligé aux soldats de son régiment qui y avaient manqué. Marié le 7 juillet 1817 à la princesse Charlotte, fille du roi de Prusse, il en eut, l'année suivante, un fils qui reçut le nom d'Alexandre et qui est aujourd'hui l'héritier de la couronne. Lorsque, par sa lettre du 24 janvier 1822, adressée à l'empereur Alexandre, lettre renfermée dans les archives du sénat, et qui n'a été rendue publique que le 12 décembre 1825, à la nouvelle de la mort de ce prince, Constantin eut modestement déclaré à son frère « qu'il ne se reconnaissait ni l'esprit, ni la capacité ni la force nécessaires pour succéder au trône il fut décidé, dans la famille, non (s'il faut en croire les bruits qui coururent à cette époque) sans que le corps diplomatique européen résidant alors à Saint-Pétersbourg eût exercé une grande influence sur cette résolution, que tous les droits de Constantin passeraient à Nicolas. Ce fut donc en conséquence de cette renonciation formelle, que Nicolas fut proclamé empereur, du consentement d'une partie de la garde impériale et des troupes de la garnison de Saint-Pétersbourg, et malgré l'opposition de l'autre, qui pensait que l'abdication de Constantin lui avait été arrachée par la violence, et croyait voir dans ce prince, dont le nom seul paraissait à la multitude réservé aux plus hautes destinées, le véritable héritier des projets de la grande Catherine et celui qui devait relever dans Constantinople les autels du christianisme. De cette différence d'o-

pinions dans la nation et dans l'armée, résultèrent les évènemens de décembre 1825, qui furent sur le point d'entraîner de nouveau la Russie dans l'abîme des révolutions, et au milieu desquels Nicolas montra plus de courage et de présence d'esprit qu'il n'a montré depuis de sagesse, de prévoyance de l'avenir, et de connaissance de sa nation dans les actes qui ont suivi ces évènemens. En effet, ce fut peu après cette échauffourée, (car quel autre nom donner à un mouvement de ce genre) dont quelques jeunes imprudens sans expérience, appartenant aux premières maisons de l'empire, avaient espéré faire une révolution, et qui ne fut qu'une sédition aussi faiblement conçue qu'exécutée mal à propos, qu'au lieu d'annoncer et de préparer des institutions dont tous les hommes éclairés du pays reconnaissaient le besoin, tout en désirant qu'elles fussent progressives et en rapport avec l'intelligence des populations ainsi qu'avec la nature des localités, Nicolas jugea plus convenable d'écrire au pape cette lettre apologétique vraiment étrange, qui n'a été que trop connue de l'Europe, et dans laquelle le jeune autocrate appelait à son secours la sagesse, les conseils, et surtout les foudres de Rome contre ce qu'on est convenu d'appeler, en langage de chancellerie, en Italie des carbonari, en Espagne des francs-maçons, en France des libéraux, et partout des *révolutionnaires*, sans faire attention que l'immense majorité de ces hommes, que le despotisme s'efforce de rendre suspects aux peuples comme s'ils n'étaient pas les peuples eux-mêmes, ne sont que les échos d'une opinion dont il peut bien briser quelques organes, mais

dont le cri s'élève et se fait entendre avec d'autant plus de force, que des ministres ignorans et pervers emploient des moyens plus odieux pour le comprimer. Cette correspondance, tout-à-fait inattendue, du chef de l'église grecque avec le chef de l'église romaine, décéla maladroitement aux intelligences les moins exercées l'existence d'une vaste conspiration contre les droits et les libertés des peuples, entre le despotisme du Nord et le fanatisme de la cour de Rome, mis au jour par la correspondance de Pie V, et donna en même temps des impressions fâcheuses, et que rien n'a détruites depuis, sur la raison, le caractère et la franchise de l'empereur Nicolas. Nous ne prétendons pas plus nier qu'il n'existe quelques têtes ardentes, exaspérées et toujours prêtes à recourir aux moyens extrêmes, que nous ne prétendons justifier l'emploi de ces moyens, hors du cas d'une absolue nécessité, quelque coupables que soient d'ailleurs les résistances par lesquelles certains cabinets semblent s'efforcer d'en provoquer l'usage. Mais que conclure de cet aveu de notre part, si ce n'est que les sages amis de la liberté, en immense majorité dans toute l'Europe, ne craindront jamais, en blâmant, en prévenant, en arrêtant les excès dont pourraient se rendre coupables quelques uns des hommes qu'ils comptent dans leurs rangs et que leur zèle égare, de proclamer hautement leurs principes conservateurs et de rejeter avec indignation sur les Metternich, les Villèle et leurs complices, ce nom de *révolutionnaires*, lequel, dans l'état présent de l'Europe, ne peut plus convenir qu'aux hommes qui, placés à la tête des gouvernemens dont

elle se compose, renversent l'une après l'autre les institutions constitutionnelles là où ces institutions existent, s'opposent à leur établissement progressif là où, n'existant pas encore, elles sont réclamées à grands cris par les vœux et les besoins des peuples, et provoquent ainsi de leur part une indignation légitime toujours croissante et l'emploi de cette force terrible, destructive et inévitable qui « dans les décrets du ciel porte le nom de justice et dans l'histoire des peuples celui de révolution. » Puisse l'oreille de Nicolas, plus heureuse que celles de Charles X et de François Ier, s'ouvrir à ces vérités menaçantes, mais trop bien démontrées par l'expérience. Quelques documens authentiques qui nous parviennent du Nord permettent d'en concevoir l'espérance, au moins en ce qui concerne la question de la Grèce, question que M. de Nesselrode a constamment éludée, que la longue insouciance de ce ministre pour un intérêt aussi national et aussi sacré va se voir enfin contrainte de résoudre, et dont le voyage de Nicolas dans les contrées méridionales de son empire annonce que la solution s'approche; question qui se rattache indirectement, mais éminemment, à tous les intérêts nationaux de la Russie, et qui, une fois décidée dans le sens de l'indépendance de l'héroïque nation grecque, doit ouvrir la porte à d'autres questions de politique intérieure de haute importance et dont un ajournement trop éloigné ne serait peut-être pas sans danger*.

* Toutes les espérances qu'il avait été permis aux amis de la religion et de la liberté de concevoir, dans l'intérêt même de la Russie, à l'époque où cet article

Quant au gouvernement du royaume de Pologne dont l'empereur Nicolas est roi, ce prince paraît y suivre le même système que son prédécesseur. Cependant les infractions faites à la charte constitutionnelle depuis 1825 se poursuivent aujourd'hui encore. La preuve en est dans le décret illégal et contraire à la charte, qui a ordonné la mise en jugement des Polonais qui travaillaient au rétablissement et à l'indépendance de leur malheureuse patrie. Le jugement n'étant pas encore prononcé nous ne pouvons pas dire si cet acte arbitraire s'accomplira ou si un pardon, qui ne serait au fond qu'un grand acte de justice, sera accordé aux Polonais. Le sénateur-palatin Bielinski, qui fut nommé président de l'enquête, vient d'être éloigné de son poste à raison de la fermeté qu'il a montrée dans ces circonstances; c'est le général Vincent Krasinski qui le remplace. (Voir à la fin le Supplément.)

ALEXANDRE NIKOLAEWITZ.

Ce jeune prince ressemble beaucoup à feu l'empereur Alexandre; il est passionné pour les exercices militaires. Il a pour instituteur principal M. Joukowsky, qui met toute son ambition à faire de son élève *un Russe* dans toute la force de ce mot. S'il réussit, comme tout l'annonce, à faire de ce jeune homme un véritable Moscovite, on peut prédire que la prophétie faite par Napo-

était composé, paraissent de nouveau ajournées; et c'est après la brillante victoire de Navarin que s'écrit cette note.

léon sur le rocher de Sainte-Hélène ne tardera pas à se vérifier : « qu'il règne en Russie un Czar à barbe, et » toute l'Europe est à lui. »

Alexandre Nicolaewitz (fils de Nicolas), prince impérial de Russie, héritier présomptif de l'empire, est né le 29 avril 1818.

MINISTÈRE RUSSE.

Président du conseil de l'empire, le prince LAPOUKHIN.

Ministre des affaires étrangères, le comte DE NESSELRODE.

Ministre de la justice, le prince Lobanow-Rostowsky.

Ministre des finances, le lieutenant-général CANKRIN.

Ministre de la guerre, le général d'infanterie TATISCHEFF.

Ministre de l'instruction publique et des cultes étrangers, l'amiral SCHISCHKOFF.

Directeur de la marine et chef de l'état-major de ce département, le contre-amiral MOLLER.

Conseiller privé actuel dirigeant le ministère de l'intérieur, M. DE LANSKOÏ.

Conseiller privé, Contrôleur général de l'empire, M. ABAKOUMON.

Secrétaire-d'état pour le grand duché de Finlande, Le baron DE REHBINDER.



AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE RUSSIE,

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le prince de Lieven, amb. et min. plén.
AUTRICHE.	M. de Tatischeff, en mission extraord.
BAVIÈRE.	Le comte Woronzow Daschkow, env. extraord.
DANEMARCK.	Le baron de Nicolai, env. extraord.
ESPAGNE.	M. d'Oubril, env. extraord.
ÉTATS ROMAINS.	. . . .
FRANCE.	Le comte Pozzo-di-Borgo, amb. extraord.
NAPLES.	Le comte de Stackelberg, env. extraord.
PAYS-BAS.	Le comte de Gourieff, env. extr. et min. pl.
PORTUGAL.	M. de Borrel, baron de Palença, chargé d'affaires.
PRUSSE.	. . . .
SARDAIGNE.	Le comte Mocenigo, env. extraord.
SAXE.	M. de Canicoff, env. extraord.
SUÈDE.	Le comte de Suchtelen, env. extraord.
TOSCANE.	M. de Svertchkoff, chargé d'affaires.
TURQUIE.	Le marquis de Ribeaupierre, env. extraord.
WURTEMBERG.	M. d'Anstett, env. extraord.

SARDAIGNE.



SARDAIGNE.

CHARLES-FÉLIX, ROI.

Le gouvernement de ce pays est absolu. La révolution qui s'y opéra en mars 1821 avait peut-être moins pour but, dans l'intention du plus grand nombre de ceux qui y concoururent, la réforme de l'état que son affranchissement du joug autrichien; aussi François s'est-il montré aussi implacable dans son ressentiment à l'égard des Piémontais qui ont en horreur l'influence que son cabinet exerce sur leur patrie, qu'il l'avait été vers la même époque envers les infortunés Napolitains, et qu'il l'a été depuis envers ceux de ses sujets Italiens qui se sont dévoués pour se soustraire à son sceptre de plomb. On a vu, à l'article de cet empereur, avec quelle insensibilité il a répondu aux premières familles de la Lombardie qui réclamaient des pères, des époux, des enfans; il est de notre devoir d'ajouter que pas un des infortunés Piémontais, condamnés à mort à la suite de la révolution dont le prince de Carignan était le chef, n'a obtenu ni grâce ni même commutation de peine, et que tous attendent dans l'exil, privés de leurs familles et de leurs biens, qu'il plaise au souverain au trône duquel ils voulaient rendre l'indépendance et l'honneur (en même temps que pour prix du dévouement de sa nation ils deman-

daient pour elle des institutions constitutionnelles) de faire cesser la persécution que l'Autriche, au nom du prince qu'elle a chargé de tout ce que sa vengeance a de bas, d'odieux et d'impolitique, fait peser, depuis six ans, sur quelques jeunes gens dont tout le crime est de n'avoir pu se résigner à l'humiliation de leur pays.

Charles-Félix, roi de Sardaigne, né le 6 avril 1765 et marié le 7 mars 1807 à Marie-Christine-Amélie-Thérèse, sœur de François roi de Naples, née le 17 janvier 1779, est monté sur le trône le 13 mars 1821, par l'abdication de son frère le respectable Victor-Amédée qui, bien différent de ces princes qui ne régnèrent que par la déception, a mieux aimé descendre du trône que de manquer à la foi promise et à sa conscience. Ignorant, cruel, ingrat, vindicatif, Charles-Félix a accepté sans hésiter les barbares et honteuses conditions que l'Autriche mettait à la conservation de la couronne de Sardaigne, tandis que, placé d'une part dans l'impossibilité de repousser par une résistance efficace les tyranniques prétentions de l'Autriche soutenues des baïonnettes de la Sainte-Alliance; ayant promis, de l'autre, de donner un gouvernement représentatif à ses sujets et ne pouvant se résoudre à traiter en conspirateurs et à sacrifier ceux qui ne réclamaient de lui que l'exécution de ses promesses et voulaient le soustraire à la domination étrangère, Victor-Amédée reconnaissait, après de longues réflexions, que de tous les droits du trône l'Autriche ne voulait lui laisser que celui de punir. Toutefois, avant d'embrasser sans retour la résolution d'abdiquer, Victor-Amédée fit de longs efforts pour ramener Charles-

Félix à un système de clémence et d'oubli; ce ne fut même qu'après en avoir reconnu l'inutilité qu'il se décida à la retraite et à l'éloignement le plus absolu des affaires. Depuis lors, asservi de plus en plus à l'influence autrichienne, devenu ouvertement le ministre de ses vengeances, se livrant sans contrainte à la violence de ses passions, de ses préjugés et à sa haine contre quiconque avait montré quelque attachement à la cause du pays et de la liberté, ne voyant dans la dignité royale que le droit d'être injuste et cruel avec impunité, Charles-Félix a marqué tous ses jours par des actes d'une rigueur inouïe. Comme si ce n'était pas assez de malheur pour les épouses des proscrits d'être séparées de leurs époux, il a voulu encore qu'elles fussent séparées de leurs enfans, et leur a refusé jusqu'à ces faibles consolations qui ne sont quelquefois que des recherches de la tyrannie, et qui, lorsque les despotes ne sont pas tout-à-fait stupides, trompent trop souvent les yeux du vulgaire et prennent l'apparence de la popularité. En un mot et pour en finir par un parallèle qui ne doit paraître que glorieux à un esclave de l'Autriche, Charles-Félix est à Turin la parfaite image de ce que fut François Ier à Milan.

CHARLES-AMÉDÉE-ALBERT,

Prince de Carignan, né le 2 octobre 1798 et marié à Marie-Thérèse-Françoise-Josèphe-Jeanne-Bénédicte, fille du grand-duc de Toscane, née le 21 mars 1801, est l'héritier présomptif de la couronne de Sardaigne. On sait quel

rôle actif a joué ce prince dans la révolution de son pays. Il est au pied du trône quand les infortunés compagnons de son entreprise sont encore proscrits et dans l'exil. L'Europe attend qu'il y soit monté pour le juger.

MINISTÈRE.

Ministre des affaires étrangères, le comte Sallier de la Tour.

Ministre de l'intérieur, le comte Roger de Cholex.

Ministre des finances, le marquis de Brignole.

Ministre de l'armée et de la marine, le chevalier Mattéo des Geneys.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE SARDAIGNE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le marquis DE ST-MARTIN D'AGLIÉ, env. extraord.
AUTRICHE.	Le vicomte DE PRALORME, env. extr.
BAVIÈRE.	Le chevalier DE SIMMONETTI, chargé d'affaires.
DANEMARCK.	M. BECKER, consul général et agent dipl.
ESPAGNE.	Le comte SOLAR DE LA MARGUERITE, chargé d'affaires.
ÉTATS ROMAINS.	Le marquis CROSA DE VARGONI, chargé d'affaires.
FRANCE.	Le marquis ALFIERI DE SOSTEGNO, amb.
NAPLES.	Le marquis DE SAINT-SATURNIN, env. extraord.
PAYS-BAS.	Le baron DE VIGNET, chargé d'affaires.
PORTUGAL.	Le comte MASSIMINO DE CEVA, chargé d'affaires.
PRUSSE.	Le chevalier DE BRÈME, env. extraord.
RUSSIE.	Le comte DE SALE, env. extraord.
SAXE.	. . . .
SUEDE.	M. CARTONI, consul-général et agent diplom.
TOSCANE.	Le chevalier de CASTEL ALFER, envoyé extraord.
TURQUIE.	Le marquis VINC. GRAFALLO, env. extraord.
WURTEMBERG.	. . . .



SAXE.

SAXE.

ANTOINE-CLÉMENT, ROI.

Frédéric-Auguste venant à peine de fermer les yeux (5 mai 1827), et la vie de cet excellent prince se rattachant de la manière la plus intime à la période historique des trente dernières années qui viennent de s'écouler; les premiers mois du règne de son frère et successeur, le prince Antoine-Clément, né le 27 décembre 1755, et marié en secondes noces le 18 octobre 1787 à une sœur de l'empereur d'Autriche François Ier, n'ayant été d'ailleurs marqués par aucun évènement, aucun acte de quelque importance, nous croyons devoir donner ici une notice exacte de la vie de Frédéric-Auguste, dont l'histoire et les peuples qu'il gouverna conserveront long-temps la mémoire pour la bénir.

Ce prince, fils aîné de l'électeur Frédéric-Christian, naquit le 23 décembre 1750. Il n'avait que treize ans lorsque son père mourut, et la régence fut confiée au prince Xavier, l'aîné de ses oncles, jusqu'en 1768. Lorsque Frédéric-Auguste prit les rênes du gouvernement, la Saxe avait beaucoup souffert de la guerre de sept ans, et de l'administration du prince Xavier; mais la sage conduite et l'économie du jeune électeur, secondés par

le talent supérieur de son ministre Gutschmid, eurent une heureuse influence sur toutes les parties du gouvernement. Le commerce et l'industrie se rétablirent, et la confiance qu'inspirait la probité du souverain produisit des effets si étonnans sur le papier-monnaie, que son cours s'éleva en peu de jours au-delà de sa valeur nominale. En 1769, Frédéric-Auguste épousa la princesse Marie-Amélie-Auguste, sœur du roi de Bavière. Dix années d'un règne paisible eurent aussi une influence salutaire sur la législation. L'ancien code saxon, connu pour sa sévérité en matière criminelle, fut amélioré, et la torture, que dans d'autres états d'Allemagne on n'a pas rougi de vouloir rétablir en 1818, fut entièrement abolie en 1770. Une intrigue de cour, dirigée contre la personne de l'électeur, troubla quelque temps, en 1776, le repos de ce prince : il fut averti du complot par la cour de Prusse, assez à temps pour le déjouer par l'arrestation d'un colonel saxon, nommé Agdolo. Le bruit se répandit que l'électrice mère, mécontente de n'exercer aucune influence, n'était pas étrangère à cette entreprise. Marcolini, Italien, alors chambellan de l'électeur et qui fut dans la suite ministre puissant et favori du prince, donna dans cette occasion, à son souverain, des marques de dévouement qui furent cause de son élévation. L'électeur de Bavière, dernier enfant mâle de sa maison, mourut le 30 décembre 1777, et Frédéric-Auguste, pour soutenir les droits de sa mère à la succession, s'allia contre l'Autriche avec Frédéric II, roi de Prusse; mais cette guerre ne fut pas de longue durée. L'Autriche renonça par le traité de Teschen (10 mai

1779) à ses droits sur la Bavière. L'électeur de Saxe, substitué aux droits de sa mère, recueillit une somme de six millions de florins, et fit reconnaître tous les droits que la couronne de Bohême avait sur les seigneuries de Glaucha, de Walsenbourg, de Lichtenstein, etc. L'intérêt de la Saxe et sa position géographique avaient obligé l'électeur à son alliance avec la Prusse; et ce prince fut un des premiers de l'Allemagne à entrer dans le *Furnstenbund* (l'alliance des princes) proposé par Frédéric II, et qui avait pour but de maintenir une neutralité armée, afin de surveiller les projets de l'Autriche. Les mêmes principes de sagesse déterminèrent Frédéric-Auguste à refuser la couronne de Pologne qui lui fut offerte en 1791 par le prince Adam Czartoriski, au nom de la nation polonaise. Frédéric-Auguste, malgré son désir de monter sur un trône où il était appelé par le vœu d'une nation entière, consulta les états de Saxe, et préféra d'assurer par un refus la tranquillité de son peuple. Le 27 août 1791, la fameuse conférence entre l'empereur Léopold et le roi de Prusse, au sujet de la révolution française, eut lieu à Pilnitz, château de plaisance de l'électeur. Frédéric-Auguste ne pouvant pas empêcher la guerre, hésita du moins long-temps à entrer dans la coalition contre la France, et ce ne fut que l'année suivante, et lorsque les Français eurent pénétré dans les provinces du Rhin et des Pays-Bas, que ce prince fit marcher le contingent qu'il était obligé de fournir comme prince de l'Empire. Il prit aussi, pendant quatre ans, part à la guerre contre la France; mais, après le traité de Bâle de 1796, entre le roi de Prusse et la républi-

que française, le général Jourdan ayant pénétré dans la Franconie, l'électeur signa un armistice et se contenta de placer sur les frontières méridionales de ses états un cordon de troupes destiné à faire observer la neutralité. Il ne prit aucune part à la guerre de 1805 entre la France et l'Autriche; mais ses relations avec la Prusse l'obligèrent à permettre le passage des troupes de cette puissance par ses états, et de faire marcher, l'année suivante, contre la France, un corps auxiliaire de vingt-deux mille hommes. La Saxe eut beaucoup à souffrir de l'invasion des Français qui fut la suite des batailles de Iéna et d'Auerstadt. Frédéric-Auguste adoucit néanmoins autant qu'il fut en son pouvoir, les maux de sa nation, en se rendant personnels une partie des sacrifices devenus nécessaires. Par suite du traité de paix signé à Posen le 11 décembre, les fortifications de Dresde furent rasées; mais la Saxe fut élevée au rang de royaume, et Frédéric-Auguste donna son accession, en qualité de roi, à la confédération du Rhin. Il céda au royaume de Westphalie le bailliage de Gommern, le comté de Barby et une partie du comté de Mansfeld, pour lesquels il reçut en échange le cercle de Putbus. Par le traité de Tilsitt ce prince obtint, dans la suite, les provinces méridionales qui furent séparées de la monarchie prussienne, une partie de la nouvelle Prusse orientale et occidentale, ainsi que de la nouvelle Silésie : ces dernières provinces furent réunies sous le nom de duché de Varsovie. Les nouvelles dignités de roi de Saxe et de duc de Varsovie imposèrent à Frédéric-Auguste, comme membre de la confédération du Rhin, l'obligation de tenir un contingent

de vingt mille hommes aux ordres de Napoléon, et de prendre part à toutes les guerres de la France. Ces troupes se comportèrent avec valeur et fidélité dans la campagne de 1809 contre l'Autriche : l'armée de cette dernière puissance occupa néanmoins la capitale de la Saxe, et Frédéric-Auguste fut contraint de se retirer à Francfort jusqu'à l'instant où la défaite de l'ennemi lui permit de rentrer dans ses états. Le traité de Vienne du 14 octobre 1809 agrandit le duché de Varsovie des districts de l'ancienne et de la nouvelle Gallicie que l'Autriche avait acquis en 1772 et 1796. Quand Napoléon réunit à Paris tous les princes de la confédération du Rhin pour assister à la fête anniversaire de son couronnement, le roi de Saxe fut du nombre des conviés. Ce prince, digne appréciateur des arts, examina avec la plus grande attention les monumens de cette capitale. Trois ans après, il reçut à son tour Napoléon à Dresde, lorsque celui-ci, partant pour son expédition de Russie, s'arrêta quelque temps dans cette ville. Quelques biographes ont fait un grand sujet d'éloge pour le roi de Saxe, de n'avoir pas saisi l'époque où Napoléon vaincu traversait ses états à son retour de Moscou, pour s'emparer de la personne de ce prince, seul, isolé et fugitif au milieu de l'Allemagne, le constituer prisonnier et terminer ainsi la guerre ; mais un semblable éloge est à nos yeux un véritable outrage. Nous ne pensons pas, et le noble roi de Saxe qui n'est plus n'aurait pas pensé lui-même, qu'un roi ait droit à tant d'enthousiasme pour n'avoir pas commis, à l'égard d'un allié fugitif, l'odieuse perfidie que François Ier osa se permettre à l'égard d'un rival redoutable, dès l'instant où

celui-ci se fut abandonné à sa foi. Les louanges de l'histoire s'appliqueront d'ailleurs avec plus de justice à la fidélité si courageuse et si rare que Frédéric-Auguste conserva à Napoléon pendant les revers les plus éclatans de ce monarque. Obligé lui-même de quitter sa capitale à l'approche des Russes, il annonça, par une proclamation du 25 février 1813, qu'il croyait devoir persévérer dans le système politique qu'il suivait depuis six ans. Après cette déclaration, il remit plusieurs forts aux Français. Les suites de la bataille de Bautzen le ramenèrent pour quelque temps à Dresde, d'où les évènemens devaient le chasser encore. Rien ne prouva mieux qu'un des principaux incidens de la journée de Leipsick, combien les nations séparent quelquefois leurs intérêts de ceux de leurs souverains. En effet, si Frédéric-Auguste s'honorait alors par sa loyauté comme individu, il ne pouvait se dissimuler que le vœu général des Saxons était en opposition avec sa conduite; ils en donnèrent une preuve frappante, en joignant leurs armes à celles des alliés, défection qui acheva la défaite de l'armée française. L'ambition prussienne commença dès lors à se manifester, et il fut aisé de voir que, sous l'apparence de punir l'opposition de ce monarque à la cause générale de l'Allemagne, on voulait s'assurer une extension de territoire. Le roi, après avoir vu sa capitale occupée et, pour ainsi dire, prise d'assaut par les vainqueurs, fut conduit à Berlin; et malgré les honneurs qu'on y rendit à son rang, il lui fut impossible de se faire illusion sur sa triste situation. Un gouverneur russe, le prince Repnin, établit le siége de son administration à Dresde. Il est probable que le

sort de la Saxe était décidé dès-lors. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au congrès de Vienne, Frédéric-Auguste n'a trouvé d'autres appuis que la France et l'Autriche. La Prusse persista dans sa demande d'administrer provisoirement les états saxons; et le gouverneur général russe déclara, le 27 octobre 1814, qu'il avait reçu l'ordre de remettre l'administration du royaume de Saxe aux commissaires prussiens qui venaient d'être nommés à cet effet, ainsi que de faire remplacer les troupes russes par des troupes prussiennes, afin de préparer la réunion de la Saxe à la Prusse qui serait, sous peu de jours, proclamée d'une manière plus positive. Déplorable abus de la force, que rien ne peut justifier, puisque le tort imputé au monarque ne devait pas retomber sur la nation qui avait montré tant d'ardeur à servir la cause commune. Néanmoins, cette grande iniquité politique fut consommée le 10 novembre suivant, malgré la protestation de Frédéric-Auguste. Les plénipotentiaires français au congrès de Vienne distribuèrent, dans le même temps, un mémoire raisonné sur le sort de la Saxe et de son souverain. Frédéric-Auguste, sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, se rendit alors à Presbourg : des négociations furent entamées, et une convention, ratifiée le 9 février par les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse, fixa le sort de la Saxe et de la Pologne. Par ce traité, le roi Frédéric-Auguste fut obligé d'abandonner à la Prusse huit cent soixante-quatre mille habitans : il perdit la Pologne, céda à la maison de Weymar les parties du pays ci-devant électoral sur la Saale et dans le Henneberg ; et à l'Autriche, un petit district sur les fron-

tières de la Bohême. Les provinces qui lui sont restées renferment une population d'un million cent vingt-huit mille habitans. En mai 1815, le roi de Saxe signa l'arrangement fait au congrès, relatif à ses états, et nomma des plénipotentiaires pour remettre à la Prusse les provinces de son royaume qui avaient été cédées à cette puissance. Cette spoliation, par laquelle les droits des nations furent si audacieusement violés, excita une indignation profonde dans toute l'Allemagne et même dans l'Europe entière; mais elle porta surtout au plus haut degré l'exaspération des troupes saxonnes, qui n'avaient pas dû s'attendre que leur valeur fût récompensée par le démembrement de leur patrie, et qui ne tardèrent pas, quoique vainement, attendu l'inégalité de forces, à faire éclater leur animosité contre les Prussiens.

Entraîné par le mouvement européen, le roi dut finir par se réunir aussi aux autres souverains alliés contre la France, et fit marcher son contingent. Depuis cette époque, ce monarque, par une sage économie et une administration qui protège l'industrie et le commerce, s'attache à fermer des plaies qui furent trop profondes pour être déjà cicatrisées. Ses vertus domestiques, ainsi que l'ensemble de sa conduite et ses malheurs mêmes, qui ont pris leur source dans la reconnaissance, vertu si rare dans les princes, ont redoublé pour lui l'affection de ses sujets et le respect de l'Europe. Quelques écrivains libéraux de l'Allemagne lui ont récemment reproché avec une sévérité, injuste si l'on considère les difficultés de sa position, la lenteur qu'il mettait à donner une constitution à son royaume, tant il est vrai

que, dans l'état actuel de l'esprit humain, les qualités personnelles des rois, même les plus précieuses, ne suffisent pas aux peuples qui, comme nous l'avons déjà dit, veulent voir leur bonheur et leur sûreté établis sur des bases plus durables. Sur l'invitation du roi de Prusse, Frédéric-Auguste a dû accéder le 1er mai 1817 à l'alliance du Nord; mais tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître et d'apprécier cet excellent prince, savent combien il souffrait dans ses plus chères affections toutes les fois que cette coalition fatale, qui a fait tant de mal à l'Europe, exigea de lui quelques unes de ces mesures répressives, également contraires à la liberté et au bonheur des peuples et à l'indépendance des rois. Après la mort d'Antoine-Clément, monarque actuel de la Saxe, la couronne de ce pays passera au prince Maximilien-Marie, son frère, né le 13 avril 1759.

MAXIMILIEN-MARIE,

Frère du roi, né le 15 avril 1759, et marié le 7 novembre 1825 à Marie-Louise-Charlotte, infante d'Espagne, née le 2 octobre 1802, est héritier présomptif de la couronne de Saxe.

MINISTÈRE SAXON.

Ministre du cabinet et secrétaire d'état, le comte d'Einsiedel, chef du département du cabinet privé

pour les affaires de l'intérieur, pour l'administration militaire, et *ad interim* pour les affaires étrangères.

Sous-secrétaire d'état pour les affaires étrangères, général-major, adjudant-major et conseiller intime, M. DE MINCKWITZ.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE SAXE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	M. Frédéric de Biedermann, chargé d'affaires.
AUTRICHE.	Le comte de Schoulenbourg Klosterode, env. extraord.
BAVIERE.	Le comte Charles d'Einsiedel, env. extraord.
DANEMARCK.	M. de Merbitz, chargé d'affaires.
ESPAGNE.	M. de Koennerits, env. extraord.
ÉTATS ROMAINS.	....
FRANCE.	Le baron d'Uechtritz, env. extraord. et min. plén.
NAPLES.	....
PAYS-BAS.	....
PORTUGAL.	....
PRUSSE.	M. de Walsdorf, env. extraord.
RUSSIE.	Le comte George d'Einsiedel, env. extraord.
SARDAIGNE.	....
SUÈDE.	M. de Merbitz, chargé d'affaires.
TOSCANE.	....
TURQUIE.	....
WURTEMBERG.	M. de Wirsing, chargé d'affaires.



SUÈDE.

SUÈDE.

CHARLES XIV, ROI.

La Suède ne se relevait encore que lentement des désastres où l'avait entraînée, au commencement du dix-huitième siècle, la gloire militaire de Charles XII, lorsque les fautes de Gustave III, la mort de ce prince et les attaques multipliées portées par Gustave IV aux libertés de cette nation généreuse, brave, jalouse avec excès du maintien de ses droits et fortement attachée aux formes représentatives de son gouvernement, disposèrent rapidement les esprits à un changement de dynastie, qui s'effectua le 21 août 1810, et dont le résultat fut de faire élire, par les états du royaume, le maréchal Bernadotte prince royal de Suède et de l'appeler à succéder à la couronne après la mort de Charles XIII. Cet acte, l'un des plus importans des temps modernes, puisqu'il consacre implicitement, de la part des puissances continentales, la reconnaissance formelle du principe incontestable et sacré de la souveraineté nationale dont l'exercice peut et doit être délégué aux rois dans l'intérêt même des peuples, mais qu'il n'est pas au pouvoir de ceux-ci d'aliéner d'aucune manière absolue, sera considéré par la postérité, ainsi qu'il l'est déjà par les contem-

porains, comme une protestation tacite des princes contre un préjugé absurde que leur raison repousse, alors même qu'ils pensent que leur intérêt les force à le conserver.

Charles XIV (Jean), roi de Suède et de Norwège, est né à Pau en Béarn, le 24 janvier 1764, d'une famille de bourgeoisie honorable. Il prit de bonne heure une grande passion pour le service militaire, et entra, comme simple soldat, en 1780, dans le régiment de royale-marine dont le marquis d'Ambert, fusillé depuis comme émigré malgré tous les efforts du général Bernadotte pour le sauver, était alors colonel. Nous nous garderons bien, dans l'intérêt de sa propre gloire autant que dans celui de la vérité, de taire une seule des premières circonstances de la vie de ce prince. Sergent en 1789, il monta de grade en grade à celui de colonel, où il était parvenu dès la fin de 1792, par une activité peu commune, une incomparable intrépidité et la marche rapide des évènemens militaires. Déjà distingué par le général Custine, il le fut bientôt par le général Kléber qui, après l'avoir employé avec succès, en 1793, dans diverses expéditions, demanda et obtint pour lui le rang de général de brigade. Nommé, peu après, général divisionnaire, Bernadotte fut chargé d'un commandement dans l'armée de Sambre et Meuse, et se trouva avec elle, le 8 messidor an 2 (26 juin 1794), à la bataille de Fleurus où il donna de nouvelles preuves de ses talens et de sa valeur. Il contribua au passage du Rhin, qui s'effectua près de Neuwied le 14 messidor an IV (2 juillet 1795), et se rendit le 28 thermidor suivant (15 août), maître d'Altorf, sur le territoire de Nuremberg. L'armée du général

Jourdan ayant été obligée de se replier, la division de Bernadotte, postée en avant de Newmarck et chargée d'assurer la retraite de l'armée, exécuta ce mouvement avec un ordre et une précision qui ajoutèrent à la réputation du chef qui la commandait. Ayant été accusé depuis, par un nommé Duperron, d'avoir, lors de cette retraite, accordé pendant 24 heures à ses soldats le pillage de Nuremberg, il se plaignit avec indignation de cette calomnie, dans une lettre qu'il adressa au directoire exécutif. Il passa, en 1797, à l'armée d'Italie, à la tête de sa division. Il eut besoin, dans cette circonstance, de toute sa prudence et de tout son crédit parmi les troupes qu'il commandait, pour éviter de funestes contestations entre elles et les soldats de l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Ceux-ci désignaient la division de Bernadotte sous le nom de *messieurs* de l'armée d'Allemagne, et s'appelaient eux-mêmes les sans-culottes de l'armée d'Italie. Il n'a jamais été démontré que Bonaparte n'ait pas pris plaisir à entretenir ces funestes mésintelligences; mais Bernadotte mit autant de soin à les calmer qu'on en avait mis, peut-être, d'un autre côté à les faire naître. On finit bientôt par se ressouvenir seulement qu'on était Français, et les *messieurs* de l'armée d'Allemagne, réunis aux sans-culottes de l'armée d'Italie, le prouvèrent également le 26 ventôse an v (16 mars 1797) au passage du Tagliamento et à la prise de la forteresse de Gradisca. Bernadotte s'empara ensuite de Palma-Nuova, Lamina, Caporetto, etc., etc. Fermement attachés aux institutions républicaines, les généraux de l'armée d'Italie voyaient avec indignation, du milieu des camps, les efforts du

parti dont Pichegru et Willot étaient les chefs, pour renverser ces institutions et rétablir la monarchie dans la maison de Bourbon. Bernadotte partagea cette indignation, et transmit, au nom de sa division, au directoire exécutif, quelques semaines avant la journée du 18 fructidor an v (4 septembre 1797), l'expression des sentimens du corps d'armée qu'il commandait. Ces sentimens étaient ceux des généraux comme ceux des soldats; ils étaient ceux de toutes les armées qui combattaient alors pour l'indépendance de la patrie et non pour affermir le despotisme d'une dynastie nouvelle. Fidèle à ses sermens et à ses instructions, Bernadotte avait fait arrêter à Trieste le comte d'Entraigues, attaché à la légation russe à Venise, et la correspondance de cet agent de la maison de Bourbon n'avait laissé aucun doute sur les intelligences de Pichegru avec les princes de cette maison et le projet existant de la replacer sur le trône. Il n'était donc nullement nécessaire au Directoire français (quoiqu'un biographe qui manque de lumières ou de bonne foi et peut-être de tous les deux prétende le contraire) de chercher de vains prétextes pour frapper les ennemis de la république, lorsque toutes les preuves de la conspiration étaient dans les mains de ses généraux et de ses magistrats. Bonaparte, qui s'était réconcilié, ouvertement du moins, avec la gloire de Bernadotte, chargea ce général, le 22 thermidor an v (9 août 1797), de se rendre à Paris et d'y présenter au directoire les drapeaux oubliés à Peschiera après la bataille de Rivoli. La lettre adressée par le général en chef au directoire contenait un brillant éloge des talens et des services de

Bernadotte; et le discours qu'il prononça lui-même dans cette circonstance, en prouvant qu'aucun de ces éloges n'était exagéré, ajouta à la confiance et à l'estime qu'il avait dès long-temps inspirées aux amis de la liberté, quelque juste ombrage que cause à ceux-ci la gloire militaire. Envoyé à Marseille, au commencement de vendémiaire an VI (fin de septembre 1797), pour y prendre le commandement de la division et arrêter le cours des assassinats auxquels la réaction royaliste avait donné naissance, il se déplut bientôt dans ces fonctions, peu assorties à son caractère franc et impétueux, et demanda à reprendre, en Italie, le commandement de sa division. Remplacé par le général Pilles, il retourna à l'armée; mais son séjour y fut de peu de durée. Nommé ambassadeur de la République Française près la cour de Vienne, peu de temps après la conclusion du traité de Campo-Formio, il reçut ses instructions le 11 pluviôse an VI (23 janvier 1798) et partit aussitôt pour se rendre à un poste auquel l'éminence même de ses qualités militaires le rendait peu propre. Après avoir rendu visite au baron de Thugut qui dirigeait alors dans le sens de l'Angleterre la politique de la cour d'Autriche en qualité de ministre des affaires étrangères, il fut présenté à l'empereur et reçut de l'archiduc Charles, qui savait bien apprécier ses rivaux de gloire, un accueil bienveillant et distingué. Le peuple de Vienne ayant, le 24 germinal an VI (13 avril 1798), célébré une fête en réjouissance de l'armement des volontaires destinés à combattre les Français qui avaient menacé Vienne l'année précédente, des cris injurieux et provocateurs contre la

France se firent entendre dans les rassemblemens populaires. Bernadotte, incapable de laisser avilir ainsi sa nation et le caractère dont elle l'avait revêtu, donna le même jour, dans son hôtel, une fête brillante en l'honneur des victoires remportées par les armées de la république. Le peuple de Vienne se crut insulté à son tour; les attroupemens autour de l'hôtel de l'ambassadeur devinrent beaucoup plus nombreux; ses vitres furent brisées à coups de pierres, les portes enfoncées, quelques coups de fusils tirés, et la personne même de l'ambassadeur exposée aux insultes de la populace. Bernadotte s'éloigna aussitôt de Vienne et se rendit à Rastadt où il s'expliqua, avec autant d'égards et de ménagemens pour l'empereur que d'indignation et de colère contre M. de Thugut, sur les évènemens qui venaient de se passer dans cette capitale. De retour à Paris, le directoire le nomma successivement au commandement de la cinquième division militaire qu'il refusa et à l'ambassade de La Haye, dont il donna, bientôt après, sa démission. Ce qui a prouvé que les évènemens de Vienne avaient obtenu, jusqu'à un certain point, l'approbation du baron de Thugut, c'est que toutes les démarches de Bernadotte pour obtenir une réparation des traitemens qu'il avait éprouvés dans cette ville ont été constamment infructueuses, et que, peu après son départ, toutes les personnes qui avaient quelque rapport avec lui ou sa suite furent arrêtées ou inquiétées.

Dans les premiers jours de fructidor an VI (fin d'août 1798) le général Bernadotte épousa Mlle Eugénie Clary, la troisième des filles de M. Clary, négociant de Mar-

seille, et sœur de la princesse Joseph Bonaparte, ci-devant reine d'Espagne. Mlle Clary, aimée d'abord de Bonaparte qui n'avait pu l'obtenir de son père, avait été destinée ensuite au général Duphot, qui périt à Rome dans l'émeute populaire suscitée contre les Français le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797) par le ministère pontifical.

Bernadotte fut chargé, le 17 pluviôse an VII (5 février 1798), du commandement en chef d'une armée d'observation, et la guerre ayant été, quatre jours après cette nomination, déclarée à l'Autriche et à la Toscane, il fit bombarder Philisbourg et prit, en même temps, toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et pour le commerce de Manheim. Il fit ensuite suspendre le bombardement de Philisbourg, publia une proclamation contre le gouvernement autrichien et promit protection et sûreté à l'université d'Heidelberg. Portant sa sollicitude sur les pays occupés par les armées françaises, il rendit un arrêté pour restreindre l'usage des réquisitions. Le directoire exécutif transmit, à la même époque, au général, l'invitation, qu'il avait déjà prévenue, de traiter amicalement la ville de Manheim. Il fit chasser de Francfort les agens de l'Autriche, et ordonna aux émigrés de se retirer à vingt lieues au delà des avant-postes de l'armée française. Treilhard, Larévellière Lépaux et Merlin, ayant été expulsés du directoire dans la séance insurrectionnelle du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Bernadotte, plus militaire alors que politique, et qui ne calculait pas jusqu'où l'élevaient les prétentions de la faction qui le caressait en ce moment, se laissa porter par elle au ministère de la guerre.

A peine eut-il été nommé, qu'il fit une adresse aux armées; écrivit aux généraux pour leur recommander civisme, zèle et unité d'action; annonça au général Championnet, tombé dans la disgrâce de la dernière majorité directoriale, qu'il était nommé commandant en chef des armées réunies des Alpes et d'Italie; s'exprima avec son énergie accoutumée, dans une lettre qu'il écrivit au général Moreau relativement aux commandans français qui avaient rendu les places dont la défense leur avait été confiée en Italie. Il prévint par une circulaire les officiers de tous grades en réclamation à Paris, qu'ils eussent à se rendre dans leurs départemens respectifs pour y être employés dans les bataillons auxiliaires; fit connaître aux administrations centrales combien il était important d'organiser la défense militaire, et les moyens les plus prompts pour y parvenir, etc. En un mot, il n'y eut pas un seul de ses actes, dans un moment où il n'était question que des désastres des armées, des plus honteuses dilapidations, et au milieu de tous les embarras d'un gouvernement désorganisé, qui n'imprimât une impulsion puissante et une vie nouvelle à son ministère et à toutes les autorités militaires et civiles avec lesquelles il était en rapport. Il en eût fallu beaucoup moins pour alarmer le directoire. Cette autorité, d'autant plus ombrageuse qu'elle était plus faible et qu'elle marchait plus rapidement à sa ruine, fut effrayée de la force d'opinion que donnait au ministre le parti démocratique qui le soutenait encore, mais qui n'eût pas tardé à l'abandonner du moment où il se fût refusé à n'être entre ses mains qu'un instrument docile. Bernadotte

vit à la fois le double danger dont il était environné. Trop fier pour plier sous un directoire incapable ou impuissant, trop clairvoyant pour n'être que le mannequin de l'anarchie, il tint quelques discours dont on se crut en droit, parce qu'il le désirait, de conclure qu'il songeait à se retirer de l'administration. On s'empressa donc de le remplacer par le général Milet-Moreau, homme suffisant et faible, tel qu'il le fallait à un directoire qui, dans l'impossibilité de gouverner, paraissait cependant jaloux de retenir les rênes du gouvernement. Le directoire, en instruisant Bernadotte qu'il venait de lui donner un successeur provisoire, lui annonçait, par la même lettre, qu'il n'avait fait que céder en cela au vœu qu'il avait souvent manifesté, de reprendre un service actif aux armées. Bernadotte répondit qu'il n'avait point offert sa démission et qu'il demandait un traitement de réforme. L'anarchie espérait profiter des ressentimens qu'elle était fondée à lui supposer, mais il se montra sourd à la voix des factions et ne consentit à en servir aucune. Il quitta Paris et se retira pendant quelque temps à la campagne. Il ne parut point à Saint-Cloud pendant les journées de brumaire, et ne seconda en aucune manière la révolution de cette époque. Lorsque le gouvernement consulaire fut consolidé, Bernadotte fut nommé conseiller d'état et ensuite général en chef de l'armée de l'Ouest. Le 16 floréal an VIII (6 mai 1800), il empêcha les Anglais d'opérer un débarquement à Quiberon, mais, dès l'année suivante, sa santé, qui s'était altérée tout à coup et qui fut longtemps chancelante depuis cette époque, le mit dans la

19

nécessité de remettre le commandement dans les mains du général Laborde. On fit courir à ce sujet les bruits les plus étranges; on parlait de poison et de disgrâce. Ceux qui donnaient cette dernière assertion comme positive prétendaient qu'un projet de conspiration, formé au sein même de son état-major et dont il n'avait pas été instruit, venait d'être découvert. Quoi qu'il en soit, Bernadotte se rapprocha ensuite du premier consul par l'intermédiaire de Joseph Bonaparte son beau-frère. Élevé, le 29 floréal an XII (19 mai 1804), à la dignité de maréchal d'empire, il remplaça le général Mortier dans le commandement de l'armée de Hanovre, et fut nommé, quelques mois après, chef de la huitième cohorte de la Légion-d'honneur. Choisi, quoique absent, en mars 1805, pour présider le collège électoral du département de Vaucluse, il était nommé en même temps, par le département des Hautes Pyrénées, candidat au Sénat conservateur. Il reçut successivement et à la même époque les ordres de l'aigle noir et de l'aigle rouge de Prusse et la grand'croix de celui de Saint-Hubert de Bavière. La plus grande partie de l'armée de Hanovre ayant été rappelée en Allemagne vers la fin de septembre 1805, Bernadotte s'y rendit avec elle et arriva le 25 du même mois à Wurtzbourg où il réunit son corps d'armée aux troupes bavaroises devenues les alliées de la France contre l'Autriche. Le maréchal Bernadotte entra à Munich le 21 octobre : le 30, il occupa Salzbourg. Le corps qu'il commandait forma le centre de l'armée française lors de la bataille d'Austerlitz, et l'on sait toute la part qu'il eut à cette victoire. Le 5 juin 1806, l'empereur

Napoléon le créa prince souverain de Ponte-Corvo. La guerre contre la Prusse s'étant allumée quatre mois après, le maréchal prince de Ponte-Corvo eut le commandement du premier corps de l'armée française. Il attaqua le 9 octobre, à Schleitz, un corps de dix mille hommes qu'il dispersa, et livra le lendemain, réuni au maréchal duc de Montebello (Lannes), le combat de Saalfeld où les Français furent vainqueurs et où périt le prince Louis de Prusse. A la suite de la bataille d'Iéna, le prince de Ponte-Corvo se porta sur Halle où était la réserve prussienne, la mit en déroute et s'empara de la ville. Les corps d'armée sous les ordres du grand duc de Berg (Joachim Murat) et du maréchal duc de Dalmatie (Soult) se mirent à la poursuite de l'armée prussienne jusqu'à Lubeck; les débris de cette armée, réunis sous les ordres du maréchal Blücher et du prince de Brunswick-Oels, livrèrent, sous les murs de cette ville, une bataille à la suite de laquelle et après des faits d'armes inouïs, onze généraux à la tête desquels étaient le maréchal Blücher et le prince de Brunswick, 518 officiers, 4000 chevaux, plus de vingt mille hommes et soixante drapeaux restèrent au pouvoir des Français. L'assaut ayant été donné immédiatement à la malheureuse ville de Lubeck où s'étaient renfermés les restes de l'armée prussienne, rien ne put la défendre du pillage et de la fureur du soldat. Le carnage y fut horrible, et tous les efforts des généraux pour l'arrêter furent long-temps inutiles.

La bataille et la prise de Lubeck, suivis de la capitulation de Magdebourg, venaient de terminer la campagne

contre la Prusse, lorsque le prince de Ponte-Corvo reçut l'ordre de pénétrer en Pologne et de commencer, contre la Russie, une campagne nouvelle et plus terrible. Il livra aux Russes près de Mornagen un combat où les Français obtinrent un succès brillant; forma ensuite l'aile gauche de l'armée française en avant de Thorn, et rendit, par la sagesse et la prévoyance de ses dispositions, d'éminens services à l'armée que la bouillante audace de Napoléon exposait souvent à de grands dangers. Il fut, en 1808, nommé commandant de l'armée française-espagnole-hollandaise rassemblée dans les environs de Hambourg, et passa avec elle dans la Fionie et le Jutland. Cette époque de la vie du prince de Ponte-Corvo est digne d'une attention particulière. Ce fut pendant ce gouvernement que, livré à ses propres inspirations, il sut, par l'extrême modération et la loyauté de sa conduite, la sagesse prévoyante de son administration, et le soin constant avec lequel il s'efforça de réparer les maux auxquels le sort avait plus particulièrement exposé ces contrées, mériter la confiance, l'estime et la reconnaissance des peuples du Nord commis à ses soins, et particulièrement celles des Hambourgeois, plus à portée de juger les excellentes qualités de ce prince. Appelé en Allemagne, lorsque la guerre éclata de nouveau, en avril 1809, entre l'Autriche et la France, le maréchal prince de Ponte-Corvo commanda le neuvième corps, composé presque tout entier de Saxons. Il obtint, dès le 17, en avant du pont de Lintz, un avantage important sur les Autrichiens, opéra ensuite sa jonction avec la grande armée, et assista le 6 juillet à la bataille de

Wagram. Ce fut, de ce champ de bataille et au milieu de la canonnade la plus épouvantable, qu'accablé par le nombre, écrasé par l'artillerie supérieure de l'ennemi auquel il n'avait à opposer que des troupes peu accoutumées encore à se trouver au milieu de telles affaires, mais qui toutefois se montrèrent dignes d'être commandées par lui, il envoya, à plusieurs reprises, à l'empereur, des aides-de-camp chargés de lui demander des renforts avec lesquels le prince aurait pu reprendre l'offensive; mais l'empereur lui faisait répondre sans cesse de tenir toujours et d'attendre. Le prince et ses soldats tinrent en effet jusqu'à la fin de la bataille, mais les malheureux Saxons avaient presque tous perdu la vie lorsque l'action se termina. La conduite de l'empereur, dans cette circonstance, irrita fortement le maréchal, qui ne lui laissa pas ignorer « que l'armée française n'était plus alors ce qu'elle était en 1795, lorsqu'avec elle il avait conquis l'Italie; que les vieilles bandes avaient disparu pour faire place aux conscrits qui, non moins braves que leurs prédécesseurs, ne pouvaient cependant leur être comparés pour la force physique qui fait supporter les fatigues de la guerre, l'habitude qui fait surmonter les dangers, et l'expérience qui ne s'apprend point. » Loin de prêter une oreille attentive à des vérités, sévères sans doute, mais qu'en qualité de souverain, de général et d'ami, il était de son devoir d'entendre, Napoléon fut vivement irrité de la liberté avec laquelle s'expliquait le prince et lui répondit avec autant de dépit que de hauteur : « Mon armée est toujours la même; il n'y a de changés que quelques hommes que je ne reconnais

plus; » mais c'était lui seul que de lâches adulations et le révoltant délire de l'orgueil rendaient méconnaissable. A la suite de ce rapide entretien, une entière disgrâce fut le prix de la noble franchise du prince. Il rentra en France dans l'intention de s'y occuper uniquement de sa santé dont ses longues fatigues lui avaient rendu le soin nécessaire; mais il ne lui fut pas permis de goûter le repos dont il s'était promis de jouir. Les Anglais venaient d'envahir les îles de la Zélande et menaçaient, de ce point, la Hollande et la Belgique. Le conseil des ministres, justement alarmé de l'audace et des suites de cette entreprise qui n'avait pas été prévue, s'adressèrent sur-le-champ au prince de Ponte-Corvo, et l'investirent du commandement des troupes destinées à s'opposer aux progrès de l'invasion. Il partit de suite et se rendit à Anvers où il ne trouva qu'une très-faible garnison, et ne perdit pas un moment pour organiser les gardes nationales, qui manquaient à la fois d'armes et de munitions. Ce que fit le maréchal à cette époque tient du miracle. Il réussit, par le développement d'une activité prodigieuse et avec une poignée d'hommes qu'il sut multiplier par des évolutions savantes, à persuader à l'ennemi qu'il avait à sa disposition des forces considérables. Il prévint ainsi, de la part de lord Chatam, qui ne voulait rien hasarder, toute tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Décidé à défendre la flotte et la ville jusqu'à la dernière extrémité, le prince avait résolu, lorsque toute défense serait devenue impossible, d'attendre dans le bassin d'Anvers, monté sur le vaisseau amiral et environné de toutes les autorités militaires,

l'entrée des forces britanniques et de se faire sauter au milieu d'elles. Chacun fit si bien son devoir dans cette importante circonstance que, dès le mois de septembre, l'ennemi avait évacué l'île de sud-Béveland, contiguë à celle de Walcheren qu'il occupait encore, et que le 30 du même mois, l'expédition anglaise avait abandonné ses stations pour revenir en Angleterre. Accoutumé à l'ingratitude de Napoléon, le prince de Ponte-Corvo en eut une preuve nouvelle à cette époque. Il venait à peine de terminer, sans autres moyens militaires que ceux qu'il s'était créés à lui-même, mais avec une gloire qui ne lui sera jamais contestée, cette campagne de soixante jours, que l'empereur, effrayé sans doute de l'immensité du service que le prince de Ponte-Corvo venait de rendre et de la nouvelle gloire qu'il venait de s'acquérir, fit partir en toute hâte le maréchal duc d'Istrie (Bessières), pour aller prendre le commandement qu'il était chargé de retirer au prince. Celui-ci n'en fut ni étonné ni affligé; sa gloire était entière. Il ne partait que lorsqu'il n'y avait plus de services à rendre à son pays et que tout danger avait disparu. Il était de retour à Paris depuis peu de temps, lorsque le roi de Saxe, arrivé dans cette capitale pendant les premiers jours de novembre de la même année, lui conféra la décoration de l'ordre de Saint-Henri. Retiré dans la retraite d'où l'appel de la patrie avait pu seul l'arracher, la plus haute de toutes les considérations politiques, le vœu d'un peuple généreux qui voulait lui confier son bonheur, l'en firent de nouveau sortir. Les souvenirs qu'il avait laissés à Hambourg vivaient encore dans tous les cœurs,

lorsque le prince de Sleswig-Augustembourg, désigné par le vœu des états de Suède, après la déposition de Gustave-Adolphe, pour héritier du trône, fut enlevé tout à coup, le 28 mai 1810, par un accident déplorable, aux espérances des Suédois. Le vœu national se prononça en un moment en faveur du prince qui, non moins intrépide guerrier qu'administrateur habile, avait laissé dans leurs contrées un nom également cher à la gloire et à l'humanité. La volonté unanime des états confirma le vœu du peuple et proclama, dans sa séance du 21 août 1810, le maréchal prince de Ponte-Corvo, prince royal de Suède. Le roi Charles XIII l'adopta aussitôt pour fils. Ces grandes nouvelles furent apportées au prince, à Paris. Il renonça solennellement à la religion catholique, embrassa la religion réformée, quitta la France, et arriva à Stockholm le 1er novembre 1810. Non seulement il est certain que Bonaparte n'exerça aucune influence sur la détermination des états de Suède, mais il l'est encore que cette détermination ne lui fut point agréable. Ses anciens ressentimens contre le prince royal s'étaient accrus depuis la mission qu'il avait remplie à Anvers. L'empereur n'avait jamais douté qu'une intelligence secrète n'eût régné à cette époque entre le prince et le duc d'Otrante (Fouché), alors ministre de la police générale et de l'intérieur, et que cette intelligence n'eût eu pour but, dans le cas où il éprouverait des revers décisifs en Allemagne, de faire proclamer Bernadotte empereur des Français et de fermer pour jamais à Napoléon les portes de la France. Cette opinion de Napoléon se manifesta d'abord par la promptitude et le

secret qu'il mit à enlever au prince de Ponte-Corvo le commandement de l'armée d'Anvers; puis, par l'adresse avec laquelle, après avoir réuni dans les mains du duc d'Otrante les portefeuilles de l'intérieur et de la police générale, il sépara de nouveau ces deux ministères; retira d'abord au duc le premier portefeuille, et lui enleva le second le 3 juin suivant, en lui donnant le titre de gouverneur-général de Rome, poste qu'il se promettait bien de ne lui laisser jamais occuper. Quoi qu'il en soit, Napoléon, après avoir fait au prince royal les promesses les plus brillantes, lorsque celui-ci avait pris congé de lui, ne tint aucun de ses engagemens et se crut trop heureux d'être délivré de la présence d'un homme qu'il n'avait jamais aimé, et qui, dans les derniers temps, lui était devenu redoutable. Le prince royal, accoutumé à porter, même dans ses relations politiques, toute la franchise du caractère béarnais, se plaignit vivement des prises faites sur la marine suédoise par les corsaires français, et de l'occupation de la Poméranie; il accusa hautement Napoléon d'avoir causé à la Suède la perte de la Finlande en entraînant cette puissance dans une lutte inégale avec la Russie, et d'avoir refusé ensuite sa médiation pour lui faire obtenir la Norwège qui lui avait été promise en dédommagement.

La correspondance qui s'établit alors entre le prince royal et l'empereur des Français finit même par acquérir une telle publicité, que les journaux anglais en rapportèrent quelques fragmens; l'un des plus curieux, en date du 23 mars 1813, contient les expressions suivantes : « Du moment que V. M. s'enfonça dans l'inté-

rieur de cet empire (la Russie), l'issue des évènemens ne fut plus douteuse... toutes les combinaisons militaires assuraient que V. M. serait prisonnière. Vous avez échappé à ce danger, Sire, mais votre armée, l'élite de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, n'cxiste plus. Là, sont restés sans sépulture les braves qui sauvèrent la France à Fleurus, qui vainquirent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant de l'Égypte et qui fixèrent la victoire sous vos drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Jéna, à Halle, à Lubeck, à Friedland, etc. Qu'à ce tableau déchirant votre ame s'attendrisse, et qu'elle se rappelle la mort de plus d'un million de Français restés sur le champ d'honneur, victimes des guerres que V. M. a entreprises...» De telles explications n'étaient pas de nature à réconcilier des esprits déjà exaspérés; tous les avis qui arrivaient de France à Stockholm annonçaient au prince royal que Napoléon ne gardait plus de ménagemens avec lui et que, si la coalition était vaincue, sa propre ruine était assurée. Les adresses arrivées des départemens, et dont les journaux ne manquaient pas de rendre un compte fidèle, confirmaient tout ce qui était mandé de l'intérieur; elles étaient remplies de déclamations contre *le prince qui, devant tout* (disaient-elles) *à l'empereur et à la France, se plaçait dans les rangs de leurs ennemis*, comme si la France n'eût pas eu d'autres intérêts que ceux de l'empereur, et comme si la conduite de celui-ci envers le prince, lors de son commandement en Bretagne, à Wagram, à Anvers et depuis son départ de France eût été un titre bien certain à sa reconnaissance. En dernier résultat, c'est à cette

époque, mais par de plus hautes considérations, que la Suède entra dans la coalition de l'Europe, et dès le 18 mai suivant, le prince royal, à la tête de trente mille hommes, débarqua à Stralsund. Il se rencontra dans cette ville avec Moreau, arrivant alors d'Amérique. Quoique ayant long-temps servi la même cause, ces deux généraux n'avaient pas les mêmes principes. Moreau unissait aux qualités d'un grand capitaine une extrême aménité de mœurs, une instruction distinguée et une grande faiblesse de caractère. Bernadotte, capitaine non moins illustre, quoique ses talens se soient développés dans un cadre moins étendu, est doué d'une étonnante impétuosité de caractère, d'une force de volonté qui surmonte tous les obstacles, et ne s'est appliqué à l'étude que depuis l'époque où il a senti que son élévation la lui rendait nécessaire. Tous deux, engagés dans une guerre qui eût été impie si les Français n'eussent pas été commandés par Napoléon, se donnèrent des témoignages d'estime et d'affection, mais il est probable qu'ils eussent bientôt cessé de s'entendre sur le résultat de leurs communs efforts. Plusieurs corps d'environ cent mille hommes, Suédois, Russes et Prussiens, destinés à former l'aile droite de la grande armée des alliés et désignés sous le nom d'armée du Nord, étaient sous les ordres du prince royal de Suède. Cette armée obtint à Gros-Beeren un premier succès qui fut bientôt suivi de la bataille de Dennewitz où le prince remporta, le 6 septembre 1813, une victoire complette sur les corps réunis des maréchaux prince de la Moscowa et duc de Reggio (Ney et Oudinot). Cette victoire sauva Berlin que menaçait déjà

l'armée française, et les habitans de cette capitale envoyèrent une députation au prince royal pour lui exprimer leur reconnaissance. Il reçut en même temps les félicitations de l'empereur d'Autriche et la grand'croix de Marie-Thérèse. Ce prince, long-temps incertain dans ses résolutions, venait enfin de joindre ses forces à celles de la Russie, de la Prusse et des autres états de l'Allemagne. Tout ceci se passait tandis que l'empereur Napoléon envoyait de Dresde l'ordre de chanter des *Te Deum* à Paris, et s'occupait à s'ouvrir un passage vers la France. Dans cet intervalle, le prince royal adressa aux Saxons une proclamation dont voici un fragment: « Bientôt de grands évènemens vous mettront à l'abri de toute politique ambitieuse... Si le sang allemand doit couler, que ce soit pour l'indépendance de la Germanie, et non pour la volonté d'un seul homme, auquel aucun lien, aucun intérêt ne vous attachent. » C'est à l'instant où les alliés furent instruits que Napoléon se disposait à ramener son armée en France, qu'ils opérèrent un mouvement général pour s'opposer à son passage, et que leur aile droite, commandée par le prince royal et qui s'était dirigée sur Leipzig à marches forcées, prit, dans les journées des 16 et 17 octobre, la part la plus active aux combats qui précédèrent et amenèrent la bataille décisive du 18, qui brisa pour jamais le sceptre de fer qui pesait sur l'Allemagne. Le prince royal était à Lubeck en décembre de la même année. Le 7 du même mois il écrivit de cette ville au prince Oscar son fils une lettre où respire toute la bonté de son ame, et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Mon cher Oscar, les Lubeckois aidèrent jadis Gustave Ier à rendre la liberté à sa patrie. Je viens d'acquitter la dette des Suédois : Lubeck est devenu libre. J'ai eu le bonheur de m'emparer de cette ville sans répandre de sang. Cet avantage m'est plus cher que le gain d'une bataille rangée, quand même elle ne m'aurait coûté que peu d'hommes; combien on est heureux, mon cher fils, quand on peut épargner des larmes! on dort d'un sommeil tranquille. Si tous les hommes pouvaient se pénétrer de cette vérité, il n'y aurait plus de conquérans, et les peuples ne seraient gouvernés que par des rois justes. Je pars demain pour Oldeslohe, et après-demain j'irai où les évènemens me conduiront; je fais tout pour les faire tourner à l'avantage de la bonne cause, à l'avantage de ma patrie. Je ne lui demande pour récompense que de te seconder dans tout ce que tu entreprendras un jour pour son bonheur et sa prospérité. »

Ce fut vers la même époque que le prince royal, profondément touché des malheurs d'une ville qui lui avait témoigné une affection véritable, fit ouvrir une souscription de cent mille francs en faveur des habitans de Hambourg que les malheurs de la guerre avaient forcés de s'expatrier. Il continua ensuite à poursuivre les Français jusqu'au Rhin et s'arrêta tout à coup sur les bords de ce fleuve. L'esprit de faction qui dénature tout s'est attaché à donner les interprétations les plus défavorables à cette démarche, l'une des plus honorables de sa vie. Lié à la confédération allemande, il était du devoir du prince royal de Suède de contribuer de tous ses efforts à l'affranchissement de l'Allemagne; Français de naissance, il

ne pouvait oublier ses devoirs envers son ancienne patrie; et si le malheur des temps et les nouvelles obligations qu'il avait contractées envers le peuple qui l'avait appelé à le gouverner et à le défendre l'avaient mis dans la nécessité de combattre les Français sur un territoire étranger, l'immuable loi de l'honneur et les principes qu'il n'avait cessé de professer à la tête des armées et dans l'administration ne lui permettaient pas de franchir les frontières de la France, et de porter la guerre dans le pays qui l'avait vu naître. S'il est vrai que dès-lors il eût entrevu le projet de l'Angleterre de faire succéder à l'oppression de Bonaparte les vengeances de la maison de Bourbon, qui oserait, si ce n'est la faction qui a si long-temps et si cruellement servi ou provoqué les haines de cette maison, blâmer le prince royal de n'avoir pas voulu devenir l'instrument et le complice des futurs malheurs de la France? Après la campagne qu'il avait si puissamment contribué à rendre fatale à Napoléon, le prince royal crut devoir à sa première patrie l'explication de sa conduite et de ses sentimens : il la lui donna dans une proclamation adressée au peuple français et publiée à Cologne, sous la date du 12 février 1814, la voici:

« Français, par ordre de mon roi, j'ai pris les armes à l'effet de défendre les droits du peuple suédois. Après avoir vengé les insultes qu'il avait essuyées et aidé à effectuer la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le Rhin. En revoyant cette rivière sur les bords de laquelle j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, je sens la nécessité de vous faire connaître de nouveau mes sentimens. Le gouvernement sous lequel vous avez vécu a eu

constamment en vue de vous traiter avec mépris afin de pouvoir vous dégrader. Il est temps que cet état de choses soit changé. Tous les peuples éclairés expriment leur vœu pour le bonheur de la France, mais en même temps ils veulent qu'elle ne soit plus le fléau de la terre. Les monarques alliés ne se sont pas réunis pour faire la guerre aux peuples, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des autres états. C'est leur unique but et je réponds de la pureté de leurs sentimens. Fils adoptif de Charles XIII et placé par le choix d'un peuple libre au pied du trône des Gustave, je ne puis désormais avoir d'autre ambition que celle d'assurer le bonheur des habitans de la presqu'île scandinave, et en même temps mon plus grand bonheur (après avoir rempli ce devoir sacré envers ma patrie adoptive) sera d'assurer le bonheur futur de mes premiers compatriotes. »

Pendant la campagne d'hiver, qui se termina le 30 mars 1814 par la capitulation de Paris, le prince royal et son armée demeurèrent à Cologne, à Liège et ensuite à Bruxelles. L'explication de cette inaction est, tout entière, dans ce que nous avons dit plus haut. Ces considérations n'existant plus, du moment où les alliés se furent rendus maîtres de la capitale de la France, le prince royal s'y rendit dans le mois d'avril, mais seul et désarmé. Les souverains alliés, plus justes appréciateurs de sa conduite que la faction qui venait de triompher, sentirent tout ce qu'elle avait d'honorable, et ne l'en estimèrent que davantage. Il fit, à Monsieur, une visite qui lui fut rendue dès le lendemain, et vit à Compiègne le roi

Louis XVIII, qui arrivait alors d'Angleterre. Ceux des anciens compagnons d'armes du prince royal qui avaient su rendre justice aux motifs qui avaient dirigé toutes ses démarches, ceux qui l'avaient suivi à toutes les époques de sa carrière politique et militaire, l'accompagnèrent de leurs vœux et de leurs regrets. Le plus doux de tous les triomphes l'attendait dans sa véritable patrie. Le jour où il débarqua en Suède devint pour le peuple celui d'une fête nationale. On se pressait de toutes parts sur son passage; le roi, sa famille, les grands de l'état vinrent au-devant du prince royal; Charles XIII pressa tendrement dans ses bras le fils de son adoption. On sait quel prix attachait le cabinet de Stockholm à la possession de la Norwège, qui lui avait été promise dès longtemps par Bonaparte, en dédommagement de la Finlande que la Suède n'avait perdue que pour s'être imprudemment liée à la politique de l'empereur des Français. Les grandes puissances se montrèrent plus fidèles que ce prince à remplir les engagemens qu'elles avaient contractés avec la cour de Suède, et consentirent, après quelques difficultés, à cette concession. Le régiment royal-suédois, organisé depuis plusieurs années par le duc d'Aumont, alors duc de Pienne, composé presque tout entier d'émigrés français, et qui n'avait guère de Suédois que le nom, fut licencié en janvier 1815. En août de la même année le prince royal conduisit son fils, le prince Oscar, en Norwège. Tous deux y furent reçus avec un enthousiasme qui n'était point commandé et que partagèrent toutes les classes de la population. On a lu dans les journaux de cette époque la réponse que fit le prince royal

à une députation de la diète, qui s'était rendue à Stockholm le 31 juillet précédent, pour lui présenter une adresse de remerciement. Nous croyons néanmoins que nos lecteurs la retrouveront ici avec plaisir.

« Messieurs, les remercimens que les états-généraux vous ont chargés d'exprimer à S. M. et à moi, pour les avantages que nous avons obtenus depuis la séparation de la dernière diète, me sont d'autant plus agréables qu'ils confirment l'opinion que j'ai toujours eue des sentimens de la nation pour le roi et pour moi. Il est doux, messieurs, de consacrer ses travaux et ses veilles à la cause d'un peuple reconnaissant; heureux les princes qui peuvent ajouter aux services qu'ils rendent à leur patrie, l'amour et l'affection des citoyens. Les sacrifices dont vous parlez ont été la suite naturelle de l'active et constante sollicitude que nous portons, S. M. et moi, au bien-être de ce pays, et nous en trouvons la récompense la plus satisfaisante dans les vœux que vous venez de former. Puisse le ciel les exaucer et verser sur les habitans de la Suède ses bienfaits et ses bénédictions ! »

Lorsqu'à une époque peu éloignée de celle où nous écrivons, le bruit s'est répandu à Stockholm et dans toute la Suède, qu'on venait de découvrir une vaste conspiration dont le but était, en donnant la mort au prince royal et à son fils, de rétablir sur le trône la dynastie déposée, le prince royal a recueilli la récompense la plus chère de son absolu dévouement aux intérêts et à la gloire du peuple suédois. Tous les ordres de l'état, et particulièrement ceux qui, par leur influence et leur nombre, peuvent se considérer comme formant le corps de la nation,

ont témoigné à ce prince, qui ne doit son élévation qu'à la volonté souveraine du peuple, combien ils étaient disposés à défendre le prince de leur choix et une dynastie qu'ils considèrent comme devant être un jour la plus haute garantie de la liberté nationale, comme elle en est dès ce moment l'éclatant témoignage. Le prince royal a consacré en 1811, un fonds de deux cent mille rixdalers pour établir à Stockholm une académie d'agriculture dont les bases sont les mêmes que celles de l'établissement de même nature qui existe à Londres.

Devenu roi de Suède et de Norwège le 5 février 1818 par la mort de Charles XIII, et couronné roi de Suède le 11 mai et de Norwège le 7 septembre de la même année, Charles XIV s'est constamment occupé à maintenir les droits et les libertés de la nation dont il tient sa couronne, mais il n'a pu se défendre de céder en quelques points à l'influence du fatal génie qui plane sur l'Europe pour y étouffer tout germe de liberté.

Ainsi on a vu Charles XIV présenter à diverses époques, aux états, la demande du veto *absolu* pour la couronne; et quoique cette demande ait été constamment repoussée par une nation résolue à n'aliéner aucun de ses droits acquis, insister et reproduire à plusieurs reprises la même demande, sans doute à l'instigation des cabinets étrangers que la liberté suédoise importune, et qui peut-être ne verraient pas sans un plaisir secret, Charles XIV perdre l'affection et la confiance des peuples qui l'ont placé à la tête de leur gouvernement. La déposition d'un monarque qui voulut se rendre absolu au mépris de la foi fondamentale de son pays, et l'élé-

vation au trône, par le choix des peuples, d'un prince constitutionnel, sont un grand spectacle et une terrible leçon pour ceux d'entre les rois de l'Europe qui auront un sentiment assez juste de leur position pour en profiter, et nous ne doutons pas que cet imposant exemple, dont le continent avait besoin, n'amène un jour, dans plus d'un état, des évènemens semblables à ceux qui se sont passés en Suède au commencement du dix-neuvième siècle; mais comme ces évènemens auront été provoqués par une longue et stupide résistance du pouvoir aux justes vœux de la partie éclairée de la nation, nous prévoyons avec douleur qu'ils seront accompagnés de réactions, de crimes, de vengeances, et de cette foule de calamités qu'entraînent toujours à leur suite les révolutions lorsque les hommes d'état chargés de diriger le gouvernail, n'ayant calculé que d'après des intérêts de faction et ayant sacrifié leur patrie à la soif du pouvoir ou à une insatiable cupidité, sont forcés de l'abandonner à l'inexpérience et aux fureurs de la multitude. Voilà ce qu'on vit en France il y a trente-cinq ans et ce que, grâce à l'impéritie et au stupide orgueil des cabinets de France, d'Autriche, d'Espagne, etc. il faut s'attendre à revoir encore. A quel degré de misère et d'abaissement certains gouvernemens ont-ils donc fait descendre les peuples qui leur sont soumis, puisque ceux-ci n'ont plus de salut à attendre que de ces catastrophes sanglantes, dont les chances, en détruisant leurs ennemis, peuvent tout entraîner dans un même abîme.

JOSEPH-FRANÇOIS-OSCAR,

Prince royal, né le 4 juillet 1799, marié à Joséphine-Maximilienne-Eugénie, fille du feu prince Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg, née le 14 mars 1807, est l'héritier présomptif du trône de Suède.

MINISTÈRE.

Ministre de la justice, le comte de Gyllenborg.

Ministre des affaires étrangères et des colonies, le comte de Wetterstedt.

Secrétaire d'état pour la guerre, M. de Nordin.

Secrétaire d'état pour les finances, M. de Skogmann.

Secrétaire d'état pour l'intérieur, M. de Dankwardt.

Secrétaire d'état pour le culte, M. Af-Kullberg.

Chancelier de la cour, M. de Schulzenheim.

Chancelier de l'administration de la marine, le comte de Cronstedt.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE SUÈDE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le baron DE STIERNOLD, env. extraord. et min. plén.
AUTRICHE.	M. DE CROMBORG, chargé d'affaires.
BAVIERE.	. . . .
DANEMARCK.	M. DE HOCHSCHILD, envoyé extraordinaire.
ESPAGNE.	M. DE LORICHS, chargé d'affaires.
ÉTATS ROMAINS.	M. DE LAGERSWAERD, ministre résident.
FRANCE.	Le comte GUSTAVE DE LOEVENHIELM, env. extr. et min. plénip.
PAYS-BAS.	Le chevalier DANSSON, env. extr. et min. plén.
PORTUGAL.	M. DE KANTZOW, chargé d'affaires.
PRUSSE.	M. DE BRANDEL, env. extraord.
RUSSIE.	Le baron DE PALMSTJERNA, env. extraord.
SARDAIGNE.	M. DE LAGERSWAERD, ministre résident.
SAXE.	M. DE BRANDEL, env. extraord.
TOSCANE.	M. DE LAGERSWAERD, ministre résident.
TURQUIE.	Le comte DE LOEVENHIELM, ministre résident.
WURTEMBERG.	. . . .



TOSCANE.

TOSCANE.

LÉOPOLD II, GRAND-DUC.

Le gouvernement de la Toscane est absolu, mais tellement tempéré par les mœurs des habitans qu'on peut affirmer qu'il n'en est point de plus doux et de plus sage que celui qui régit ce coin de terre favorisé du ciel entre tous les états d'Italie, qui sont loin de jouir d'un pareil bonheur. Le système autrichien, apporté de Vienne en Toscane en 1737, adopta, en le modifiant, le despotisme qui, sous les Médicis, avait remplacé l'ancienne liberté républicaine, et les princes d'Autriche se montrèrent, comme leurs prédécesseurs, protecteurs des lettres, des arts et du commerce. Telle est l'influence de ce pays sur ceux qui l'ont gouverné successivement qu'on a constamment observé que ceux d'entre les princes autrichiens qui sont passés du trône grand-ducal de Toscane au trône impérial d'Allemagne ont rarement apporté, dans leur élévation nouvelle, les vertus qu'on avait remarquées en eux dans leur première condition.

L'acte de cession de l'empereur François Ier du 14 juillet 1763, en vertu duquel la Toscane passa à son fils Léopold, prouve que l'absurde principe de la *légitimité* qui est une protestation permanente du *fait* contre ce

que certains cabinets européens sont convenus d'appeler le *droit* (mot qui n'a de sens en politique que lorsqu'il est appuyé par la force), est heureusement ignoré en Toscane.

Léopold II (Jean-Joseph-Ferdinand-Charles), prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche et grand-duc de Toscane, est né le 3 octobre 1797, et a été marié le 16 novembre 1799 à Marie-Anne-Caroline, fille du prince Maximilien de Saxe, née le 15 novembre 1799. Il a succédé à son père le grand-duc Ferdinand III, lequel, après avoir succédé lui-même à son père Léopold, monté sur le trône d'Allemagne le 2 juillet 1790, avait, en 1803, cédé la Toscane à Napoléon et reçu en échange de ce grand-duché l'archevêché de Salzbourg avec la dignité électorale.

Semblable à celui de ses prédécesseurs, le règne paisible de ce prince fournira peu de matériaux à l'histoire. Souhaitons à la Toscane et à ce prince lui-même qu'il ne parvienne pas à la couronne impériale, fatal écueil où vient se briser la renommée des princes de sa maison. Comme son prédécesseur immédiat, mais à un moindre degré que lui et avec plus de circonspection et de respect pour son propre caractère, Léopold II aime à gouverner par la police et à pénétrer les secrets de toutes les familles, ce qui a fort souvent amené des scènes fort étranges et favorisé des rapprochemens très-extraordinaires. Il est juste néanmoins de reconnaître que Léopold n'a jamais fait usage de cette connaissance que dans l'intérêt des familles, et que si l'espionnage peut trouver grâce, hors les cas de nécessité absolue, c'est seulement peut-être

dans les circonstances où Léopold l'a employé. Toutefois, comme c'est souvent dans le gouvernement de la Toscane que les princes autrichiens s'exercent à celui d'un plus grand état, nous conseillons à ces princes de renoncer à des habitudes honteuses et de songer que la même police qui marie les filles à Florence pourrait fort bien, pour des faits semblables, faire pendre les pères à Vienne.

Le grand-duc n'a point d'enfant mâle. Sous le gouvernement des Médicis, qui finit en 1723 dans la personne de Jean-Gaston, et depuis celui des Autrichiens qui commença en 1737 dans la personne de François-Étienne II, duc de Lorraine, aucune femme n'exerça l'autorité en Toscane. Le premier exemple en fut donné sous Napoléon en 1809 dans la personne d'Éliza, sa sœur. Il est probable qu'à la mort du grand-duc actuel, le gouvernement de ce pays retournera à l'un des archiducs d'Autriche.

MINISTÈRE TOSCAN.

Ministre des affaires étrangères, conseiller-d'état, des finances et de la guerre, le comte de Fossombroni.

Directeur de la chancellerie royale d'état, conseiller privé d'état des finances et de la guerre, M. Neri.

Directeur de la chancellerie des finances, conseiller privé d'état des finances et de la guerre, M. Cempini.

Conseiller privé d'état des finances et de la guerre, M. Nomi.

AMBASSADEURS,

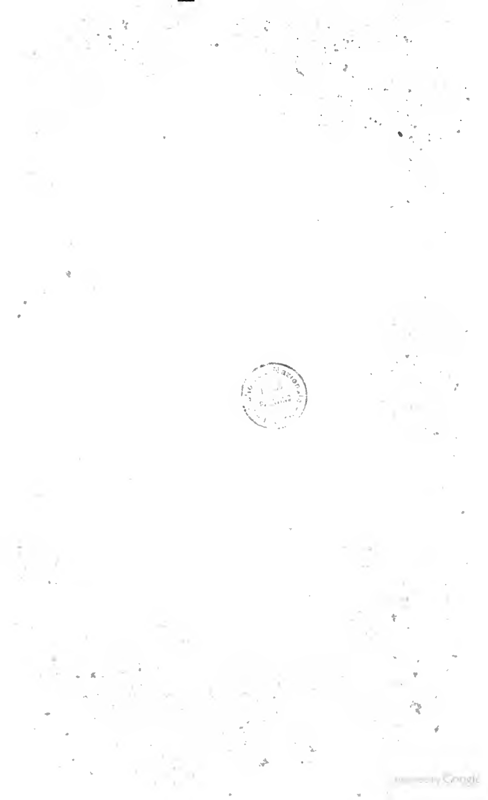
MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE TOSCANE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	. . . .
AUTRICHE.	M. D'ODELGA, chargé d'affaires.
BAVIÈRE.	. . . .
DANEMARCK.	. . . .
ESPAGNE.	Le comte DE BRUNETTI.
ÉTATS ROMAINS.	Le comte DE LUTZOW, ambassadeur d'Autriche, fait les affaires du Grand Duché.
FRANCE.	Le commandeur BELINGHIERI, ministre résident.
PAYS-BAS.	. . . .
PORTUGAL.	. . . .
PRUSSE.	. . . .
RUSSIE.	. . . .
SARDAIGNE.	. . . .
SAXE.	. . . .
TURQUIE.	. . . .
WURTEMBERG.	. . . .

TURQUIE.





MAHMOUD II.

Empéreur des Turcs.

TURQUIE.

MAHMOUD, SULTAN.

Le gouvernement ottoman est despotique, et, comme nous l'avons remarqué ailleurs, il ne diffère de celui de l'Autriche que dans ses formes et dans ses moyens, qui sont le sabre et le cordon. On a pu se convaincre, en effet, par le soin avec lequel le grand visir de Vienne a constamment embrassé les principes et la défense de son confrère le grand visir de Constantinople dans la guerre dirigée contre la religion et la liberté de la Grèce, qu'il existait une singulière sympathie entre les deux gouvernemens, et que ce n'était pas seulement à de simples considérations de commerce qu'il fallait attribuer l'acharnement peu honorable avec lequel l'Autriche, fidèle dans tous les temps à son système d'ignorance et de barbarie, poursuivait dans les malheureux Grecs les descendans de cette nation brillante qui, peu nombreuse et placée dans un coin de l'univers, répandit sur le reste de la terre l'éclat de ses lumières, de sa gloire et de ses arts. Toutefois l'intérêt tout-à-fait sympathique que porte l'Autriche aux formes du gouvernement turc, intérêt que nous nous gardons bien de confondre avec les hautes considérations politiques et commerciales

auxquelles la Turquie doit encore son existence, ne sauvera pas ce pays de la destruction que lui préparent, bien plus encore que l'ambition de la Russie, l'affreuse anarchie qui le dévore, la profonde ignorance des populations dont il se compose, et la nature même de son système religieux et politique.

Mahmoud II, né le 20 juillet 1786, fils du sultan Abdul Hamid et l'un des neveux du sultan Sélim III qui fut assassiné le 28 juillet 1808 pour avoir voulu supprimer le corps des janissaires et introduire la discipline européenne dans les troupes ottomanes, a constamment suivi, sous ces deux rapports, et suit encore avec la plus cruelle inflexibilité, le système de Sélim III, l'un des princes les moins barbares qui depuis long-temps fussent montés sur le trône ottoman, et qui furent le moins aveuglés par le fanatisme de la religion. Proclamé sultan le jour même de la mort de Sélim, Mahmoud a eu constamment depuis ce jour une pensée fixe à laquelle il a rapporté toutes les autres, celle de suivre le système de son infortuné prédécesseur à l'égard des janissaires et dans ce qui concernait l'introduction de la tactique européenne dans les armées ottomanes. Cette volonté, déjà invariable, a pris, dans le sultan, un nouveau degré de force et d'intensité, après le 6 mars 1821, époque de l'insurrection de la Grèce, par la conviction que ce prince acquit alors que, dans l'état présent de ses forces, elles seraient toujours insuffisantes pour s'opposer efficacement à une insurrection qui s'annonçait avec les caractères les plus graves, et paraissait avoir été fomentée par une puissance voisine et l'une des plus formidables du continent. Favo-

risé par plusieurs puissances chrétiennes et particulièrement par l'Autriche, déjà effrayée des accroissemens de territoire et de puissance de la Russie, Mahmoud poursuivit ses projets sans relâche et se voyait sur le point de les réaliser lorsqu'en janvier 1826, à la suite d'un violent incendie, une insurrection terrible éclata parmi les janissaires et menaça le trône et l'empire ottoman d'une subversion totale. Mahmoud développa dans cette circonstance une étonnante énergie de caractère, mais que ne tardèrent pas à déshonorer les actes d'une férocité sans exemple peut-être, même dans les annales de ce peuple barbare. Noyée dans le sang de ses auteurs, cette conspiration ne fut cependant point anéantie : tous ses élémens, quoique dispersés, existent encore; et si, ce qui n'est pas sans vraisemblance, une guerre euro péenne venait à éclater par suite des discussions actuelles des cabinets européens, relativement aux affaires d'Orient, il n'est pas douteux que ces élémens se réuniraient en un moment et menaceraient, dans ses possessions d'Europe, l'empire ottoman d'une prompte dissolution. C'est au milieu de tant de dangers et d'obstacles, que la Porte continue contre la Grèce la guerre d'extermination à laquelle le traité conclu le 6 juillet 1827 entre l'Angleterre, la Russie et la France, paraît vouloir mettre un terme, mais dans lequel il est surtout facile de remarquer la crainte, commune à chacune de ces puissances, de voir l'une d'entre elles s'enrichir, aux dépens des autres, des dépouilles du Croissant, et de donner au gouvernement de la Grèce un degré d'influence tel qu'il pût en favoriser quelqu'une dans ses

intérêts commerciaux contre les intérêts des autres; crainte qui explique toute seule cette longue et coupable indifférence des princes chrétiens à mettre un terme à l'effusion du sang humain dans l'Orient. Des documens diplomatiques dont l'authenticité ne nous paraît pas contestable assurent que le sultan Mahmoud, qui joint au genre d'instruction que les sultans permettent à leurs successeurs, une plus haute portée de vues que celle qui s'acquiert ordinairement dans le sérail, connaît toute l'importance de la double crise qui menace dans l'intérieur et au dehors son empire et lui-même, et qu'il souffre profondément de l'impossibilité où il est de la conjurer. On ajoute même qu'il s'est expliqué à cet égard avec un membre du corps diplomatique européen auquel il demandait conseil, de manière à ne laisser aucun doute sur celle des puissances chrétiennes à laquelle il devait toute la direction de sa politique dans les affaires de la Grèce, et cette puissance, nous croirions en la nommant, faire injure à la sagacité de nos lecteurs. Ainsi donc le même cabinet chrétien qui aura consommé la ruine de la Grèce, aurait causé, par ses perfides conseils, la ruine de l'allié dont il a dirigé la politique et justifié les fureurs; résultat digne en tout de l'abominable diplomatie du ministre et de la stupide indifférence du maître.

ABDUL-MEDSCHID,

Né le 20 avril 1823, est, autant que permettent de le prévoir les révolutions si fréquentes dans cet empire et

les circonstances graves dans lesquelles il se trouve maintenant, l'héritier du trône de Mahmoud II.

MINISTÈRE.

Grand visir, Mehemet Sélim Pacha.

Mufti (chef suprême de la religion), Kadi Sade Tahir-Effendi.

Capudan pacha (grand-amiral), Gazi Chosrew Pacha.

Reiss Effendi (ministre des affaires étrangères), Saïda Effendi.

Kiaja-bey (ministre de l'intérieur), Ahmed-Chelassi Effendi.

Nischandschi-bachi (garde des sceaux), Gianib Effendi.

Defterdar (ministre des finances), Mehmed Tahir Effendi.

Seraskier (généralissime de toutes les troupes de l'Islamisme), Hussein Pacha.

Tersana-Émini (ministre de la marine), Hadschi Saïd Effendi.

Tschausch-bachi (maréchal de l'empire), Husni Bey, et pendant son absence, son frère, Ali Bey.

Il y a en outre un chef des monnaies, un grand-maître des requêtes, un intendant des arsenaux et un directeur des archives qui ont séance et voix délibérative au divan.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DE TURQUIE

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

Le sultan Mahmoud a résolu depuis quelque temps d'introduire les formes européennes dans la diplomatie ottomane, comme il les a introduites dans son armée. Il a donc été décidé dans le divan qu'il y aurait à l'avenir des ambassadeurs ottomans résidant dans les diverses cours de l'Europe. Toutefois, l'exécution de ce projet si conforme aux intérêts de la Porte, et dont le sultan connaît bien toute l'importance, surtout dans les circonstances où se trouve maintenant la Turquie, paraît encore ajournée.

WURTEMBERG.

WURTEMBERG.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, ROI.

Guillaume-Frédéric, roi de Wurtemberg, né le 27 septembre 1781, manifesta, jeune encore, des idées entièrement opposées au système politique de son père Frédéric, ce qui établit entre eux une espèce de division. En 1810, époque à laquelle toute l'Allemagne était soumise à l'empire de Napoléon, Guillaume fut contraint par lui d'épouser la princesse Charlotte de Bavière déjà mariée à l'empereur François II. Il consentit à la célébration du mariage dans la crainte de nuire aux intérêts de son père; mais il prévint la princesse de la position dans laquelle il se trouvait et fit, de concert avec elle, un acte secret par lequel ils protestaient tous deux contre la violence exercée sur leur contrée. En 1813, lorsque les peuples de la confédération du Rhin prirent les armes contre la France, le prince Guillaume marcha à la tête des Wurtembergeois. Il se distingua dans la campagne de 1814, et principalement à la bataille de Montmirail. Après la chute de Napoléon, Guillaume et la princesse Charlotte s'empressèrent de faire valoir l'arrangement qu'ils avaient pris entre eux et ils obtinrent facilement l'annulation d'un mariage nul de

fait, et le prince Guillaume épousa la princesse Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, veuve du prince Pierre-Frédéric-George de Holstein-Oldenbourg. Après les évènemens de 1814, les Wurtembergeois réclamèrent à grands cris leurs anciennes libertés, mais Frédéric ne jugeant pas à propos de rendre à son pays l'ancienne constitution dont il avait joui jusqu'en 1805, en proposa une nouvelle aux états-généraux convoqués à cet effet. La majorité de cette assemblée se composait de princes médiatisés et de citoyens attachés aux idées libérales autant par souvenir que par la connaissance de leurs droits. Les uns et les autres rejetèrent le fantôme de constitution qui leur était présenté; les médiatisés, parce que cette constitution ne les rétablissait pas dans leurs anciens droits; et les libéraux, parce qu'ils prétendaient que l'ancienne constitution n'avait pas été légalement abolie. Les choses en étaient à ce point lorsque Guillaume monta sur le trône. Les services qu'il avait rendus et les opinions qu'il avait manifestées contre le despotisme de son père, le firent accueillir avec joie par la nation. Ce prince proposa aussitôt un autre projet de constitution dans lequel il espérait fondre les intérêts nouveaux et les anciens; mais les deux partis de la majorité, dont nous avons parlé, quoique professant des principes entièrement différens, continuèrent à rester unis pour s'opposer aux vues du roi. Il y eut pendant plusieurs mois de longs et fréquens combats. La majorité voulait une seule chambre de représentans, un comité permanent dans l'intervalle d'une session à l'autre, avec le pouvoir de surveiller

l'administration des finances; elle voulait que les ministres n'assistassent point aux délibérations des états, que les assemblées électorales ne pussent être présidées par les baillis, etc., etc. L'opposition réclamait principalement le droit, pour les États, de choisir les remplaçans des députés sortans. Guillaume avait fait plusieurs concessions; il désirait le bien général, mais la noblesse, malgré les avantages considérables qui lui étaient assurés par la constitution proposée, opposait une résistance opiniâtre aux bonnes intentions du monarque, tandis que, d'un autre côté, le peuple, irrité de cette résistance coupable, s'était déjà porté à différens excès. Les troubles croissaient chaque jour et menaçaient de devenir alarmans. Dans cet état de choses, l'ultimatum proposé par le roi fut rejeté dans la séance du 2 juillet 1817. Ce prince se décida alors à dissoudre l'assemblée des états par deux rescrits datés des 4 et 5 juin, et renvoya l'examen de son plan de constitution aux assemblées particulières des bailliages, par lesquelles il remplaça provisoirement l'assemblée générale. « Quelque pénible, disait ce prince, que soit à notre cœur paternel, de voir anéantir tous nos efforts tendant à établir un ordre de choses qui, au moyen du repos et de la satisfaction publique, aurait jeté de profondes racines, cependant nos obligations de souverain, nos rapports avec les autres états, nous ont empêché de faire de nouveaux sacrifices aux prétentions de l'assemblée. Ce serait ôter au trône sa dignité, au gouvernement son action, au peuple l'indépendance convenable de ses représentans. Nous nous sommes vus, en conséquence,

dans la nécessité de dissoudre une assemblée dont nous ne pouvions nous promettre aucun heureux effet ; mais pour faire maintenant tout ce qui dépend de nous afin que notre fidèle peuple souffre le moins possible de la conduite insensée de la majorité de ses représentans, nous déclarons que, si la majorité de ce même peuple, dans les assemblées de bailliages ou par la voix de leurs magistrats, approuve les principes de notre rescrit royal, nous regarderons comme approuvé le plan de la constitution et la mettrons en autorité. Nous laissons aux princes médiatisés qui n'ont pas, à la dissolution de l'assemblée, voté personnellement contre l'acceptation de la constitution, la liberté d'y accéder. Nous renouvelons l'assurance que nous ferons jouir notre fidèle peuple des bienfaits du plan de constitution, dans ce qui n'aura pas de rapport avec la représentation générale. D'un autre côté, nous engagerons les princes médiatisés de nos états à ne pas se faire illusion sur leurs devoirs de sujets et de citoyens, et à persévérer d'autant plus dans leur soumission et leur obéissance, que toute résistance, toute perturbation du repos public et de l'ordre seront punies selon toute la rigueur des lois. » Guillaume commença alors à se livrer au gouvernement de ses états ; il s'occupa de l'armée ; il fit une levée de 3,496 hommes, et fixa, en attendant une loi, la durée du service à six ans. Il détruisit encore l'arbitraire dans son armée, adoucit la sévérité de la discipline allemande et borna à quelques cas graves la punition corporelle. Au commencement du mois de janvier 1819, Guillaume eut la douleur de perdre son épouse, Catherine Paulowna,

par suite d'une attaque d'épilepsie; mais il n'en poursuivit pas moins ses travaux. Dans le même mois il fit des réformes utiles dans la justice et dans l'administration, et s'occupa spécialement de l'organisation du commerce comme étant la base fondamentale des états. Guillaume opérait tous ces changemens sans négliger le travail de la constitution. Dès qu'il fut terminé, il convoqua l'assemblée des états pour le lui soumettre, et ce fut le 13 juillet que cette réunion eut lieu à Louisbourg. La majorité de l'assemblée était composée des députés des arrondissemens de bailliage, qui étaient presque tous libéraux; aussi, la constitution fut-elle acceptée, à quelques modifications près, et signée le 25 septembre 1819. Cette constitution est, sans contredit la plus libérale de l'Allemagne; l'égalité des droits politiques et civils y est mieux établie que dans les autres états, et la liberté des personnes, des cultes et de la presse y est mieux garantie. Elle excita dans le royaume un enthousiasme général, que cependant les résolutions de la diète de Francfort ne tardèrent point à détruire, parce qu'on craignit que le roi ne fût contraint par ce corps, délibérant sous l'influence anti-libérale de l'Autriche, de restreindre la liberté accordée à son peuple. Guillaume n'était pas lui-même sans inquiétude. Il ne pouvait douter que les gouvernemens d'Autriche et de Prusse ne tentassent de détruire un système qui leur portait ombrage et auquel ils s'étaient déjà opposés. Il avait encore à craindre que l'empereur de Russie, prévenu par eux, ne se déclarât contre la forme du gouvernement wurtembergeois. Toutes ces causes déterminèrent ce prince

à faire le voyage de Varsovie où était alors l'empereur Alexandre. Ce voyage eut tout le succès que Guillaume en espérait, et il revint apporter à son peuple la certitude que rien ne serait changé à la constitution. Le 15 avril 1820, étant veuf de la princesse Paulowna, il a épousé la princesse Pauline sa cousine. Aussitôt après son mariage, il a fait avec la jeune reine un voyage en Italie, en passant par Strasbourg et par Lyon.

Le royaume de Wurtemberg, sous les institutions constitutionnelles dont Guillaume se montre le plus fidèle gardien, jouit de la liberté légale et de la plus profonde paix, mais MM. de Metternich, Villèle, Berstedt et leurs pareils n'en étourdiront pas moins les oreilles de leurs crédules souverains sur le danger des constitutions, et surtout sur celui de ces funestes lumières, avec le secours desquelles les peuples commencent à savoir apprécier dans les gouvernans le charlatanisme et la vérité, le parjure et la bonne foi, combler de leurs respects et de leur amour, ou accabler de leur mépris et de leur haine, les ministres qui tiennent le timon de l'état.

CHARLES-FRÉDÉRIC-ALEXANDRE.

Prince royal de Wurtemberg, né le 6 mars 1823, héritier de la couronne.

MINISTÈRE.

Président du conseil privé, M. OTTO.
Ministre de la justice, le baron DE MAUCLER.
Ministre des affaires étrangères, le baron DE BEROLDINGEN.
Ministre des finances, M. DE WECKERLIN.
Ministre de l'intérieur (par interim) M. DE SCHMIDTTIN.
Ministre de la guerre, le comte DE FRANQUEMONT.

AMBASSADEURS,

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES

DU WURTEMBERG

PRÈS LES DIFFÉRENTES COURS DE L'EUROPE.

ANGLETERRE.	Le comte de Mandelslon, chargé d'affaires.
AUTRICHE.	Le baron Gremrp de Fredenstein, env. extraord.
BAVIÈRE.	Le baron de Schmitz Grollenbourg, env. extraord.
DANEMARCK.	. . . .
ESPAGNE.	. . . .
ÉTATS ROMAINS.	M. Koelle, chargé d'affaires des cours d'Allemagne confédérées pour les affaires de l'église catholique.
FRANCE.	Le comte de Multnen, env. extraord. et min. plén.
PAYS-BAS.	Le baron de Waechter, chargé d'affaires.
PORTUGAL.	. . . .
PRUSSE.	Le général comte de Bismark, env. extraord.
RUSSIE.	Le prince de Hohenlohe-Kirchberg, env. extraord.
SARDAIGNE.	. . . .
SAXE.	Le général comte de Bismark, env. extr.
TURQUIE.	. . . .

TABLE DES MATIÈRES.

LONDON. — BEXLEY'S PRINTING OFFICE, OXFORD-STREET.

